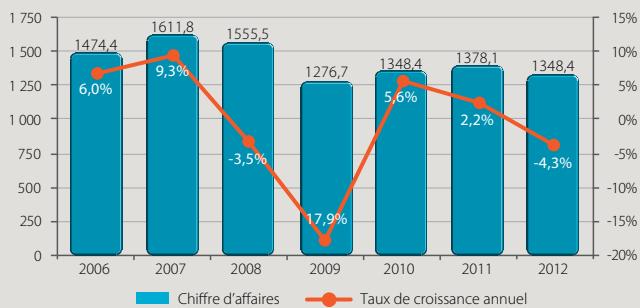


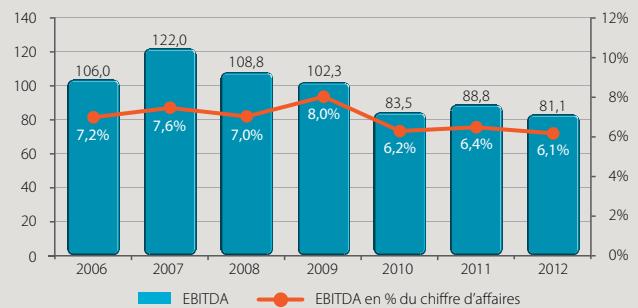


RAPPORT ANNUEL 2012

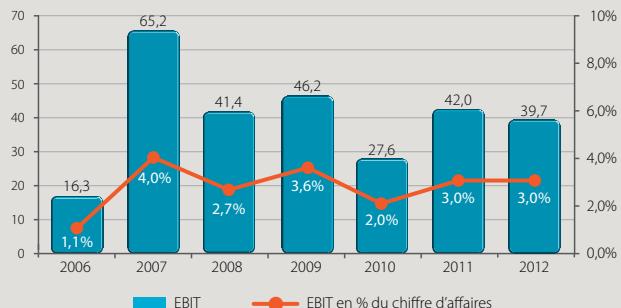
Chiffre d'affaires consolidé & taux de croissance annuel (en millions d'EUR)



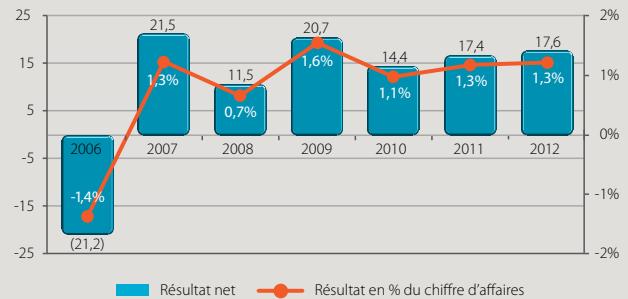
EBITDA consolidé & marge d'EBITDA (en millions d'EUR)



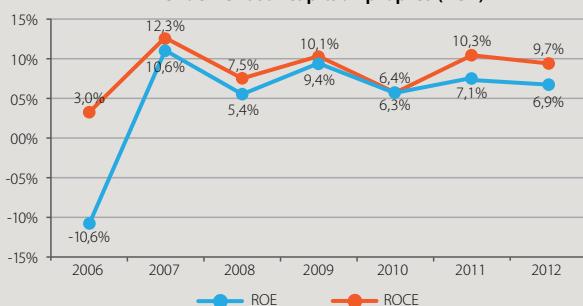
EBIT consolidé & marge d'EBIT (en millions d'EUR)



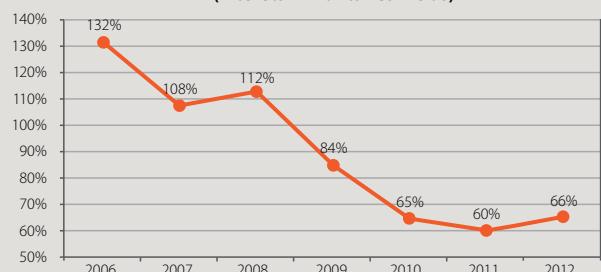
Résultat de la période après impôts (quote-part du Groupe) et en % du chiffre d'affaires (en millions d'EUR)



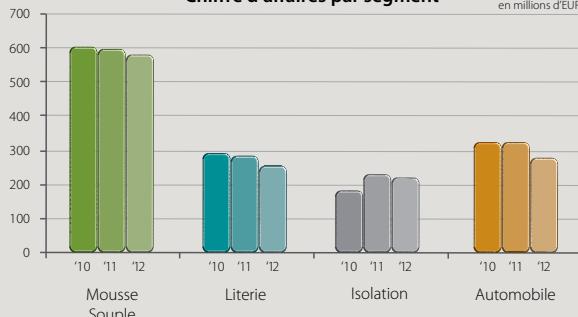
**Rendement sur capitaux employés (ROCE)
Rendement sur capitaux propres (ROE)**



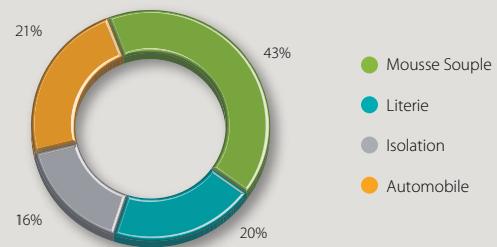
Dette financière nette / Capitaux propres (intérêts minoritaires inclus)



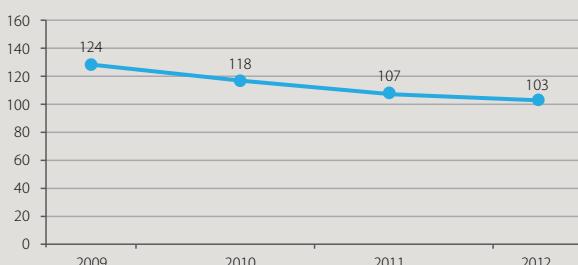
Chiffre d'affaires par segment



Répartition du chiffre d'affaires 2012 par segment (avant éliminations intra-Groupe)



Nombre de sites



Coût du personnel / Chiffre d'affaires

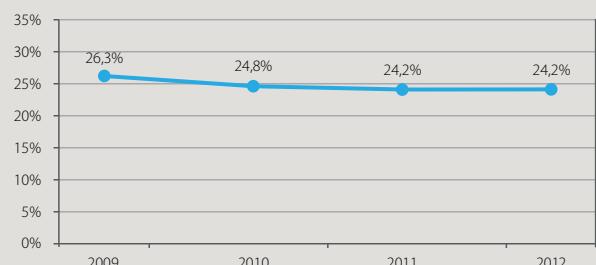


Table des matières

01	INTRODUCTION	02
	Profil	05
	Faits marquants de 2012 et de début 2013	06
	Lettre du Président du Conseil d'Administration et du CEO	12
	Rapport du Conseil d'Administration *	16
02	LE GROUPE RECTICEL GROUP – STRATÉGIE ET ACTIVITÉS	28
	Stratégie du Groupe	30
	Activités	32
	 Isolation	34
	 Literie	36
	 Mousse Souple	38
	 Automobile	40
03	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	42
04	RESSOURCES HUMAINES & SITES DE PRODUCTION	46
05	DÉCLARATION DE CORPORATE GOVERNANCE *	52
06	LEXIQUE	68
07	RAPPORT FINANCIER *	70
08	CHIFFRES-CLÉS	152

* Ces chapitres font partie intégrante du Rapport du Conseil d'administration et contiennent les informations requises par le Code belge des sociétés en ce qui concerne les comptes annuels consolidés.

CALENDRIER FINANCIER POUR LES ACTIONNAIRES

Trading update du premier trimestre 2013	07 MAI 2013 (avant l'ouverture de la bourse)
Assemblée Générale Annuelle	28 MAI 2013 (à 10h00)
Date ex-coupon	31 MAI 2013
Record date	04 JUIN 2013
Paiement dividende	05 JUIN 2013
Résultats du premier semestre 2013	30 AOÛT 2013 (avant l'ouverture de la bourse)
Trading update du troisième trimestre 2013	31 OCTOBRE 2013 (avant l'ouverture de la bourse)





Introduction

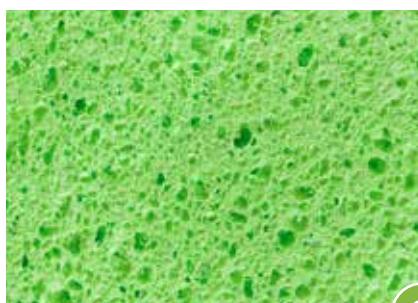
Commentaires préliminaires



In 2012 Recticel a décidé de changer radicalement de politique de communication en ce qui concerne la publication de son rapport annuel. Afin d'optimiser le flux d'informations, et en particulier de mettre à disposition les informations les plus récentes, Recticel a investi une somme considérable dans un nouveau site internet pour le Groupe. Chez Recticel, on estime qu'il vaut mieux utiliser des informations fréquemment mises à jour pour renseigner les différents stakeholders et communiquer avec eux. À cet effet, il convient de publier régulièrement des articles de presse et de mettre à jour en permanence le site internet de la société. Chez Recticel, nous pensons également que certaines informations figurant dans les rapports annuels sont très vite dépassées et deviennent rapidement obsolètes ou dénuées d'intérêt.



C'est pourquoi nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de Recticel si vous recherchez des informations particulières actualisées au sujet des produits, des procédés, des marchés, des actions, etc. Certaines rubriques d'informations, autrefois incorporées dans le rapport annuel, ont désormais été supprimées intentionnellement, soit pour éviter les informations en double, soit pour réduire le risque de données contradictoires entre le site internet (de nature dynamique) et le contenu du rapport annuel (de nature statique).



www.recticel.com

Perspectives d'avenir

Ce document comprend certaines déclarations et perspectives d'avenir quantitatives et/ou qualitatives concernant les résultats et la santé financière du Groupe Recticel. La nature de ces déclarations d'avenir implique qu'elles ne garantissent pas les performances futures puisqu'elles comportent certains risques et incertitudes liées à des événements et évolutions futurs. Il revient au lecteur d'interpréter avec prudence ces perspectives d'avenir car les résultats réels et événements peuvent être influencés par un ou plusieurs facteur(s) interne(s) ou externe(s). Par conséquent, les résultats et performances réels peuvent s'écartez fortement des prévisions, objectifs et déclarations presupposés. Les principaux facteurs de risques pertinents sont décrits dans le chapitre "Gestion de valeur et de risque" de la partie financière de ce Rapport Annuel. Recticel ne s'engage nullement à actualiser les éventuelles modifications et évolutions de ces facteurs de risques, ni à rendre public, immédiatement ou non, leur impact sur les prévisions.



Profil

Sous la devise **The passion for comfort**, Recticel se fixe pour objectif d'améliorer considérablement le confort quotidien de chacun en sa qualité de fabricant de mousse de polyuréthane.

Le Groupe se concentre sur quatre domaines d'application bien définis: Isolation, Literie, Mousse Souple et Automobile. Bien qu'il produise principalement des produits semi-finis (Mousse Souple et Automobile), il fabrique également des biens de consommation finis et des marchandises durables pour les utilisateurs finaux (Literie et Isolation) dans plusieurs divisions.

Ainsi, la division Literie commercialise des matelas et sommiers à lattes sous plusieurs marques renommées (entre autres Beka®, Lattoflex®, Literie Bultex®, Schlaraffia®, Sembella®, Superba®, Swissflex®,...). La division Isolation fournit des produits finis d'isolation thermique de haute qualité qui peuvent être utilisés directement dans des projets de construction et de rénovation. Ces produits d'isolation sont commercialisés sous plusieurs marques connues (Eurowall®, Powerroof®, Powerdeck® et Powerwall®).

En outre, Recticel se focalise sur l'innovation et le progrès technologique. C'est pourquoi les produits du Groupe sont utilisés et intégrés dans un nombre croissant d'applications neuves et existantes.

Leader dans la plupart de ses activités, Recticel compte actuellement, sur base consolidée (les coentreprises étant reprises proportionnellement), 7 842 employés dans 103 implantations réparties dans 28 pays. Le Groupe est surtout présent en Europe, mais il possède aussi plusieurs activités aux États-Unis et en Asie. En 2012, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires d'EUR 1 320 millions.

Recticel a l'intention de réaliser une plus-value et une croissance rentable progressive de manière durable et équilibrée dans l'intérêt de ses clients et actionnaires.

Recticel (NYSE Euronext™: REC.BE – Reuters: RECTt.BR – Bloomberg: REC.BB) est cotée sur NYSE Euronext™ à Bruxelles.



Faits marquants de 2012 et de début 2013



Février 2012

Isolation acoustique

La société Soundcoat Company, filiale nord-américaine de Recticel spécialisée dans l'isolation acoustique, remporte le contrat d'isolation acoustique pour les 60 ascenseurs des nouvelles tours jumelles de New York.



Mercedes-Benz

Automobile – Interiors

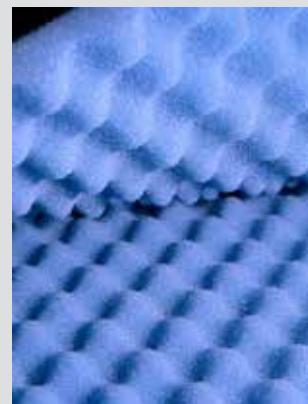
Recticel ouvre sa nouvelle unité de production Interiors à Pékin (Chine), où elle fabriquera des peaux de tableau de bord Colo-Fast® de la Mercedes classe E pour le marché chinois.



Janvier 2012

Mousse Souple - Pays-Bas

Conformément à la stratégie définie pour les Mousse Souple, Recticel b.v. (Pays-Bas) annonce son intention de rationaliser en Hollande ses opérations liées à la Mousse Souple, en fermant son site de transformation de mousse confort à Bladel. La clôture définitive de l'unité a eu lieu vers la mi-2012.



Eurofoam Allemagne

Eurofoam, coentreprise à 50/50 entre Recticel et le Groupe autrichien Greiner, annonce sa décision de rationaliser ses opérations liées à la Mousse Souple en Allemagne, avec la fermeture de son usine de production et de transformation de mousse confort de Bexbach en déficit. La clôture définitive de l'unité a eu lieu fin juin 2012. Après la fermeture du site de Bexbach, Eurofoam poursuit son activité en Allemagne par le biais d'un réseau de quatre sites de production et de transformation de mousse.



Geltex®

Lors du salon international du meuble organisé à Cologne (Allemagne), Schlaraffia®, Beka® et Lattoflex® ont présenté plusieurs matelas novateurs avec une technologie de mousse de haute qualité récemment brevetée, Geltex®. Ce nouveau type de mousse associe parfaitement les propriétés de confort comme la distribution optimale de la pression du corps, le maintien du corps, de même qu'une perméabilité à l'air ou une ventilation efficace. Avec ce concept novateur, le Groupe confirme son leadership européen dans le segment de marché haut de gamme du secteur de la literie.



Mars 2012

Isolation

Recticel Insulation reçoit un prix exceptionnel à Batibouw, le plus grand salon du secteur de la construction et de la rénovation en Belgique. Le jury des Batibouw Communication Awards a décerné un prix exceptionnel à Recticel Insulation : le Communication Award « hors concours ». Les membres du jury ont été unanimes et ont félicité Recticel Insulation pour ses efforts de communication avant, pendant et après le salon Batibouw. Recticel Insulation a déjà remporté à deux reprises le fameux Batibouw Communication Award, en 2008 et en 2011.



Mai 2012



Soundcoat - Boeing

La société Soundcoat Company, filiale nord-américaine de Recticel spécialisée dans l'isolation acoustique, est certifiée par la société Boeing pour la livraison de matériel d'isolation acoustique destiné au fuselage d'avion. Cette certification représente une percée majeure et offre des perspectives prometteuses pour les applications d'isolation acoustique dans le secteur aérien.



Avril 2012

Automobile – Interiors: Unterriexingen (Allemagne)

Recticel ferme son unité de production de peaux Colo-Fast® pour les tableaux de bord et panneaux de porte, étant donné qu'aucun programme de suivi n'a été alloué au site Unterriexingen (Allemagne).



Juillet 2012

Colo-Sense Lite® - CompoLite®

Recticel Automotive participe au 14e congrès annuel BAIKA « Zulieferer Innovativ » à Ingolstadt (Allemagne). Cet événement est important puisqu'il offre à Recticel Automotive l'opportunité de promouvoir ses dernières innovations en soutenant les objectifs des constructeurs automobiles en matière de durabilité. Colo-Sense Lite® et CompoLite® sont les principaux atouts de l'offre de Recticel. Chaque produit contribue de manière positive aux défis visant à réduire le poids afin d'atteindre les objectifs en matière d'automobile écologique.



Automobile – Interiors: Volvo S60

Recticel est sélectionnée pour la production des peaux de tableau de bord de la Volvo S60 sur le marché chinois. Ces peaux seront fabriquées dans l'usine de Ningbo (Chine) conformément à la technologie brevetée Colo-Fast® Spray. Entre 2013 et 2018, environ 205 000 véhicules Volvo seront équipés de ces peaux en polyuréthane uniques.



Mousse Souple – Royaume-Uni

Recticel Limited (Royaume-Uni) a annoncé qu'elle allait rationaliser ses activités de transformation du segment Mousse souple au Royaume-Uni, en fermant son usine de transformation des mousses confort « Gwalia », située à Ebbw Vale (Gwent). La fermeture effective a eu lieu fin 2012.

Septembre 2012

Literie

Recticel nomme M. Philipp Burgdorf ('1965, Allemand) comme nouveau General Manager de la division Literie. Il devient également membre du Comité de Direction. Avant de rejoindre Recticel, M. Philipp Burgdorf s'est forgé une solide expérience grâce à divers postes en tant que consultant et membre de la direction générale au sein de OC&C Strategy Consultants à Düsseldorf (une spin-off de McKinsey), Nike Europe et W.L. Gore & Associates GmbH.



Isolation

En tant que membre de Passiefhuis-Platform vzw, Recticel Insulation a participé au salon Passive House de 2012 à Bruxelles (Belgique). À cette occasion, Recticel Insulation a souligné son dévouement au concept de la construction massive passive. Ce concept met l'accent sur la durabilité, l'efficacité énergétique ainsi que les bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle.

La Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Evelyne Huytebroeck, visite le stand de Recticel Insulation au salon Passive House

Octobre 2012

ZNOOOZ®

Recticel a fait ses premiers pas, bien qu'encore restreints, dans la distribution de systèmes de couchage en lançant le concept de magasin de confort du sommeil ZNOOOZ®. Le concept de magasins de literie ZNOOOZ® a été conçu par Recticel et sera progressivement déployé en collaboration avec des partenaires indépendants spécialisés dans la distribution de literie en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Un premier magasin de literie ZNOOOZ® a, entre-temps, été ouvert à Uccle (Belgique). Le magasin ZNOOOZ® sera exclusivement orienté vers la distribution de systèmes de couchage de qualité supérieure auxquels la technologie Recticel interne brevetée Geltex® est incorporée. L'objectif est d'ouvrir entre 30 et 40 magasins ZNOOOZ® en Belgique. (www.znoooz.be)



Automobile – Interiors: Volkswagen Golf A Plus

Recticel est sélectionnée pour la production des peaux de tableau de bord du modèle Volkswagen Golf A Plus pour le marché chinois. Ces peaux seront fabriquées à l'usine de Ningbo (Chine) avec la technologie de pulvérisation brevetée Colo-Sense Lite®. Entre 2014 et 2021, environ 929 000 voitures Volkswagen Golf A Plus seront équipées de ces peaux en polyuréthane uniques.

Novembre 2012

Mousse pour applications (para)médicales

Recticel a participé à Medica, le plus grand salon médical international, à Düsseldorf. Conformément au slogan « Faites partie des meilleurs ! », Foam for care en faisait partie ! Les nouveaux concepts de Recticel présentés au salon Medica ont suscité un grand intérêt auprès d'un public venu du monde entier.

Outre la gamme standard de matelas pression et soins, coussins de fauteuil roulant et coussins de positionnement, Recticel était ravie de présenter également d'importantes innovations en polyuréthane, telles que

1. la technologie Geltex® Inside, la nouvelle génération de matelas médicaux.
2. Powernapping, un fauteuil spécialement conçu qui vous donne de l'énergie nouvelle en quelques minutes.
3. le coin des nouvelles technologies avec le concept smartRec® et les gels PU.



Automobile – Interiors: Clarkston (États-Unis)

Recticel ferme son unité de production américaine de peaux Colo-Fast® pour les tableaux de bord et panneaux de porte, étant donné qu'aucun programme de suivi n'a été alloué au site de Clarkston.



Direction

Recticel nomme M. Jean-Pierre De Kesel (°1954, belge) au poste de Chief Sustainability Officer. M. Jean-Pierre De Kesel, qui occupait auparavant la fonction de Deputy General Manager Bedding, reste membre du Comité de Direction.



Décembre 2012

Automobile – Interiors : Volvo XC90

Recticel est sélectionnée pour la production des peaux de tableau de bord, de boîte à gants et de panneau de porte des nouvelles Volvo XC90 pour le marché européen. Ces peaux seront fabriquées à l'usine de Mlada Boleslav (République tchèque) conformément à la technologie brevetée de pulvérisation Colo-Sense Lite®. Entre 2016 et 2023, environ 606 000 voitures Volvo seront équipées de ces peaux en polyuréthane uniques.



Janvier 2013

Management

Recticel a nommé M. Dirk Verbruggen (°1969, Belge) en tant que General Counsel & General Secretary pour remplacer M. Philippe Jous qui prendra sa retraite après une brillante carrière de 32 ans chez Recticel. M. Dirk Verbruggen devient membre du Comité de Direction.



Automobile - Allemagne

Recticel Automobilsysteme GmbH, une filiale en pleine propriété du Groupe Recticel, annonce son intention de restructurer ses opérations de production à Rheinbreitbach (Allemagne). Ce plan de restructuration vise à réduire entre 2014 et 2015 le nombre de postes de quelques 150 sur un total de 178 sur son site de Rheinbreitbach. Cette restructuration constitue la conséquence inévitable puisque la division Automobile Interiors n'a pas été sélectionnée pour la production de composants intérieurs de la nouvelle Mercedes classe C.

Automobile – Proseat

M. Stefan Hünermann (°1967, allemand) rejoint Proseat en tant que Chief Operations Officer pour devenir le prochain Administrateur Délégué de Proseat.



Février 2013

Centre International de Développement de Recticel

Le Centre International de Développement de Recticel inaugure ses nouvelles installations de recherche & développement à Wetteren (Belgique). Avec ces nouveaux laboratoires et bâtiments administratifs de pointe, Recticel renforce clairement son engagement pour la recherche et le développement de solutions et produits innovants en polyuréthane.



Mousse Souple – Norvège

Westnofa AS, le principal fabricant de mousse souple en Norvège et une filiale de Recticel, cède ses activités liées aux mousses moulées à Åndalsnes. Westnofa AS a accepté de vendre ses activités de moulage de polyuréthane à Sandella Fabrikken AS.

Isolation France

Recticel inaugure officiellement sa nouvelle usine de production de pointe à Bourges dans le centre de la France, qui produira les panneaux d'isolation thermique pour le secteur de la construction. Cet investissement de EUR 23 millions permettra à Recticel de répondre à la demande croissante de la France pour des matériaux d'isolation thermique hautes performances.



Mars 2013

Mousse Souple - Espagne

La CNC (c.-à-d. la Commission nationale espagnole de la concurrence) annonce sa décision d'infliger des amendes à dix entreprises présentes sur le marché espagnol, notamment Recticel Iberica SL, ainsi qu'à l'association sectorielle nationale, pour avoir constitué un cartel sur le marché de la production de mousse souple de polyuréthane pour l'industrie du confort. Néanmoins, Recticel Iberica SL a été exemptée du paiement de l'amende grâce au programme de clémence de la CNC.

Avril 2013

Mousse Souple – Royaume-Uni

Recticel Limited (Royaume-Uni) annonce son intention de rationaliser ses activités de transformation du segment Mousse souple au Royaume-Uni, en envisageant la fermeture de son usine de transformation de mousse à Nelson (Lancashire) avant la fin du 3e trimestre 2013. Les activités de ce site sont en cours d'examen afin d'évaluer leur intégration aux capacités de transformation de l'unité de transformation d'Alfreton (Midlands).



*A gauche : Mr. Olivier Chapelle
Chief Executive Officer*

*A droite : Mr. Etienne Davignon
Président du Conseil d'Administration*

Lettre du Président du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Délégué

Bruxelles, le 24 avril 2013

Cher employé,
Cher actionnaire,
Cher lecteur,

Nous avons connu une année 2012 instable et difficile. Tout au long de cette période, nous avons été témoins d'incertitudes notables liées à certaines économies de la zone euro qui ont pesé sur la confiance des consommateurs et sur le développement macroéconomique général de la région. L'activité de Recticel, qui est entièrement axée vers les biens de consommation durables et les biens d'investissement, pour la plupart en Europe, n'a pas été épargnée par la perte de confiance des consommateurs. Dans ces circonstances difficiles, qui ont entraîné une baisse du chiffre d'affaires de 4,3 %, nous sommes satisfaits que Recticel ait pu résister et ait généré un bénéfice net de 17,6 millions d'euros (+0,8 %). Malgré ces conditions de marché défavorables, la réalisation du plan stratégique 2015, qui vise à préparer le futur, est restée la priorité de l'entreprise pendant toute l'année, avec des progrès significatifs dans la plupart de ses aspects.

Recticel a en effet été confrontée à un climat économique qui n'a pas cessé de se détériorer tout au long de 2012 en Europe, résultant en une réduction du volume et des ventes qui s'est aggravée trimestre après trimestre. Parmi nos quatre secteurs d'activités, l'Automobile et la Literie ont été le plus durement touchés par la perte de confiance des consommateurs, ce qui a mené à des reports de ventes significatifs. De manière tout à fait inattendue, nous avons observé pour la première fois en plusieurs années une stagnation de notre activité Isolation durant la seconde moitié de 2012, et ce à cause du ralentissement important des marchés européens de la construction. Parallèlement, les prix de marché des matières premières ont continué à augmenter à cause des prix élevés du pétrole, et malgré la baisse de la demande mondiale, et ont atteint de nouveaux prix moyens annuels record. Grâce à la réduction des coûts, aux mesures de restructuration initiées en 2011 et aux nouveaux plans d'action lancés en 2012, y compris sur le plan commercial, nous avons été en mesure de neutraliser l'impact de la diminution des ventes sur les résultats du Groupe et d'enregistrer une légère croissance des bénéfices.

Durant l'année 2012, la réalisation de notre plan stratégique 2015 est restée notre fil conducteur : la hiérarchisation de l'allocation des ressources aux projets et segments ayant la valeur ajoutée la plus élevée, l'expansion en dehors de l'Europe, la simplification et la rationalisation des structures de l'entreprise et de son outil industriel et, dernier point mais non des moindres, les initiatives dans le domaine de l'innovation.

Nous avons en effet hiérarchisé et concentré plus de 50 % de nos efforts en matière d'investissement sur la division Isolation et sur son important projet en 2012 : la construction de la nouvelle usine à Bourges, en France. Cette usine est entrée en service comme prévu durant le dernier trimestre de l'année et a été inaugurée en février 2013 en présence de nos clients, employés, fournisseurs ainsi que des représentants de l'état français. Nous avons également investi dans la modernisation d'usines de mousse souples aux Pays-Bas, en France, en Turquie et en Chine.

L'expansion en dehors de l'Europe s'est poursuivie. En Inde, nous avons lancé une nouvelle usine de transformation de mousse à proximité de Mumbai et, en Chine, à la demande de notre client Daimler, nous avons ouvert une usine dans la région de Beijing afin de produire les peaux de tableau de bord pour la Mercedes classe E.

Nous avons intensifié nos efforts de rationalisation en 2012, en vue d'adapter aussi rapidement que possible notre empreinte industrielle aux besoins du marché et d'optimiser notre couverture géographique. À cet effet, nous avons fermé des usines de mousse souples au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne ainsi que notre bureau de vente à Athènes. Dans la division Automobile Interiors, nous avons fermé nos usines à Unterriexingen, en Allemagne, et à Clarkston, aux États-Unis. Au sein de l'activité Literie, nous avons adapté la structure de coûts en Autriche et en Allemagne.

L'innovation est restée au cœur de nos activités l'année dernière, ce qui a permis d'introduire quelques nouveaux produits très importants sur nos marchés. Au sein de la division Isolation, nous avons introduit au Royaume-Uni notre nouveau système à base de polyuréthane ETICS (système composite pour l'isolation thermique externe), ce qui nous permettra de nous

attaquer à l'important marché de la rénovation. Cette solution sera déployée en 2013 dans tous les pays où nous sommes présents. Dans l'activité Literie, nous avons lancé la nouvelle mousse Geltex®, qui est probablement l'innovation la plus importante en matière de mousse dans ce segment depuis l'introduction de Bultex® il y a 25 ans. Notre nouvelle gamme de matelas, basée sur Geltex®, est à présent disponible dans tous les pays où nous sommes actifs. Au sein de la division Automobile Interiors, nous avons lancé Colo-Sense Lite® pour les peaux de tableaux de bord et panneaux de porte, une nouvelle solution à double couche basée sur la technologie Colo-Fast® et dont le coût peut à présent concurrencer celui des solutions à base de PVC, tout en étant 25 % plus légère. Nous avons depuis remporté d'importants nouveaux contrats impliquant Colo-Sense Lite® avec Volvo, VW et Daimler. La division Mousse Souple a quant à elle continué ses évolutions réussies dans le domaine de l'isolation acoustique, où nous avons été récompensés par la certification Boeing pour l'isolation acoustique du fuselage du nouveau B787 ainsi que par la nomination pour l'isolation acoustique des 60 ascenseurs du nouveau World Trade Center à New York.

Nos employés constituent la base de notre réussite et de l'évolution de nos divisions. En 2012, nous avons recruté de nouveaux talents dans l'entreprise et nous avons apporté des changements significatifs au sein de notre Comité de Direction : nous avons nommé un nouveau General Manager au sein de notre activité Literie, avec la mission de redéfinir notre stratégie Literie et son organisation, nous avons créé la position de Chief Sustainability Officer, afin de placer toutes les dimensions de la durabilité au cœur de nos décisions et nous avons nommé un nouveau General Counsel & Company Secretary.

Parallèlement, notre activité Mousse Souple a été réorganisée en profondeur autour de ses principaux marchés et de sa nouvelle stratégie. Nos activités d'Achat à travers le Groupe ont été standardisées et centralisées avec le plus grand soin.

Pour finir, nous avons lancé l'Université Recticel, dans le but de structurer la formation de nos collaborateurs clés et de renforcer les compétences nécessaires identifiées pour permettre l'exécution de notre stratégie.

Nous avons entamé cette nouvelle année 2013 depuis quelques mois et il est évident qu'elle ne sera pas plus facile d'un point de vue macroéconomique. Les marchés européens ont chuté au premier trimestre, la volatilité est élevée et le manque de visibilité persiste. Dans ce contexte, Recticel veut rester concentrée sur la réalisation de sa stratégie pour 2015 et se focalisera sur ce qu'elle contrôle : l'innovation, l'expansion internationale, la rationalisation et le respect strict de nos processus d'allocation des ressources resteront à l'ordre du jour. Grâce à l'amélioration du positionnement de Recticel sur ses marchés et à ses accords de financement stables, le Comité de Direction et le Conseil d'Administration sont convaincus que le Groupe peut saisir en toute confiance les opportunités qui se présenteront.

Nous tenons à remercier nos employés pour leur contribution en 2012 et nos actionnaires pour leur intérêt et leur soutien..

*Olivier Chapelle
Administrateur Délégué*

*Etienne Davignon
Président du Conseil d'Administration*

Rapport du Conseil d'Administration

Recticel – Résultats de l'année 2012

- REBITDA d'EUR 90,7 millions (+2,3 %) et REBIT d'EUR 50,8 millions (+7,8 %), incluant la reprise d'EUR 7,0 millions de provision pour droits liés à la pré-retraite
- Chiffre d'affaires d'EUR 1.319,5 millions (-4,3 %), cette baisse étant due aux segments Automobile et Literie
- Résultat de la période (part du Groupe) en hausse de 0,8 % pour atteindre EUR 17,6 millions
- Dette financière nette⁽⁵⁾ : passage d'EUR 149,6 millions à EUR 172,6 millions, incluant le financement d'une nouvelle usine Isolation à Bourges (France) pour EUR 23 millions
- Proposition de verser un dividende brut d'EUR 0,29 par action

Remarque : toutes les comparaisons sont effectuées par rapport à 2011, sauf mention contraire. Les chiffres mentionnés sont audités.

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

				en millions d'EUR
	2H/2011	2H/2012	Δ 2H	
				FY 2011
Chiffre d'affaires	678,4	639,3	-5,8%	1 378,1
Marge brute	105,0	97,9	-6,7%	211,3
en % du chiffre d'affaires	15,5%	15,3%		15,3%
REBITDA ⁽¹⁾	41,1	42,2	2,6%	88,6
en % du chiffre d'affaires	6,1%	6,6%		6,4%
EBITDA ⁽²⁾	41,7	37,0	-11,2%	88,8
en % du chiffre d'affaires	6,1%	5,8%		6,4%
REBIT ⁽¹⁾	20,8	22,0	5,7%	47,1
en % du chiffre d'affaires	3,1%	3,4%		3,4%
EBIT	16,2	15,8	-2,9%	42,0
en % du chiffre d'affaires	2,4%	2,5%		3,0%
Résultat de la période après impôts (quote-part du Groupe)	5,1	5,6	8,8%	17,4
Résultat de la période (quote-part du Groupe) par action - base (en EUR)	0,18	0,19	8,8%	0,60
Dividende brut par action (en EUR) ⁽⁶⁾	-	-		0,28
Capitaux propres, intérêts minoritaires inclus	248,8	260,6	4,8%	248,8
Dette financière nette ⁽⁵⁾	149,6	172,6	15,4%	149,6
Ratio d'endettement	60%	66%		60%
Moyenne des capitaux employés (Capital Employed) ⁽³⁾	404,5	416,2	2,9%	408,9
ROCE = Rendement sur capitaux utilisés ⁽⁴⁾	8,0%	7,6%		10,3%
ROE = Résultat de la période (part du Groupe) / Capitaux propres avant intérêts minoritaires ⁽⁴⁾	4,1%	4,3%		7,1%

⁽¹⁾ REBITDA = EBITDA avant éléments non récurrents ; REBIT = EBIT avant éléments non récurrents.

Les éléments non récurrents comprennent le bénéfice d'exploitation, les charges ou les provisions en lien avec des programmes de restructuration, les pertes/augmentations de valeurs sur des actifs, les gains ou les pertes en capital sur des désinvestissements et sur la liquidation des sociétés affiliées et, enfin, d'autres opérations ou transactions clairement distinctes des activités ordinaires du Groupe.

⁽²⁾ EBITDA = EBIT + dépréciation, amortissement et pertes/augmentations de valeur sur des actifs.

⁽³⁾ Capitaux utilisés = immobilisations incorporelles nettes + goodwill + immobilisations corporelles nettes + fonds de roulement.

Fonds de roulement = actifs circulants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie) – obligations à court terme non financières.

⁽⁴⁾ Moyenne semestrielle = [capitaux utilisés au terme de la période précédente + capitaux utilisés au terme de la période actuelle] / 2. Pour le rendement sur fonds propres (ROE), même calcul mais basé sur les fonds propres (part du Groupe).

Les moyennes annuelles sont calculées sur la base des chiffres semestriels.

⁽⁵⁾ Dette financière nette = emprunts portant intérêt – trésorerie et équivalents de trésorerie – participations disponibles à la vente + valeur de marché nette d'instruments dérivés de couverture. Les emprunts portant intérêt ne comprennent pas les montants tirés (2012 : EUR 45,0 millions contre EUR 45,5 millions en 2011) dans le cadre de programmes d'affacturage et d'affacturage à forfait sans recours.

⁽⁶⁾ Dividende proposé pour 2012.

2. COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Chiffre d'affaires : d'EUR 1.378,1 millions à EUR 1.319,5 millions (-4,3 %).

La baisse du chiffre d'affaires observée au T1/2012 (-2,4 %), au T2/2012 (-3,2 %) et au T3/2012 (-6,0 %) s'est confirmée au T4/2012 (-5,5 %), reflétant ainsi la morosité du climat économique européen (dont dépend le Groupe pour 95 % de ses activités) et le tassement de la demande dans la plupart des marchés de consommation finale.

Le chiffre d'affaires a baissé dans les segments Automobile (-10,8 %) et Literie (-5,3 %), tandis que les segments Mousse Souple et Isolation sont, pour leur part, restées globalement stables.

Avant impact des écarts de change (+0,9 %) et variations nettes du périmètre de consolidation (+0,03 %), le chiffre d'affaires s'est contracté de 5,2 %.

Les variations du périmètre de consolidation au cours de l'année 2012 concernent les éléments suivants :

- En juin 2011, le Groupe a décidé de racheter les partenaires de la coentreprise à 50 % en Grèce (Teknofoam Hellas) et en Turquie (Teknofoam Turkey). Avec effet au 1er juillet 2011, ces filiales sont consolidées selon la méthode de consolidation globale (contre 50 % auparavant, selon la méthode de la consolidation proportionnelle).
- Au 1^{er} janvier 2012 : première consolidation de Recticel India Private Limited, qui a été lancée dans le courant de 2011 (auparavant non consolidée).

Ventilation du chiffre d'affaires par segment

en millions d'EUR						
2H/2011	2H/2012	Δ 2H		FY2011	FY2012	Δ FY
294,0	284,7	-3,1%	Mousse Souple	596,2	588,3	-1,3%
150,6	142,9	-5,1%	Literie	292,2	276,5	-5,3%
114,4	111,2	-2,8%	Isolation	223,1	220,7	-1,1%
149,7	128,4	-14,3%	Automobile	324,8	289,7	-10,8%
(30,3)	(27,9)	-7,8%	Eliminations	(58,1)	(55,7)	-4,1%
678,4	639,3	-5,8%	TOTAL	1 378,1	1 319,5	-4,3%

en millions d'EUR						
3Q/2011	3Q/2012	Δ 3Q		4Q/2011	4Q/2012	Δ 4Q
147,3	140,1	-4,9%	Mousse Souple	146,6	144,6	-1,4%
76,8	68,2	-11,2%	Literie	73,8	74,8	1,3%
54,8	58,5	6,8%	Isolation	59,7	52,7	-11,7%
74,3	62,8	-15,4%	Automobile	75,4	65,5	-13,1%
(16,6)	(13,3)	-20,0%	Eliminations	(13,7)	(14,6)	7,0%
336,6	316,4	-6,0%	TOTAL	341,8	322,9	-5,5%

REBITDA : d'EUR 88,6 millions à EUR 90,7 millions (+2,3 %)

Le Groupe a substantiellement compensé la perte de contribution liée à la baisse des volumes par l'implémentation, dans toute sa chaîne d'approvisionnement, de réformes structurelles visant à accroître sa productivité et son efficacité. Tandis que les prix de marché moyens des matières premières ont atteint un nouveau sommet historique durant l'année 2012, ceux-ci ont été largement répercutés dans les prix de vente.

De plus, les modifications législatives belges relatives aux départs en préretraite et la politique menée par le Groupe pour maintenir le niveau d'emploi de ses effectifs plus âgés ont conduit à une réduction des provisions destinées aux droits liés aux départs en préretraite pour EUR 7,0 millions. Cet effet positif est pris en compte dans le REBITDA.

Ventilation du REBITDA par segment

en millions d'EUR						
2H/2011	2H/2012	Δ 2H		FY2011	FY2012	Δ FY
10,1	12,7	26,1%	Mousse Souple	23,6	29,9	26,9%
9,2	10,0	8,6%	Literie	16,9	14,6	-13,6%
21,3	17,5	-17,7%	Isolation	39,5	36,3	-8,0%
8,9	8,3	-7,1%	Automobile	25,3	24,1	-4,5%
(8,4)	(6,4)	-24,5%	Corporate	(16,6)	(14,4)	-13,6%
41,1	42,2	2,6%	TOTAL	88,6	90,7	2,3%

En bref :

- le segment Mousses souples a connu une amélioration progressive tout au long de l'année ;
- le segment Literie, après avoir accusé un premier semestre difficile, s'est bien redressé dans le 2S/2012 et a connu un changement de Directeur Général ;
- les segments Automobile sont parvenus à limiter l'impact de la baisse observée sur le marché de l'automobile ;
- quant au segment Isolation, il a dégagé un bénéfice légèrement en baisse, en raison d'un marché européen de la construction difficile et des coûts fixes engendrés par l'ouverture de la nouvelle usine de Bourges.

REBIT : d'EUR 47,1 millions à EUR 50,8 millions (+7,8 %)

Ventilation du REBIT par segment

en millions d'EUR						
2H/2011	2H/2012	Δ 2H		FY2011	FY2012	Δ FY
3,7	5,8	56,5%	Mousse Souple	10,4	16,4	58,2%
6,5	7,2	11,8%	Literie	11,2	9,1	-18,6%
19,4	15,5	-20,0%	Isolation	35,8	32,3	-9,8%
0,0	0,3	770,6%	Automobile	7,0	8,1	16,1%
(8,8)	(6,8)	-22,4%	Corporate	(17,3)	(15,1)	-12,3%
20,8	22,0	5,7%	TOTAL	47,1	50,8	7,8%

Éléments non récurrents

Comme prévu, l'exécution du plan de rationalisation du Groupe, une des dimensions de sa stratégie, a mené à des charges de restructuration et des pertes de valeur. Ce qui, en tenant compte d'autres frais juridiques et de conseil a mené à des coûts non récurrents totaux d'EUR 11,1 millions (contre EUR 5,1 millions en 2011).

Au cours de l'année 2012, 7 sites redondants ont ainsi été fermés ou désinvestis au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Grèce et aux États-Unis, ce qui a permis de réduire leur nombre à 103 (contre 107 en 2011), en tenant compte de l'ouverture de trois nouveaux sites : le site Automobile à Pékin (Chine), une usine de transformation Mousse Souple à Bombay (Inde) et une usine Isolation à Bourges (France). Ces mesures permettent de poursuivre la simplification et la rationalisation des structures du Groupe ainsi que de diminuer les coûts fixes.

En 2012, les éléments non récurrents ont principalement concerné les faits suivants :

- pertes de valeur sur des actifs dans le segment Mousse Souple (Eurofoam et Recticel Espagne) et dans le segment Automobile - Interiors (République tchèque) ;
- charges encourues et provisions nettes dans le cadre de programmes de restructuration, et contrats à titre onéreux y afférents dans les segments Mousse Souple (Eurofoam Allemagne, Grèce et Royaume-Uni), Automobile - Interiors (Belgique et Allemagne) et Literie (Autriche et Allemagne) ;
- frais juridiques (EUR -2,0 millions) supportés en 2012 dans le cadre des inspections en cours dans les segments Mousse Souple et Literie (voir plus bas) ;
- en Corporate : effets de réévaluation à la valeur de marché réalisés sur des immeubles de placement en Belgique (EUR +0,8 million) et des honoraires de consultance (EUR -1,2 million).

	en millions d'EUR			
	2011	1H/2012	2H/2012	2012
Charges et provisions pour restructurations	(0,6)	(3,7)	(2,4)	(6,1)
Moins-value sur la liquidation ou cession d'actifs financiers	(0,2)	0,0	(0,8)	(0,8)
Plus-value sur la liquidation ou cession d'actifs financiers	0,1	0,0	0,0	0,0
Gain sur valeur réelle d'immeubles de placement	2,8	0,0	0,8	0,8
Autres (frais juridiques et de conseil)	(1,9)	(0,7)	(2,8)	(3,5)
Impact total sur EBITDA	0,2	(4,4)	(5,1)	(9,5)
Pertes de valeur	(5,3)	(0,5)	(1,1)	(1,6)
Impact total sur EBIT	(5,1)	(4,9)	(6,2)	(11,1)

EBITDA : d'EUR 88,8 millions
à **EUR 81,1 millions** (-8,6 %)

Ventilation de l'EBITDA par segment

2H/2011	2H/2012	Δ 2H		FY2011	FY2012	Δ FY
8,7	9,5	9,5%	Mousse Souple	22,6	24,3	7,2%
9,2	8,8	-4,1%	Literie	16,6	12,8	-23,1%
21,3	17,3	-18,6%	Isolation	39,5	36,1	-8,4%
8,7	8,2	-5,5%	Automobile	24,4	22,5	-7,7%
(6,1)	(6,8)	10,9%	Corporate	(14,3)	(14,5)	1,6%
41,7	37,0	-11,2%	TOTAL	88,8	81,1	-8,6%

EBIT: d'EUR 42,0 millions
à **EUR 39,7 millions** (-5,5 %)

Tous les segments ont générée un EBIT positif en 2012.

Ventilation de l'EBIT par segment

en millions d'EUR						
2H/2011	2H/2012	Δ 2H		FY2011	FY2012	Δ FY
0,4	2,1	472,1%	Mousse Souple	7,5	9,8	30,4%
6,5	6,1	-6,2%	Literie	10,9	7,3	-33,3%
19,4	15,3	-21,0%	Isolation	35,8	32,1	-10,3%
(3,5)	(0,4)	-87,3%	Automobile	2,8	5,9	113,5%
(6,5)	(7,2)	11,6%	Corporate	(15,0)	(15,3)	2,4%
16,2	15,8	-2,9%	TOTAL	42,0	39,7	-5,5%

Résultat financier :
d'EUR -16,7 millions à **EUR -14,3 millions**

Les charges d'intérêts nettes (EUR -11,9 millions) ont diminué d'EUR 1,4 million par rapport à 2011 (EUR -13,3 millions). Cette baisse est essentiellement imputable à la diminution des taux de financement et du niveau moyen de l'endettement tout au long de l'année. L'accroissement de la dette nette à la fin de l'exercice est essentiellement dû à l'investissement réalisé dans la nouvelle usine Isolation en France (EUR 23 millions).

Le poste « Autres produits et charges financiers nets » (EUR -2,5 millions contre EUR -3,4 millions en 2011) comprend des frais financiers liés à la capitalisation de provisions pour obligations en matière de pensions (EUR -1,7 million contre EUR -2,1 millions en 2011) et des écarts de change (EUR -0,5 million contre EUR -0,8 million en 2011).

Impôts sur le résultat et impôts différés :
d'EUR -7,9 millions à **EUR -7,8 millions**

- les impôts courants (EUR -3,2 millions contre EUR -1,6 million en 2011) sont principalement concourus par les filiales d'Europe de l'Est, d'Autriche et de Chine ;
- le résultat d'impôt différé d'EUR -4,6 millions est à mettre en perspective avec le résultat d'impôt différé d'EUR -6,4 millions en 2011.

Résultat de la période (part du Groupe) :
d'EUR 17,4 millions à **EUR 17,6 millions** (+0,8 %)



3. SEGMENTS DE MARCHÉ

A. Mousse Souple

	2H/2011	2H/2012	Δ 2H	2011	2012	Δ FY
				en millions d'EUR		
Chiffre d'affaires	294,0	284,7	-3,1%	596,2	588,3	-1,3%
REBITDA	10,1	12,7	26,1%	23,6	29,9	26,9%
en % du chiffre d'affaires	3,4%	4,5%		4,0%	5,1%	
EBITDA	8,7	9,5	9,5%	22,6	24,3	7,2%
en % du chiffre d'affaires	3,0%	3,3%		3,8%	4,1%	
REBIT	3,7	5,8	56,5%	10,4	16,4	58,2%
en % du chiffre d'affaires	1,3%	2,0%		1,7%	2,8%	
EBIT	0,4	2,1	472,1%	7,5	9,8	30,4%
en % du chiffre d'affaires	0,1%	0,7%		1,3%	1,7%	

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé dans le segment **Mousse Souple** est passé d'EUR 596,2 millions à **EUR 588,3 millions**, soit une baisse de 1,3 %.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le sous-segment **Confort** est resté stable (**EUR 363,1 millions**; -0,7 %) malgré un recul de la demande. Tout au long de l'année, la demande s'est tassée dans les pays du sud de l'Europe, tandis que, dans les autres pays, les ventes globales se sont stabilisées dans un marché très concurrentiel. Durant le second semestre, des signes de ralentissement se sont fait sentir dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Le sous-segment **Mousses Techniques (EUR 203,0 millions)**; -2,2 %) a souffert d'un essoufflement de la demande de divers marchés industriels et automobiles, notamment en Belgique, en France et en Italie. En revanche, les ventes ont enregistré une croissance soutenue aux États-Unis et dans les marchés émergents (tels que la Chine, la Turquie et l'Inde).

Dans le sous-segment **Composite Foams (EUR 22,1 millions)**; -3,0 %) le chiffre d'affaires a baissé des suites d'une diminution des volumes de déchets générés et d'une réduction du volume des ventes de mousse résiduelle agglomérée.

EBITDA

Malgré un léger recul des ventes globales (-1,3 %) et d'importantes charges non récurrentes, l'EBITDA a progressé de 7,2 % pour atteindre EUR 24,3 millions. Cette progression s'explique essentiellement par (i) les effets créés par les mesures de rationalisation et d'amélioration de l'efficacité, (ii) une amélioration de la gamme, (iii) l'impact des actions commerciales de rationalisation ainsi que la répercussion de la hausse des prix des matières premières.

Les éléments non récurrents nets ont atteint EUR -5,7 millions (contre EUR -0,98 million en 2011) et proviennent essentiellement des charges de restructuration d'Eurofoam Allemagne et Royaume-Uni ainsi que des frais juridiques additionnels liés à l'inspection menée actuellement par l'Union européenne (EUR -1,3 million).

Le Groupe a implémenté en 2012 la fermeture de ses sites de production de Bladel (Pays-Bas) et de Gwent Vale (Royaume-Uni) et a cessé ses activités en Grèce. La coentreprise Eurofoam a fermé son site de production de Bexbach (Allemagne). Ces mesures ont réduit la complexité et ont ajusté l'empreinte industrielle des activités de Mousse Souple.





B. Literie

	2H/2011	2H/2012	Δ 2H	en millions d'EUR
	2011	2012	Δ FY	
Chiffre d'affaires	150,6	142,9	-5,1%	
REBITDA	9,2	10,0	8,6%	
en % du chiffre d'affaires	6,1%	7,0%		
EBITDA	9,2	8,8	-4,1%	
en % du chiffre d'affaires	6,1%	6,2%		
REBIT	6,5	7,2	11,8%	
en % du chiffre d'affaires	4,3%	5,1%		
EBIT	6,5	6,1	-6,2%	
en % du chiffre d'affaires	4,3%	4,2%		

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé dans le segment **Literie** est passé d'EUR 292,2 millions à **EUR 276,5 millions**, soit un recul de 5,3 % engendré par une baisse de la confiance des consommateurs repoussant dès lors leurs achats de biens durables.. Dans ce contexte, et conformément au marché, les ventes de produits de marque ont davantage reculé que celles de produits sans marque ou sous marque privée.

Le chiffre d'affaires du sous-segment **Marques (EUR 149,8 millions; -6,2 %)** s'est contracté dans tous les pays, sauf en Pologne. L'entrée sur le marché réussie de la technologie novatrice Geltex® au cours du 2S/2012 a toutefois eu un impact positif sur les volumes de ventes.

Les ventes réalisées dans le sous-segment **Non-Marques (EUR 126,0 millions; -4,4 %)** ont été mitigées. La croissance observée en Suisse et dans les pays scandinaves a compensé les ventes particulièrement en baisse en Autriche et, dans une moindre mesure, en Pologne. En Allemagne et dans le Benelux, les ventes sont restées stables.

Les changements apportés dans la direction de la division durant 2012, en ce compris la nomination d'un nouveau General Manager Bedding, se sont traduits rapidement dans les résultats du segment au T4/2012.

EBITDA

L'EBITDA a reculé de 23,1 % pour atteindre EUR 12,8 millions.

Cette contraction est due à un recul de la demande ainsi qu'à une hausse des charges non récurrentes. L'EBITDA

de 2011 comprenait de plus une plus-value d'EUR 1,3 million réalisée sur la vente d'un bâtiment. Le second semestre de 2012 a toutefois connu une amélioration par rapport au premier.

Les charges de restructuration en Autriche et en Allemagne ainsi que des frais juridiques liés à l'inspection menée actuellement par le Bundeskartellamt ont entraîné des charges non récurrentes d'un montant d'EUR -1,8 million (2011 : EUR -0,3 million).





C. Isolation

	2H/2011	2H/2012	Δ 2H	2011	2012	Δ FY
				en millions d'EUR		
Chiffre d'affaires	114,4	111,2	-2,8%	223,1	220,7	-1,1%
REBITDA	21,3	17,5	-17,7%	39,5	36,3	-8,0%
en % du chiffre d'affaires	18,6%	15,7%		17,7%	16,5%	
EBITDA	21,3	17,3	-18,6%	39,5	36,1	-8,4%
en % du chiffre d'affaires	18,6%	15,6%		17,7%	16,4%	
REBIT	19,4	15,5	-20,0%	35,8	32,3	-9,8%
en % du chiffre d'affaires	17,0%	14,0%		16,1%	14,6%	
EBIT	19,4	15,3	-21,0%	35,8	32,1	-10,3%
en % du chiffre d'affaires	17,0%	13,8%		16,1%	14,6%	

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé dans le segment Isolation est passé d'EUR 223,1 millions à **EUR 220,7 millions**, soit une diminution de 1,1 %.

Le sous-segment **Isolation pour la Construction**, qui représente plus de 90 % des ventes réalisées dans ce segment, a stabilisé son chiffre d'affaires à **EUR 205,3 millions** (-0,7%). Après avoir progressé au cours des neufs premiers mois de l'année, les ventes se sont réduites de 10,5 % au T4/2012 par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique par un ralentissement observé sur le marché de la construction, mais également par le fait que le T4/2011 avait été exceptionnel en raison de l'anticipation des commandes suite à l'annonce faite par Recticel d'augmenter ses prix dès janvier 2012.

Tout au long de l'année, le niveau d'activité global a été influencé par l'évolution des marchés de la construction et de la rénovation résidentielles en Europe, à l'exception de l'Allemagne. Le marché néerlandais s'est fortement dégradé alors que le marché anglais a été hésitant durant l'année. Les marchés français et belge ont commencé à faiblir au cours du S2/2012.

Malgré la conjoncture difficile en Europe, la demande structurelle de produits d'isolation en polyuréthane à haute performance pour la construction devrait poursuivre sa progression à long terme, vu le renforcement des normes et des réglementations en matière d'isolation, la hausse des prix de l'énergie et la sensibilisation sans cesse croissante à la nécessité d'une plus grande et meilleure isolation.

Les ventes réalisées dans le sous-segment **Isolation Industrielle (EUR 15,3 millions)** (-5,4 %) sont restées en deçà des prévisions et en particulier durant le quatrième trimestre.

EBITDA

Étant donné les ventes presque stables, la concurrence accrue dans un marché Européen difficile et les coûts fixes liés à l'ouverture de la nouvelle usine de Bourges (France), l'EBITDA s'est contracté de 8,4 %.





D. Automobile

	2H/2011	2H/2012	Δ 2H	en millions d'EUR
	2011	2012	Δ FY	
Chiffre d'affaires	149,7	128,4	-14,3%	
REBITDA	8,9	8,3	-7,1%	
en % du chiffre d'affaires	6,0%	6,5%		
EBITDA	8,7	8,2	-5,5%	
en % du chiffre d'affaires	5,8%	6,4%		
REBIT	0,0	0,3	770,6%	
en % du chiffre d'affaires	0,0%	0,2%		
EBIT	(3,5)	(0,4)	-87,3%	
en % du chiffre d'affaires	-2,3%	-0,3%		
	324,8	289,7	-10,8%	
	25,3	24,1	-4,5%	
	7,8%	8,3%		
	24,4	22,5	-7,7%	
	7,5%	7,8%		
	7,0	8,1	16,1%	
	2,2%	2,8%		
	2,8	5,9	113,5%	
	0,8%	2,0%		

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé dans les segments **Automobile** est passé d'EUR 324,8 millions à **EUR 289,7 millions**, soit un effondrement de 10,8 % dû à une baisse de la production de voitures en Europe, contraignant les OEM à prendre des mesures exceptionnelles de restructuration.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le sous-segment **Interiors** s'est contracté de 14,6 % pour atteindre **EUR 140,1 millions**. Cette baisse était prévue, dans la mesure où certains programmes, essentiellement aux États-Unis, étaient en phase d'extinction. Le sous-segment Interiors a mieux résisté que le marché car il fournit principalement le segment automobile haut de gamme, lequel s'est révélé plus solide grâce à la demande asiatique et allemande. Toutefois, des premiers signes de l'affaiblissement des volumes ont été détectés dès le 2e trimestre en Asie et dès le 4e trimestre en Allemagne.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le sous-segment **Seating** (c.-à-d. Proseat, la coentreprise 51/49 dirigée par Recticel et Woodbridge) s'est contracté de 6,2 % pour atteindre **EUR 137,8 millions**, soit un recul légèrement inférieur à la baisse moyenne observée dans ce secteur en Europe, qui dépasse les 7,5 %.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le sous-segment **Exteriors** a baissé de 14,3 % pour atteindre **EUR 11,7 millions**. Depuis la vente de l'activité « compounding » à BASF en 2008, les ventes sont limitées aux composés produits pour le compte de BASF dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

EBITDA

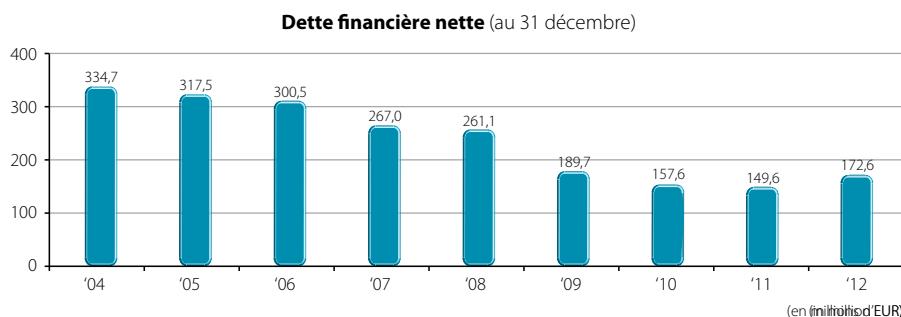
Entraînés par le recul des ventes, l'EBITDA a diminué de 7,7 % pour atteindre EUR 22,5 millions, en tenant compte des éléments non récurrents nets d'EUR -1,6 million (2011 : EUR -0,9 million). Ces résultats sont principalement liés aux mesures d'adaptation des coûts dans les activités Interiors ainsi qu'à la fermeture des usines Interiors de Unterriexingen (Allemagne) et de Clarkston (États-Unis).



4. SITUATION FINANCIÈRE

À la date du 31 décembre 2012, la **dette financière nette** s'élevait à **EUR 172,6 millions** (hors montants tirés dans le cadre de programmes d'affacturage et d'affacturage à forfait hors bilan : EUR 45,0 millions) contre, respectivement, EUR 149,6 millions et EUR 45,5 millions à la date du 31 décembre 2011. La hausse de la dette financière nette est imputable à l'investissement d'EUR 23 millions réalisé dans la nouvelle usine Isolation en France.

Cette situation engendre un ratio « **dette nette/fonds propres** » de **66 %**, contre 60 % à la fin 2011.



Le Groupe reconfirme son objectif de réduction de son ratio « dette nette/fonds propres » en-dessous de 50 %.

5. ANNONCE DE LA NOUVELLE NORME IAS 19R DÈS 2013

La nouvelle norme IAS 19R – Avantages du personnel – sera d'application dès 2013. Elle s'accompagnera d'une révision des engagements nets pour charges de pensions de 2012.

La méthode du « corridor », qui permettait d'étaler la comptabilisation des dépenses sur plusieurs périodes comptables, ne sera plus utilisée. Ce changement de règles comptables aura un impact, avant impôts sur les fonds propres consolidés, estimé de EUR -23,5 millions au 01/01/2013.

6. INSPECTION PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET INSPECTION DE L'OFFICE FÉDÉRAL ALLEMAND DE LUTTE CONTRE LES CARTELS (« BUNDESKARTELLAMT »)

• Inspection par la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne

La Commission ne s'est pas encore exprimée de manière formelle sur ses conclusions et continue son enquête. À ce stade, le Groupe n'est pas en mesure de prévoir la position de la Commission dans cette affaire et, dès lors, d'évaluer les éventuelles conséquences financières.

• Inspection par l'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels («Bundeskartellamt»)

Aucun fait nouveau à signaler.

7. ÉVÉNEMENT SURVENU APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Après clôture de l'exercice, diverses irrégularités ayant eu lieu durant la période 2001-2010 ont été constatées dans une filiale du Groupe. Bien que l'enquête ne soit pas encore totalement clôturée, nous pouvons d'ores et déjà confirmer que l'impact de ces irrégularités pour toute la période 2001-2010 se limite à environ EUR 3,6 millions au niveau des revenus, soit moins de 0,02% des revenus du Groupe Recticel sur la même période. Le Groupe prendra les dispositions nécessaires pour régulariser la situation en 2013.

8. PROPOSITION DE DIVIDENDE

Lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2013, le Conseil d'administration proposera de verser un dividende brut d'EUR 0,29 par action (2011 : EUR 0,28).

9. PERSPECTIVES

Compte tenu de l'incertitude caractérisant les prévisions de croissance des économies dans lesquelles Recticel est présente, le Conseil d'Administration n'est pas en mesure d'évaluer le potentiel de croissance pour l'année 2013.

Le Groupe entend continuer à se concentrer sur la mise en œuvre du plan stratégique 2010-2015, lequel comprend (i) une hiérarchisation précise de l'affection de ses ressources, (ii) un effort continu visant à rationaliser les opérations et à réduire la complexité, (iii) une diversification géographique afin de réduire sa dépendance européenne et (iv) l'introduction de nouvelles solutions innovantes.

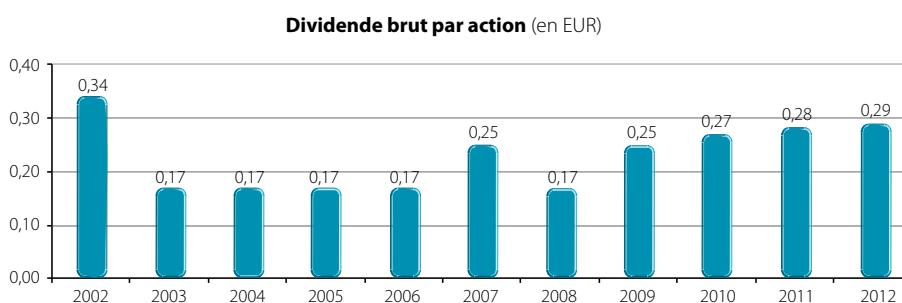
10. AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale décide de l'affectation des montants susceptibles d'être distribués, sur proposition du Conseil d'Administration.

En élaborant sa proposition à cet égard, le Conseil d'Administration s'efforce de trouver le juste équilibre entre la garantie d'un dividende stable aux actionnaires, d'une part, et le maintien de possibilités d'investissement et d'autofinancement suffisantes, d'autre part, cela afin de ne pas hypothéquer la croissance de l'entreprise à plus long terme.

Le Conseil d'Administration a décidé de présenter à l'Assemblée Générale la proposition d'affectation du résultat suivante:

	en EUR
Bénéfice de l'exercice	10 637 260,88
+ Bénéfice reporté de l'année précédente	66 982 738,02
Résultat à affecter	77 619 998,90
- Dividende brut	(8 390 122,24)
Bénéfice à reporter	69 229 876,66



11. DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Sous réserve de l'approbation de la répartition du bénéfice par l'Assemblée Générale du 28 mai 2013, un dividende de EUR 0,29 brut sera attribué par action ordinaire, ou EUR 0,2175 net (-25 % de précompte mobilier). Ce dividende sera payable à partir du 05 juin 2013 aux guichets de la banque KBC.

En ce qui concerne les actions nominatives, le paiement sera effectué par virement sur le compte bancaire des actionnaires.

DONNÉES-CLÉS DIVIDENDE

Dividende brut par action	EUR 0,29
Date ex-coupon	31 MAI 2013
Record date	04 JUIN 2013
Date de paiement du dividende	05 JUIN 2013





Le Groupe Recticel Stratégie et Activités

Stratégie du Groupe

Recticel fait partie du top 3 mondial des fabricants de mousse de polyuréthane et propose des produits et solutions à ses clients partout dans le monde, bien que 94% de ses activités soient basées en Europe.

Recticel est présent dans les différents segments suivants:

- Isolation: panneaux laminés en polyuréthane pour l'isolation thermique des bâtiments.
- Literie: présence avec des marques fortes de matelas et de literie en Europe.
- Mousse Souple: offre de blocs de mousse ou de mousse transformée pour des applications dans les marchés du meuble, ainsi qu'une gamme diversifiée de solutions techniques pour les industries diverses.
- Automobile: solutions élastomères de polyuréthane pour les peaux de tableaux de bord et de panneaux de porte et pièces de mousse pour les coussins de sièges.

La stratégie suivante offre à Recticel un processus clair dans la définition de son plan de développement et des priorités dans l'allocation des ressources aux différents segments.

1. COMPETENCES-CLÉS ET MARCHÉS CIBLES

La compétence-clé de Recticel est liée à la transformation du polyuréthane en mousse rigide, en mousse souple et en peaux d'élastomère afin d'offrir des solutions pour satisfaire les besoins existants et futurs de sa clientèle. La transformation de polyuréthane, bien que pas sa seule technologie, reste la réponse principale de Recticel pour ces besoins de marché, et bien pour les raisons suivantes:

- le polyuréthane est un matériau extrêmement performant et polyvalent qui se prête parfaitement à une solution parfaite/premium dans la plupart de ses segments et/ou applications.
- le marché mondial du polyuréthane, qui pèse près de EUR 45 milliards, enregistre une croissance de 2% plus rapide que le produit national brut (PNB) mondial et se diversifie dans plusieurs gros marchés finaux tels que les meubles, la construction, le transport, les vêtements, les chaussures, les appareils,
- il offre des opportunités de croissance dans les applications à valeur ajoutée et permet à Recticel de participer à des mégas tendances irréversibles à long terme et internationales, comme la protection de l'environnement et l'économie d'énergie, le luxe et le confort, la gestion et la filtration de l'eau, le besoin de matériaux plus solides et plus légers.
- ce marché rentable permet de trouver un équilibre adapté entre les régions et les applications et de limiter les risques en cas de crise économique.

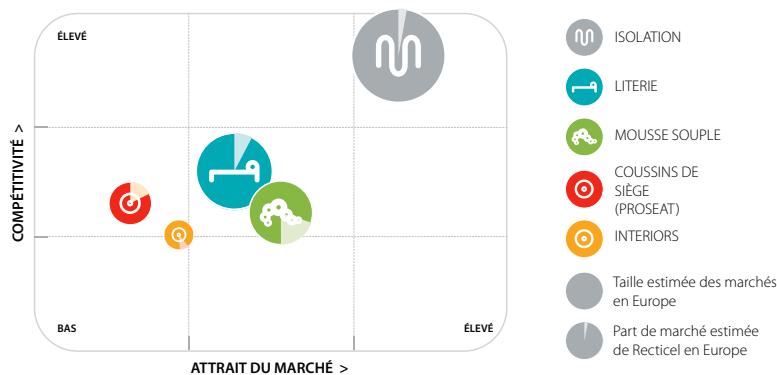


2. GESTION DE PORTEFEUILLE: POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DES SECTEUR

L'analyse du portefeuille d'activités de Recticel est basée sur:

- l'attrait de chaque segment
- la compétitivité de Recticel sur chacun de ces segments

et résulte dans le positionnement suivant:



Vous pouvez retrouver l'analyse détaillée de l'attractivité du marché spécifique et de la compétitivité de chaque segment de l'entreprise dans les sections consacrées aux segments individuels (Chapitre Activités).

3. STRATÉGIE

Recticel recherche la croissance par de nouvelles innovations, l'introduction de nouveaux produits, et affectera ses ressources financières et humaines aux segments qui présentent le plus grand potentiel de croissance et de création de valeur. En plus, Recticel cherchera des opportunités de développement en-dehors de l'Europe, tout en optimisant l'utilisation de sa capacité de production et en réduisant la complexité de ses structures.

- Isolation:** focus sur l'Europe et croissance à travers l'innovation, l'introduction de nouveaux produits et des solutions modulaires, soutenue par l'expansion de la capacité de production et des acquisitions.
- Literie:** croissance organique basée sur une innovation forte des produits et une stratégie Marques/Private label optimisée.
- Mousse Souple:** rationalisation et modernisation de l'empreinte industrielle en association avec des initiatives de croissance sélectives basées sur de nouveaux produits et sur l'expansion géographique dans le segment mousses techniques.
- Automobile:** stricte contrôle des investissements et stabilisation des deux segments, basée sur l'introduction de nouveaux produits innovants et sur l'optimisation continue de l'empreinte industrielle et de l'occupation de la capacité.

4. OBJECTIFS

Sur cette base, Recticel poursuit les objectifs à moyen terme suivants:

- réalisation d'un taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires, à périmètre de consolidation constant, d'au moins 5%.
- réalisation d'un taux de croissance à double chiffre (double digit) des résultats et dividendes.
- obtention d'un ROCE (EBIT / Capitaux employés moyens) de 15%
- atteinte d'un niveau d'endettement (dettes financières nettes/capitaux propres nets) inférieur à 50%.





Activités

Recticel se concentre sur la production et la transformation de polyuréthane pour une vaste gamme variée d'applications de confort. Le Groupe est organisé autour de quatre segments:



Isolation

RECTICEL
insulation

EUROFLOOR®

EUROWALL®

POWERDECK®

POWERROOF®

POWERWALL®





Le secteur Isolation se concentre sur la fabrication et la commercialisation de matériaux d'isolation thermiques durables en mousse rigide de polyuréthane (PU ou PUR) et de polyisocyanurate (PIR) à structure cellulaire fermée. Il comprend deux divisions: **l'isolation pour la construction** et **l'isolation industrielle**.

Attrait du marché

- marché stimulé par la méga tendance en matière de protection de l'environnement et de l'économie d'énergie. Le chauffage et le refroidissement des bâtiments représentent 22% de la consommation mondiale d'énergie.
- l'isolation est la solution par excellence pour réduire la consommation d'énergie mondiale, tout en offrant le retour sur investissement le plus élevé.
- les directives et réglementations dans l'UE propulsent actuellement la croissance des solutions d'isolation pour les nouveaux bâtiments, tandis que les subventions favorisent la croissance du marché de la rénovation.

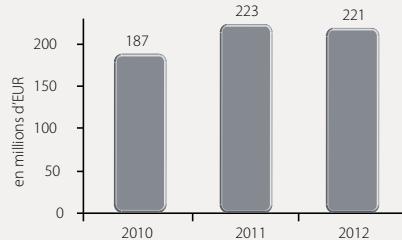
Chiffre d'affaires - Isolation 2012 :
EUR 220,7 millions



Compétitivité

- le polyuréthane est le matériau d'isolation thermique le plus performant, si bien que la part de marché l'emporte sur les solutions avec du polystyrène et de la laine de roche ou de verre.
- Recticel est connu pour sa gamme de produits de qualité très étendue, ainsi que pour l'efficacité de ses services.
- L'empreinte industrielle est très efficace et comprend des entités de production parfaitement localisées.

Évolution chiffre d'affaires - Isolation



Stratégie

- Une attention particulière pour l'Europe.
- Une croissance accélérée par le biais de développement organique ou d'acquisitions.
- Soutenue par l'innovation et l'introduction de nouveaux produits.

Chiffres-clés	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	187,4	223,1	220,7
Taux de croissance du chiffre d'affaires (%)	12,6%	19,0%	-1,1%
REBITDA	35,5	39,5	36,3
Marge REBITDA (en % du chiffre d'affaires)	18,9%	17,7%	16,5%
EBITDA	35,5	39,5	36,1
Marge EBITDA (en % du chiffre d'affaires)	18,9%	17,7%	16,4%
REBIT	32,1	35,8	32,3
Marge REBIT (en % du chiffre d'affaires)	17,2%	16,1%	14,6%
EBIT	32,1	35,8	32,1
Marge EBIT (en % du chiffre d'affaires)	17,2%	16,1%	14,6%
Investissements en immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles	6,7	9,0	25,9
Investissements en % du chiffre d'affaires	3,6%	4,1%	11,7%

⁽¹⁾ Avant éliminations des transactions internes au Groupe,

Literie



Uniquement
disponible chez :

Beka®, Lattoflex®, Schlaraffia®,
Sembella®, Superba® et
Swissflex®



Swissflex ambiente 20



Le secteur Literie se concentre particulièrement sur le développement, la production et la commercialisation de **matelas, de sommiers à lattes**, de sommiers et de lits entièrement finis. Par conséquent, ce secteur dispose d'un caractère business-to-consumer très prononcé. À cet égard, le Groupe veut principalement se distinguer sur ses marchés finaux par une politique de **marques fortes**.

Attrait du marché

- marché stimulé par l'évolution démographique.
- la qualité du sommeil est de plus en plus identifiée comme un facteur déterminant du confort et de la santé. Cette considération génère des investissements dans des systèmes de literie de qualité et implique un remplacement plus fréquent.
- les produits de marque de qualité représentent le segment supérieur du marché, tandis que le segment Private label représente une part croissante du marché.

Compétitivité

- la mousse de polyuréthane pour les matelas ouvre des opportunités pour une gamme de produits étendue et diversifiée, si bien qu'elle augmente sa part de marché par rapport aux solutions avec ressorts et latex.
- Recticel est bien placé avec des marques fortes dans 5 pays, bien qu'elle doit rationaliser son empreinte industrielle.
- Recticel profite de son intégration avec la production de mousse pour accélérer les innovations et l'introduction de nouveaux produits.

Stratégie

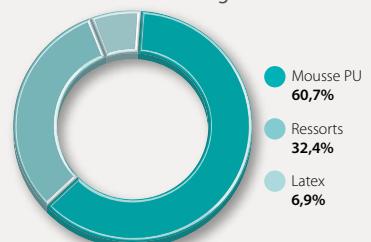
- Croissance organique ou externe.
- Basée sur des marques fortes
- Innovation des produits.

Chiffres-clés	2010	2011	2012	en millions d'EUR
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	293,3	292,2	276,5	
Taux de croissance du chiffre d'affaires (%)	-6,2%	-0,4%	-5,3%	
REBITDA	20,3	16,9	14,6	
Marge REBITDA (en % du chiffre d'affaires)	6,9%	5,8%	5,3%	
EBITDA	17,3	16,6	12,8	
Marge EBITDA (en % du chiffre d'affaires)	5,9%	5,7%	4,6%	
REBIT	14,6	11,2	9,1	
Marge REBIT (en % du chiffre d'affaires)	5,0%	3,8%	3,3%	
EBIT	11,5	10,9	7,3	
Marge EBIT (en % du chiffre d'affaires)	3,9%	3,7%	2,6%	
Investissements en immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles	4,0	2,0	3,8	
Investissements en % du chiffre d'affaires	1,4%	0,7%	1,4%	

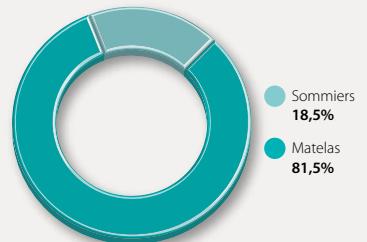
⁽¹⁾ Avant éliminations des transactions internes au Groupe.

Chiffre d'affaires - Literie 2012:

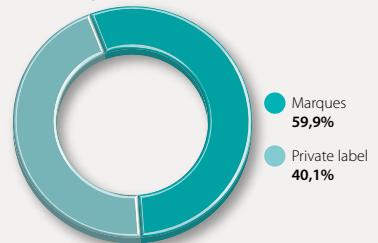
Par technologie



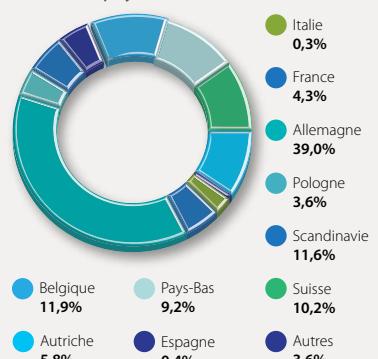
Matelas & Sommiers



Marques versus Private label

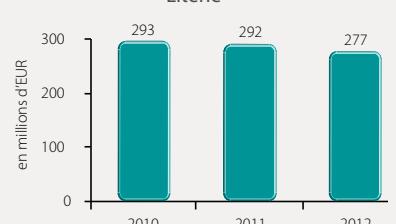


Par pays de destination



Évolution chiffre d'affaires

Literie



Mousse Souple

*Body
Foams.*

**comfort
BULTEX®**
supports life

Dryfeel

**foam
for
care**

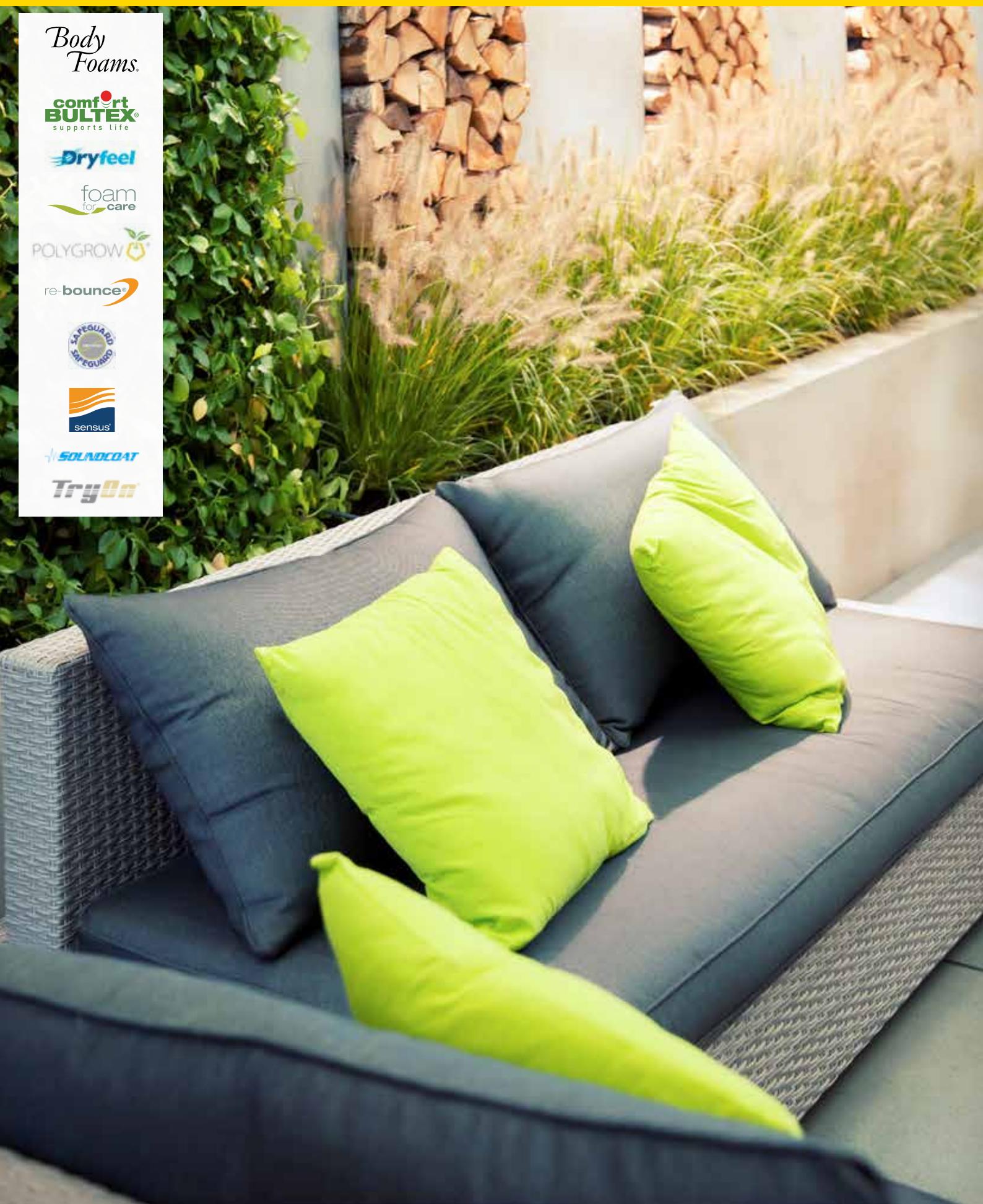
POLYGROW

re-bounce®



SOLARCOAT

TryOn





Les activités du secteur Mousse Souple se concentrent principalement sur la production, la transformation et la commercialisation de produits essentiellement semi-finis en mousse souple de polyuréthane. Historiquement, ce secteur a toujours été le plus important au sein du Groupe et il comptait trois activités: **Confort, Mousses Techniques** et **Composite Foams**. Les caractéristiques des mousses, la particularité du processus de production et/ou les applications spécifiques de la mousse sont déterminantes pour cette répartition.

Attrait du marché

- la scission du marché entre les applications de volume (commodités) dans le segment Confort et les applications spécifiques pour une utilisation dans un vaste éventail d'industries dans le segment Mousses Techniques.
- gestion optimale des actifs et de la performance qui soutient le segment Confort
- innovation et différenciation du segment Mousses Techniques.
- marché en croissance internationale grâce aux performances de la chimie du polyuréthane.

Compétitivité

- Recticel profite de ses possibilités fortes en matière de Recherche & Développement pour se positionner dans de nouvelles niches.
- Recticel dispose d'une présence géographique étendue avec une empreinte industrielle qui permet d'être présent dans plusieurs pays. Néanmoins, des adaptations et des restructurations s'imposent.
- La taille de Recticel permet d'avoir accès à des prix concurrentiels pour les matières premières.

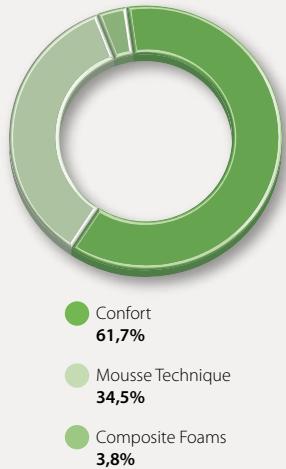
Stratégie

- Rationalisation et modernisation de l'empreinte industrielle.
- Initiatives de croissance sélectives basées sur de nouveaux produits.
- Expansion géographique dans le segment Mousses Techniques.

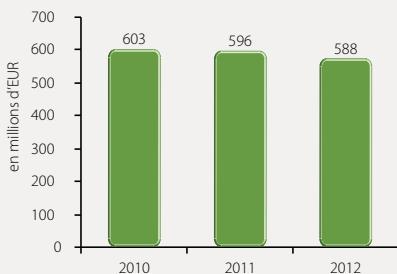
Chiffres-clés	2010	2011	2012	en millions d'EUR
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	602,7	596,2	588,3	
Taux de croissance du chiffre d'affaires (%)	5,6%	-1,1%	-1,3%	
REBITDA	30,6	23,6	29,9	
Marge REBITDA (en % du chiffre d'affaires)	5,1%	4,0%	5,1%	
EBITDA	22,2	22,6	24,3	
Marge EBITDA (en % du chiffre d'affaires)	3,7%	3,8%	4,1%	
REBIT	15,7	10,4	16,4	
Marge REBIT (en % du chiffre d'affaires)	2,6%	1,7%	2,8%	
EBIT	1,2	7,5	9,8	
Marge EBIT (en % du chiffre d'affaires)	0,2%	1,3%	1,7%	
Investissements en immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles	10,3	12,1	10,9	
Investissements en % du chiffre d'affaires	1,7%	2,0%	1,8%	

⁽¹⁾ Avant éliminations des transactions internes au Groupe,

Chiffre d'affaires - Mousse Souple 2012:
EUR 588,3 millions



Évolution chiffre d'affaires - Mousse Souple



Automobile





Le secteur Automobile reprend les deux activités suivantes:

- **Interiors** qui développe, fabrique et commercialise des éléments de finition intérieure (peaux de tableaux de bord et habillage des panneaux de porte) sur base de la technologie unique brevetée Colo-Fast® Spray.
- **Proseat** (coentreprise 51/49 entre Recticel et Woodbridge) qui fabrique des coussins de sièges en mousse moulée à froid.

Attrait du marché

- marché très concurrentiel et cyclique, caractérisé en Europe par une surcapacité sans précédent.
- le sous-segment Coussins de sièges (Proseat) est un marché de commodités, tandis que le segment Interiors est très capitalistique.
- l'innovation et la différenciation sont indispensables, mais génère une faible prime de marge.
- la propriété intellectuelle est difficile à conserver et à protéger.

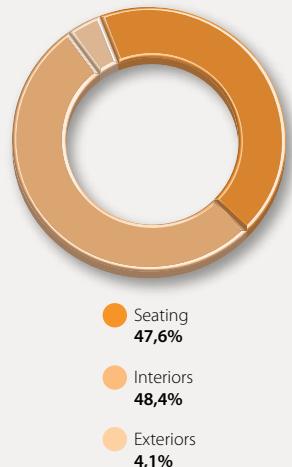
Compétitivité

- Recticel est bien positionné dans Interiors avec ses produits très performants et est apprécié pour ses concepts innovants dans les Coussins de sièges (Proseat).
- rentabilité (EBIT) améliorée suite aux efforts de restructuration et aux mesures prises pour améliorer l'efficacité.
- Recticel dispose d'une présence géographique idéale (Europe, États-Unis et la Chine).

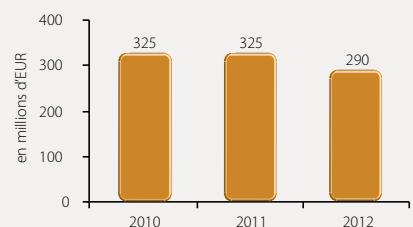
Stratégie

- Stabilisation de la position de marché chez Interiors et Proseat (coussin de siège)
- Introduction de nouveaux produits innovants.
- Optimisation continue de l'empreinte et de l'occupation de la capacité

Chiffre d'affaires Automobile 2012:
EUR 289,7 millions



Évolution chiffre d'affaires - Automobile



Chiffres-clés	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	324,9	324,8	289,7
Taux de croissance du chiffre d'affaires (%)	12,2%	0,0%	-10,8%
REBITDA	33,7	25,3	24,1
Marge REBITDA (en % du chiffre d'affaires)	10,4%	7,8%	8,3%
EBITDA	26,9	24,4	22,5
Marge EBITDA (en % du chiffre d'affaires)	8,3%	7,5%	7,8%
REBIT	13,0	7,0	8,1
Marge REBIT (en % du chiffre d'affaires)	4,0%	2,2%	2,8%
EBIT	1,6	2,8	5,9
Marge EBIT (en % du chiffre d'affaires)	0,5%	0,8%	2,0%
Investissements en immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles	11,2	7,0	6,4
Investissements en % du chiffre d'affaires	3,5%	2,2%	2,2%

⁽¹⁾ Avant éliminations des transactions internes au Groupe.





Recherche et Développement

Recherche et Développement



La recherche et le développement se trouvent au cœur de la stratégie d'innovation de Recticel axée sur le client. Les connaissances, l'expertise technologique et l'amélioration continue de nos processus et produits ont, par conséquent, toujours été à la base de nos nombreuses innovations.

Dirigé par l'IDC (le Centre international de développement de Recticel), situé à Wetteren (Belgique), le Groupe se focalise sur la recherche technologique mondiale ainsi que sur l'innovation produit. L'organisation examine les besoins en produits émergents afin de conduire des recherches appliquées ainsi que l'élaboration de projets prometteurs, tout en se concentrant sur l'impact de la valeur commerciale et le potentiel futur.



Dans ce contexte, la question ou l'inspiration peut parfois provenir directement des marchés finaux. Dans d'autres cas, nos chercheurs et développeurs prennent comme point de départ des connaissances et aperçus d'autres projets de recherche dans lesquels ils étudient les faces (encore) cachées du polyuréthane. La récente contribution R&D aux produits de Recticel est, dans de nombreux cas, basée sur l'innovation en collaboration avec les clients, partenaires et autres tiers. Dans ces cas, les activités couvrent des projets de recherche collaborative à grande échelle avec des partenaires académiques et industriels ainsi que des projets d'innovation spécifiques avec des clients dédiés. Les meilleurs résultats et technologies sont approfondis afin de développer des prototypes et des opportunités commerciales potentielles dans chaque secteur. Les projets qui ne sont pas inhérents à un secteur ou qui se focalisent sur l'identification, le choix et le développement de nouveaux marchés et produits prometteurs, ou encore les applications technologiques, sont gér(e)s par le Corporate Innovation Program.

L'International Development Center emploie environ 115 personnes, pour la plupart chercheurs, ingénieurs chimistes et techniciens de laboratoire spécialisés.

L'engagement à long terme de Recticel en faveur de la recherche et du développement se reflète également dans le budget et les dépenses qui y sont consacrés. En 2012, Recticel a dépensé environ EUR 14,1 millions en R&D, ce qui représente 1,1 % de son chiffre d'affaires. Ces données sont conformes aux chiffres moyens historiques de ces dernières années.

Début février 2013, Recticel a ouvert de nouveaux laboratoires de recherche et d'essais de pointe sur le site de Wetteren. Avec ce nouvel investissement, Recticel a clairement renforcé son engagement pour la recherche et le développement de solutions et produits innovants en matière de polyuréthane.

L'expansion des installations de R&D et d'essais constitue une première étape majeure. D'autres suivront afin de maintenir et d'élargir le savoir-faire technologique et le leadership de Recticel dans le secteur du



idc
PUresearch

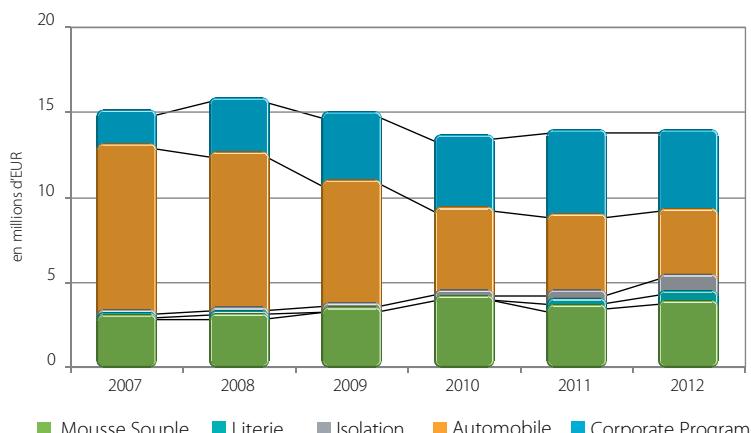
polyuréthane. Par cet investissement à long terme, Recticel exprime son engagement manifeste à se maintenir à la pointe de l'innovation technologique. Les nouveaux laboratoires et bâtiments administratifs ont été intégrés à des installations existantes sur le site de production de Wetteren. Ces nouveaux laboratoires sont par conséquent totalement conformes aux exigences en matière d'environnement et de sécurité.

En 2012, l'International Development Center a également annoncé son intention de redéfinir son contexte organisationnel pour l'avenir. Le changement a pour objectif de créer une organisation de projets flexible qui exploite ses synergies, ses ressources et son savoir-faire de manière optimale dans une grande diversité de technologies qui ont été développées au fil des décennies. Une approche plus rigoureuse du portefeuille permettra de piloter des projets selon une approche « pull » du marché, ciblant des marchés de grande valeur pour le Groupe.

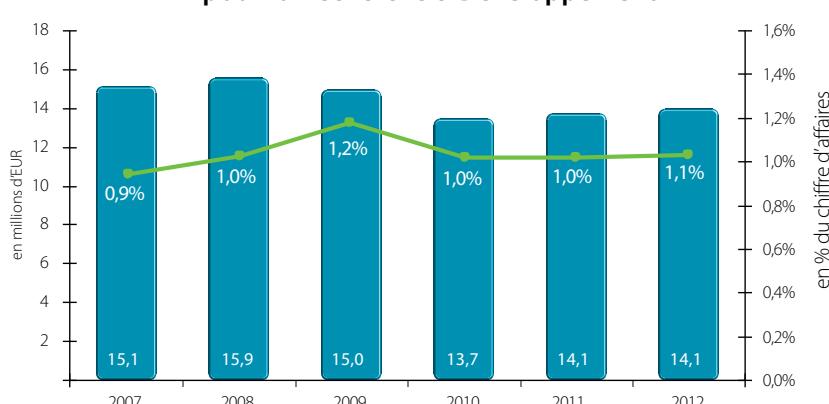
« Si nous voulons nous préparer à l'avenir, il est impératif de mettre en place un environnement favorable à la créativité, l'innovation et l'initiative. Les anciens bâtiments n'étaient vraiment plus adaptés à cette fin. Maintenant que je vois le résultat, je suis convaincu que de nouvelles grandes idées verront le jour dans nos laboratoires », a déclaré Olivier Chapelle, Administrateur Délégué de Recticel, à l'occasion de la cérémonie commémorative d'ouverture.



Évolution de la composition du budget annuel pour la Recherche & Développement



Évolution du budget annuel pour la Recherche & Développement







Ressources Humaines & Sites de production

Ressources Humaines

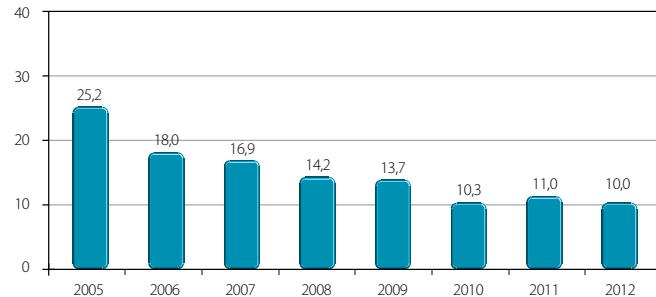


Recticel est consciente que son succès dépend fortement de la qualité, du dévouement et de l'enthousiasme de tous ses employés. Afin d'atteindre ses objectifs généraux, Recticel souhaite non seulement attirer et conserver les meilleures personnes mais elle veut également s'efforcer de les soutenir dans leur développement au sein de la société. Pour réaliser ce plan ambitieux, Recticel a lancé plusieurs initiatives en matière de ressources humaines et mis en place divers programmes de soutien RH au cours de ces dernières années. Tous ces efforts visent à améliorer l'aptitude individuelle à l'emploi, l'efficacité, les performances personnelles et le développement professionnel de chaque employé. En outre, ces initiatives permettent également de mieux articuler et aligner les attentes, comportements, compétences, besoins et valeurs de l'ensemble de l'organisation. Tous ces éléments sont pris à cœur dans le but de produire des résultats optimaux et de respecter les objectifs d'entreprise globaux de Recticel.

En 2012, une importance particulière a été accordée à l'identification des besoins de formation et de développement personnels. Le Groupe a fondé l'université Recticel qui deviendra un pilier dans le développement des programmes de formations diverses mais orientées du Groupe.

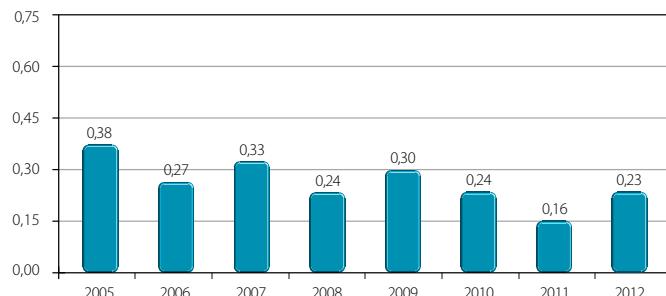
$$\text{Fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents} \times 1.000.000}{\text{nombre d'heures prestées}}$$

Indice de fréquence des accidents de travail



$$\text{Degré de gravité} = \frac{\text{Nombre de jours d'absenteisme} \times 1.000}{\text{nombre d'heures prestées}}$$

Indice du degré de gravité des accidents de travail

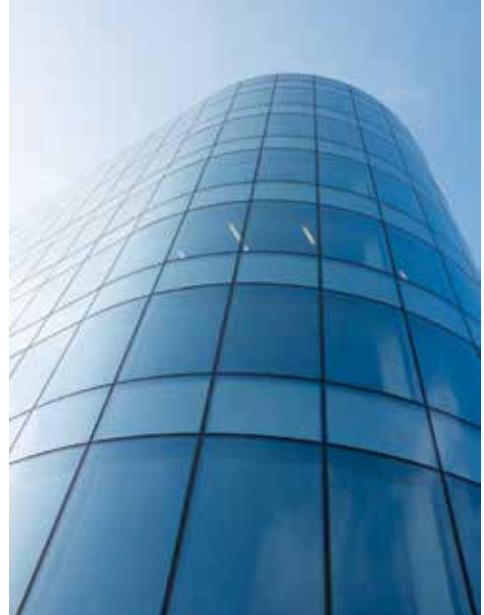


EFFECTIF DU PERSONNEL

	31 DÉC 2011	31 DÉC 2012
Allemagne	1 472	18,0%
Belgique	1 229	15,0%
Pologne	825	10,1%
République tchèque	757	9,2%
Royaume-Uni	682	8,3%
France	668	8,2%
Pays-Bas	389	4,8%
Espagne	279	3,4%
République Populaire de Chine	166	2,0%
Autriche	262	3,2%
Suède	203	2,5%
Roumanie	202	2,5%
Etats-Unis	255	3,1%
Suisse	179	2,2%
Hongrie	131	1,6%
Finlande	103	1,3%
Turquie	85	1,0%
Estonie	81	1,0%
Norvège	70	0,9%
Italie	61	0,7%
Bulgarie	21	0,3%
Inde	17	0,2%
Slovaquie	11	0,1%
Lithuanie	12	0,1%
Ukraine	10	0,1%
Serbie	8	0,1%
Russie	6	0,1%
Grèce	4	0,0%
Maroc	1	0,0%
TOTAL	8 186	100%
	31 DÉC 2011	31 DÉC 2012
Europe occidentale	5 601	68,4%
Europe orientale	2 046	25,0%
Reste du monde	540	6,6%
TOTAL	8 186	100%

Le personnel à temps plein et à temps partiel, excepté le personnel temporaire et les personnes handicapées, y compris l'effectif de personnel proportionnel des coentreprises dans lesquelles Reticel détient une participation de minimum 50 %.

L'effectif de personnel a été réduit de 344 personnes en 2012 suite à la mise en place de divers plans de réorganisation. Les plupart des emplois (au pro rata dans le cas des coentreprises) ont été perdus dans les divisions Mousse Souple (154 personnes), Automobile (118 personnes) et Literie (77 personnes), ainsi que dans divers services de soutien.

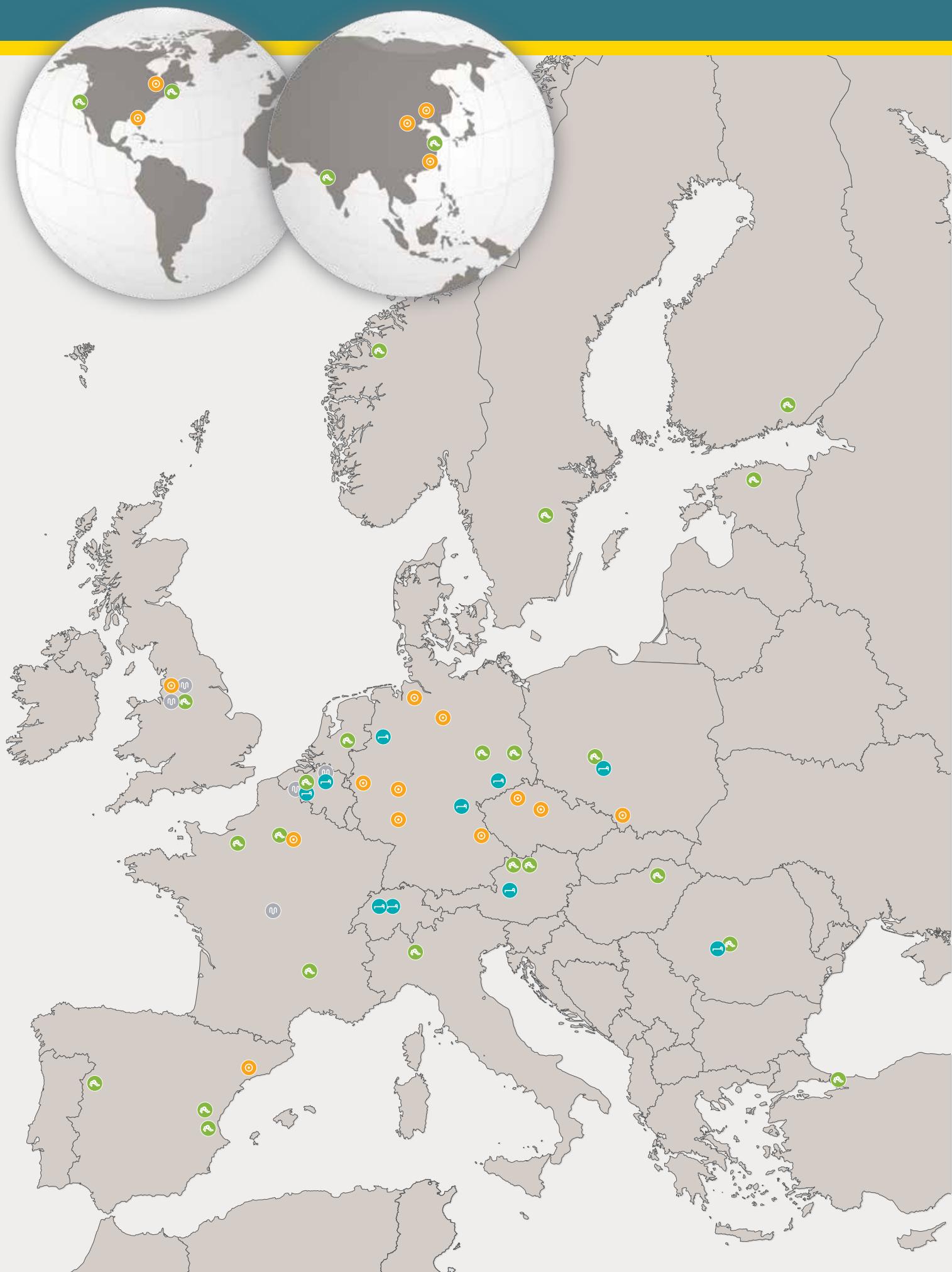


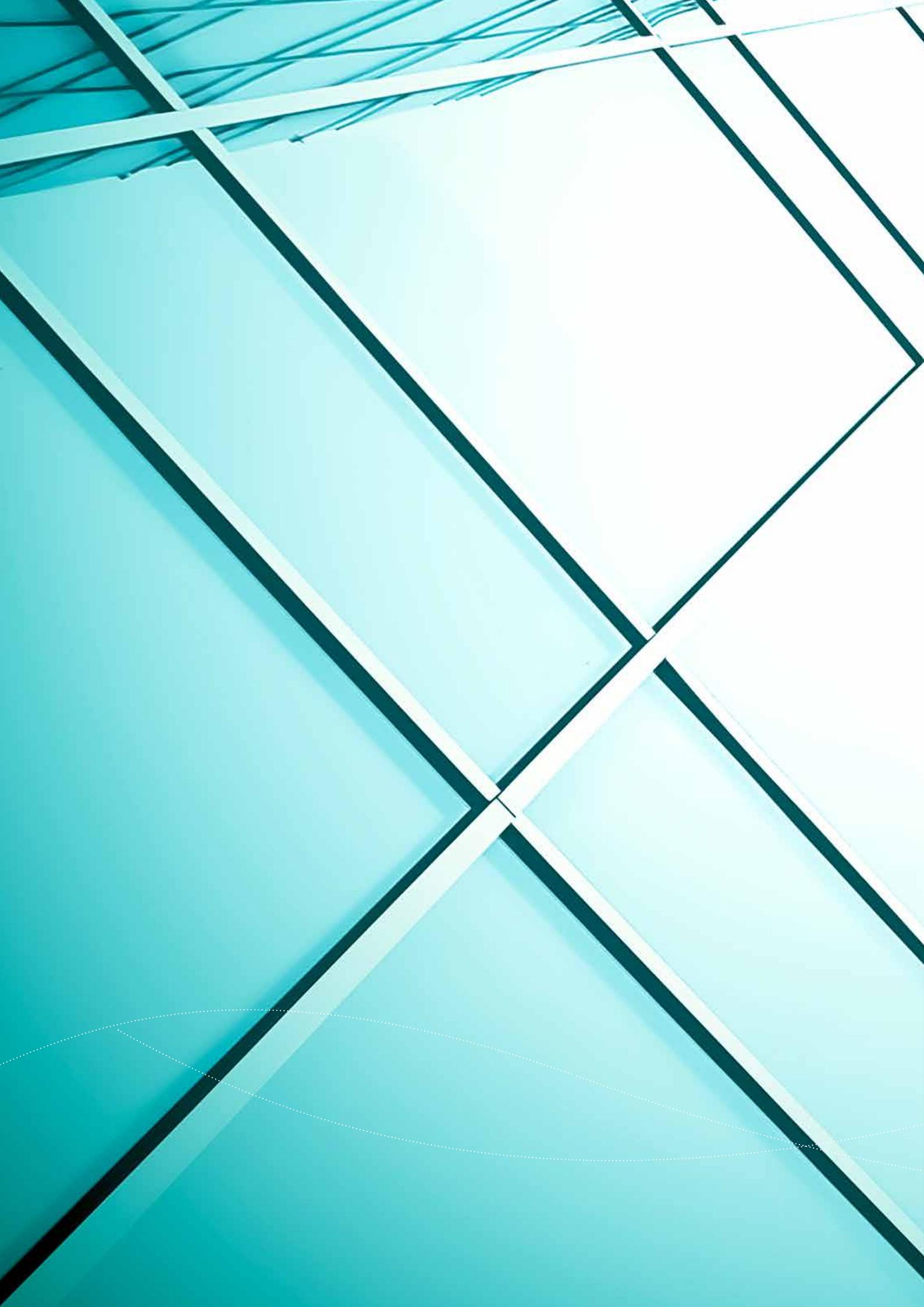
Sites de production

Ce tableau reprend les principales unités de production du Groupe Recticel (y compris les coentreprises). Outre ces sites, le Groupe dispose encore d'environ 50 autres unités de transformation ou de bureaux de vente en Europe, aux États-Unis et en Asie. Fin 2012, le Groupe disposait au total de 103 unités de production. Recticel est actif dans 28 pays.

PAYS	ISOLATION	LITERIE	MOUSSE SOUPLE ⁽¹⁾	AUTOMOBILE
AUTRICHE		Timelkam	Kremsmünster Linz	
BELGIQUE	Turnhout Wevelgem	Geraardsbergen Hulshout	Wetteren	
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE				Mladá Boleslav Most
ESTONIE			Tallinn	
FINALANDE			Kouvola	
FRANCE	Bourges		Langeac Louviers Trilport	Trilport
ALLEMAGNE		Hassfurt Jöhstadt Wattenscheid	Burkhardtsdorf Ebersbach	Espelkamp Rheinbreitbach Rüsselsheim Schönebeck Wackersdorf Mörfelden
HONGRIE			Sajóbábony	
INDIE			Taloja, New Bombay	
ITALIE			Gorla Minore	
NORVÈGE			Åndalsnes	
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE			Shanghai	Beijing Ningbo Shengyang City
POLOGNE		Łódz	Zgierz	Bielsko Biala
ROUMANIE		Miercurea Sibiului	Sibiú	
ESPAGNE			Catarroja Ciudad Rodrigo La Eliana	Santpedor
SUÈDE			Gislaved	
SUISSE		Büron Flüh		
PAYS-BAS			Kesteren	
TURQUIE			Istanbul	
ROYAUME-UNI	Glossop Stoke-on-Trent		Alfreton	Manchester
ÉTATS-UNIS			Deer Park, NY Irvine, CA	Auburn Hills, MI Tuscaloosa, AL

⁽¹⁾ Uniquement les principales unités de moussage sont énumérées







Déclaration de Corporate Governance

Déclaration de Corporate Governance

1. Code de référence et règles en vigueur

Conformément aux dispositions du Code belge de Corporate Governance 2009, Recticel publie sa Charte Corporate Governance sur son site web (www.recticel.com). Toute personne intéressée peut y télécharger la Charte ou demander un exemplaire de celle-ci au siège social de la société. Cette Charte contient une description détaillée de la structure de gestion et de la politique de gouvernance de la société..

Recticel utilise le Code belge de Corporate Governance 2009 comme référence. Ce Code peut être consulté sur le site web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.com).

Recticel applique toutes les recommandations du code de référence, à l'exception de ce qui suit :

- Le principe 5.2. /4. du Code belge de Corporate Governance 2009 selon lequel au moins la majorité des membres du comité d'audit doivent être indépendants. Le Conseil d'administration de Recticel estime toutefois que Messieurs DAVIDON et VANDEPOEL ont prouvé de facto leur indépendance même s'ils ne répondent plus aux conditions d'indépendance du seul et unique fait que leur mandat d'administrateur dépasse le délai de 12 ans.

Ce chapitre reprend des informations plus concrètes sur la corporate governance en général et sur l'application du Code au sein de Recticel pendant l'exercice clôturé en particulier.

Conformément au Code des Sociétés, le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale. Les compétences du Conseil d'Administration ne sont pas limitées par les statuts.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est décrit dans la Charte Corporate Governance de Recticel.

2. Contrôle interne et gestion des risques

Chaque entité existe pour créer de la valeur pour ses stakeholders, ce qui forme la base de la gestion des risques de chaque entreprise. Le défi à relever pour le Conseil d'Administration et pour le management exécutif est de déterminer quel niveau d'incertitude elle accepte dans sa quête de création de valeur. Cette création de valeur est maximisée lorsque le management parvient à créer un équilibre optimal entre la croissance et les recettes d'une part et les risques qui en découlent d'autre part.

L'identification et la quantification des risques, ainsi que l'élaboration et l'entretien de mécanismes de contrôle efficaces relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration et du management exécutif du Groupe Recticel.

La cadre pour le contrôle interne et la gestion des risques appliqués par le Groupe Recticel est basé sur le modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) et est conforme aux conditions imposées par le Code belge de Corporate Governance, en tenant compte de la taille et des besoins spécifiques du Groupe Recticel.

Depuis mi-2010, le Conseil d'Administration et le management exécutif ont revu le cadre de contrôle interne et de gestion des risques et un programme de Compliance adapté est actuellement implémenté.

La base est constituée par un Code de Conduite revu, applicable à tous les administrateurs de Recticel, aux corporate officers et aux travailleurs, et publié sur le site web de Recticel (www.recticel.com).

Des thèmes importants tels que l'éthique, la sécurité, la santé et l'environnement, la qualité, les conflits d'intérêts, les règles de concurrence, la fraude, etc. y sont abordés.

Les principes qui y sont prescrits sont ensuite développés dans le Business Control Guide, qui prévoit des directives plus concrètes et détaillées, comme les lignes directrices dans le domaine de la Gestion de l'impôt, de la Gestion de la Trésorerie, des Règles comptables, des Investissements, des Achats, des Fusions et Acquisitions etc. Le reporting et le contrôle financiers sont effectués sur base du Group Accounting Manual, de la Group Accounting Methodology et de la Cost Accounting Methodology.

Ce Business Control Guide reprend par ailleurs la délégation générale des pouvoirs de décision et des responsabilités pour des domaines de compétences spécifiques.

Le Conseil d'Administration et le management exécutif évaluent régulièrement les principaux risques auxquels est exposé le Groupe Recticel et dresse une liste des priorités. Un descriptif général des risques se trouve dans la partie financière de ce rapport annuel, sous le chapitre VIII.

Un des objectifs du contrôle interne et de la gestion de risques est par ailleurs d'assurer une communication complète et précise en temps opportun. Pour ce faire, le Business Control Guide et toutes les directives liées contiennent les règles nécessaires sur les rôles et responsabilités. Par ailleurs, une attention particulière est consacrée à l'assurance de la protection et de la confidentialité des échanges de données si cela s'avère nécessaire ou utile.

Le Groupe Recticel a également revu ses systèmes de reporting internes en cas d'infraction aux lois et règles externes ou internes. En effet, une politique en matière de signalement de faits graves et de protection des auteurs du signalement a été instaurée permettant ainsi à chacun de signaler une pratique qui serait en contravention avec le Code de Conduite, des Politiques internes ou d'autres lois ou règlements.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'informer et de conseiller le Conseil d'Administration sur le suivi qu'il effectue au minimum chaque année concernant les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Groupe Recticel a également mis en place un service d'Audit Interne qui travaille sur base d'une Charte d'Audit Interne. L'Audit Interne a pour principale mission d'émettre des rapports contenant des opinions et d'autres informations dans la mesure où le contrôle interne parvient à atteindre certains critères au préalable. Le contrôle interne a pour but de garantir raisonnablement que les objectifs stratégiques du Groupe Recticel soient réalisés de la manière la plus efficace. Pour ce faire, elle essaie d'assurer les objectifs suivants :

- la fiabilité et l'intégrité des informations ;
- le respect des politiques, des projets, des procédures, des lois et des accords contractuels ;
- la sécurité des actifs ;
- l'utilisation parcimonieuse et efficace des ressources ;
- la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des opérations et programmes.

3. Contrôle externe

L'assemblée générale a confié le contrôle externe des comptes annuels sociaux et consolidés de Recticel SA à la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « DELOITTE Réviseurs d'Entreprises », représentée par Messieurs William BLOMME et/ou Kurt DEHOORNE.

Le Commissaire effectue ses contrôles conformément aux normes de l'Institut belge des Réviseurs d'Entreprise et émet un rapport dans lequel il confirme que les comptes annuels sociaux et les comptes annuels consolidés de la société reproduisent une image fidèle des capitaux, de la situation financière et des résultats de la société. Le Comité d'audit étudie et discute de ces rapports semestriels en présence du Commissaire. Ceux-ci sont ensuite abordés au Conseil d'Administration.

Les émoluments du Commissaire pour le contrôle des comptes annuels sociaux et consolidés de Recticel SA visé par l'article 134, §1 du Code des Sociétés, s'élèvent à EUR 273.000 pour 2012. Outre ces émoluments, le Commissaire a facturé également EUR 37.000 pour des missions d'audit complémentaires et EUR 754.834 pour des missions de conseil. Le détail de ces rémunérations est repris dans l'annexe au VOL 5.15 des comptes annuels statutaires.

Le montant global des émoluments du Commissaire au niveau Groupe est de EUR 873.000.

Le montant global des émoluments du Commissaire pour les services additionnels non-audit s'élève à EUR 1.142.327 au niveau du Groupe Recticel. Il convient de noter que la limite sur base consolidée telle que fixée par l'article 133 du Code des sociétés a été franchie mais que ceci a été préalablement approuvé par le Comité d'Audit conformément au Code des sociétés.

Le détail de ces rémunérations est repris dans les annexes de la partie financière du rapport annuel consolidé.

Le mandat du Commissaire a été reconduit en 2010 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de cette année 2013.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2013 de reconduire le mandat de Commissaire pour une nouvelle période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016.

4. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Recticel se compose actuellement de treize membres, dont douze administrateurs non exécutifs parmi lesquels quatre administrateurs indépendants. Olivier Chapelle SPRL, Administrateur délégué, est administrateur exécutif.

Ce dernier représente la direction et deux administrateurs représentent les actionnaires de référence.

Eu égard à la loi du 28 juillet 2011, qui prévoit l'obligation qu'au moins un tiers des membres du Conseil d'administration

soit de l'autre sexe, le Conseil d'administration s'engage à prendre en compte cette obligation dans les délais appropriés.

Le Conseil d'administration a déjà tenu compte de cette obligation future en décidant en 2012 de proposer à la nomination Mesdames Marion Debruyne et Ingrid Merckx et il continuera à présenter de telles propositions en cas de remplacement d'administrateurs dans le futur.

Le tableau suivant reprend un aperçu des membres du Conseil d'Administration de Recticel pendant l'exercice 2012 et jusqu'à aujourd'hui :

NOM	FONCTION	TYPE	ANNÉE DE NAISSANCE	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EN DEHORS DE RECTICEL	APPARTENANCE AUX COMITÉS
Etienne DAVIGNON	Président	Non exécutif	1932	1992	2016	Brussels Airlines Président	AC
Olivier CHAPELLE ⁽¹⁾	Administrateur Délégué	Exécutif	1964	2009	2016		MC
Luc VANSTEENKISTE ⁽²⁾	Vice Président	Non exécutif	1947	1991	2016	Sioen Industries NV Président	
Guy PAQUOT	Vice Président	Non exécutif	1941	1985	2016	Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA Compagnie du Bois Sauvage SA Président et administrateur délégué	
André BERGEN ⁽³⁾	Administrateur	Indépendant	1950	2011	2013	Cofinimmo Président	RC AC
François BLONDEL ⁽⁴⁾	Administrateur	Non exécutif		20-déc-2012	2015		
Marion DEBRUYNE	Administrateur	Indépendant	1972	29-mai-2012	2016	Vlerick Leuven Gent Management School Professeur Associé	RC
Pierre Alain DE SMEDT	Administrateur	Indépendant	1944	2011	2015	VBO-FEB Président	RC
Vincent DOUMIER	Administrateur	Non exécutif	1955	2007	19-déc-2012		
Ingrid MERCKX	Administrateur	Indépendant	1966	29-mai-2012	2016	Agfa Graphics Chief Operating Officer	
Wilfried VANDEPOEL ⁽⁵⁾	Administrateur	Non exécutif	1945	1999	2013	Lessius Corporate Finance NV Administrateur délégué	AC
Patrick VAN CRAEN	Administrateur	Non exécutif	1953	2012	2016	CLE (CFE Groupe) Administrateur Délégué	
Tonny VAN DOORSLAER	Administrateur	Non exécutif	1951	2004	2013	Spector Photo Group NV Président	AC
Louis H. VERBEKE ⁽⁶⁾	Administrateur	Non exécutif	1947	1998	29-mai-2012	Vlerick Leuven Gent Management School Président	
Luc WILLAME ⁽⁷⁾	Administrateur	Indépendant	1940	2008	29-mai-2012		
Jacqueline ZOETE	Administrateur	Non exécutif	1942	2010	2016	Sioen Industries NV Administrateur	

(1) en sa qualité de Gérant de Olivier Chapelle SPRL

(2) en sa qualité d'Administrateur Délégué de Vean SA

(3) en sa qualité de Gérant de André Bergen SCS

(4) en sa qualité de Représentant Permanent de Compagnie du Bois Sauvage Services SA

(5) depuis le 29 mai 2012, en sa qualité de Gérant de Revam SPRL

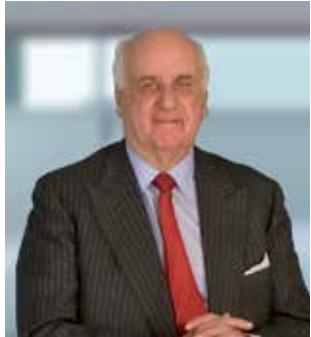
(6) en sa qualité de Gérant de Louis Verbeke SPRL

(7) en sa qualité d'Administrateur Délégué de Sogelam SA

AC = Comité d'audit

MC = Comité de management

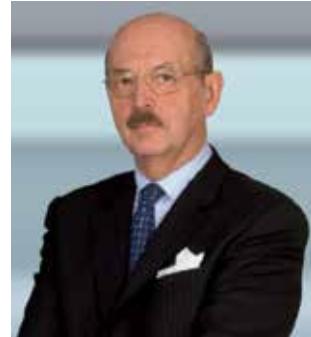
RC = Comité de rémunération et de nomination



Etienne Davignon
Président



Olivier Chapelle
Administrateur Délégué



Guy Paquot
Vice Président



Luc Vansteeniste
Vice Président



André Bergen
Administrateur



François BLONDEL
Administrateur



Marion DEBRUYNE
Administrateur



Pierre Alain De Smedt
Administrateur



Ingrid MERCKX
Administrateur



Wilfried Vandepoel
Administrateur



Patrick VAN CRAEN
Administrateur



Tonny Van Doorslaer
Administrateur



Jacqueline Zoete
Administrateur

Modifications depuis le rapport annuel précédent – nominations statutaires – proposition de nouveaux administrateurs

Sur proposition du Conseil d'Administration et après avis du Comité de rémunération et de nomination, l'assemblée générale du 29 mai 2012 a pris les résolutions suivantes :

- Renouvellement du mandat de Monsieur Etienne DAVIGNON, comme administrateur non exécutif et président du Conseil d'administration, pour une nouvelle période de quatre ans qui prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- Renouvellement du mandat de OLIVIER CHAPELLE SPRL, représentée par Monsieur Olivier CHAPELLE, comme administrateur exécutif et administrateur délégué, pour une nouvelle période de quatre ans qui prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- Renouvellement du mandat de VEAN SA, représentée par Monsieur Luc VANSTEENKISTE, comme administrateur non exécutif et vice-président du Conseil d'administration, pour une nouvelle période de quatre ans qui prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Guy PAQUOT, comme administrateur non exécutif et vice-président du Conseil d'administration, pour une nouvelle période de quatre ans qui prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- Renouvellement du mandat de Madame Jacqueline ZOETE, comme administrateur non exécutif, pour une nouvelle période de quatre ans qui prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- En remplacement de Monsieur Wilfried VANDEPOEL, nomination de REVAM SPRL, représentée par Monsieur Wilfried VANDEPOEL, comme administrateur non exécutif pour une période d'un an qui prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.
- En remplacement de SOGELAM SA, représentée par Monsieur Luc WILLAME, nomination de Monsieur Patrick VAN CRAEN comme administrateur non exécutif pour une période de quatre ans qui prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

– En remplacement de LOUIS VERBEKE SPRL, représentée par Monsieur Louis H. VERBEKE, nomination de Madame Marion DEBRUYNE comme administrateur pour une période de quatre ans qui prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

– Election comme administrateur de Madame Ingrid MERCKX pour une période de quatre ans qui prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

En outre, Madame Marion DEBRUYNE et Madame Ingrid MERCKX ont été nommées comme administrateur indépendant au sens des articles 524 §2 et 526bis §2 du Code des Sociétés pour la durée de leur mandat. Elles répondent à tous les critères mentionnés à l'article 526ter du Code des Sociétés. Elles répondent également aux critères d'indépendance du Code de Corporate Governance 2009.

Il faut également noter la constatation par le Conseil d'Administration de la démission comme administrateur de Monsieur Vincent DOUMIER, avec effet le 19 décembre 2012, et sa décision de pourvoir à son remplacement par la nomination de « COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE SERVICES SA », représentée par Monsieur François BLONDEL, représentant permanent, avec effet au 20 décembre 2012.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2013, les mandats suivants viendront à échéance :

- ANDRE BERGEN Comm. V., représentée par Monsieur André BERGEN, comme administrateur indépendant ;
- REVAM BVBA, représentée par Monsieur Wilfried VANDEPOEL, comme administrateur non exécutif;
- Monsieur Tonny VAN DOORSLAER, comme administrateur non exécutif ;
- DELOITTE Réviseurs d'Entreprises s.c.s.c.r.l. comme Commissaire.

Tenant compte de ce qui précède et après avis du Comité de rémunération et de nomination, le Conseil d'administration présente à l'assemblée générale du 28 mai 2013 les propositions suivantes :

– Ratification de la résolution adoptée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2012 et remplacement définitif comme administrateur de Monsieur Vincent DOUMIER, qui a démissionné le 19 décembre 2012, par la « COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE SERVICES SA », représentée par Monsieur François BLONDEL, représentant permanent, avec effet au 20 décembre 2012, pour une période qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015.

- Acceptation de la démission de VEAN NV, représentée par Monsieur Luc VANSTEENKISTE, de son poste d'administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet à la date du 28 mai 2013.
- Reconduction du mandat de ANDRE BERGEN Comm.V., représentée par Monsieur André BERGEN, comme administrateur indépendant, pour une nouvelle période de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.
- Reconduction du mandat de REVAM SPRL, représentée par Monsieur Wilfried VANDEPoel, comme administrateur non-exécutif, pour une nouvelle période de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.
- Non-reconduction du mandat de Monsieur Tonny VAN DOORSLAER dont le mandat prend fin à cette Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration propose de confirmer Monsieur Patrick VAN CRAEN comme administrateur indépendant au sens des articles 524 §2 et 526bis §2 du Code des Sociétés pour la durée de son mandat. Il répond à tous les critères mentionnés à l'article 526ter du Code des Sociétés. Il répond également aux critères d'indépendance du Code de Corporate Governance 2009.

Le Conseil d'administration propose également de reconduire le mandat de Commissaire de la société civile sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée « DELOITTE Réviseurs d'Entreprises », représentée par William BLOMME, pour une nouvelle période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Activités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois en 2012. Une réunion a essentiellement porté sur le budget de 2012, deux autres réunions ont surtout abordé l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2011 et des comptes semestriels au 30 juin 2012.

Lors de chaque réunion, une attention particulière a également été accordée à l'évolution de la situation par département et aux principaux dossiers en cours en matière d'acquisitions et/ou de désinvestissements. D'autres thèmes (ressources humaines, communication externe, litiges et questions juridiques, délégation des compétences et cetera) y ont été abordés lorsque cela s'avérait nécessaire ou utile.

La procédure écrite de prise de décisions n'a pas été appliquée en 2012.

Le secrétariat du Conseil d'Administration a été assuré par monsieur Dirk VERBRUGGEN, General Counsel & General Secretary.

Le pourcentage individuel de présence des administrateurs aux réunions en 2012 a été le suivant :

NOM	POURCENTAGE DE PRÉSENCE 2012
Etienne DAVIGNON	7/7
Guy PAQUOT	5/7
Luc VANSTEENKISTE	7/7
Olivier CHAPELLE	7/7
André BERGEN	6/7
François BLONDEL ⁽¹⁾	1/1
Marion DEBRUYNE ⁽²⁾	3/3
Pierre Alain DE SMEDT	4/7
Vincent DOUMIER ⁽³⁾	6/7
Ingrid MERCKX ⁽⁴⁾	3/3
Wilfried VANDEPoel	7/7
Patrick VAN CRAEN ⁽⁵⁾	3/3
Tonny VAN DOORSLAER	6/7
Louis VERBEKE ⁽⁶⁾	4/4
Luc WILLAME ⁽⁷⁾	4/4
Jacqueline ZOETE	3/7

(1) Début mandat le 20/12/2012

(2) Début mandat le 29/05/2012

(3) Fin mandat le 19/12/2012

(4) Début mandat le 29/05/2012

(5) Début mandat le 29/05/2012

(6) Fin mandat le 29/05/2012

(7) Fin mandat le 29/05/2012

Le Conseil d'administration organise une autoévaluation de son fonctionnement de manière régulière. La procédure part d'un questionnaire auquel répondent tous les administrateurs. Les résultats du questionnaire sont ensuite examinés et font l'objet d'une analyse plus approfondie lors d'une réunion ultérieure du Conseil d'administration.

5. Comités institués par le Conseil d'administration

a) Le Comité d'audit

Conformément au Code des Sociétés, le Comité d'audit veille au processus de reporting financier, à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et à la gestion des risques de la société, à l'audit interne, au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et à l'indépendance du Commissaire. Le règlement intérieur du Comité d'audit est repris dans la Charte Corporate Governance.

Le Comité d'audit compte quatre membres. Tous les membres sont administrateurs non exécutifs et l'un d'entre eux, à savoir le Président, est indépendant au sens du Code des Sociétés.

Le secrétariat du Comité est assuré par monsieur Dirk VERBRUGGEN, General Counsel & General Secretary.

La composition du Comité d'audit répond aux dispositions des statuts de Recticel SA et aux prescriptions en la matière du Code des Sociétés, mais n'est pas conforme au principe 5.2/4. du Code belge de Corporate Governance 2009 selon lequel la majorité au moins des membres du comité d'audit doivent être indépendants. Toutefois, le Conseil d'Administration de Recticel estime que Messieurs DAVIGNON et VANDEPOEL ont prouvé de facto leur indépendance même s'ils ne répondent plus aux conditions d'indépendance du seul et unique fait que leur mandat d'administrateur dépasse le délai de 12 ans.

Conformément à l'article 526bis du Code des Sociétés, Recticel SA déclare que le Président du Comité d'audit, monsieur André Bergen, répond aux conditions d'indépendance et qu'il possède l'expertise nécessaire dans le domaine de la comptabilité et de l'audit.

Le tableau suivant reprend les membres du Comité d'audit pendant l'exercice 2012 et jusqu'à ce jour.

NOM	FONCTION	POURCENTAGE DE PRÉSENCE 2012
André BERGEN	Président	7/7
Etienne DAVIGNON	Membre	6/7
Vincent DOUMIER ⁽¹⁾	Membre	7/7
Wilfried VANDEPOEL	Membre	7/7
Tonny VAN DOORSLAER	Membre	6/7

⁽¹⁾ Démission le 19 décembre 2012.

Le Comité d'audit s'est réuni sept fois en 2012. Quatre réunions se sont essentiellement concentrées sur le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2011 et des comptes semestriels au 30 juin 2012. Par ailleurs, lors de chaque réunion, une attention particulière a été accordée au programme d'audit interne, à la gestion des risques, à la fiscalité et aux questions comptables liées aux normes IFRS

Chaque année, durant l'une de ses réunions, le comité d'audit procède à une autoévaluation de son fonctionnement et consacre le temps nécessaire à la discussion et à l'analyse de cette autoévaluation.

b) Le Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination émet des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération et la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de management, il préparera à l'avenir le rapport de rémunération et l'expliquera à l'assemblée générale. Par ailleurs, il fait les propositions nécessaires concernant l'évaluation et la reconduction des mandats des administrateurs, ainsi que la nomination et l'induction de nouveaux administrateurs. Le règlement intérieur du Comité de rémunération et de nomination est repris dans la Charte Corporate Governance de Recticel.

Le Comité de rémunération et de nomination se compose de trois membres, tous administrateurs non exécutifs et indépendants.

Le secrétariat du Comité est assuré par monsieur Dirk VERBRUGGEN, General Counsel & General Secretary.

La composition du Comité de rémunération et de nomination répond aux nouvelles prescriptions en la matière du Code des Sociétés, ainsi qu'aux exigences du Code belge de Corporate Governance.

Sa composition est la suivante :

Nom	FONCTION	POURCENTAGE DE PRÉSENCE 2012
André BERGEN ⁽¹⁾	Président	3/4
Luc WILLAME ⁽²⁾	Président	2/2
Pierre Alain DE SMEDT	Membre	2/4
Marion DEBRUYNE ⁽³⁾	Membre	2/2
Louis VERBEKE ⁽⁴⁾	Membre	2/2

⁽¹⁾ Président depuis le 29 mai 2012

⁽²⁾ Fin mandat le 29 mai 2012

⁽³⁾ Membre depuis le 29 mai 2012

⁽⁴⁾ Fin mandat le 29 mai 2012

Conformément à l'article 526ter du Code des Sociétés, Recticel déclare que le Comité de rémunération et de nomination dispose de l'expertise nécessaire dans le domaine de la politique de rémunération.

Le Comité de rémunération et de nomination s'est réuni quatre fois en 2012.

Deux réunions ont traité de la rémunération fixe et variable du management exécutif ainsi que de la nomination et de la réélection des administrateurs ainsi que du plan de stock-options, édition 2012. D'autres réunions ont porté entre autres sur l'engagement de nouveau Group General Manager Bedding et d'un nouveau General Counsel & General Secretary.

La composition et le fonctionnement du Comité de rémunération et de nomination ont été, à la fin de 2010, revus en profondeur à l'occasion de la loi du 6 avril 2010 qui modifie le Code des Sociétés en introduisant un article 526 quater, rendant obligatoire la constitution d'un Comité de rémunération.

Chaque année, durant l'une de ses réunions, le Comité de rémunération et de nomination procède à une autoévaluation de son fonctionnement et consacre le temps nécessaire à la discussion et à l'analyse de cette autoévaluation.

6. Le management exécutif

Le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la société à la société à responsabilité limitée "OLIVIER CHAPELLE", établie à 1180 Bruxelles Avenue de la Sapinière 28, représentée par son Gérant et représentant permanent, monsieur Olivier CHAPELLE.



Debout de gauche à droite: Jan De Moor, Dirk Verbruggen, François Petit, Rik De Vos, Bart Wallaeys, Jean-Pierre Mellen, Paul Werbrouck, Marc Clockaerts.
Assis de gauche à droite: Philipp Burgtoft, Olivier Chapelle, Betty Bogaert, Jean-Pierre De Kesel.

L'Administrateur Délégué est secondé dans sa mission par le Comité de management, dont les membres (pour la période 2012 jusqu'à aujourd'hui) sont repris dans la liste suivante :

NOM	FONCTION
Olivier CHAPELLE ⁽¹⁾	Chief Executive Officer
Betty BOGAERT	Group ICT & Business Support Manager
Philipp BURGTORF ⁽²⁾	Group General Manager Bedding
Marc CLOCKAERTS ⁽³⁾	Group General Manager Automotive
Jean-Pierre DE KESEL ⁽⁴⁾	Chief Sustainability Officer
Jan DE MOOR ⁽⁵⁾	Group Human Resources & Corporate Communication Manager
Caroline DESCHAUMES ⁽⁶⁾	Group General Manager Bedding
Rik DE VOS	Group General Manager Flexible Foams
Philippe JOUS ⁽⁷⁾	General Secretary & Corporate General Counsel
Jean-Pierre MELLEN ⁽⁸⁾	Chief Financial Officer
François PETIT	Chief Procurement Officer
Dirk VERBRUGGEN ⁽⁹⁾	General Secretary & General Counsel
Bart WALLAEYS	Group Manager Research and Development
Paul WERBROUCK	Group General Manager Insulation

⁽¹⁾ en sa qualité de Gérant et représentant permanent de Olivier Chapelle SPRL.

⁽²⁾ depuis le 03 septembre 2012

⁽³⁾ en sa qualité de Gérant et représentant permanent de Emsee SPRL.

⁽⁴⁾ jusqu'au 31 octobre 2012 en sa qualité de Deputy General Manager Bedding.

Depuis le 01 novembre 2012 en sa qualité de Chief Sustainability Officer.

⁽⁵⁾ en sa qualité de Gérant et représentant permanent de Cape-3 SPRL.

⁽⁶⁾ jusqu'au 24 avril 2012

⁽⁷⁾ jusqu'au 31 décembre 2012 en sa qualité de Gérant et représentant permanent de Caamous SCA/Comm.VA.

⁽⁸⁾ en sa qualité de Gérant et représentant permanent de De Ster SPRL.

⁽⁹⁾ depuis le 01 janvier 2013

Le Comité de management exerce un rôle consultatif envers le Conseil d'Administration dans son ensemble et ne constitue pas un comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des Sociétés.

7. Rapport de rémunération

I. Introduction

La Politique de rémunération du Groupe Recticel est décrite dans la Charte Corporate Governance sur le site web de Recticel. Elle a également été reprise in extenso dans le rapport annuel 2009.

Aucune modification n'y a été apportée pendant l'année 2012.

Sur recommandation du Comité de rémunération et de nomination, le Conseil d'Administration du Groupe détermine la rémunération des administrateurs et des membres du comité de management (ci-après dénommés la "haute direction" ou les "cadres de direction").

Afin d'aider le comité à analyser le contexte concurrentiel belge et européen, ainsi que d'autres facteurs utiles pour l'évaluation des questions de rémunération, le comité peut recourir aux services de consultants en rémunération de renommée internationale.

Dans cette perspective, durant le premier semestre de 2011, un benchmarking a été organisé en collaboration avec Towers Watson sur la rémunération du Comité de management.

Pour l'année 2012 et les deux années suivantes, le Comité de rémunération et de nomination a confirmé les principes de la politique de rémunération.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs de la société sont rémunérés pour leurs services par une rémunération fixe à chaque réunion à laquelle ils ont assisté. Cette rémunération est fixée par le conseil, sur proposition du Comité de rémunération et de nomination, et soumise à l'assemblée générale pour approbation. Le président du conseil reçoit une rémunération égale à 200 % de la rémunération personnelle fixée pour les autres membres du conseil.

L'assemblée générale approuve aussi la rémunération complémentaire des membres du comité. Les présidents des comités perçoivent une rémunération égale à 150 % de la rémunération personnelle fixée pour les autres membres du comité. Tant le montant que la structure de la rémunération des administrateurs sont réétudiés chaque année. Pour 2013, aucun changement ne sera proposé.

Les administrateurs non exécutifs de la société ne reçoivent ni rémunération, ni avantage lié à une prime ou une action ou autre de la part de la société et de ses sociétés liées, sauf à titre de rémunération pour les services prestés en tant qu'administrateur de la société et/ou des entreprises liées, et à l'exception de VEAN NV, représentée par Monsieur Luc VANSTEENKISTE, comme exposé plus en détail ci-après. La société n'accordera aucun crédit, ne maintiendra aucun crédit, ne prolongera aucun crédit, ne renouvellera pas une extension de crédit sous forme de prêt personnel en faveur de n'importe quel membre de la haute direction.

Rémunération de la haute direction

La rémunération de la haute direction est calculée de manière à :

- ce que la société puisse attirer, motiver et garder en permanence les talents exécutifs de haut niveau et au grand potentiel afin que la société puisse affronter la concurrence régionale et internationale ;
- encourager la réalisation des objectifs approuvés par le conseil en vue de développer une valeur actionnariale à court, moyen et long terme, et,
- stimuler, reconnaître et récompenser les performances personnelles et d'équipe.

Tant le montant que la structure de la rémunération de la haute direction sont réétudiés chaque année par le comité de rémunération et de nomination, qui soumet ensuite des propositions pour approbation au Conseil d'administration.

L'enveloppe de rémunération de la haute direction allie trois éléments intégrés qu'on appelle la "rémunération directe totale". Ces éléments intégrés sont le salaire de base, la prime d'encouragement annuelle et la formule d'intérêt à long terme. La société n'accordera aucun crédit, ne maintiendra aucun crédit, ne prolongera aucun crédit, ne renouvellera pas une extension de crédit sous forme de prêt personnel en faveur de n'importe quel membre de la haute direction.

Pour déterminer les rémunérations de la haute direction, la rémunération de cadres dans les multinationales et moyennes entreprises belges est prise en considération avec d'autres facteurs internes. L'objectif est d'atteindre des rémunérations cibles qui, en général, sont supérieures ou égales au niveau moyen du marché, pour autant que les résultats de la société le permettent.

Critères d'évaluation pour la rémunération de bonus de la haute direction

Le CEO reçoit une rémunération de bonus sur la base de ses prestations pendant l'exercice. Les critères d'évaluation sont fondés sur les objectifs financiers relatifs à certains indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators ou « KPI ») relatifs au budget annuel et au niveau d'endettement dans le cadre du groupe, ainsi qu'à des objectifs non financiers, relatifs au développement futur de la société (par exemple : structure, pratiques commerciales, nouveaux produits et/ou marchés, fusions et acquisitions, ressources humaines, compliance, etc.). Le comité de rémunération et de nomination évalue la prestation lors d'une séance privée et discute ensuite l'évaluation avec le CEO avant de faire une proposition au Conseil d'administration.

Les Group General Managers (et Deputy General Managers) à la tête de quatre business lines différentes reçoivent une rémunération de bonus équivalente sur la base de leurs prestations durant l'exercice. Les critères d'évaluation sont basés sur les objectifs financiers en matière de « KPI » relatifs au budget annuel, non seulement au niveau du groupe, mais aussi au niveau de leurs business lines respectives. Les objectifs financiers entrent en ligne de compte pour 60 % du bonus. Les objectifs non financiers entrent en ligne de compte pour 40 % : ils concernent le développement futur de la business line (par exemple, la structure, les pratiques commerciales, les nouveaux produits et/ou marchés, les fusions et acquisitions, les ressources humaines, la compliance, etc.).

Pour les fonctions d'appui au sein du Comité de gestion (CFO, General Counsel, HR, Achats, ICT, HR et R&D), les objectifs financiers entrent en ligne de compte pour 45 % et concernent les résultats du groupe, le budget du département et/ou des projets spécifiques. Les objectifs non financiers entrent en ligne de compte pour 55 % et concernent le développement futur de leur département (par exemple la structure, les pratiques commerciales, les nouveaux produits et/ou marchés, les fusions et acquisitions, les ressources humaines, la compliance, etc.).

Le CEO assure l'évaluation des autres membres du Comité de gestion et examine les résultats de son évaluation avec le Comité des rémunération et de nomination.

Eu égard à l'article 520ter du Code des Sociétés, qui exige que le paiement de la rémunération variable soit postposé au terme d'une période de trois ans si certains critères ne sont pas respectés, le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale de 2012 d'approuver une dérogation à cette règle conformément à l'option prescrite par la loi, étant donné que cette règle ne s'appliquait qu'à l'administrateur délégué et CEO, OLIVIER CHAPELLE SPRL, alors que tous les autres membres du comité de gestion restaient en dessous du seuil de 25 %.

L'assemblée générale de 2012 a approuvé cette proposition pour l'année 2012.

Le Comité de rémunération et de nomination et le Conseil d'administration ont à nouveau examiné les différentes applications permises par la loi et ont finalement décidé qu'il reste dans l'intérêt de la société de continuer à traiter sur un pied d'égalité la structure de paiement de la rémunération variable de tous les membres du comité de gestion. Étant donné que le target en matière de bonus, en tant que rémunération variable de l'administrateur délégué et CEO, dépasse le seuil de 25 %, le Conseil d'administration

proposera à l'assemblée générale, tout comme l'année dernière, de s'écartez du principe d'un report du paiement au terme d'une période de trois ans, et de permettre le paiement de l'intégralité de la rémunération variable dans un délai d'un an.

Enfin, il convient de noter qu'il n'existe pas de droit de récupération au cas où l'indemnité variable aurait été déterminée sur la base de données financières inexactes.

II. Publication des rémunérations des administrateurs et des membres du management exécutif

II.1. Rémunérations brutes des administrateurs

NOM	RÉMUNÉRATION FIXE 2012	JETONS DE PRÉSENCE 2012	COMITÉ D'AUDIT 2012	COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION 2012	RÉMUNÉRATION POUR MISSION SPÉCIALE	TOTAL (BRUT)
DAVIGNON Etienne	18 000,00	23 100,00	15 000,00	-	-	56 100,00
OLIVIER CHAPELLE BVBA	9 000,00	11 550,00	-	-	-	20 550,00
PAQUOT Guy	9 000,00	9 900,00	-	-	-	18 900,00
VEAN NV	5 241,76	4 950,00	-	-	-	10 191,76
ANDRÉ BERGEN Comm V	9 000,00	9 900,00	26 250,00	2 500,00	-	47 650,00
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE SERVICES SA	293,48	-	-	-	-	293,48
DE SMEDT Pierre-Alain	9 000,00	8 250,00	-	3 750,00	-	21 000,00
DEBRUYNE Marion	5 315,93	4 950,00	-	2 500,00	-	12 765,93
DOUMIER Vincent	8 706,52	9 900,00	17 500,00	-	-	36 106,52
LOUIS VERBEKE BVBA	3 684,07	6 600,00		2 500,00	-	12 784,07
MERCKX Ingrid	5 315,93	4 950,00	-	-	-	10 265,93
REVAM BVBA	5 315,93	4 950,00	10 000,00	-	-	20 265,93
SOGELAM NV	3 684,07	6 600,00	-	2 500,00	-	12 784,07
VAN DEPOEL Wilfried	3 684,07	6 600,00	7 500,00	-	-	17 784,07
VAN CRAEN Patrick	5 315,93	4 950,00	-	-	-	10 265,93
VAN DOORSLAER Tonny	9 000,00	11 550,00	15 000,00	-	-	35 550,00
ZOETE Jacqueline	9 000,00	6 600,00	-	-	-	15 600,00

Depuis 2006, les administrateurs reçoivent une rémunération de EUR 1 650 par réunion à laquelle ils ont assisté, et le double pour le Président. Les membres du Comité d'audit reçoivent EUR 2 500 par réunion à laquelle ils ont assisté, et le Président EUR 3 750. Les membres du Comité de rémunération et de nomination ont droit à EUR 2 500 par an ; le Président à EUR 3 750.

Pour 2012, une indemnité annuelle fixe de EUR 9 000 par administrateur et EUR 18 000 pour le Président a été approuvée et octroyée. Pour 2013, la proposition est faite à l'assemblée générale d'octroyer une indemnité analogue.

La rémunération de l'administrateur exécutif (Olivier Chapelle SPRL/SPRL), telle quelle est reprise dans l'aperçu ci-dessus, est prise en compte dans la rémunération totale prévue par son contrat de management.

D'avril 2010 à mai 2012, Vean SA n'était pas rémunérée pour son mandat d'administrateur mais recevait toutefois une rémunération sur base de son contrat de management. Durant ladite période, Vean SA a perçu une indemnité fixe de EUR 66.666,67 par mois, soit EUR 333.333,35 pour l'année 2012. Avec effet au 1er juin 2012, le contrat de management a pris fin. En conséquence, le mandat d'administrateur de Vean SA est dorénavant rémunéré conformément à la structure de rémunération indiquée ci-avant.

II.2. Rémunérations brutes du CEO et des autres membres du Comité de management

COUT TOTAL POUR L'ENTREPRISE	OLIVIER CHAPELLE SPRL/SPRL REP. PAR OLIVIER CHAPELLE		OLIVIER CHAPELLE SPRL/SPRL REP. PAR OLIVIER CHAPELLE		TOTAL	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Nombre de personnes	1	1	12	12	13	13
Rémunération de base	486 000	442 000	2 795 429	2 842 930	3 281 429	3 284 930
Rémunération variable	280 000	280 000	796 284	614 857	1 076 284	894 857
Total:	766 000	722 000	3 591 713	3 457 787	4 357 713	4 179 787
Pensions	0	0	139 840	101 125	139 840	101 125
Autres avantages	88 453	95 654	242 288	214 924	330 741	310 578
Total	854 453	817 654	3 973 840	3 773 836	4 828 293	4 591 490

Remarques :

- Le tableau ci-dessus a été établi en conformité avec les directives nouvelles du comité belge pour la Corporate Governance, c'est-à-dire la mention de la rémunération brute sans les cotisations sociales de l'employeur pour tous les membres ayant un statut de travailleur, et la rémunération totale facturée durant l'exercice pour les membres qui sont actifs via une société de gestion.
- Les membres du Comité de management disposent tous d'une voiture de société (et d'une carte carburant), ainsi que d'un téléphone mobile. Leur coût est repris dans le montant mentionné ci-dessus sous la rubrique « autres avantages ». Les membres du comité de gestion qui sont actifs par le biais d'une société ne bénéficient pas de tels avantages, même si certains frais peuvent être facturés séparément. En pareil cas, ils sont également repris dans le tableau ci-dessus.
- En matière d'assurance groupe et de régimes de pension, il faut faire une distinction entre les membres qui sont actifs en tant que travailleur et ceux qui sont actifs via une société de gestion. Les derniers cités ne bénéficient pas d'une assurance groupe ou d'un régime de pension.
- Les membres du comité de gestion ayant un statut de travailleur et qui ont été engagés avant 2001 participent au Recticel Group Defined Benefit Plan. Les membres qui ont été engagés à l'extérieur après 2001 participent au Recticel Group Defined Contribution Plan. Les frais à cet égard ont été repris dans le tableau ci-dessus.

II.3. Actions, options sur actions et autres droits à l'acquisition d'actions

Sur la base du Code de Corporate Governance, le Conseil d'Administration avait demandé et obtenu l'approbation de l'Assemblée générale de mai 2012 pour l'émission, plus tard dans l'année, d'un plan d'options sur actions de maximum 480.000 warrants au profit des cadres dirigeants du Groupe

Le plan 2012 reporté concernait 419.500 options sur actions pour un total de 54 cadres de la société. Le prix d'exercice avait été fixé au prix moyen par action pendant les 30 jours précédents, à savoir EUR 4,79; la période d'exercice va du 1er janvier 2016 au 19 décembre 2018. Le coût total à charge de la société pour cette série 2012 se monte à EUR 20.572 par option sur actions, soit un total de EUR 239.954, répartis sur quatre ans (l'année d'émission et les trois années de la période d'indisponibilité).

Les membres suivants du Comité de gestion ont reçu les options sur actions suivantes de la série 2012 :

NOM	NOMBRE TOTAL D'OPTIONS SUR ACTIONS	VALEUR THÉORIQUE TOTALE DES OPTIONS SUR ACTIONS À L'ÉMISSION (*)
Olivier Chapelle	30 000	17 160
Betty Bogaert	9 900	5 663
Philipp Burgtoft	9 900	5 663
Marc Clockaerts	9 900	5 663
Jean-Pierre De Kesel	9 900	5 663
Jan De Moor	9 900	5 663
Rik De Vos	9 900	5 663
Philippe Jous	9 900	5 663
Jean-Pierre Mellen	9 900	5 663
François Petit	9 900	5 663
Dirk Verbruggen	9 900	5 663
Bart Wallaeys	9 900	5 663
Paul Werbrouck	9 900	5 663

(*) La valeur théorique a été calculée sur la base de la formule Black & Scholes et de certaines hypothèses sur le rendement, le taux d'intérêt et la volatilité.

Pendant l'année 2012, aucune option sur actions, aucun warrant, aucune action ou droit d'acquisition d'actions n'a été concédé aux membres du Conseil d'Administration.

Pendant l'année 2012, aucune option sur actions n'a été exercée par les membres du Comité de management.

II.4. Principales dispositions contractuelles de règlements des recrutements et des départs de membres du Comité de management

La plupart des accords contractuels avec les membres existants du Comité de management ne contiennent aucun règlement de fin de contrat. Par conséquent, le droit commun prévaut en la matière. Certains membres disposent toutefois d'un règlement lié à leur ancienneté.

A ce sujet, vous trouverez ci-dessous un aperçu des délais et indemnités de préavis pour chaque membre du Comité de management.

NOM	DÉLAIS ET INDEMNITÉS DE PRÉAVIS	COMMENTAIRES
Olivier Chapelle	12 mois	
Betty Bogaert	12 mois	minimum légal – Formule Claeys d'application
Philipp Burgtorf	12 mois	
Marc Clockaerts	18 mois	12 mois à compter de 2015
Jean-Pierre De Kesel	18 mois	minimum légal – Formule Claeys d'application
Jan De Moor	18 mois	
Rik De Vos	12 mois	
Jean-Pierre Mellen	15 mois	
François Petit	12 mois	
Dirk Verbruggen	12 mois	
Bart Wallaeys	15 mois	minimum légal – Formule Claeys d'application
Paul Werbrouck	21 mois	minimum légal – Formule Claeys d'application

En 2012, les personnes suivantes ont été désignées comme membres du Comité de gestion :

- À compter du 3 septembre 2012, Monsieur Philipp BURGTORF a été désigné comme Group General Manager Bedding. Son contrat de travail prévoit un délai de préavis de douze mois.
- À compter du 1^{er} janvier 2013, Monsieur Dirk VERBRUGGEN a remplacé au poste de General Counsel & General Secretary Monsieur Philippe JOUS, qui a pris sa retraite. Son contrat de travail prévoit un délai de préavis de douze mois.

8. Transactions et autres liens contractuels entre la société, les sociétés liées et les administrateurs et membres du Comité de management

Le chapitre VII.1. de la Charte Corporate Governance de Recticel décrit la politique de Recticel SA en ce qui concerne les transactions qui ne ressortent pas de la réglementation des conflits d'intérêts.

Des transactions commerciales ont lieu entre le groupe Sioen et le groupe Recticel, qui sont principalement la conséquence d'un développement commun de produits.

Plus précisément, en 2012, les sociétés du Groupe Recticel ont conclu des transactions d'achat d'un montant de EUR 1.252.125 et des transactions de vente d'un montant de EUR 193.924 avec les sociétés du Groupe Sioen.

Au cours de l'année 2011, aucun conflit d'intérêts ne s'est présenté entre un administrateur et la société au sens des articles 523 et 524 du Code des Sociétés sauf dans le cadre du Stock Option Plan, édition 2012 qui a été émis en décembre 2012, et dans le cadre duquel M. Olivier CHAPELLE présentait un conflit d'intérêts. La procédure des articles 523 et 524 a été appliquée. Référence est faite au rapport annuel statutaire, contenant un extrait du procès-verbal du 20 décembre 2012.

Ces dispositions n'ont pas trouvé d'autres applications.

9. Opérations d'initié et manipulations de marché

La politique de la société en matière de prévention des opérations d'initié et des manipulations de marché est exposée dans le chapitre VII.2 de la Charte Corporate Governance de Recticel.

Ces mesures reprennent l'introduction de limitations sur l'exécution de transactions (« périodes fermées ») applicables depuis 2006.

Monsieur Dirk VERBRUGGEN a été désigné Compliance Officer, en charge du contrôle du respect de ces règles.

10. Relations avec les actionnaires de référence et d'autres éléments liés aux éventuelles offres publiques d'acquisition

Recticel SA était contrôlée par un groupe d'actionnaires liés par un pacte d'actionnaires daté du 22 août 2007. Ce pacte avait été conclu pour une première période de trois ans. Depuis août 2010, le pacte a été tacitement reconduit. Ce pacte a pris fin définitivement le 6 novembre 2012.

Voici le récapitulatif des actionnaires qui, conformément aux statuts ou à la législation, ont adressé une notification à la société et à la FSMA:

NOM	NOMBRE D'ACTIONS	%
Actionnaires autour de Compagnie du Bois Sauvage SA, y compris Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA et M. Paquot	8 673 650	29,98%
Capfi Delen Asset Management NV	905 201	3,13%
Public	19 352 605	66,89%
TOTAL	28 931 456	100,00%

La structure financière, avec le nombre d'actions, de strips, d'obligations convertibles et de warrants de la société, est exposée dans le chapitre "Information sur l'Action" sur le site web de Recticel (www.recticel.com).

Il n'existe aucune limitation légale ni statutaire sur la cession de titres. Aucun titre n'est lié à des droits de contrôle particulier. Il n'existe aucun mécanisme pour le contrôle d'un quelconque plan d'actions pour les travailleurs. Il n'y a aucune limitation légale ni statutaire sur l'exercice du droit de vote, pour autant que l'actionnaire soit valablement représenté à l'assemblée générale et ne soit pas suspendu de son droit de vote pour une quelconque raison.

Conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués par l'assemblée générale du 17 juin 2011 et qui sont repris à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration dispose de certaines compétences d'émission de nouvelles actions, d'obligations convertibles, d'obligations ou de droits d'inscription, avec ou sans droit de préemption, et les propose aux actionnaires ou à d'autres personnes, avec une limitation du droit de préemption conformément au Code

des Sociétés. Ainsi, le capital peut être majoré d'un montant égal au capital social actuel, EUR 72 328 640, et ce par tous les moyens possibles. Le mandat est valable pour une période de trois ans, au terme de laquelle une proposition de reconduction peut survenir. Il peut même être exercé après réception de la communication faite par la FSMA qu'un avis d'offre d'acquisition publique a été introduit.

Conformément à l'article 15 des statuts, la société est autorisée à acquérir ou aliéner des actions propres de la société, sans autre décision de l'assemblée générale, si cette acquisition s'avère nécessaire pour lui éviter un dommage grave et imminent, conformément à l'article 620 ou 622 du Code des Sociétés.

Il n'existe aucun accord contractuel entre la société et ses administrateurs ou travailleurs qui prévoit des indemnités si les administrateurs démissionnent ou doivent partir sans aucune raison valable ou s'il est mis fin au contrat des travailleurs à l'occasion d'une offre d'acquisition publique.

Les accords contractuels suivants, dans lesquels la société constitue une partie prenante, contiennent des clauses qui entrent en vigueur, subissent des modifications ou expirent en cas de modification du contrôle sur Recticel :

- le "Facility Agreement" signé le 9 décembre 2011 entre Recticel SA/NV et Recticel International Services NV, d'une part, et BNP Paribas Fortis Bank SA/NV, ING Belgium SA/NV, Commerzbank Aktiengesellschaft Filiale Luxembourg et KBC BANK NV, d'autre part, pour un montant de EUR 175.000.000, et selon lequel, en cas de modification du contrôle, le crédit devient exigible ;
- Les conditions d'émission de 1 150 obligations convertibles d'une valeur de EUR 50 000 chacune, pour un montant total de EUR 57 500 000, émises le 11 juillet 2007, et qui sont pourvues d'une option de vente pour les obligataires et d'une adaptation du prix de conversion, en cas de modification du contrôle sur Recticel.

Ces clauses ont été approuvées spécifiquement par l'assemblée générale de Recticel.

Lexique

Notions générales

Agent moussant	La réaction de l'isocyanate avec l'eau produit du dioxyde de carbone. Ce gaz sert d'agent moussant dans la production de mousse souple.
Catalyseur	Accélère la réaction et garantit l'équilibre dans la polymérisation et le gonflement. Les catalyseurs déterminent la vitesse de moussage du processus.
Dodécaèdre	Dodécaèdre régulier ou figure spatiale de 12 surfaces pentagonales, 20 sommets d'angle et 30 côtés. C'est l'un des cinq polygones réguliers en trois dimensions.
Colo-Fast®	Polyuréthane aliphatique qui se distingue par la résistance de sa couleur (stabilité à la lumière).
Colo-Sense®	Variante du Colo-Fast®.
Fréquence des accidents de travail	Nombre d'accidents de travail avec incapacité par million d'heures de travail.
IDC	Abréviation d'International Development Center, le centre de recherche et développement international du Groupe Recticel.
Isocyanate	Substance très réactive qui se fixe facilement à d'autres substances (comme les alcools). La structure de ces alcools détermine la dureté de la mousse de PU.
Lambda	Expression du coefficient de conductibilité thermique de l'isolation thermique.
MDI	Diisocyanate diphenyl de méthylène.
PIR	Polyisocyanurate.
Polyisocyanurate	Version améliorée du polyuréthane. La mousse de PIR dispose d'une meilleure stabilité dimensionnelle, de bonnes propriétés mécaniques, comme la résistance à la pression, et d'une meilleure action ignifuge. Le PIR est principalement utilisé comme isolation thermique.
Polyol	Synonyme de PU polyalcool, ce qui est obtenu à partir de l'oxide de propylène.
Polyuréthane	Représente un groupe important de produits de la grande famille des polymères ou plastiques. Le polyuréthane est un terme générique pour un large éventail de types de mousse.
PU ou PUR	Polyurethane.
REACH	Système d'"enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restriction des produits chimiques" produits ou importés dans l'Union européenne. Cette réglementation est entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2007.
Stabilisateur	Pendant la réaction, assure la construction homogène et la stabilisation du réseau cellulaire jusqu'à l'apparition complète de la mousse.
Gravité des accidents de travail	Nombre de jours d'incapacité par mille heures de travail.
TDI	Disocyanate diphenyl de toluène.

Notions financières

Capital utilisé	Immobilisations incorporelles nettes + goodwill + immobilisations corporelles + fonds de roulement. Moyenne = [Capital utilisé à la fin de l'année précédente + Capital utilisé à la fin de la période écoulée] / 2.
Capital utilisé, Moyenne	Pour le semestre : moyenne du capital utilisé au début et à la fin de la période. Moyenne = [Capital utilisé à la fin de l'année précédente + Capital utilisé à la fin de la période écoulée] / 2. Pour toute l'année : moyenne des moyennes semestrielles.
Capitalisation boursière	Cours de clôture x nombre total d'actions en circulation.
Capitaux propres	Capitaux propres, y compris intérêts minoritaires.
CGU	"Cash Generating Unit" ou d'unité génératrice de trésorerie .
Coentreprises	Entités contrôlées conjointement et consolidées proportionnellement.
Dettes financières nettes	Dettes financières ne portant pas intérêt à plus d'un an + dettes financières ne portant pas intérêt à maximum un an – trésorerie et équivalents de trésorerie – participations disponibles à la vente + valeur de marché nette d'instruments dérivés de couverture.
EBIT	Résultat opérationnel + bénéfice ou perte des participations.
EBITDA	EBIT + amortissements et dépréciations/augmentations d'actifs.
EBIT(DA) ou REBIT(DA) récurrent	EBIT(DA) avant éléments non récurrents.
Filiales	Entités contrôlées par Recticel et consolidées intégralement.
Entreprises associées	Entités dans lesquelles Recticel dispose d'une influence significative et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
Fonds de roulement	Stocks + créances commerciales + autres créances + impôts sur le résultat à récupérer – dettes commerciales – impôts à payer – autres passifs.
Éléments non récurrents	Éléments non récurrents comprenant les revenus opérationnels, les charges et les provisions qui sont liés à des programmes de restructuration, des dépréciations d'actifs, des plus-values ou moins-values sur désinvestissements et sur liquidations d'entreprises liées, ainsi que d'autres événements ou transactions qui s'écartent clairement des activités normales du Groupe.
Investissements	Investissements capitalisés en immobilisations corporelles et incorporelles.
Ratio d'endettement	Dettes financières nettes / Capitaux propres (y compris quote-part de tiers).
Return on Capital Employed	EBIT / capital utilisé moyen.
Return on Equity (ROE)	Résultat net pour la période (quote-part du Groupe) / Capitaux propres moyens pour la période (quote-part du Groupe).
ROCE	"Return on Capital Employed".
Résultat par action, base	Résultat net pour la période (quote-part du Groupe) / Nombre moyen d'actions en circulation pour la période.
Résultat par action, dilué	Résultat net pour la période (quote-part du Groupe) / [Nombre moyen d'actions en circulation pour la période – actions propres + (nombre d'actions nouvelles éventuelles qui doivent être émises dans le cadre des plans d'option sur actions en circulation existants x effet de dilution des plans d'option sur actions)].



Rapport Financier

Rapport financier

Table des matières

I.	États financiers consolidés ^a	73
I.1.	Compte de résultats consolidé	73
I.2.	État consolidé du résultat global	73
I.3.	Résultat par action	73
I.4.	Bilan consolidé	74
I.5.	Tableau consolidé des flux de trésorerie	75
I.6.	État des variations des capitaux propres	76
II.	Annexes aux états financiers consolidés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 ^a	78
II.1.	Résumé des principales méthodes comptables	78
II.2.	Variations du périmètre de consolidation	91
II.3.	Information sectorielle et géographique	91
II.4.	Compte de résultats	95
II.5.	Bilan	102
II.6.	Divers	133
III.	Recticel s.a. - informations générales	140
IV.	Recticel s.a. - comptes statutaires	141
V.	Déclaration des responsables ^a	143
VI.	Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2012 ^a	144
VII.	Comparatif des états financiers consolidés (2003-2012)	146
VIII.	Gestion de valeur et de risque ^a	148

^a Ces chapitres font partie intégrante du Rapport du Conseil d'Administration et contiennent les informations exigées par le Code belge des sociétés en matière d'états financiers consolidés.

I. États financiers

Les états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 février 2013.

I.1. Compte de résultats consolidé

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		ANNEXES *	2012
			2011
Chiffre d'affaires		II.3.	1 319 488
Coûts de distribution			(65 838)
Coûts des ventes			(1 042 700)
Marge brute			210 950
Charges générales et administratives			(83 711)
Charges commerciales et de marketing	II.2.		(74 792)
Frais de recherche et de développement			(14 899)
Pertes de valeurs			(1 555)
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾			15 270
Autres charges opérationnelles ⁽²⁾			(12 237)
Autres résultats opérationnels ⁽¹⁾⁺⁽²⁾	II.4.1.		3 033
Résultat des sociétés associées			711
Résultat des participations	II.4.3.		0
Résultat opérationnel avant intérêts et impôts (EBIT)	II.4.2.	39 737	42 035
Produits d'intérêts			402
Charges d'intérêts			(12 291)
Autres produits financiers			15 146
Autres charges financiers			(17 596)
Résultat financier	II.4.4.	(14 339)	(16 684)
Résultat de la période avant impôts		25 398	25 351
Impôts sur le résultat	II.4.5.	(7 834)	(7 933)
Résultat de la période après impôts		17 564	17 418
dont quote-part des intérêts minoritaires		0	0
dont quote-part du Groupe		17 564	17 418

* Les annexes ci-jointes font partie intégrante du compte de résultats.

I.2. État consolidé du résultat global

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		2012	2011
Résultat de la période après impôts		17 564	17 418
Réserves de couverture		(1 355)	(1 396)
Ecarts de conversion		2 930	(2 502)
Réserves pour écarts de conversion reconnues dans le compte de résultat		(46)	551
Impôts différés sur réserves associées aux couvertures d'intérêts		463	470
Autre résultat global net d'impôts		1 992	(2 877)
Résultat global de la période		19 556	14 541
Résultat global de la période		19 556	14 541
dont quote-part du Groupe		19 556	14 541
dont quote-part des intérêts minoritaires		0	0

I.3. Résultat par action

		en EUR	
Groupe Recticel		ANNEXES *	2012
			2011
Résultat de base par action		II.4.7.	0,61
Résultat dilué par action		II.4.8.	0,55

I.4. Bilan consolidé

Groupe Recticel	ANNEXES *	en milliers d'EUR	
		2012	2011
Immobilisations incorporelles	II.5.1.	13 031	12 580
Goodwill	II.5.2.	35 003	34 688
Immobilisations corporelles	II.5.3.& II.5.4.	270 904	255 347
Immeubles de placements	II.5.5.	4 452	3 331
Participations mise en équivalence	II.5.7.	13 784	12 957
Autres participations	II.5.8.	240	3 399
Participations disponibles à la vente	II.5.9.	122	121
Créances non courantes	II.5.10.	7 664	8 305
Impôts différés	II.4.5.	45 520	50 290
Actifs immobilisés		390 720	381 018
Stocks et commandes en cours	II.5.11. & II.5.12.	116 607	116 002
Créances commerciales	II.5.13.	114 540	132 910
Autres créances	II.5.13.	48 123	39 567
Impôts sur le résultats à récupérer	II.4.5.	4 345	3 847
Autres placements		45	205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II.5.14.	27 008	54 575
Actifs circulants		310 668	347 106
Total de l'actif		701 388	728 124

* Les annexes ci-jointes font partie intégrante de ce bilan.

Groupe Recticel	ANNEXES *	en milliers d'EUR	
		2012	2011
Capital	II.5.15.	72 329	72 329
Primes d'émission	II.5.16.	107 013	107 013
Capital social		179 342	179 342
Résultats non distribués		95 010	85 191
Réserves associées aux instruments de couverture et aux écarts de conversion		(13 728)	(15 739)
Capitaux propres avant intérêts minoritaires		260 624	248 794
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres, intérêts minoritaires inclus		260 624	248 794
Pensions et obligations similaires	II.5.17.	28 048	35 289
Provisions	II.5.18.	9 798	12 964
Impôts différés	II.4.5.	8 554	9 134
<i>Emprunts obligataires et similaires</i>	II.5.19.	45 023	44 546
<i>Dettes location-financements</i>	II.5.21.	20 850	11 024
<i>Etablissements de crédit</i>	II.5.19.	74 595	79 534
<i>Autres emprunts</i>	II.5.19.	2 039	2 111
Dettes financières portant intérêts	II.5.19.	142 507	137 215
Autres dettes	II.5.20.	501	353
Obligations et dettes à long terme		189 408	194 955
Pensions et obligations similaires	II.5.17.	1 529	3 126
Provisions	II.5.18.	1 523	6 328
Dettes financières portant intérêts	II.5.19.	57 840	67 680
Dettes commerciales	II.5.23.	104 980	119 274
Dettes d'impôts	II.4.5.	2 281	3 974
Autres dettes	II.5.23.	83 203	83 993
Obligations et dettes à court terme		251 356	284 375
Total du passif		701 388	728 124

* Les annexes ci-jointes font partie intégrante de ce bilan.

I.5. Tableau consolidé des flux de trésorerie

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel	ANNEXES *	2012	2011
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (EBIT)	II.1.	39 737	42 035
Amortissements d'immobilisations incorporelles	II.5.1.	3 551	3 695
Amortissements d'immobilisations corporelles	II.5.3.	35 098	36 760
Amortissements des frais activés long terme et avances	II.4.2.	1 199	1 049
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	II.5.1.	0	41
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles	II.5.3.	1 555	4 680
Pertes de valeur goodwill	II.5.2.	0	539
Ajustements de valeur des actifs		1 017	54
Variations des provisions		(18 807)	(21 829)
Gains de réévaluations		(800)	(4 093)
(Profits)/Pertes sur la cession d'actifs		(859)	(1 254)
Résultat des entreprises associées	II.4.2.	(711)	(1 740)
VARIATION BRUTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		60 981	59 937
Inventaires		1 327	(2 103)
Créances commerciales		8 126	5 440
Autres créances		2 467	21 098
Dettes commerciales		(26 616)	(28 641)
Autres dettes		348	(3 624)
Variations du fonds de roulement		(14 349)	(7 830)
Impôts payés		(5 403)	(6 385)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		41 229	45 722
Intérêts reçus		474	354
Dividendes reçus		1 194	1 991
Investissements en participation et souscription à des augmentations de capital		0	(4 239)
(Augmentations) / Diminutions des prêts et créances		(817)	2 329
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	II.5.1.	(3 982)	(1 030)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	II.5.2.	(38 312)	(23 729)
Acquisitions de filiales	II.5.8.	(760)	408
Investissements dans les sociétés associées		0	(142)
Cessions d'immobilisation incorporelles	II.5.1.	117	55
Cessions d'immobilisation corporelles	II.5.2.	1 831	4 941
Cessions d'immeubles de placement	II.5.2.	0	726
Cessions de participations dans filiales	II.5.8.	0	1 809
Cessions de participations dans entreprises associées	II.5.8.	0	3 699
Cessions de participations disponibles à la vente		0	69
(Acquisition)/Cession d'autres actifs financiers courants		(15)	(24)
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(40 269)	(12 783)
Intérêts payés		(11 979)	(11 196)
FREE CASH FLOW D'EXPLOITATION		(11 019)	21 743
Dividendes payés		(8 745)	(7 707)
Augmentation des dettes financières portant intérêts		39 952	58 146
(Diminution) des dettes financières portant intérêts		(47 326)	(72 093)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(28 098)	(32 850)
Effet des variations des taux de change		(1 387)	(24)
Effet des variations du périmètre de consolidation et des réserves écarts de conversion reconnues en résultat		959	572
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(27 567)	637
Trésorerie nette bilan d'ouverture		54 575	53 938
Trésorerie nette bilan de clôture		27 008	54 575
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(27 567)	637

* Les annexes ci-jointes font partie intégrante de ce tableau des flux de trésorerie.

Commentaires relatifs au tableau consolidé des flux de trésorerie

Le flux de trésorerie opérationnel brut avant mouvements des fonds de roulement a augmenté d'EUR 1,0 million à EUR 61,0 millions, soit +1,7 %, par rapport à l'année passée. L'écart résulte essentiellement (i) d'un EBIT inférieur d'EUR 2,3 millions (EUR 39,7 millions par rapport à EUR 42,0 millions en 2011), (ii) d'EUR 4,4 millions en moins d'amortissements, pertes de valeur et réductions de valeur d'actifs (EUR 42,4 millions par rapport à EUR 46,8 millions en 2011), (iii) d'une diminution pour EUR 3,0 millions des mouvements dans les provisions (EUR 18,8 millions par rapport à EUR 21,8 millions en 2011), (iv) moins de corrections (EUR 3,7 millions) sur la juste valeur et des gains sur des transactions de cession et (v) une moindre contribution des résultats des entreprises associées de EUR 1,0 million (EUR 0,7 million par rapport à EUR 1,7 million en 2011).

Le flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles a chuté d'EUR 4,5 millions à EUR 41,2 millions, c'est-à-dire de -9,8 %, par rapport à l'année passée, malgré une variation brute plus élevée de la trésorerie d'exploitation avant mouvements du fonds de roulement. Cette différence négative est le résultat d'un besoin accru de fonds de roulement (EUR -14,3 millions contre EUR -7,8 millions en 2011).

Les **variations des besoins de fonds de roulement**, d'un montant d'EUR -14,3 millions (2011 : EUR -7,8 millions) ont principalement été impactées par une plus faible baisse des dettes commerciales (EUR -26,6 millions contre EUR -28,6 millions en 2011) et une réduction supplémentaire des créances commerciales (EUR 8,1 millions par rapport à EUR 5,4 millions en

2011). Les 'autres' dettes, qui sont liées aux programmes de factoring/affacturage en place, ont été réduites d'EUR 2,5 millions contre EUR -2,1 millions l'année précédente.)

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement a atteint EUR -40,3 millions contre EUR -12,8 millions en 2011. Cette augmentation des immobilisations corporelles (EUR 43,1 millions contre EUR 24,5 millions en 2011) est principalement le résultat de l'investissement dans une nouvelle usine Isolation à Bourges (France) (EUR 23 millions), combinée avec une réduction de cession d'actifs fixes (EUR 1,9 million contre EUR 11,3 millions).

Le flux de trésorerie opérationnel disponible net résultant (i) du flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (EUR +41,2 millions) (ii) du flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (EUR -40,3 millions) et (iii) des intérêts payés (EUR -12,0 millions), s'élève à EUR -11,0 millions, contre EUR +21,7 millions en 2011.

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élève à EUR -28,1 millions contre EUR -32,9 millions en 2011. Les intérêts payés (EUR -12,0 millions contre EUR -11,2 millions en 2011) et les dividendes payés (EUR -8,7 millions contre EUR -7,7 millions en 2011) ont été légèrement supérieurs. La dette financière brute a encore été réduite d'un montant net d'EUR 7,4 millions en 2012. La réduction de la dette brute, en combinaison avec les flux de trésorerie susmentionnés, ainsi que les variations de taux de change et des changements de périmètre de consolidation, ont généré une réduction de la position 'trésorerie et équivalents de trésorerie' d'EUR -27,6 millions.

I.6. État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice 2012

Groupe Recticel	en milliers d'EUR								
	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	IFRS 2 AUTRES RÉSERVES	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCARTS DE CONVERSION	RÉSERVES DE COUVERTURES	TOTAL AVANT INTÉRÊTS MINORITAIRES	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES INCLUS
A la fin de l'exercice précédent	72 329	107 013	2 207	82 984	(8 914)	(6 825)	248 794	0	248 794
Dividendes	0	0	0	(8 101)	0	0	(8 101)	0	(8 101)
Options sur actions (IFRS 2)	0	0	355	0	0	0	355	0	355
Variations attribuable aux actionnaires	0	0	355	(8 101)	0	0	(7 746)	0	(7 746)
Résultat de l'exercice (1)	0	0	0	17 564	0	0	17 564	0	17 564
Gains (pertes) sur couvertures (cash flow hedge) ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	(1 355)	(1 355)	0	(1 355)
Impôts différés	0	0	0	0	0	463	463	0	463
Ecarts de conversion ⁽²⁾	0	0	0	0	2 930	0	2 930	0	2 930
Réserves écarts de conversion reconnues dans le compte de résultats	0	0	0	0	0	(46)	(46)	0	(46)
Autre résultat global (2)	0	0	0	0	2 930	(938)	1 992	0	1 992
Résultat global (1)+(2)	0	0	0	17 564	2 930	(938)	19 556	0	19 556
Variation du périmètre	0	0	0	0	20	0	20	0	20
A la fin de l'exercice	72 329	107 013	2 562	92 447	(5 964)	(7 763)	260 624	0	260 624

⁽¹⁾ réserve de couverture d'intérêt: EUR -1,355K

⁽²⁾ couverture investissement net: EUR -46K

Pour l'exercice 2011

Groupe Recticel	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	IFRS 2 AUTRES RÉSERVES	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCARTS DE CONVERSION	RÉSERVES DE COUVERTURES	TOTAL AVANT INTÉRÊTS MINORITAIRES	en milliers d'EUR	
								INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL, INTÉRÊTS MINORITAIRES INCLUS
A la fin de l'exercice précédent	72 329	107 013	1 801	73 378	(6 954)	(5 899)	241 668	0	241 668
Dividendes	0	0	0	(7 812)	0	0	(7 812)	0	(7 812)
Options sur actions (IFRS 2)	0	0	406	0	0	0	406	0	406
Variations attribuable aux actionnaires	0	0	406	(7 812)	0	0	(7 406)	0	(7 406)
Résultat de l'exercice (1)	0	0	0	17 418	0	0	17 418	0	17 418
Gains (pertes) sur couvertures (cash flow hedge) ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	(1 384)	(1 384)	0	(1 384)
Impôts différés	0	0	0	0	0	470	470	0	470
Écarts de conversion ⁽²⁾	0	0	0	0	(2 503)	(12)	(2 515)	0	(2 515)
Réserves écarts de conversion reconnues dans le compte de résultats	0	0	0	0	551	0	551	0	551
Autre résultat global (2)	0	0	0	0	(1 952)	(926)	(2 878)	0	(2 878)
Résultat global (1)+(2)	0	0	0	17 418	(1 952)	(926)	14 540	0	14 540
Variation du périmètre	0	0	0	0	(8)	0	(8)	0	(8)
A la fin de l'exercice	72 329	107 013	2 207	82 984	(8 914)	(6 825)	248 794	0	248 794

⁽¹⁾ réserve de couverture d'intérêt: EUR -1,384K⁽²⁾ couverture investissement net: EUR -12K

II. Annexes aux états financiers consolidés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012

II.1. Résumé des principales méthodes comptables

II.1.1. Déclaration de conformité - base d'établissement des états financiers

Recticel SA (ci-après dénommé "la Société") est une société de droit belge. Les états financiers consolidés de la Société comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales, les participations dans des coentreprises consolidés selon la méthode proportionnelle ainsi que les participations dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (ci-après dénommées "le Groupe").

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière internationales (IFRS - International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées dans l'Union européenne.

Pour l'exercice en cours, le Groupe a déjà adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées élaborées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, applicables à ses activités, effectives pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2011 et approuvées par l'Union européenne.

Les mêmes règles de comptabilité, présentation et méthode de calcul ont été utilisées comme pour la préparation des comptes financiers du Groupe pour la période se terminant au 31 décembre 2011:

Les normes et interprétations suivantes qui sont devenues d'application pour 2012 n'ont pas d'impact sur les comptes financiers:

- Amendements à la norme IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} juillet 2011 ou après)

Le Groupe a décidé de ne pas adopter anticipativement en 2012 les normes ci-après avant leur date d'application effective:

- Norme IFRS 9 Instruments financiers et amendements ultérieurs (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2015 ou après)
- Norme IFRS 10 États financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2014 ou après)
- Norme IFRS 11 Partenariats (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2014 ou après)
- Norme IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2014 ou après)

- Norme IFRS 13 Évaluation de la juste valeur (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après)
- Norme IAS 27 États financiers individuels (applicables pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2014 ou après)
- Norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicables pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2014 ou après)
- Améliorations des normes IFRS (2009-2011) (normalement applicables pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après)
- Amendements à la norme IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants (applicables pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} juillet 2013 ou après)
- Amendement à la norme IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière – Emprunts d'état (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} juillet 2013 ou après)
- Amendements à la norme IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation des actifs/passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après)
- Amendements à la norme IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Rapports Financiers Consolidés, Co-arrangements et Publication des Intérêts dans d'autres Entités : Guidance de Transition (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2014 ou après)
- Amendements à la norme IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Rapports Financiers Consolidés, Co-arrangements et Publication des Intérêts dans d'autres Entités : Guidance de Transition (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2014 ou après)
- Amendements aux normes IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} juillet 2012 ou après)
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôts différés : Recouvrement des actifs sous-jacents (applicables pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après)
- Amendements à la norme IAS 19 Avantages du personnel (applicables pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après)
- Amendements à la norme IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Compensation des actifs/passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2014 ou après)
- IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après)

À l'exclusion de la norme IFRS 11– Coentreprises et IAS 19 – Avantages du Personnel, le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes et les interprétations susmentionnées aient un impact réel sur les états financiers consolidés de Recticel. L'application de la norme IFRS 11 exigera de présenter les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Il est fait référence à la note II.6.7. pour la contribution des coentreprises aux comptes consolidés de Recticel au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

La nouvelle version de la norme IAS 19 – Avantages du personnel – sera d'application dès 2013. Elle s'accompagnera d'une révision des engagements nets 2012 pour charges de pensions.

La méthode du « corridor », qui permettait d'étaler la comptabilisation des dépenses sur plusieurs périodes comptables, ne sera plus utilisée. Ce changement comptable aura un impact, avant impôts, sur les fonds propres consolidés, estimé à EUR -23,5 millions à partir du 01/01/2013.

En mai 2011, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les partenariats qui s'appliquera aux exercices commençant le 1er janvier 2013. Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) a toutefois approuvé l'application de cette norme à partir du 1er janvier 2014.

Selon le principe énoncé dans l'IFRS 11, lorsqu'une partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs d'un partenariat, ce partenariat est considéré comme une « activité commune » et ces actifs et passifs doivent être comptabilisés par les parties au partenariat. Lorsque les parties à l'accord ont des droits sur l'actif net, le partenariat est considéré comme une coentreprise et assujetti à la méthode de la mise en équivalence décrite dans l'IAS 28 (2011).

Au vu de cette nouvelle norme, les coentreprises effectivement intégrées par la méthode de la consolidation proportionnelle seront assimilées à des partenariats ayant une participation dans l'actif net, et par conséquent la méthode de la mise en équivalence sera appliquée aux coentreprises à compter du 1er janvier 2014.

II.1.2. Principes généraux

Devises des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'Euro (EUR) (sauf mention contraire), qui est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Groupe opère. Les états financiers d'une activité à l'étranger sont convertis conformément aux principes expliqués plus loin sous le point 'Monnaies étrangères'.

Convention de coût historique

Les états financiers ont été établis sur base du coût historique, sauf dans les cas mentionnés plus loin dans les principes comptables. Les participations dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable par des méthodes d'évaluation alternatives, sont comptabilisées au coût.

Monnaies étrangères

Les transactions dans une monnaie autre que l'Euro sont comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de la transaction. A chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en

utilisant le cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les gains et pertes résultants de cette conversion sont comptabilisés dans le résultat financier du compte de résultats, sauf lorsqu'ils sont différés dans les capitaux propres.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, l'actif et le passif des activités à l'étranger du Groupe sont comptabilisés au cours de clôture. Les revenus et dépenses sont comptabilisés aux cours de change moyens de la période, sauf si les cours de change subissent des fluctuations significatives. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres (attribués aux participations minoritaires, s'il y a lieu). Lors de la cession d'une activité à l'étranger (c.-à-d. la sortie d'une participation totale du Groupe dans une activité à l'étranger ou une cession impliquant une perte de contrôle sur une filiale qui inclut une activité à l'étranger, une cession impliquant une perte de contrôle commun sur une entité contrôlée conjointement qui inclut une activité à l'étranger ou une cession impliquant une perte d'influence significative sur une entreprise associée qui inclut une activité à l'étranger), les écarts de conversion accumulés dans les capitaux propres sont reconnus en compte de résultats.

Par ailleurs, en ce qui concerne la cession partielle d'une filiale qui n'aboutit pas à une perte du contrôle de la filiale par le Groupe, la part proportionnelle des écarts de conversion accumulés est réaffectée aux participations minoritaires et n'est pas reconnue dans les résultats. Pour toutes les autres cessions partielles (c.-à-d. les cessions partielles d'entreprises associées ou d'entités contrôlées conjointement qui n'aboutit pas à une perte d'influence significative ou de contrôle commun), la part proportionnelle des écarts de conversion accumulés est reclassee en résultat.

Les ajustements du goodwill et de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'entité acquise à l'étranger et sont convertis au taux de clôture.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les filiales, les participations dans des coentreprises consolidées selon la méthode proportionnelle et les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances analogues.

Tous les soldes, les transactions, les revenus et les charges intra-groupe sont éliminés en consolidation.

• Filiales

Les filiales sont des entités qui sont contrôlées directement ou indirectement. Le contrôle constitue le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité de manière à en tirer des profits de ses activités. La consolidation des filiales commence dès l'instant où Recticel contrôle l'entité jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les changements au niveau de la participation du Groupe dans une filiale qui ne génèrent pas une perte de contrôle sont comptabilisés comme des opérations sur capitaux propres. Les valeurs comptables des participations du Groupe et des participations minoritaires sont ajustées pour refléter les

changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant d'ajustement des participations minoritaires et la juste valeur du montant payé ou perçu est directement comptabilisée au niveau des capitaux propres.

Toutefois, en cas de perte de contrôle d'une filiale par le Groupe, le bénéfice ou la perte sur la cession est calculée comme la différence entre (i) la somme de la juste valeur du montant perçu et de la juste valeur de toute participation conservée et (ii) l'ancienne valeur comptable de l'actif (goodwill compris) et du passif de la filiale et de toute participation minoritaire. Les montants précédemment comptabilisés en résultat global lié à la filiale sont comptabilisés (ils sont reclassés en profit ou en perte ou directement transférés aux bénéfices non distribués) de la même manière que celle qui s'appliquerait si les actifs ou passifs relevant étaient cédés. La juste valeur de tout investissement conservé dans l'ancienne filiale à la date de la perte de contrôle est considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale pour comptabilisation ultérieure conformément à IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation ou, si d'application, le coût lors de la comptabilisation initiale d'un investissement dans une entité associée ou contrôlée conjointement.

• Entités contrôlées conjointement

Les entités pour lesquelles Recticel partage contractuellement le contrôle avec un autre (d'autres) coentrepreneur(s) constituent des entités contrôlées conjointement. Un tel accord contractuel assure que les décisions financières et opérationnelles stratégiques requièrent le consentement unanime de l'ensemble des coentrepreneurs.

Le Groupe déclare ses participations dans des coentreprises conjointement contrôlées en recourant à la consolidation proportionnelle, sauf lorsque l'investissement est classifié comme détenu en vue de la vente, auquel cas il est comptabilisé conformément à la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. La part du Groupe dans l'actif, le passif, les revenus et les dépenses des entités conjointement contrôlées est combinée avec les postes équivalents des états financiers consolidés par consolidation proportionnelle.

Tout goodwill résultant de l'acquisition de la participation du Groupe dans une entité conjointement contrôlée, est comptabilisé conformément aux méthodes comptables du Groupe applicables au goodwill provenant d'un regroupement d'entreprises (voir ci-dessous sous Regroupement d'entreprises).

Lorsqu'une entité du Groupe effectue des transactions avec son entité conjointement contrôlée, les profits et pertes résultant des transactions avec l'entité conjointement contrôlée sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe, uniquement à concurrence des participations dans l'entité conjointement contrôlée qui ne sont pas liées au Groupe.

• Entreprises associées

Les résultats ainsi que l'actif et le passif des entreprises associées sont incorporés dans ces états financiers consolidés selon la méthode comptable de la mise en équivalence, sauf lorsque l'investissement est classifié comme détenu en vue de la vente, auquel cas il est comptabilisé conformément à la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Selon la méthode de la mise en équivalence, un investissement dans une entreprise associée est comptabilisé initialement dans l'état consolidé de la position financière au coût

d'origine et est, ensuite, ajusté pour comptabiliser la part des profits ou pertes du Groupe et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée dépasse la participation du Groupe dans ladite entreprise associée (ce qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, fait partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les nouvelles pertes. Les pertes supplémentaires sont comptabilisées uniquement dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites, ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables d'une entreprise associée comptabilisée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill, qui est compris dans la valeur comptable de l'investissement. Tout excédent de la partie du Groupe dans la juste valeur nette de l'actif et du passif identifiables et du passif éventuel par rapport au coût d'acquisition, après réévaluation, est immédiatement imputé au compte de résultat.

Les exigences de la norme IAS 39 sont appliquées pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser toute dépréciation relative à l'investissement du Groupe dans une entreprise associée. Si nécessaire, la valeur comptable totale de l'investissement (en incluant le goodwill) subit un test de dépréciation selon la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs comme un actif unique, en comparant sa valeur recouvrable (la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) à sa valeur comptable. Toute dépréciation comptabilisée fait partie de la valeur comptable de l'investissement. Toute reprise de cette dépréciation est comptabilisée selon la norme IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de l'investissement augmente ultérieurement.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le résultat net de la sortie est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque les actifs de la filiale sont comptabilisés aux montants réévalués ou à la juste valeur et que la perte ou le profit cumulé a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres, ce profit ou perte cumulé est comptabilisé comme si la Société avait sorti directement les actifs pertinents (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré directement aux résultats non distribués). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

• Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées au moyen de la méthode d'acquisition. Le montant payé pour chaque acquisition est évalué sur la base de la somme des justes valeurs (à la date d'échange) des actifs cédés, des passifs acceptés ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en résultat (profit ou perte).

Lorsque Recticel acquiert une entité ou une entreprise, les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à la date d'acquisition à leur juste valeur, sauf:

- les actifs ou passifs d'impôts différés et les passifs ou actifs liés aux avantages du personnel, qui sont comptabilisés et évalués respectivement selon IAS 12 Impôts sur le résultat et IAS 19 Avantages du personnel;
- les passifs ou instruments de capitaux propres liés à des transactions de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise ou au remplacement de celles-ci par des transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont évalués conformément à IFRS 2 Paiement fondé sur des actions à la date d'acquisition; et
- les actifs (ou groupes de cession) classés comme « à vendre » conformément à IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui sont évalués selon cette norme.

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme du montant transféré, du montant de toute participation minoritaire dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation (éventuelle) détenue précédemment par l'acquéreur dans l'entreprise acquise sur le net des montants (à la date d'acquisition) des actifs acquis et des passifs assumés identifiables. Lorsque cette différence, après réévaluation des valeurs, est négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat comme un profit sur achat.

Les participations minoritaires dont les détenteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation peuvent être évaluées au départ soit à leur juste valeur, soit sur la base de la quote-part (des participations minoritaires) des montants comptabilisés des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. La méthode choisie sera déterminée sur la base de la transaction.

Si Recticel accroît sa participation dans une entité ou une entreprise dont elle n'a pas encore le contrôle (cela revient en principe à porter cette participation à 50% ou au-delà – un regroupement d'entreprises par étapes), la participation détenue précédemment par le Groupe dans l'entreprise acquise est réévaluée en fonction de la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire la date où le Groupe obtient le contrôle), tandis que le bénéfice (éventuel) ou la perte (éventuelle) est comptabilisée en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est incomplète à la fin de l'exercice au cours duquel ledit regroupement a lieu, le Groupe publiera des montants provisoires pour les postes dont la comptabilisation est incomplète. Ces montants provisoires sont adaptés lors de la période d'évaluation (maximum un an après la date d'acquisition) ou des actifs ou passifs supplémentaires sont comptabilisés pour refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui se sont produits depuis la date d'acquisition et qui, pour autant que l'on sache, auraient affecté les montants comptabilisés à partir de cette date.

II.1.3. Éléments du bilan

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles à durée de vie utile limitée qui sont acquises séparément sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé sur base linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité et le mode d'amortissement estimés sont reconstruits à chaque clôture, les ajustements résultant d'une modification des estimations étant comptabilisés prospectivement. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et acquises séparément sont reportées au prix d'acquisition, déduction faite des pertes accumulées pour réduction de valeur.

Immobilisations incorporelles développés en interne – frais de recherche et de développement

Les dépenses pour la recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants ont été démontrés:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et d'autre nature adéquates en vue de mener à bien le développement de l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre; et
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant comptabilisé initialement au titre des immobilisations incorporelles développées en interne représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation respecte pour la première fois les critères précités. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle développée en interne ne peut être constatée, la dépense liée au développement est comptabilisée dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle elle a été engagée.

Immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et constatées distinctement du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui est considérée comme leur coût).

Après leur constatation initiale, les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur coût moins l'amortissement accumulé et les pertes de valeur accumulées, sur la même base que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsque plus aucune utilité économique ne peut être attendue de son utilisation ou de sa cession. Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, mesurés comme la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, doivent être comptabilisé(s) en résultat lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

Goodwill

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme du coût de regroupement sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise.

Le goodwill résultant de l'acquisition d'une entreprise est imputé au coût historique moins les éventuelles dépréciations accumulées et est présenté séparément dans les états financiers consolidés.

Le goodwill est soumis au test d'ajustement de valeur au moins une fois par an. Les ajustements de valeur sont comptabilisées immédiatement en résultat et ne sont pas reprises ultérieurement.

Lors de la cession d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill y relatif est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément seront dégagés par le Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Après leur comptabilisation initiale, toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des dépréciations; excepté pour les terrains qui ne sont pas amortis. Le coût inclut tous les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Les biens immobiliers en cours de construction destinés à la production, à la fourniture ou à des fins administratives sont comptabilisés au coût diminué de toute dépréciation comptabilisée. Le coût comprend les honoraires et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés selon les méthodes comptables du Groupe. Ces biens immobiliers sont classifiés dans les catégories appropriées des biens immobiliers, des usines et des équipements lorsqu'ils sont achevés et prêts en vue de leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, sur la même base que les autres biens immobiliers, commence lorsque les actifs sont prêts en vue de leur utilisation prévue.

En règle générale, les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations sont comptabilisées en résultat au moment où elles sont encourues.

Les amortissements sont répartis systématiquement sur la durée d'utilité attendue des différentes catégories d'immobilisations corporelles en utilisant la méthode linéaire. L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service de la manière prévue. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont révisés à la fin de chaque période de 'reporting', ce qui a pour effet que tout changement d'estimation soit comptabilisé de manière prospective.

Les durées d'utilité estimées des éléments les plus significatifs des immobilisations corporelles se situent dans les intervalles suivants:

Aménagements de terrains	: 25 ans
Bâtiments administratifs	: 25 à 40 ans
Bâtiments industriels	: 25 ans
Usines	: 10 à 15 ans
Machines	
Installations lourdes	: 11 à 15 ans
Installations moyennes	: 8 à 10 ans
Installations légères	: 5 à 7 ans
Frais pré-opérationnels	: 5 ans maximum
Équipements	: 5 à 10 ans
Mobilier	: 5 à 10 ans
Hardware	: 3 à 10 ans
Matériel roulant	
Voitures	: 4 ans
Camions	: 7 ans

Le profit ou la perte résultant de la cession ou de la désaffection d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le revenu de la vente et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle. Cette différence est comptabilisée en compte de résultat.

Contrats de location – Recticel en tant que locataire ("lessee")

• Location-financement

Les contrats de location sont classés en tant que contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrat de location simple.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés comme des actifs appartenant au Groupe à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, toutes deux déterminées au commencement du contrat de location.

La dette correspondante envers le bailleur est reprise au bilan comme une dette de location-financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs loués sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de façon cohérente avec la méthode applicable aux actifs amortissables que possède l'entité, sauf si l'on n'a pas une certitude raisonnable que le Groupe devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location. Le cas échéant, l'actif est totalement amorti sur la durée la plus courte de soit sa durée économique ou celle du contrat de location.

• Location simple

Les contrats de location en vertu desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en tant que contrat de location simple. Les loyers provenant de contrats de location simple sont pris en résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les montants reçus ou à recevoir au titre d'avantages au locataire afin de conclure l'accord sont également comptabilisés en résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Sauf pour le goodwill et les actifs incorporels avec une durée économique indéfinie qui sont soumis au moins une fois par an à un test de dépréciation, les autres immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation uniquement quand il existe un indice montrant que leur valeur comptable ne sera pas recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Si un actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux d'autres actifs, le Groupe procède à une estimation du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité et la valeur comptable. Afin de déterminer la juste valeur ou la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (unité génératrice de trésorerie) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur (dépréciation) est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, sans toutefois être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. Cependant, les dépréciations sur le goodwill ne sont jamais reprises.

Actifs immobilisés disponibles à la vente

Les actifs immobilisés et entités cessibles sont rangés sous la rubrique «disponible à la vente» si leur valeur comptable peut être essentiellement réalisée par une opération de vente et non par une poursuite de leurs activités. Cette condition est considérée comme remplie si et seulement si la vente présente une probabilité supérieure et que les actifs immobilisés (ou entités cessibles) se trouvent dans une situation de cessibilité immédiate. La direction doit en outre être persuadée que la vente peut être intégralement réalisée dans l'année qui suit cette classification.

Les actifs immobilisés et entités cessibles qualifiés de «disponibles à la vente» sont évalués à la valeur la plus basse entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Principaux critères d'analyse dans l'application des règles d'évaluation

Lors de l'application des règles d'évaluation, il y a lieu dans certains cas de procéder également à une analyse comptable. Cette analyse s'obtient par une estimation aussi correcte que possible d'évolutions futures probable. La direction fonde son analyse sur plusieurs paramètres estimés de manière réaliste, comme les prévisions du marché, les taux de croissance du secteur, les études de l'industrie, les réalités économiques, les budgets, les plans pluriannuels, les études de rentabilité attendue, etc. Les principaux éléments soumis à cette analyse au sein du Groupe Recticel sont: les dépréciations, les provisions et les impôts différés. Pour ces éléments référence est faite aux annexes II.4.5., II.5.1., II.5.3. et II.5.18.

Immeubles de placement

Un immeuble de placement, qui est détenu pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital, est porté au bilan à sa juste valeur à la date de clôture. Le profit ou la perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est inclus dans le résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de la transaction, qui correspond à la date à laquelle l'entité s'engage à acheter ou vendre un actif. Les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie payée, y compris les coûts de transaction.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont par la suite portés à leur juste valeur. Lorsque les actifs sont détenus à des fins de transaction, les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les capitaux propres, jusqu'au moment où, soit l'actif est cédé, soit il est constaté qu'il a subi une perte de valeur. A ce moment, les gains ou pertes accumulés précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les participations dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une méthode d'évaluation alternative sont évaluées au coût.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des placements à court terme, qui sont évalués au coût.

• Pertes de valeur des actifs financiers

La perte de valeur d'un actif financier comptabilisé au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, calculée sur la base du taux d'escompte effectif initial. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier important. Les autres actifs sont testés par groupes d'actifs financiers ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats. En cas de perte de valeur des actifs disponibles à la vente, les variations négatives cumulées de la juste valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultats.

La perte de valeur ne peut donner lieu à une reprise que dans la mesure où la reprise peut être objectivement liée à un événement intervenu postérieurement à la date à laquelle la perte de valeur avait été comptabilisée.

Concernant les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente, la reprise est comptabilisée dans le compte de résultats. La reprise concernant les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des instruments de capitaux propres est, quant à elle, comptabilisée directement en capitaux propres. Les pertes de valeur liées aux actifs comptabilisés au coût ne peuvent donner lieu à une reprise.

• Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe ne décomptabilise un actif financier que dans la mesure où les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif arrivent à expiration ou lorsque le Groupe transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif à une autre entité. Lorsque le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et continue de contrôler l'actif transféré, il comptabilise la participation qu'il conserve dans l'actif et un passif associé pour les montants qu'il peut avoir à payer.

Lorsque le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, il continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise également un emprunt garanti pour le produit reçu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre d'une part la valeur comptable de l'actif et d'autre part la somme de la contrepartie reçue et à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avait été comptabilisé(e) en autre résultat global et cumulé(e) avec les capitaux propres, est comptabilisée dans le compte de résultats.

Lors de la décomptabilisation partielle d'un actif financier autrement que dans son intégralité (p. ex. lorsque le Groupe conserve une option l'autorisant à racheter une partie d'un actif transféré), le Groupe ventile la valeur comptable antérieure d'un actif financier entre la partie qu'il continue de comptabiliser au titre de son implication continue et la partie qu'il ne comptabilise plus, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties à la date du transfert.

La différence entre d'une part la valeur comptable affectée à la partie comptabilisée et d'autre part, la somme de la contrepartie reçue au titre de la partie décomptabilisée et de tout profit ou perte cumulé(e) qui lui a été affecté(e) et qui avait été comptabilisé(e) en autre résultat global, est comptabilisée dans le compte de résultats.

Un profit ou une perte cumulé(e) qui a été comptabilisé(e) en autre résultat global est ventilé(e) entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie décomptabilisée sur la base des justes valeurs relatives de ces parties.

Stocks

La valeur des stocks est établie au plus faible du coût historique et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend le coût des matériaux directs et, le cas échéant, les coûts de la main-d'œuvre et les frais généraux qui ont été nécessaires pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur est déterminée au coût historique suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Créances

Les créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale diminuée des dépréciations de valeur appropriées pour les montants non recouvrables attendus.

Dettes financières portant intérêts et instruments de capitaux propres

Les dettes financières portant intérêts et les instruments de capitaux propres sont classés en fonction de la substance des contrats conclus. Tout contrat qui fait apparaître un intérêt résiduel dans les actifs du Groupe après déduction de tous ses passifs est un instrument de capitaux propres.

Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés à la valeur de la contrepartie reçue, nette des frais d'émission.

• Instruments financiers hybrides

Les composantes d'un instrument financier hybride (emprunts convertibles) émis par la Société sont classés séparément comme composante de dette et composante de fonds propres, conformément à la substance des conditions contractuelles et à la détermination respective de la partie dette et la partie fonds propres.

L'option de conversion, qui sera réglée par l'échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de la Société elle-même, constitue un instrument de capitaux propres.

À la date de l'émission, la juste valeur de la composante passif est estimée sur la base du taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des instruments non convertibles similaires. Ce montant est comptabilisé comme passif au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à son extinction par conversion ou à l'échéance de l'instrument.

La valeur de l'option de conversion classée en capitaux propres est obtenue en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur de l'instrument hybride dans son ensemble. Elle est comptabilisée et incorporée aux capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat et n'est pas réévaluée ultérieurement.

En outre, l'option de conversion classée en capitaux propres restera dans le capitaux propres jusqu'à ce que l'option de conversion soit exercée, auquel cas le solde comptabilisé en capitaux propres sera transféré dans les obligations financières.

Lorsque l'option de conversion n'a pas été exercée à la date d'échéance de l'obligation convertible, le solde comptabilisé en capitaux propres est transféré dans les obligations financières. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat à la conversion ou à l'expiration de l'option de conversion.

Les coûts de transaction liés à l'émission des obligations convertibles sont ventilés entre les composantes passif et capitaux propres au prorata de la répartition du produit brut de l'émission. Les coûts de transaction liés à la composante capitaux propres sont comptabilisés directement en capitaux propres. Les coûts de transaction liés à la composante passif sont inclus dans la valeur comptable de la composante passif et sont amortis sur la durée de vie des obligations convertibles selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

• Obligations financières évaluées à la juste valeur via le compte de résultats

Les obligations financières sont classées à la juste valeur via le compte de résultats (« JVCR ») dès lors qu'elles sont détenues à des fins de transaction. Ces obligations financières JVCR sont évaluées à la juste valeur avec comptabilisation de tout profit ou perte en résultant dans le compte de résultats. Une obligation financière est classée sous cette catégorie dès lors qu'elle a été acquise principalement en vue d'être vendue à court terme. Les instruments dérivés sont également classés en JVCR sauf s'ils sont désignés et déterminés comme des couvertures efficaces.

Pensions et obligations similaires

Conformément aux lois et pratiques en vigueur dans chaque pays, les entreprises affiliées du Groupe souscrivent à des plans de pensions sous la forme de régimes à cotisations ou à prestations définies.

• Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées au titre de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

• Régimes à prestations définies

En ce qui concerne les régimes à prestations définies, le montant comptabilisé dans le bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, corrigée pour tenir compte des écarts actuariels non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime et des coûts des services passés non encore comptabilisés.

Lorsque le montant à comptabiliser au bilan est négatif, l'actif comptabilisé ne dépasse pas le total net des pertes actuarielles non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et de la valeur actualisée des remboursements futurs provenant du régime ou des réductions de cotisations futures au régime.

Dans le compte de résultats, le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les gains et pertes actuariels sont comptabilisées en 'autres revenus et charges opérationnels', tandis que les coûts d'intérêt et le rendement attendu sur les actifs du plan sont enregistrés dans les 'autres revenus et charges financiers'.

La valeur actuelle des obligations des plans de retraite à prestations définies, ainsi que les coûts de l'année et des services passés, sont calculés par des actuaires agréés, selon la méthode appelée «unité de crédit projeté».

Le taux d'actualisation est basé sur les rendements prévalents pour des obligations d'entreprises de haute qualité (càd obligations émetteurs avec une notation AA) ayant des dates d'échéance coïncidente approximativement avec celles des obligations de prestation. Le taux d'actualisation est arrondi au 25 points de base près.

Les écarts actuariels, résultant des différences entre les hypothèses actuarielles et la réalité du passé et des effets des changements d'hypothèses actuarielles, sont calculés séparément pour chaque 'régime à prestations définies' et sont comptabilisés selon le principe suivant: les écarts actuariels qui excèdent un 'corridor' de 10% de la plus grande de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, sont comptabilisés de

façon linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du plan.

Les coûts des services passés sont pris en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Charges des régimes de pré-retraite

À la fin de l'exercice 2012, les régimes belges « allocations de chômage avec complément d'entreprise » ont été reclassés de la catégorie d'avantages postérieurs à l'emploi en indemnités de fin de contrat de travail. En raison d'un changement dans sa politique en matière de retraite anticipée, Recticel estime ne plus avoir d'obligation implicite à fournir ces allocations.

Annonce de nouvelle norme IAS 19 à partir de 2013

La nouvelle version de la norme IAS 19 – Avantages du personnel – sera d'application dès 2013. Elle s'accompagnera d'une révision des engagements nets 2012 pour charges de pensions.

La méthode du « corridor », qui permettait d'étaler la comptabilisation des dépenses sur plusieurs périodes comptables, ne sera plus utilisée. Ce changement comptable aura un impact, avant impôts, sur les fonds propres consolidés, estimé à EUR -23,5 millions à partir du 01/01/2013.

Paiements fondés sur des actions («Share-based payments»)

Les paiements fondés sur des actions à des membres du personnel et à des tiers assurant des services similaires sont évalués à la juste valeur («fair value») des instruments de capitaux propres au moment de leur attribution. La juste valeur («fair value») est déterminée sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les autres détails relatifs à la manière de déterminer la juste valeur des paiements fondés sur des actions sont décrits dans les informations à fournir.

La juste valeur («fair value») telle que déterminée à la date de l'attribution des paiements fondés sur des actions est intégrée dans les coûts, ces derniers étant étalés de manière linéaire sur la période d'acquisition de droits («vesting period»), laquelle se base sur la durée estimée par le Groupe pour l'acquisition.

Cette politique s'applique à tous les paiements fondés sur des actions attribués après le 7 novembre 2002 et définitivement acquis après le 1er janvier 2005. Aucun montant n'a été repris dans les états financiers pour d'éventuels autres paiements fondés sur des actions.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé, obligation pour laquelle il est probable qu'elle résultera en un décaissement de ressources qui peut être estimé de manière fiable.

Des provisions pour garantie sont comptabilisées à date de la vente du produit concerné sur base de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation du Groupe.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe a adopté un plan formalisé et détaillé de restructuration qui a fait l'objet d'une annonce publique aux parties affectées par la restructuration avant la date de clôture.

Dettes financières portant intérêts

Les dettes financières portant intérêts sont initialement comptabilisés à la valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction encourus.

Les emprunts sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre la contrepartie reçue (nette des coûts de transaction) et la valeur de remboursement (y compris la prime de remboursement à payer) est comptabilisée dans le compte de résultats sur la période de l'emprunt.

Dettes ne portant pas intérêt

Les dettes commerciales ne portant pas d'intérêt sont évaluées au coût, qui correspond à la juste valeur de la contrepartie à payer.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés comme suit:

- **Couvertures des flux de trésorerie**

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qui ont été désignés et qui sont considérés constituer une couverture effective des flux de trésorerie futurs sont comptabilisées directement en capitaux propres et la partie ineffective est comptabilisée directement dans le compte de résultats. Si la couverture des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue hautement probable conduit à comptabiliser un actif ou un passif, alors, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, le résultat sur l'instrument dérivé qui avait été comptabilisé auparavant dans les capitaux propres est inclus dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif. En ce qui concerne les couvertures qui ne conduisent pas à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, les montants différés dans les capitaux propres sont transférés en résultat durant l'exercice au cours duquel l'engagement ferme ou la transaction prévue affecte le compte de résultats.

- **Couverture d'investissement net**

Les couvertures d'investissements nets dans des opérations étrangères sont comptabilisées de façon similaire aux couvertures des flux de trésorerie. Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture lié(e) à la partie efficace de la couverture est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat total et cumulé(e) dans la réserve en devises étrangères. Le profit ou la perte lié(e) à la part inefficace est immédiatement comptabilisé(e) dans le compte de résultat.

- **Couvertures de juste valeur**

Un instrument financier dérivé est comptabilisé comme une couverture de juste valeur lorsqu'il couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé. Les dérivés classés comme les couvertures et les postes d'actifs ou de passifs couverts sont portés à la juste valeur. Les variations de juste valeur correspondantes sont enregistrées en compte de résultats.

Les variations de juste valeur d'instruments financiers dérivés ne satisfaisant pas aux conditions requises pour la comptabilité de couverture sont comptabilisées en compte de résultats lorsqu'elles surviennent.

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé ou ne satisfait plus aux conditions requises pour la comptabilité de

couverture. A ce moment, le profit ou la perte cumulé dégagé sur l'instrument de couverture comptabilisé directement en capitaux propres est maintenu séparément en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas, tout profit ou perte accumulé dégagé sur l'instrument de couverture comptabilisé directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

II.1.4. Reconnaissance des revenus

Généralités

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et représentent des montants à recevoir suite à la livraison de biens ou à la prestation de services dans le cadre de l'activité normale, nets de remises, TVA et autres impôts sur la vente.

Les revenus des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés et les titres de propriété ont été transférés, moment auquel il a été satisfait à l'ensemble des conditions suivantes:

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- le Groupe ne continue ni à être impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- le montant des revenus des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont acquis en fonction du temps écoulé sur base du montant du principal restant ouvert et du taux d'intérêt effectif, qui est le taux qui actualise exactement les encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de cet actif financier.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les revenus du contrat et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en revenus et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture.

En règle générale, le degré d'avancement des travaux est calculé comme étant le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat, sauf dans les cas où ce rapport ne serait pas représentatif du degré d'avancement des travaux.

Les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance sont reconnues lorsqu'il est probable que celles-ci seront acceptées par le client et que les montants pourront être déterminés de façon fiable.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable, les revenus ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement recouvrables. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des revenus du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

Subventions publiques

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques relatives aux coûts de formation du personnel sont comptabilisées en revenus de la période de façon à rattacher les revenus aux coûts correspondants. Les subventions sont déduites des coûts correspondants.

Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont traitées en déduisant les subventions reçues de la valeur comptable des actifs correspondants. Ces subventions sont comptabilisées en revenus sur la durée d'utilité des actifs amortissables.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt comprend la charge d'impôt courant et la charge d'impôt différé.

L'impôt courant est basé sur le bénéfice imposable de la période. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté dans le compte de résultats car il exclut les éléments de revenus ou charges qui sont imposables ou déductibles dans une autre période et il exclut également les éléments qui ne seront jamais imposés ou déductibles. La dette d'impôt courant du Groupe est calculée en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est l'impôt que l'on s'attend à payer ou récupérer sur les différences entre la valeur comptable d'actifs et de passifs dans les états financiers et la base fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable. L'impôt différé est comptabilisé en appliquant la méthode du report variable ("balance sheet liability method"). En règle générale, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles taxables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Aucun impôt différé n'est comptabilisé si la différence temporelle est associée à un goodwill ou résulte de la comptabilisation initiale (autre que lors d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice fiscal.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles émanant des participations dans les filiales, les entreprises associées et dans les coentreprises, excepté lorsque le Groupe a la possibilité de contrôler la date à laquelle la différence s'inversera ou lorsqu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au moins à chaque date de clôture. Elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. L'impôt différé est comptabilisé en charge ou en revenu dans le compte de résultats sauf dans la mesure où l'impôt est généré par un élément comptabilisé directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres.

II.1.5. Considérations comptables critiques et importantes sources d'incertitude

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS exige les estimations et considérations requises de la part de la direction. Celle-ci fonde ses estimations sur l'expérience historique et d'autres éléments d'appréciation raisonnables. Ces estimations sont revues périodiquement et les effets de ces révisions sont intégrés dans les états financiers de l'exercice concerné. Les futurs événements susceptibles d'avoir un impact financier sur le Groupe y figurent également.

Les résultats estimés de ces événements futurs possibles peuvent dès lors diverger des résultats actuels. La direction procède à des appréciations et estimations notamment dans les cas suivants:

- des pertes de valeurs exceptionnelles additionnelles sur des immobilisations, en ce compris le Goodwill;
- détermination de provisions pour restructurations, obligations conditionnelles et autres risques;
- établissement de provisions pour créances irrécouvrables;
- établissement de pertes de valeurs sur stocks;
- évaluation des provisions pour avantages du personnel;
- récupérabilité d'actifs d'impôt différé.

Il n'est pas exclu qu'une révision future de ces estimations et appréciations pourront entraîner une adaptation de la valeur des actifs et passifs au cours des prochains exercices.

II.1.5.1. Pertes de valeur sur goodwill et sur immobilisations incorporelles et corporelles

Le goodwill ainsi que les immobilisations incorporelles et corporelles sont soumis à une analyse des pertes de valeur. Cette analyse a lieu chaque année ou sur une base plus fréquente si des éléments indiquent que ces postes doivent subir une perte de valeur (voir annexes II.5.1., II.5.2. et II.5.3.).

La valeur comptable des actifs retenus pour une analyse de pertes de valeur représente environ 38,5% du total du goodwill, 27,8% du total des immobilisations corporelles et 25,9% du total des immobilisations incorporelles. Les actifs examinés se rapportent aux activités des Mousses souples au Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne, ainsi que les opérations Automobile du Groupe.

Les résultats les plus relevant de ces examens sont listés ci-dessous:

Groupe Recticel	MOUSSE SOUPLE			AUTOMOBILE		TOTAL
	Royaume-Uni	Espagne	Autres	Interior	Sièges de voitures Proseat	
Goodwill	4 491	0	0	0	8 977	13 468
Autres immobilisations incorporelles	250	41	75	1 419	1 588	3 373
Immobilisations corporelles	5 668	8 105	9 952	33 669	16 418	73 812
Total	10 409	8 146	10 027	35 088	26 983	90 653
Pertes de valeur	0	0	(952)	(603)	0	(1 555)
Valeur comptable nette	10 409	8 146	9 075	34 485	26 983	89 098

Remarque: Le besoin de fonds de roulement n'est pas inclus dans l'analyse.

Lors de l'analyse de la perte de valeur des postes du bilan figurant dans le tableau ci-dessus, plusieurs hypothèses ont été formulées. Le montant récupérable de la «cash generating unit» («CGU») totale est déterminé sur la base de la juste valeur ou la valeur d'utilité.

Sur la base de cette analyse et en tenant compte des décisions managériales prises (plus particulièrement la fermeture des certaines usines (Automobile et Mousse Souple), il a été décidé de comptabiliser des pertes de valeur pour un montant total d'EUR 1,6 million (voir tableau ci-dessus).

Lorsqu'il prévoit ses futurs flux de trésorerie, le Groupe tient compte d'hypothèses prudentes mais réalistes à propos de l'évolution de ses marchés, des prix des matières premières, de l'impact des restructurations passées et des marges brutes. Toutes ces hypothèses (i) se fondent sur les expériences antérieures de la direction et/ou (ii) s'appuient sur des sources d'information externes fiables. Cependant, il ne peut être exclu qu'une révision des hypothèses de base et de l'analyse du marché à la suite de développements futures de l'environnement économique pourrait conduire à la reconnaissance de pertes de valeur additionnelles.

Pour l'escompte des futurs flux de trésorerie, un taux d'escompte global Groupe de 8% est appliqué pour tous les CGUs. Ce taux d'escompte est basé sur un coût moyen pondéré du capital sur la base des attentes actuelles du marché en termes de valeur temporelle de l'argent et des risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie doivent être adaptés. Sur cette base, la valeur d'utilité de la CGU «Mousse Souple – Royaume-Uni» équivaut à 1,9 fois la valeur nette d'actif, tandis que celle de la CGU «Mousse Souple – Espagne» est égale à 2,1 fois la valeur nette d'actif.

II.1.5.1.1. Mousse Souple

II.1.5.1.1.1. Hypothèses majeures

Flux de trésorerie:

En ce qui concerne la CGU «Mousse Souple – Royaume-Uni», les prévisions en matière de la juste valeur se fondent sur les budgets et les plans financiers pour une période de quatre ans. Au terme de ces quatre années, une perpétuité sans croissance est appliquée. 2012 a été une année difficile en raison des difficultés de l'industrie et de la hausse des prix des matières premières, augmentation qui n'a pas pu être totalement répercutée sur les propres prix de vente du Groupe. Un plan de restructuration majeur a été lancé en 2011 dont l'exécution se répartit sur une période de quatre ans jusqu'en 2014. La fermeture au 2S/2011 de l'usine "Carobel" était la première phase et la fermeture de l'usine «Gwalia» au 2S/2012 étant la seconde phase. La direction s'attend à ce que les opérations se redressent après la

restructuration suite à l'amélioration des performances de l'industrie et des marges brutes.

En ce qui concerne la CGU «Mousse Souple – Espagne», les prévisions en matière de valeur d'utilité se fondent sur les budgets et les plans financiers pour une période de quatre ans. Après ces quatre années, une perpétuité à croissance zéro est appliquée. Une réduction des effectifs et la limitation du nombre d'usines doivent toutefois permettre à ce pays de renouer avec le bénéfice vers 2014. La valeur d'utilité est tributaire de la mise en œuvre réussie et continue du plan financier. Les futurs flux de trésorerie tiennent compte du plan financier 2013-2016 et d'une perpétuité basée sur les flux de trésorerie opérationnels attendus en 2016, sans taux de croissance.

Sous le libellé "Mousse Souple – Autres", une restructuration majeure a été achevée à Bexbach (Eurofoam Allemagne), ce qui a conduit à la reconnaissance de pertes de valeur d'un montant d'EUR -0,5 million sont principalement liées à de l'équipement non-utilisé. En outre, une perte de valeur d'EUR -0,5 million a été reconnue sur un bâtiment industriel à Legutiano (Espagne).

Taux d'escompte:

Le taux d'escompte appliqué est de 8% et se fonde sur un coût moyen pondéré du capital sur la base des attentes actuelles du marché en termes de valeur temporelle de l'argent et des risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie doivent être adaptés. Sur cette base, la valeur d'utilité de la CGU «Mousse Souple – Royaume-Uni» équivaut à 1,9 fois la valeur nette d'actif, tandis que celle de la CGU «Mousse Souple – Espagne» est égale à 2,1 fois la valeur nette d'actif.

II.1.5.1.1.2. Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité est faite afin de mesurer l'impact d'un changement du taux d'escompte sur le résultat des analyses de pertes de valeur.

Par conséquent, pour 2012

- la valeur d'utilité de la CGU «Mousse Souple – Royaume-Uni» escomptée à 9% atteint toujours 1,7 fois la valeur comptable et
- la valeur d'utilité de la CGU «Mousse Souple – Espagne» escomptée à 9% atteint 1,9 fois la valeur comptable.

Une autre analyse de sensibilité est faite afin de mesurer l'impact d'un changement de la marge brute sur le résultat des analyses de pertes de valeur.

Par conséquent, pour 2012

- la valeur d'utilité de la CGU «Mousse Souple – Royaume-Uni» avec une marge brute réduite de 1% atteint toujours 1,3 fois la valeur comptable et
- la valeur d'utilité de la CGU «Mousse Souple – Espagne» avec une marge brute réduite de 1% atteint 1,5 fois la valeur comptable.

Pour 2011

- la valeur d'utilité de la CGU «Mousse Souple – Royaume-Uni» escomptée à 9% atteint toujours 1,9 fois la valeur comptable et
- la valeur d'utilité de la CGU «Mousse Souple – Espagne» escomptée à 9% atteint 1,6 fois la valeur comptable.

II.1.5.1.2. Automobile

II.1.5.1.2.1. Hypothèses majeures

Flux de trésorerie:

En ce qui concerne la CGU «Interiors», les prévisions en matière de valeur d'utilité se fondent sur les budgets et les plans financiers pour toute la durée de chaque projet/modèle en combinaison avec une vision globale de l'utilisation de capacité totale. Touché de plein fouet par la crise économique de 2009, qui avait miné les activités «Automobile - Interiors», le niveau de la rentabilité s'est considérablement amélioré en 2011 et 2012 suite aux effets des programmes de restructurations et autres mesures d'efficience. Les actifs de projet se déprécient sur la durée du projet. En l'occurrence, les actifs propres aux projets n'auront plus de valeur comptable résiduelle au terme de la durée de production du projet.

La CGU «Interiors» applique en outre une approche par projet, si bien que des pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées si:

- Un projet génère un flux de trésorerie insuffisant pour couvrir les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui lui ont été affectées;
- Pour certains actifs qui deviendraient disponibles avant décembre 2014, il n'y a pas encore de réaffectation. L'expérience montre en effet que les nouveaux projets sont confiés environ deux ans à l'avance. Par conséquent, il a été pris comme hypothèse que certaines immobilisations qui se libéreront avant décembre 2014 et pour lesquelles il n'y a pas de réaffectation, devront être réduites de valeur.

Cette approche s'est traduite en 2012 par une perte de valeur d'EUR -0,6 million.

«Proseat» est considérée comme une CGU unique. Sur la base du modèle d'entreprise récurrent de cette activité, la méthode de la perpétuité a été utilisée pour déterminer la valeur résiduelle.

Les budgets 2013 ont été adaptés en fonction des informations les plus récentes en termes de programmes et de volumes. Un plan pour la période 2014-2018 a été établi en tenant compte des informations disponibles sur des futurs programmes et des rentabilités sur des programmes actuels. Le plan pour 2018 sert de base au calcul de la perpétuité avec un taux croissance de 1%. Les prix des matières premières chimiques ont été adaptés pour toutes les années sur la base des prix actuels et des prévisions de la direction.

Taux d'escompte:

Le taux d'escompte appliqué est de 8% et se fonde sur un coût moyen pondéré du capital sur la base des attentes actuelles du marché en termes de valeur temporelle de l'argent et des risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie doivent être adaptés. Sur la base du taux d'escompte actuel, la valeur d'utilité de la CGU « Proseat » équivaut à 1,8 fois la valeur nette d'actif.

II.1.5.1.2.2. Analyse de sensibilité

Pour 2012

En ce qui concerne la CGU «Interiors», une hausse du taux d'escompte à 9% ne se traduirait pas par une perte de valeur supplémentaire.

En ce qui concerne la CGU «Proseat», une hausse du taux d'escompte à 9% résulterait en une valeur d'utilité de la CGU «Proseat» qui s'élève à 1,6 fois la valeur comptable. En excluant le taux de croissance de 1% dans l'analyse de la valeur perpétuelle, et en utilisant un taux d'escompte de 8%, la valeur d'utilité de la CGU « Proseat » équivaudra encore toujours 1,6 fois la valeur nette d'actif des actifs à long terme. Dans une seconde analyse de sensibilité dans laquelle les flux de trésorerie, escomptés à 8%, ont été réduits à 90% des prévisions et du plan initial. La valeur d'utilité de la CGU « Proseat » équivaudra encore toujours 1,6 fois la valeur nette d'actif des actifs à long terme.

Pour 2011

En ce qui concerne la CGU «Interiors», une hausse du taux d'escompte à 9% ne se traduirait pas par une perte de valeur supplémentaire.

En ce qui concerne la CGU «Proseat», une hausse du taux d'escompte à 9% résulterait en une valeur d'utilité de la CGU «Proseat» qui s'élève à 1,6 fois la valeur comptable. En excluant le taux de croissance de 1% dans l'analyse de la valeur perpétuelle, et en utilisant un taux d'escompte de 8%, la valeur d'utilité de la CGU « Proseat » équivaudra encore toujours 1,7 fois la valeur nette d'actif des actifs à long terme.

II.1.5.2. Provisions pour régimes à prestations définies

Des provisions relatives aux régimes à prestations définies sont intégrées dans le bilan conformément aux règles d'évaluation (IAS 19). Le montant intégré dans le bilan se fonde sur les calculs actuariels dont le résultat est déterminé par une série de suppositions telles que décrites à l'annexe II.5.17. Ces suppositions actuarielles sont revues régulièrement et, le cas échéant, adaptées.

Considérant les modifications législatives belges relatives aux départs en préretraite et la politique menée par le Groupe pour maintenir le niveau d'emploi de ses effectifs plus âgés ont conduit à une réduction des provisions destinées aux droits liés aux départs en préretraite pour EUR 7,0 millions. Cet effet positif est pris en compte dans le REBITDA.

La nouvelle norme IAS 19 – Avantages du personnel – sera d'application dès 2013. Elle s'accompagnera d'une révision des engagements nets pour charges de pensions de 2012.

La méthode du « corridor », qui permettait d'étaler la comptabilisation des dépenses sur plusieurs périodes comptables, ne sera plus utilisée. Ce changement de règles comptables aura un impact, avant impôts sur les fonds propres consolidés, estimé à EUR -23,5 millions au 01/01/2013.

II.1.5.3. Impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont reconnus pour les pertes fiscales reportées non utilisées et pour les crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où l'on s'attend à ce que de futurs bénéfices imposables soient disponibles pour compenser ces pertes fiscales reportées non utilisées et ces crédits d'impôts non utilisés. À cet égard, la direction base son estimation sur des éléments comme la stratégie à long terme et les opportunités en matière de planification des impôts (voir annexe II.4.5).

II.1.5.4. Co-entreprises

En mai 2011, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les partenariats qui s'appliquera aux exercices commençant le 1er janvier 2013. Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) a toutefois approuvé l'application de cette norme à partir du 1er janvier 2014.

Selon le principe énoncé dans l'IFRS 11, lorsqu'une partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs d'un partenariat, ce partenariat est considéré comme une « activité commune » et ces actifs et passifs doivent être comptabilisés par les parties au partenariat. Lorsque les parties à l'accord ont des droits sur l'actif net, le partenariat est considéré comme une coentreprise et assujetti à la méthode de la mise en équivalence décrite dans l'IAS 28 (2011).

Au vu de cette nouvelle norme, les coentreprises effectivement intégrées par la méthode de la consolidation proportionnelle seront assimilées à des partenariats ayant une participation dans l'actif net, et par conséquent la méthode de la mise en équivalence sera appliquée aux coentreprises à compter du 1er janvier 2014.

L'impact de cette modification comptable sur les états financiers consolidés de 2012 serait comme suit :

Group Recticel	TEL QUE RAPPORTÉ	2012	
		EN APPLICANT LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE POUR LES CO-ENTREPRISES	en milliers d'EUR
Chiffre d'affaires	1 319 488	1 035 050	
Marge brute	210 950	170 719	
Résultat des sociétés associées et des co-entreprises	711	5 969	
EBIT	39 737	35 964	
Résultat de la période avant impôts	25 398	24 807	
Résultat de la période après impôts	17 564	17 564	
Actifs immobilisés	390 720	386 111	
Actifs circulants	310 668	248 196	
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	27 008	18 533	
Obligations et dettes à long terme	189 408	159 937	
<i>dont dettes financières</i>	142 507	120 460	
Obligations et dettes à court terme	251 356	213 746	
<i>dont dettes financières</i>	57 840	36 423	
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	41 229	20 925	
Variation nette de la trésorerie des activités d'investissement	(40 269)	(21 965)	
Variation nette de la trésorerie des activités de financement	(28 098)	(27 960)	

La direction ne s'attend pas à ce que l'application de l'IFRS 10 ait un impact significatif sur l'état de la position financière et sur le compte de résultats dès la première application de la norme.

II.2. Variations du périmètre de consolidation

Les variations du périmètre de consolidation au cours de l'année 2012 concernent les éléments suivants :

- En juin 2011, le Groupe a décidé de racheter les partenaires de la coentreprise à 50 % en Grèce (Teknofoam Hellas) et en Turquie (Teknofoam Turkey). Avec effet au 1er juillet 2011, ces filiales sont consolidées selon la méthode de consolidation globale (contre 50 % auparavant, selon la méthode de la consolidation proportionnelle).
- Au 1er janvier 2012 : première consolidation de Recticel India Private Limited, dont l'activité a démarré dans le courant de 2011 (auparavant non consolidée).

Pour permettre une comparaison des chiffres de 2012 avec ceux de 2011, il convient également de tenir compte des variations suivantes, intervenues en 2011 :

- au 1er juillet 2011, Recticel GuKoTech GmbH a été vendue.

Le chiffre d'affaires est en baisse d'EUR 58,6 millions (-4,3%) pour atteindre EUR 1.319,57 millions.

À périmètre égal et à des cours de changes inchangés, le chiffre d'affaires aurait contracté de -5,2% (EUR -71,3 millions). Les variations du périmètre de consolidation se sont traduites par une baisse nette d'EUR 0,3 millions (+0,03%) du chiffre d'affaires. Les effets de change ont eu un impact positif d'EUR 12,4 millions (+0,89%).

II.3. Information sectorielle

II.3.1. Secteurs opérationnels

Le Groupe a adopté la norme IFRS 8 à compter du 1er janvier 2009. La norme IFRS 8 exige l'identification des secteurs opérationnels sur la base de la structure de 'reporting' interne du Groupe qui permet une évaluation régulière de la performance par le principal décideur opérationnel et une affectation adéquate des ressources à chaque secteur. L'identification des secteurs à présenter du Groupe n'a pas changé après l'adoption de la norme IFRS 8. Les informations transmises au principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de l'affectation des ressources et de l'évaluation des performances par secteur sont concentrées plus spécifiquement sur le chiffre d'affaires, l'EBITDA, l'EBIT, le capital utilisé et le flux de trésorerie opérationnel par secteur. Les principaux secteurs de marché pour ces marchandises sont les quatre secteurs opérationnels: Mousse Souple, Literie, Isolation, Automobile et Corporate. Pour plus de détails sur ces secteurs, il convient de se reporter à la première partie du présent rapport annuel. Des informations relatives aux secteurs à présenter du Groupe figurent ci-dessous. Le chiffre d'affaires intersectoriel est présenté aux conditions de marché existantes.

Comptes de résultat pour l'exercice 2012

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	MOUSSE SOUPLE	LITERIE	AUTOMOBILE ⁽²⁾	ISOLATION	ELIMINATIONS	CONSOLIDÉ
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes externes	533 832	275 809	289 242	220 605		1 319 488
Ventes inter-sectorielles	54 429	737	462	80	(55 708)	0
Total ventes	588 261	276 546	289 704	220 685	(55 708)	1 319 488
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (EBIT)						
Résultat sectoriel	9 763	7 285	5 881	32 136	0	55 065
Charges corporate non-allouées ⁽¹⁾						(15 328)
EBIT	9 763	7 285	5 881	32 136	0	39 737
Résultat financier						(14 339)
Résultat de la période avant impôts						25 398
Impôts sur le résultat						(7 834)
Résultat de la période après impôts						17 564
dont quote-part des minoritaires						0
dont quote-part du Groupe						17 564

⁽¹⁾ Comprend principalement les frais du quartier général (EUR 12,2 millions (2011: EUR 12,0 millions)) et les frais de R&D (Corporate Programme) (EUR 3,0 millions (2011: EUR 3,0 millions)).⁽²⁾ Le résultat opérationnel avant intérêts et impôts (EBIT) en Automobile comprend une compensation d'EUR 1,8 million dans le cadre d'un règlement de litige relatif à un brevet Interiors aux Etats-Unis, apparu en 2010.**Autres informations 2012**

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	MOUSSE SOUPLE	LITERIE	AUTOMOBILE	ISOLATION	CORPORATE	CONSOLIDÉ
Amortissements	13 541	5 509	16 019	3 992	788	39 849
Perte de valeur (reprise de) comptabilisée en résultat	953	0	602	0	0	1 555
EBITDA	24 256	12 794	22 502	36 128	(14 539)	81 141
Investissements	10 823	3 792	6 345	25 850	5 292	52 102

Perdes de valeur

En 2012, les pertes de valeur ont essentiellement été reconnues sur des immobilisations corporelles en Tchéquie (Automobile – Interiors), en Allemagne (Mousse Souple) et en Espagne (Mousse Souple).

Le Conseil d'Administration a étudié et évalué la valeur comptable (i) des immobilisations incorporelles, (ii) du goodwill et (iii) des immobilisations corporelles, ainsi que les hypothèses retenues

pour l'examen des pertes de valeur (voir annexe II.1.5.), et a conclu que pour 2012, aucune perte de valeur supplémentaire ne devait être comptabilisée.

Cependant, ce jugement pourrait être revu dans des périodes futures s'il y a des indications que les flux financiers futurs générés pourraient être influencés par de nouveaux développements.

Comptes de bilan au 31 décembre 2012

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	MOUSSE SOUPLE	LITERIE	AUTOMOBILE	ISOLATION	CORPORATE	CONSOLIDÉ
ACTIFS						
Actifs sectoriels	307 097	102 034	143 206	122 190	(112 453)	562 074
Participations mises en équivalence	13 802	0	0	0	0	13 802
Actifs non-alloués						125 512
Total actifs consolidés						701 388
PASSIFS						
Passifs sectoriels	130 792	47 014	58 506	49 419	(112 452)	173 279
Passifs non-alloués						267 485
Total passifs consolidés (capitaux propres exclus)						440 764

Les actifs non-alloués s'élèvent à EUR 125,5 millions et comprennent principalement les éléments suivants:

- Crédances financières pour EUR 22,1 millions
- Crédits d'impôts pour EUR 4,3 millions
- Autres créances pour EUR 26,4 millions
- Impôts différés pour EUR 45,4 millions
- Trésorerie et équivalents de trésorerie pour EUR 27,0 millions.

Les passifs non-alloués (EUR 267,5 millions) (fonds propres exclus) comprennent principalement les éléments suivants:

- Provisions pour EUR 40,8 millions
- Dettes d'impôts différés pour EUR 8,6 millions
- Dettes financières portant intérêts et emprunts obligataires et similaires pour EUR 200,3 millions.

Comptes de résultat pour l'exercice 2011

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	MOUSSE SOUPLE	LITERIE	AUTOMOBILE	ISOLATION	ELIMINATIONS	CONSOLIDÉ
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes externes	539 187	291 569	324 324	223 042		1 378 122
Ventes inter-sectorielles	56 974	582	480	34	(58 070)	0
Total ventes	596 161	292 151	324 804	223 076	(58 070)	1 378 122
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (EBIT)						
Résultat sectoriel	7 488	10 917	2 755	35 840	0	57 000
Charges corporate non-allouées ⁽ⁱ⁾						(14 965)
EBIT	7 488	10 917	2 755	35 840	0	42 035
Résultat financier						(16 684)
Résultat de la période avant impôts						25 351
Impôts sur le résultat						(7 933)
Résultat de la période après impôts						17 418
donc quote-part des minoritaires						0
donc quote-part du Groupe						17 418

(i) Comprend principalement les frais du quartier général (EUR 12,0 millions (2010: EUR 14,5 millions)) et les frais de R&D (Corporate Programme) (EUR 3,0 millions (2010: EUR 3,3 millions)).

Autres informations 2011

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	MOUSSE SOUPLE	LITERIE	AUTOMOBILE	ISOLATION	CORPORATE	CONSOLIDÉ
Amortissements	13 228	5 725	18 269	3 594	688	41 504
Perte de valeur (reprise de) comptabilisée en résultat	1 906	0	3 354	0	0	5 260
EBITDA	22 622	16 642	24 378	39 434	(14 277)	88 799
Investissements	12 068	1 963	6 988	9 041	3 281	33 340

Perdes de valeur

En 2011, les pertes de valeur ont essentiellement été reconnues sur des immobilisations corporelles en Tchéquie (Automobile – Interiors) et en Turquie (Mousse Souple).

Le Conseil d'Administration a étudié et évalué la valeur comptable (i) des immobilisations incorporelles, (ii) du goodwill et (iii) des immobilisations corporelles, ainsi que les hypothèses retenues

pour l'examen des perte de valeur (voir annexe II.5.), et a conclu que pour 2011, aucune perte de valeur supplémentaire ne devait être comptabilisée.

Cependant, ce jugement pourrait être revu dans des périodes futures s'il y a des indications que les flux financiers futurs générés pourraient être influencés par de nouveaux développements.

Comptes de bilan au 31 décembre 2011

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	MOUSSE SOUPLE	LITERIE	AUTOMOBILE	ISOLATION	CORPORATE	CONSOLIDÉ
ACTIFS						
Actifs sectoriels	320 578	100 984	170 360	102 133	(119 500)	574 555
Participations mises en équivalence	13 436	0	0	(479)	0	12 957
Actifs non-alloués						140 612
Total actifs consolidés						728 124
PASSIFS						
Passifs sectoriels	135 982	51 003	73 529	47 519	(119 500)	188 533
Passifs non-alloués						290 797
Total passifs consolidés (capitaux propres exclus)						479 330

Les actifs non-alloués s'élèvent à EUR 140,6 millions et comprennent principalement les éléments suivants:

- Autres créances pour EUR 10,1 millions
- Impôts différés pour EUR 50,3 millions
- Trésorerie et équivalents de trésorerie pour EUR 54,6 millions.

Les passifs non-alloués s'élèvent à EUR 290,8 millions (fonds propres exclus) et comprennent principalement les éléments suivants:

- Provisions pour EUR 66,8 millions
- Dettes financières portant intérêts et emprunts obligataires et similaires pour EUR 204,8 millions

Éléments non récurrents dans le résultat opérationnel par secteur

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	MOUSSE SOUPLE	LITERIE	AUTOMOBILE	ISOLATION	NON-ALLOUÉ	CONSOLIDÉ
2012						
Pertes de valeur	(952)	0	(603)	0	0	(1 555)
Charges de restructuration	(3 414)	(1 247)	(1 631)	0	236	(6 056)
Moins-value sur liquidation ou cession d'actifs financiers	(751)	0	0	0	0	(751)
Plus-value sur vente d'actifs financiers	0	0	0	0	0	0
Gain de réévaluation sur immeubles de placement	0	0	0	0	800	800
Autres	(1 525)	(569)	(8)	(190)	(1 217)	(3 509)
TOTAL	(6 642)	(1 816)	(2 242)	(190)	(181)	(11 071)
2011						
Pertes de valeur	(1 906)	0	(3 354)	0	0	(5 260)
Charges de restructuration	(233)	344	(221)	0	(492)	(602)
Moins-value sur liquidation ou cession d'actifs financiers	(115)	0	(38)	0	0	(153)
Plus-value sur vente d'actifs financiers	50	0	0	0	0	50
Gain de réévaluation sur immeubles de placement	0	0	0	0	2 800	2 800
Autres	(683)	(605)	(631)	0	0	(1 919)
TOTAL	(2 886)	(261)	(4 244)	0	2 308	(5 083)

II.3.2. Information géographique

Les activités du Groupe se situent principalement dans l'Union européenne.

Le tableau ci-dessous donne une analyse des ventes et des immobilisations par secteur géographique du Groupe.

Ventes (par région de destination)

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	2012	2011
Belgique	142 587	160 372
France	152 246	151 903
Allemagne	294 203	312 247
Autres pays de l'UE	573 914	594 031
Union Européenne	1 162 950	1 218 553
Autres	156 638	159 569
Total	1 319 588	1 378 122

Dépendance principaux clients: Le Groupe n'a pas de clients majeurs qui représentent plus de 10% des revenus externes. Le top-10 des clients du Groupe représentent 18,7% des ventes totaux.

Immobilisations incorporelles – immobilisations corporelles – immeubles de placement

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	31 DEC 2012	31 DEC 2011	ACQUISITIONS, PRODUCTION EN INTERNE INCLUSE	
			2012	2011
Belgique	75 324	70 814	10 702	10 779
Allemagne	43 219	49 174	4 316	6 144
Autres pays de l'UE	154 860	138 510	34 657	15 143
Union Européenne	273 403	258 498	49 675	32 066
Autres	14 986	12 760	2 427	1 274
Total	288 389	271 258	52 102	33 340

II.4. Compte de résultats

II.4.1. Autres revenus et charges opérationnels

	en milliers d'EUR	
	2012	2011
Groupe Recticel		
Autres revenus opérationnels	15 270	17 430
Autres charges opérationnelles	(12 237)	(9 067)
TOTAL	3 033	8 363
Charges de restructurations	(6 915)	(1 849)
Profits (pertes) sur cession d'actifs incorporelles et corporelles	1 013	2 390
Profits (pertes) sur cession d'actifs financiers	173	(93)
Gain de réévaluation d'immeubles de placement	800	4 094
Autres	7 962	3 820
TOTAL	3 033	8 363

Charges de restructuration

Plusieurs restructurations ont eu lieu en **2012** ou ont été annoncées dans différentes implantations. Les charges nettes de restructuration étaient composées de (i) nouvelles provisions pour restructurations et contrats déficitaires (EUR 2,6 millions), (ii) la reprise de provisions existantes pour restructurations et contrats déficitaires (EUR 0,7 millions) et (iii) la reconnaissance des coûts directs de restructuration (EUR 5,0 millions) sur l'exercice en cours. Les principales mesures de restructuration ont eu lieu dans les activités Mousse Souple en Allemagne (Eurofoam), le Royaume-Uni, la Grèce et les Pays-Bas. Ces mesures ont été marginalement compensées par l'extourne de provisions excédentaires en Espagne. Dans l'Automobile-Interiors de nouvelles provisions pour restructuration ont été principalement reconnues en Allemagne et en Belgique ; partiellement compensées par une reprise de provisions excédentaires aux États-Unis. En Literie de nouvelles provisions pour restructuration ont été reconnues en Allemagne, l'Autriche et la Finlande ; marginalement compensées par une reprise de provisions excédentaires en Suisse.

Plusieurs restructurations ont eu lieu en **2011** ou ont été annoncées dans différentes implantations. Les charges nettes de restructuration étaient composées de (i) nouvelles provisions pour restructurations et contrats déficitaires (EUR 3,0 millions), (ii) l'extourne de provisions existantes pour restructurations et contrats déficitaires (EUR 2,9 millions) et (iii) l'utilisation en cash de provisions existantes pour restructurations et contrats déficitaires (EUR 17,3 millions). Les principales mesures de restructuration ont eu lieu en Espagne et en Belgique (utilisation des provisions pour restructuration de 2010), compensées par de nouvelles charges de restructuration en Finlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Dans l'Automobile de nouvelles provisions pour restructuration ont été reconnues dans: (i) Proseat (Sièges de voitures): en France, Allemagne et Espagne, et (ii) Interiors: aux Etats-Unis et en Allemagne, compensées pour une reprise de provisions excédentaires en Belgique.

Profits (pertes) sur cessions d'actifs incorporels et corporels

En **2012**, ce poste est principalement lié à une plus-value sur la vente de: (i) terrains en Pologne (Literie) (EUR 0,5 million), (ii) un bâtiment industriel aux Pays-Bas (EUR 0,3 million) et (iii) divers équipements, mobilier et véhicules dans plusieurs pays (EUR 0,2 million).

En **2011**, ce poste est lié à une plus-value sur la vente de: (i) un immeuble de bureaux en Suisse (Literie) (EUR 1,3 million), (ii) un bâtiment industriel aux Pays-Bas (EUR 0,7 million), (iii) un terrain en Belgique (EUR 0,2 million) et un terrain en Pologne (EUR 0,2 million).

Profits (pertes) sur cession d'actifs financiers

En **2012** ce poste concerne principalement la plus-value sur la cession de la filiale A.R.T.E. srl (Mousse Souple).

En **2011** ce poste concerne principalement (i) le solde du coût de liquidation de LeBed SAS et (ii) une perte sur la vente de Epeda Werke GmbH à Cofel (Literie - France).

Gains de réévaluation

En **2012** les gains de réévaluation concernent un ajustement de la valeur comptable d'un immeuble de placement en Belgique (EUR 0,8 million).

En **2011** les gains de réévaluation concernent un ajustement de la valeur comptable d'un immeuble de placement en Belgique (EUR 2,8 millions) et sur le profit réalisé sur un investissement financier au Luxembourg (EUR 1,3 millions).

Autres

«Autres» en **2012** comprend principalement:

- (i) la reprise de provisions pour pré-retraite en Belgique (EUR +7,0 millions)
- (ii) les revenus nets des primes d'assurances (EUR +1,7 million)
- (iii) la reprise de provisions pour des remises dans l'activité de literie (EUR +0,5 million)
- (iv) l'indemnité dans le cadre d'un accord judiciaire en Interiors (EUR +1,8 million)
- (v) la refacturation de services et de biens, et les revenus locatifs (EUR +1,4 million)
- (vi) la refacturation de coûts pour moules en Automobile-Interiors (EUR +1,2 million)
- (vii) le subside pour la recherche et le développement en France (EUR +0,3 million)
- (viii) des indemnités versées par des compagnies d'assurance (EUR +1,0 million)
- (ix) la compensation perçus pour des projets qui ont été arrêtés prématurément par le client dans le segment Automobile-Interiors (EUR +0,4 million)
- (x) le crédit d'impôts recherche et développement en Belgique (EUR +1,0 million)

- (xi) les provisions pour des passifs au titre des pensions (EUR -3,3 millions)
- (xii) les frais d'honoraires juridiques (EUR -1,9 million) dans le cadre de l'enquête antitrust menée par la CE (Mousse Souple) et le Bundeskartellamt in Allemagne (Literie)
- (xiii) des frais d'honoraires concernant le plan stratégique (EUR -1,2 million)
- (xiv) des provisions supplémentaires pour des risques environnementales (EUR -0,3 million)
- (xv) des provisions supplémentaires pour des risques financières liées à la cession de A.R.T.E. srl (EUR -0,3 million)
- (xvi) des charges assurances (EUR -0,3 million)

«Autres» en **2011** comprend principalement:

- (i) l'impact de la liquidation des activités de Proseat (Automobile - Seating) en Russie (EUR -0,6 million)
- (ii) les honoraires d'avocats additionnels (EUR -1,1 million) liés à l'enquête de la CE en cours (Mousse Souple) et l'enquête du Bundeskartellamt en Allemagne (Literie)

- (iii) les subventions pour la recherche et le développement dans la division Mousse Souple en France (EUR +0,7 million)
- (iv) des indemnisations versées par des compagnies d'assurance (EUR +0,6 million)
- (v) la reprise de provisions pour des remises dans l'activité de literie (EUR +1,3 million)
- (vi) la reprise d'une provision pour des passifs au titre des pensions (EUR 2,3 millions)
- (vii) la refacturation de services et de biens, et les revenus locatifs (EUR +0,3 million)
- (viii) la rémunération pour divers projets achevés prématurément (EUR +0,3 million)

II.4.2. Résultat opérationnel avant intérêts et impôts (EBIT)

Groupe Recticel	2012		2011	
Chiffre d'affaires	1 319 488	100%	1 378 122	100%
Achats et variations de stocks	(690 478)	-52,3%	(741 353)	-53,8%
Autres biens et services	(247 326)	-18,7%	(243 465)	-17,7%
Rémunérations, charges sociales et pensions	(319 868)	-24,2%	(333 505)	-24,2%
Amortissements d'actifs immobilisés	(38 650)	-2,9%	(40 455)	-2,9%
Pertes de valeur sur actifs immobilisés	(1 555)	-0,1%	(5 260)	-0,4%
Réduction de valeur sur stocks et créances	(1 017)	-0,1%	328	0,0%
Autres dépréciations	(1 199)	-0,1%	(1 049)	-0,1%
Provisions	(2 388)	-0,2%	1 239	0,1%
Résultat sur les opérations des autres participations	0	0,0%	23	0,0%
Réévaluation de la juste valeur d'immeubles de placement	800	0,1%	2 800	0,2%
Gain réalisé sur investissement financier	0	0,0%	1 293	0,1%
Autres produits et charges	21 219	1,6%	21 982	1,6%
Résultat des sociétés mise en équivalence	711	0,1%	1 741	0,1%
Résultat de participations disponibles à la vente	0	0,0%	(406)	0,0%
EBIT	39 737	3,0%	42 035	3,1%

II.4.3. Résultat des participations

Groupe Recticel	2012		2011	
(Perte de valeur) / Reprise de perte de valeur sur participations disponibles à la vente	0		(406)	
Dividendes reçus	0		0	
Total	0		(406)	

II.4.4. Résultat financier

Groupe Recticel	2012	2011
Intérêts sur emprunts obligataires et similaires	(2 499)	(2 433)
Intérêts sur locations-financement	(691)	(868)
Intérêts sur dettes à long terme envers des établissements de crédits	(3 409)	(4 458)
Intérêts sur dettes à court terme envers des établissements de crédits	(2 121)	(1 928)
Charges d'intérêts sur autres engagements à long terme	(112)	(115)
Charges d'intérêts sur autres engagements à court terme	(229)	(271)
Charges nettes d'intérêts sur swaps de taux d'intérêts (Interest Rate Swaps)	(2 307)	(2 757)
Charges nettes d'intérêts sur swaps de devises	(376)	(472)
Total des charges d'intérêts	(11 744)	(13 302)
Revenus d'intérêts sur dépôts bancaires	158	170
Revenus d'intérêts sur créances financières	190	207
Revenus d'intérêts sur dépôts bancaires et créances financières	348	377
Charges d'intérêts sur autres dettes financières	(519)	(443)
Revenus d'intérêts sur autres créances financières	26	106
Total autres revenus et charges	(493)	(337)
Total revenus (charges) d'intérêts	(11 889)	(13 262)
Résultats de change	(495)	(799)
Primes sur contrats "CAP/Floor"	(112)	(85)
Primes sur options put/call	0	(250)
Résultats sur instruments financiers	(112)	(335)
Coût d'intérêts sur provisions pour avantages au personnel et autres dettes	(1 769)	(2 111)
Escompte d'intérêts pour autres provisions	(7)	(187)
Autres résultats financiers	(67)	10
Résultat financier	(14 339)	(16 684)

II.4.5. Impôts sur le résultat

1. Charges d'impôts sur le résultat

			en milliers d'EUR	
Groupe Recticel	2012	2011		
Comptabilisé dans le compte de résultat				
Impôts courants:				
National	(6)	(5)		
Etranger	(3 237)	(1 567)		
Total impôts courants	(3 243)	(1 572)		
Impôts différés				
Impact impôts différés des exercices précédents	764	(2 123)		
Mouvements des différences temporelles	(1 523)	(7 718)		
Utilisation des pertes des exercices précédents	(7 311)	(5 646)		
Impôts différés sur les pertes de l'exercice et pertes précédentes non reconnues dans le passé	3 479	9 126		
Total impôts différés	(4 591)	(6 361)		
Grand total	(7 834)	(7 933)		
Groupe Recticel	2012	2011		
Réconciliation du taux d'imposition effectif				
Résultat avant impôts	25 398	25 352		
Moins revenus des entreprises associées	(711)	(1 741)		
Résultat avant impôts et avant revenus des entreprises associées	24 687	23 611		
Impôts sur le résultat calculé au taux de 33,99%	(8 391)	33,99%	(8 025)	33,99%
Impact fiscal des dépenses non-déductibles				
Amortissement du goodwill et des immobilisations incorporelles non-déductibles	25	0,10%	0	0,00%
Charges non-déductibles fiscalement	(10 184)	-41,25%	(4 517)	-19,13%
Autres	(222)	-0,90%	(238)	-1,01%
Impact fiscal des revenus non imposables				
Produits financiers et autres produits non-taxables	5 479	22,19%	12 315	52,16%
Autres	172	0,70%	641	2,71%
Impact impôts différés résultant de changements des taux d'imposition	(336)	-1,36%	(885)	-3,75%
Impact fiscal d'ajustements d'impôts courants et différés relatifs aux années antérieures	706	2,86%	(2 123)	-8,99%
Effet de taux d'impôt différents de filiales opérant dans d'autres juridictions	731	2,96%	505	2,14%
Impact fiscal de la déduction d'intérêts notionnels	3 773	15,28%	4 296	18,19%
Réduction de valeur sur des actifs d'impôts différés et actifs fiscaux non reconnus	413	1,67%	(9 902)	-41,94%
Charges d'impôts et taux d'imposition effectif de l'exercice	(7 834)	-31,73%	(7 933)	-33,60%
Groupe Recticel	2012	2011		
Impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres				
Effets des variations de taux de change	(61)	21		
Sur la partie effective des changements de la juste valeur dans les couvertures	463	470		
Total	402	491		

2. Impôts différés

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	31 DEC 2012		31 DEC 2011	
	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS
Impôts différés reconnus				
Immobilisations incorporelles	9 487	(2 040)	7 751	(2 598)
Immobilisations corporelles	25 590	(27 460)	24 337	(25 781)
Autres placements	263	(600)	263	(455)
Stocks	238	(21)	572	(29)
Créances	3 166	(1 409)	1 411	(2 411)
Couvertures (fonds propres)	2 781	0	2 320	0
Valeur réelle sur couverture pour trading et economic hedge	5	0	23	0
Autres actifs circulants	1 100	(145)	1 208	(156)
Avantages au personnel	4 193	(762)	4 319	(626)
Autres provisions	6 780	(3 828)	7 584	(5 766)
Autres passifs	5 469	(4 381)	2 515	(3 636)
Déduction d'intérêts notionnels	12 894	0	12 877	0
Pertes fiscales / Crédits d'impôts	172 527	0	184 979	0
Total	244 496	(40 645)	250 160	(41 458)
Réduction de valeur sur actifs d'impôts différés ⁽¹⁾	(166 885)	0	(167 547)	0
Compensation ⁽²⁾	(32 090)	32 090	(32 323)	32 323
Total (tel que repris dans le bilan)	45 520	(8 554)	50 290	(9 134)

⁽¹⁾ La variation de EUR 0,7 millions (EUR 166,9 millions moins EUR 167,5) est principalement expliquée par une réduction de valeur sur actifs d'impôts différés pour EUR 0,3 millions, par l'effet d'un changement de taux d'impôt pour EUR -0,7 millions et l'impact d'un écart de change de EUR -0,3 million.

⁽²⁾ Selon IAS 12 (impôts sur le revenu), les actifs et passifs d'impôts différés doivent, sous certaines conditions, être compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Les pertes fiscales reportées ventilées selon leur date d'expiration s'établit comme suit:

	2012	2011
Dans l'année	2 891	350
Dans les 2 ans	3 293	2 820
Dans les 3 ans	1 971	4 074
Dans les 4 ans	7 231	6 531
Dans les 5 ans ou plus	268 031	259 193
Non limitées dans le temps	331 573	387 485
Total	614 992	660 453

Les impôts différés actifs non reconnus par le Groupe s'appliquent au **31 décembre 2012** aux éléments suivants:

Groupe Recticel	POTENTIEL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS TOTAL	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS RECONNUS	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON RECONNUS	VALEUR BRUTE DE PERTES FISCALES NON RECONNUES
Pertes fiscales reportées (*)	172 527	54 408	118 119	406 133
Déductions d'intérêts notionnels (*)	12 894	33	12 861	37 837
Immobilisations corporelles	25 590	5 424	20 166	63 720
Avantages au personnel	4 193	1 006	3 187	10 619
Autres provisions	6 780	3 627	3 153	9 262
Autres différences temporaires	22 511	13 112	9 398	36 539
Total	244 496	77 611	166 885	564 111

(*) Au 31 décembre 2012, des actifs d'impôts différés et les déductions d'intérêts notionnels d'EUR 54,4 millions (2011: EUR 61,1 millions) sont comptabilisés sur un montant de pertes fiscales reportées s'élevant à EUR 615,0 millions (2011: EUR 660,5 millions). Ces actifs d'impôts différés représentent des profits taxables réalisables dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs non reconnus par le Groupe s'appliquent au **31 décembre 2011** aux éléments suivants:

Groupe Recticel	POTENTIEL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS TOTAL	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS RECONNUS	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON RECONNUS	VALEUR BRUTE DE PERTES FISCALES NON RECONNUES
Pertes fiscales reportées (*)	184 979	61 028	123 951	428 408
Déductions d'intérêts notionnels (*)	12 877	34	12 843	37 784
Immobilisations corporelles	24 337	5 701	18 635	57 994
Avantages au personnel	4 319	1 179	3 140	10 344
Autres provisions	7 584	4 338	3 246	9 642
Autres différences temporaires	16 064	10 332	5 732	21 644
Total	250 160	82 613	167 547	565 817

(*) Au 31 décembre 2011, des actifs d'impôts différés et les déductions d'intérêts notionnels d'EUR 61,1 millions (2010: EUR 68,1 millions) sont comptabilisés sur un montant de pertes fiscales reportées s'élevant à EUR 660,5 millions (2010: EUR 651,3 millions). Ces actifs d'impôts différés représentent des profits taxables réalisables dans un avenir prévisible.

II.4.6. Dividendes

Montants comptabilisés en rémunération des actionnaires pour l'exercice.

Dividende pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 d'EUR 0,28 (2010: EUR 0,27) par action.

Dividende proposé pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 d'EUR 0,29 par action, ou un total pour toutes les actions émises d'EUR 8.390.122,20 (2011: EUR 8.100.807,68).

Le dividende proposé est soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale et n'a pas été comptabilisé en dettes dans les états financiers sous revue.

II.4.7. Résultat de base par action

Des activités poursuivies et abandonnées

Le calcul du résultat de base et dilué par action se fonde sur les données suivantes:

Groupe Recticel	2012	2011
Bénéfice net (perte) de l'exercice (en milliers d'EUR)	17 564	17 418
Bénéfice (perte) net des activités poursuivies	17 564	17 418
Bénéfice (perte) net des activités abandonnées	0	0
Moyenne pondérée des actions en circulation		
Actions ordinaires au 01 janvier	28 931 456	28 931 456
Actions ordinaires au 31 décembre	28 931 456	28 931 456
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation	28 931 456	28 931 456
en EUR		
Groupe Recticel	2012	2011
Bénéfice (perte) de base par action	0,61	0,60
Bénéfice (perte) de base par action des activités poursuivies	0,61	0,60
Bénéfice (perte) de base par action des activités abandonnées	0,00	0,00

II.4.8. Bénéfice dilué par action

	en milliers d'EUR	
	2012	2011
Calcul du bénéfice (perte) dilué par action:		
Eléments dilutifs		
Bénéfice (perte) net des activités poursuivies	17 564	17 418
Obligation convertible ⁽²⁾	1 227	1 198
Bénéfice (perte) attribuable aux détenteurs des capitaux propres ordinaires de la société-mère y compris les conversions présumées	18 791	18 616
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation	28 931 456	28 931 456
Plans d'options sur actions - warrants ⁽¹⁾	470 395	461 643
Obligation convertible ⁽²⁾	4 588 986	4 375 951
Moyenne pondérée des actions pour le résultat dilué par action	33 990 837	33 769 050

	en EUR	
	2012	2011
Groupe Recticel		
Bénéfice (perte) dilué par action	0,55	0,55
Bénéfice (perte) dilué par action des activités poursuivies	0,55	0,55
Bénéfice (perte) dilué par action des activités abandonnées	0,00	0,00
Eléments anti-dilutifs	2012	2011
Impact sur le résultat net des opérations poursuivies		
Obligation convertible ⁽²⁾	0	0
Impact sur la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation		
Plans d'options sur actions - warrants - "out-of-the-money" (nombre) ⁽¹⁾	465 859	465 757
Obligation convertible (nombre) ⁽²⁾	0	0

⁽¹⁾ Pour 2012, quatre plans de warrants étaient "in-the-money", notamment le plan de 2008, de 2009, de 2011 et celui décembre 2012. Ceux-ci ont été incorporés dans le calcul du bénéfice dilué par action. Les autres plans sont "out-of-the-money" et sont dès lors considérés comme anti-dilutifs. En 2011, trois plans étaient "in-the-money" (le plan de 2008, de 2009 et de décembre 2011) et étaient donc pris en compte pour le calcul du bénéfice dilué par action.

⁽²⁾ Pour 2011 et 2012, les actions supplémentaires potentielles provenant de l'emprunt obligataire convertible ont un effet dilutif et sont dès lors inclus dans le calcul du bénéfice dilué (perte) par action (dans l'hypothèse d'une conversion totale).

II.5. Bilan

II.5.1. Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice 2012

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	COÛTS DE DÉVELOPPEMENT	CONCESSIONS, BREVETS ET LICENCES	CLIENTÈLE	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS	TOTAL
A la fin de l'exercice précédent						
Valeur d'acquisition	19 334	41 791	13 068	768	3 984	78 945
Amortissements cumulés	(18 398)	(29 791)	(10 526)	(452)	0	(59 167)
Pertes de valeur cumulées	(41)	(6 310)	0	0	(847)	(7 198)
Valeur nette	895	5 690	2 542	316	3 137	12 580
Mouvements de l'exercice						
Variation de périmètre	0	4	0	0	0	4
Acquisitions	56	821	16	0	87	980 ⁽¹⁾
Production en interne	196	42	0	0	2 621	2 859 ⁽¹⁾
Pertes de valeur	0	0	0	0	0	0
Charges d'amortissements	(544)	(2 159)	(781)	(67)	0	(3 551)
Cessions et désaffections	0	(28)	0	0	0	(28) ⁽²⁾
Transferts d'une rubrique à une autre	132	612	0	0	(665)	79
Ecarts de conversion	18	40	38	9	3	108
A la fin de l'exercice	753	5 022	1 815	258	5 183	13 031
Valeur d'acquisition	14 156	42 988	12 510	698	6 032	76 384
Amortissements cumulés	(13 403)	(31 632)	(10 695)	(440)	0	(56 170)
Pertes de valeur cumulées	0	(6 334)	0	0	(849)	(7 183)
Valeur nette	753	5 022	1 815	258	5 183	13 031
Durée d'utilité (en années)	3-5	3-10	5-10	5 maximum	n.a.	
Acquisitions						
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(3 982)	Encaissement sur cessions d'immobilisations incorporelles				117
Acquisitions reportées dans le besoin en fonds de roulement	143	Cessions reportées dans le besoin en fonds de roulement				(89)
Total acquisitions immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	(3 839)	Total cessions immobilisations incorporelles ⁽²⁾				28

Pour l'exercice 2011

Groupe Recticel	COUTS DE DÉVELOPPEMENT	CONCESSIONS, BREVETS ET LICENCES	CLIENTÈLE	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS	en milliers d'EUR
						TOTAL
A la fin de l'exercice précédent						
Valeur d'acquisition	20 558	40 368	13 209	708	4 158	79 001
Amortissements cumulés	(19 320)	(28 800)	(9 996)	(384)		(58 500)
Pertes de valeur cumulées	0	(6 345)	0	0	(849)	(7 194)
Valeur nette	1 238	5 223	3 213	324	3 309	13 307
Mouvements de l'exercice						
Variation de périmètre	0	4	0	0	0	4
Acquisitions	0	239	42	0	733	1 014 ⁽¹⁾
Production en interne	0	47	0	0	1 855	1 902 ⁽¹⁾
Pertes de valeur	(43)	2	0	0	0	(41)
Charges d'amortissements	(516)	(2 351)	(755)	(73)	0	(3 695)
Cessions et désaffections	0	0	0	0	(38)	(38) ⁽²⁾
Transferts d'une rubrique à une autre	235	2 513	0	64	(2 723)	89
Ecarts de conversion	(19)	13	42	1	1	38
A la fin de l'exercice	895	5 690	2 542	316	3 137	12 580
Valeur d'acquisition	19 334	41 791	13 068	768	3 984	78 945
Amortissements cumulés	(18 398)	(29 791)	(10 526)	(452)	0	(59 167)
Pertes de valeur cumulées	(41)	(6 310)	0	0	(847)	(7 198)
Valeur nette	895	5 690	2 542	316	3 137	12 580
Durée d'utilité (en années)	3-5	3-10	5-10	5 maximum	n.a.	
Acquisitions						
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 030)		Encaissement sur cessions d'immobilisations incorporelles			55
Acquisitions reportées dans le besoin en fonds de roulement	(1 886)		Cessions reportées dans le besoin en fonds de roulement			(17)
Total acquisitions immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	(2 916)		Total cessions immobilisations incorporelles ⁽²⁾			38

Les **immobilisations incorporelles** répondant à la définition d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont comptabilisées dans la mesure où des avantages économiques futurs sont probables.

Dans la mesure où le montant recouvrable des immobilisations incorporelles (c.-à-d. le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de ces immobilisations et de leur sortie) est inférieur à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée conformément à IAS 36 – Dépréciation d'actifs.

Chaque année, les immobilisations incorporelles sont soumises à une analyse des pertes de valeur. Cette analyse peut s'effectuer plus fréquemment si des éléments indiquent que ces postes doivent subir une perte de valeur. Pour les principales hypothèses et constatations ainsi que pour l'analyse de sensibilité, nous renvoyons à l'annexe II.1.5. «Considérations comptables critiques et importantes sources d'incertitude».

En 2012, le total des immobilisations incorporelles acquises et la production en interne s'élève à EUR 3,8 millions (EUR 2,9 millions pour l'exercice précédent). Les investissements en immobilisations incorporelles effectués en 2012 portent sur le poste «Immobilisations en cours et acomptes versés» liées aux nouveaux développements et aux nouvelles licences pour le roll-out de la plate-forme informatique SAP (EUR 2,7 millions) et la capitalisation des coûts de développement pour des projets d'Automobile-Interiors (EUR 0,6 million).

En décembre 2011, Recticel SA et Recticel International Services SA ont conclu un nouvel accord de facilité de crédit commun (club deal) pour un montant total d'EUR 175 millions. Dans le cadre de ce club deal, Recticel SA et/ou ses filiales ont donné en garantie leurs marques et brevets principaux aux banques pour un montant total d'EUR 175 millions augmenté des intérêts et autres charges.

II.5.2. Goodwill

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		31 DEC 12	31 DEC 11
A la fin de l'exercice précédent			
Valeur d'acquisition		49 443	49 882
Pertes de valeur cumulées		(14 755)	(15 517)
Valeur nette		34 688	34 365
Mouvements de l'exercice			
Acquisitions et variations du périmètre de consolidation		0	539
Pertes de valeur *		0	(539)
Ecarts de conversion		315	323
A la fin de l'exercice		35 003	34 688
Valeur d'acquisition		49 691	49 443
Pertes de valeur cumulées		(14 688)	(14 755)
Valeur nette		35 003	34 688

* Voir annexe II.1.5. Pertes de valeur sur goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles.

L'allocation du goodwill par secteur d'activités se ventile comme suit:

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		2012	2011
Eurofoam		498	482
Allemagne		807	808
Pays-Bas		253	253
Scandinavie		6 050	5 922
Royaume-Uni		4 491	4 388
Mousse Souple		12 099	11 853
Allemagne		2 761	2 761
Suisse		6 329	6 284
Belgique		845	845
Autriche		941	941
Literie		10 876	10 831
Kingspan Tarec Industrial Insulation		414	413
Belgique		1 619	1 619
Royaume-Uni		1 017	994
Isolation		3 050	3 026
Proseat		8 978	8 978
Automobile		8 978	8 978
Total goodwill		35 003	34 688

La valeur comptable du goodwill acquis dans des regroupements d'entreprises est affectée à chaque unité génératrice de trésorerie ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie conformément à IAS 36.

Chaque année, le goodwill est soumis à une analyse des pertes de valeur. Cette analyse peut s'effectuer plus fréquemment si des éléments indiquent que ces postes doivent subir une perte de valeur. Pour les principales hypothèses et constatations ainsi que pour l'analyse de sensibilité, nous renvoyons à l'annexe II.1.5. («Considérations comptables critiques et importantes sources d'incertitude»).

II.5.3. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice 2012

Groupe Recticel	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE	MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT	LOCATION-FINANCEMENT	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS	en milliers d'EUR	
							TOTAL	
A la fin de l'exercice précédent								
Valeur d'acquisition	201 237	632 866	31 837	27 346	7 151	13 942	914 379	
Amortissements cumulés	(111 453)	(477 999)	(27 112)	(12 881)	(2 901)	163	(632 183)	
Pertes de valeur cumulées	(866)	(25 214)	(92)	(313)	0	(364)	(26 849)	
Valeur nette à la fin de l'exercice précédent	88 918	129 653	4 633	14 152	4 250	13 741	255 347	
Mouvements de l'exercice								
Variation de périmètre	0	1 632	81	0	0	50	1 763	
Acquisitions (production en interne incluse)	1 350	5 023	2 723	13 346	218	25 609	48 269	⁽¹⁾
Pertes de valeur	(5)	(1 027)	(1)	0	(484)	(39)	(1 556)	
Charges d'amortissements	(5 966)	(25 325)	(2 033)	(1 606)	(168)	0	(35 098)	
Cessions et désaffections	(445)	(122)	(238)	0	(94)	(29)	(928)	⁽²⁾
Transferts d'une rubrique à une autre	1 491	11 088	141	(79)	92	(12 125)	608	
Ecarts de conversion	765	1 639	27	12	9	47	2 499	
A la fin de l'exercice	86 108	122 561	5 333	25 825	3 823	27 254	270 904	
Valeur d'acquisition	202 904	598 468	31 851	40 328	6 565	27 864	907 980	
Amortissements cumulés	(116 048)	(457 235)	(26 460)	(14 248)	(2 258)	(34)	(616 283)	
Pertes de valeur cumulées	(748)	(18 672)	(58)	(255)	(484)	(576)	(20 793)	
Valeur nette à la fin de l'exercice	86 108	122 561	5 333	25 825	3 823	27 254	270 904	
 Acquisitions								
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(38 364)				Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles			1 831
Acquisitions reportées dans le besoin en fonds de roulement	(9 905)				Cessions reportées dans le besoin en fonds de roulement			(903)
Total acquisitions immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(48 269)				Total cessions immobilisations corporelles ⁽²⁾			928
 Pour l'exercice 2011								
Groupe Recticel	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE	MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT	LOCATION-FINANCEMENT	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS	en milliers d'EUR	
							TOTAL	
A la fin de l'exercice précédent								
Valeur d'acquisition	209 241	623 730	33 822	27 560	3 611	21 239	919 203	
Amortissements cumulés	(113 085)	(457 807)	(30 273)	(11 375)	(2 980)	72	(615 448)	
Pertes de valeur cumulées	(3 019)	(29 049)	(65)	(371)	(5)	(267)	(32 776)	
Valeur nette à la fin de l'exercice précédent	93 137	136 874	3 484	15 814	626	21 044	270 979	
 Mouvements de l'exercice								
Variation de périmètre	3	87	34	26	10	5	165	
Acquisitions (production en interne incluse)	1 481	8 932	2 057	82	38	17 834	30 424	⁽¹⁾
Pertes de valeur	(11)	(4 375)	(58)	0	0	(236)	(4 680)	
Charges d'amortissements	(6 005)	(27 466)	(1 552)	(1 605)	(132)	0	(36 760)	
Cessions et désaffections	(1 023)	(1 096)	(25)	(3)	0	(123)	(2 270)	⁽²⁾
Transferts d'une rubrique à une autre	2 189	17 654	736	(140)	3 711	(24 693)	(543)	
Ecarts de conversion	(853)	(957)	(43)	(22)	(3)	(90)	(1 968)	
A la fin de l'exercice	88 918	129 653	4 633	14 152	4 250	13 741	255 347	
Valeur d'acquisition	201 237	632 866	31 837	27 346	7 151	13 942	914 379	
Amortissements cumulés	(111 453)	(477 999)	(27 112)	(12 881)	(2 901)	163	(632 183)	
Pertes de valeur cumulées	(866)	(25 214)	(92)	(313)	0	(364)	(26 849)	
Valeur nette à la fin de l'exercice	88 918	129 653	4 633	14 152	4 250	13 741	255 347	
 Acquisitions								
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(23 729)				Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles			4 941
Acquisitions reportées dans le besoin en fonds de roulement	(6 695)				Cessions reportées dans le besoin en fonds de roulement			(2 671)
Total acquisitions immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(30 424)				Total cessions immobilisations corporelles ⁽²⁾			2 270

Le total des immobilisations corporelles acquises s'élevait à EUR 48,3 millions (EUR 30,4 millions pour l'exercice précédent).

Au 31 décembre **2012**, le Groupe avait conclu des contrats pour l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant d'EUR 5,8 millions.

Au 31 décembre **2011**, le Groupe avait conclu des contrats pour l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant d'EUR 6,8 millions.

Les **immobilisations corporelles** sont soumises à l'application des dispositions relatives aux dépréciations (IAS 36) et à la durée d'utilité des composantes significatives des actifs (IAS 16). Conformément à IFRS 1, il a été fait usage, pour certains actifs tels que les terrains et les constructions, de la possibilité d'utiliser leur juste valeur (valeur de marché) comme coût estimé.

La révision de la durée d'utilité de certaines composantes significatives s'appuie sur une étude industrielle confirmée par la réalité économique et la pratique de sociétés du même secteur qui présentent des états financiers IFRS.

Conformément à IAS 20 (Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique), les subventions d'investissement, qui étaient portées en capitaux

propres suivant les normes belges, ont été déduites de la valeur comptable des actifs pour lesquels ces subsides ont été obtenus.

Les immobilisations corporelles sont soumises à une analyse des pertes de valeur si des éléments indiquent que ces postes doivent subir une perte de valeur. Pour les principales hypothèses et constatations ainsi que pour l'analyse de sensibilité, nous renvoyons à l'annexe II.1.5. («Considérations comptables critiques et importantes sources d'incertitude»).

Suite à cette analyse, des dépréciations (pertes de valeur) à hauteur d'EUR -1,6 million (en 2011: EUR -4,7 millions) ont été comptabilisées en 2012. Elles concernent: EUR -0,6 million pour la branche Automobile (en 2011: EUR -3,4 millions) et EUR -1,0 million en Mousse Souple (en 2011: EUR -1,3 million).

Comme cela a déjà été mentionné sous «Immobilisations incorporelles», Recticel SA et Recticel International Services SA ont conclu en décembre 2011 un nouvel accord de facilité de crédit commun (club deal) pour un montant total d'EUR 175 millions. Dans le cadre de ce club deal, Recticel SA et/ou ses filiales ont donné en garantie leurs sites de production en Belgique, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Suède aux banques pour un montant total d'EUR 175 millions augmenté des intérêts et autres charges.

II.5.4. Actifs en location-financement

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Terrains et constructions - Valeur d'acquisition	38 888	25 374
Terrains et constructions - Amortissements	(13 343)	(11 520)
Terrains et constructions - Pertes de valeur	(256)	(313)
Total terrains et constructions	25 289	13 541
Installations, machines et outillage - Valeur d'acquisition	943	1 528
Installations, machines et outillage - Amortissements	(685)	(1 059)
Installations, machines et outillage - Pertes de valeur	0	0
Total installations, machines et outillage	258	469
Mobilier et matériel roulant - Valeur d'acquisition	497	444
Mobilier et matériel roulant - Amortissements	(219)	(302)
Mobilier et matériel roulant - Pertes de valeur	0	0
Total mobilier et matériel roulant	278	142
Total location-financement	25 825	14 152
Actifs en location-financement - Valeur d'acquisition	40 328	27 346
Actifs en location-financement - Amortissements	(14 247)	(12 881)
Actifs en location-financement - Pertes de valeur	(256)	(313)
Total actifs en location-financement	25 825	14 152

L'augmentation est principalement expliquée par la nouvelle usine Isolation à Bourges (France) (EUR 13,0 millions).

II.5.5. Immeubles de placement

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011
A la fin de l'exercice précédent			
Valeur d'acquisition		3 429	1 017
Amortissements cumulés		(98)	(121)
Valeur nette à la fin de l'exercice précédent		3 331	896
Mouvements de l'exercice			
Cessions et désaffections		0	(365)
Transfert d'une rubrique à une autre		321	0
Gain de réévaluation		800	2 800
Valeur nette à la fin de l'exercice		4 452	3 331
Valeur d'acquisition		4 551	3 429
Amortissements cumulés		(99)	(98)
Valeur nette à la fin de l'exercice précédent		4 452	3 331

Cette rubrique concerne principalement 31,36 hectares de terrains industriels et agricoles à Balen et Lommel (Belgique) et un terrain industriel de 2,4 hectares à Wetteren (Belgique).

Sur les terrains industriels à Balen/Lommel, 7,35 hectares sont soumis à un bail à long terme (jusqu'en 2039) conclu avec Ajinomoto Omnichem SA/NV.

5,58 Hectares de terrains industriels sont occupés par le dépôt permanent provenant du nettoyage de l'ensemble du site, réalisé entre 2001 et 2006, ainsi que par des routes privées, etc.

Environ 17,78 hectares de terrains industriels à Balen et 0,63 hectares de terrains agricoles à Lommel sont en vente. Sur la base d'un rapport d'évaluation mis à jour à la fin 2011, la valeur de ces

terrains mis en vente a été estimée à la valeur de marché, générant ainsi une augmentation de la juste valeur d'EUR 2,8 millions en 2011.

En 2012, les 2,4 hectares de terrains industriels à Wetteren (Belgique), comptabilisés dans la rubrique Immobilisations Corporelles – Terrains (EUR 0,3 million), ont été transférés dans la rubrique Immeubles de Placement. Sur base d'un rapport d'évaluation de fin 2012, la valeur de ce terrain disponible à la vente a été estimée à la valeur de marché; ce qui a mené à une augmentation d'EUR 0,8 million de la juste valeur.

III.5.6. Filiales, coentreprises et entreprises associées

Sauf indication contraire, les pourcentages de participation ci-dessous correspondent aux pourcentages de droits de vote.

1. FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

		Pourcentage de participation (%)	
		2012	2011
Autriche			
Sembella GmbH	Aderstrasse 35 - 4850 Timelkam	100,00	100,00
Belgique			
s.c. sous forme de s.a. Balim	Olympiadenlaan 2 - 1140 Evere	100,00	100,00
s.a. Finapal	Olympiadenlaan 2 - 1140 Evere	100,00	100,00
s.a. Intergroup Coordination Services	Olympiadenlaan 2 - 1140 Evere	100,00	100,00
s.a. Recticel Management Services	Damstraat 2 - 9230 Wetteren	100,00	100,00
s.a. Recticel International Services	Olympiadenlaan 2 - 1140 Evere	100,00	100,00
Chine			
Ningbo Recticel Automotive Parts Co. Ltd.	No. 525, Changxing Road, (C Area of Pioneer Park) Jiangbei District, Ningbo Municipality	100,00	100,00
Recticel Foams (Shanghai) Co Ltd	No. 525, Kang Yi Road - Kangyiao Industrial Zone, 201315 Shanghai	100,00	100,00
Shenyang Recticel Automotive Parts Co Ltd	No 12, Hangtian Road, 110043 Shenyang	100,00 (a)	100 (NC)
République Tchèque			
RAI Most s.r.o.	Moskevska 3055 - Most	100,00	100,00
Recticel Czech Automotive s.r.o.	Chuderice-Osada 144 - 418,25 Bilina	100,00	100,00
Recticel Interiors CZ s.r.o.	Plazy, 115 - PSC 293 01 Mlada Boleslav	100,00	100,00
Estonie			
Recticel ou	Pune Tee 22 - 12015 Tallin	100,00	100,00
Finlande			
Recticel oy	Nevantie 2, 45100 Kouvola	100,00	100,00
France			
Recticel s.a.s.	7, rue du Fossé blanc, bâtiment C2 - 92622 Gennevilliers	100,00	100,00
Recticel Insulation s.a.s.	7, rue du Fossé blanc, bâtiment C2 - 92622 Gennevilliers	100,00 (b)	-
Allemagne			
Recticel Automobilsysteme GmbH	Rolandsecker Weg 30 - 53619 Rheinbreitbach	100,00	100,00
Recticel Beteiligungsmanagement GmbH	Rolandsecker Weg 30 - 53619 Rheinbreitbach	100,00	100,00
Recticel Dämmssysteme GmbH	Hagenauer Strasse 42 - 65203 Wiesbaden	100,00	100,00
Recticel Deutschland Beteiligungs GmbH	Rolandsecker Weg 30 - 53619 Rheinbreitbach	100,00	100,00
Recticel Grundstücksverwaltung GmbH	Rolandsecker Weg 30 - 53619 Rheinbreitbach	100,00	100,00
Recticel Handel GmbH	Rolandsecker Weg 30 - 53619 Rheinbreitbach	100,00	100,00
Recticel Schlafkomfort GmbH	Schlaraaffastrasse 1-10 - 44867 Bochum 6 - Wattenscheid	100,00	100,00
Recticel Verwaltung GmbH & Co. KG	Rolandsecker Weg 30 - 53619 Rheinbreitbach	100,00	100,00
Grèce			
Teknofoam Hellas	Kosma Etolou Street, 13 - Neo Iraklio - Attica	100,00 (c)(NC)	100,00 (d)
Luxembourg			
Recticel RE s.a.	23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg	100,00	100,00
Recticel Luxembourg s.a.	23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg	100,00	100,00
Rec 2 RE s.a.	23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg	100,00	100,00
Inde			
Recticel India Private Limited	407, Kapadia Chambers, 599 JSS Road, Princess Street, Marine Lines (East), 400002 Mumbai Maharashtra	100,00 (a)	100 (NC)

(a) Consolidée depuis le 01 janvier 2012

(b) Nouvel établissement

(c) Sortie de la consolidation à partir du 31 décembre 2012

(d) Jusqu'au 30 juin 2011 consolidée selon la méthode proportionnelle

(e) Cession de A.R.T.E. Srl à Orsa Foam s.p.a.

(EM) Consolidée selon la méthode de la mise en équivalence

(GM) Consolidée par intégration globale

(NC) Non-consolidée

1. FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE (suite)

			Pourcentage de participation (%)	
			2012	2011
Maroc				
Recticel Mousse Maghreb SARL	31 Avenue Prince Héritier, Tanger		100,00	100,00
Pays-Bas				
Akoestikon Geluidisolatie B.V.	Fahrenheitbaan, 4c - 3439 MD Nieuwegein		100,00	100,00
Enipur Holding BV	Spoorstraat 69 - 4041 CL Kesteren		100,00	100,00 (GM) (d)
Recticel B.V.	Spoorstraat 69 - 4041 CL Kesteren		100,00	100,00
Recticel Holding Noord B.V.	Spoorstraat 69 - 4041 CL Kesteren		100,00	100,00
Recticel International B.V.	Spoorstraat 69 - 4041 CL Kesteren		100,00	100,00
Rectigro BV	Spoorstraat 69 - 4041 CL Kesteren		100,00	100,00
Norvège				
Westnøfa Industrier AS	Øysand - 7224 Mehus		100,00	100,00
Pologne				
Recticel Komfort Snu Sp. z o.o.	Ul. Graniczna 60, 93-428 Lodz		100,00	100,00
Recticel Izolacje Sp. z o.o.	ul. Lwowska, 19 - PL 00660 Warschau		100,00	100,00 (GM)
Roumanie				
Recticel Bedding Romania s.r.l.	Miercurea Sibiului, DN1, FN, ground floor room 2 3933 Sibiu County		100,00	100,00
Suède				
Recticel AB	Södra Storgatan 50 b.p. 507 - 33228 Gislaved		100,00	100,00
Espagne				
Ingneria De Poliuretano Flexible s.l.	Txiriboteca, 10 A 48330 Lemona (Vizcaya)		100,00	100,00
Recticel Iberica s.l.	Carretera B-142km. 2,2 - 08213 Polinya		100,00	100,00
Transformados Ebaki s.l.	Pol.Ind. Txako, 3 - Pta. principal trasera 48480 Arrigorriaga (Vizcaya)		100,00	100,00
Suisse				
Recticel Bedding (Schweiz) AG	Bettenweg 12 Postfach 65 - 6233 Büron - Luzern		100,00	100,00
Turquie				
Recofoam Poliuretan sünger sanayi ve ticaret limited şirketi	Esentepe mylangarz Cad, 40 34870 İstanbul		100,00	100,00
Teknofoam Izolasyon Sanayi ve Ticaret a.s.	Esentepe Milangaz caddesi 40 Kartal, İstanbul		100,00	100,00 (d)
Royaume-Uni				
Carobel Foam Limited	Blue Bell Close Clover Nook Industrial Park - DE554RD Alfreton		100,00	100,00
Declon Limited	Blue Bell Close Clover Nook Industrial Park - DE554RD Alfreton		100,00	100,00
Gradient Insulations (UK) Limited	1 George Street, Wolverhampton WV2 4DG, UK		100,00	100,00
Recticel (UK) Limited	Blue Bell Close Clover Nook Industrial Park - DE554RD Alfreton		100,00	100,00
Recticel Limited	Blue Bell Close Clover Nook Industrial Park - DE554RD Alfreton		100,00	100,00
Rochingham Babycrafts Limited	Blue Bell Close Clover Nook Industrial Park - DE554RD Alfreton		100,00	100,00
Tarec International Limited	Blue Bell Close Clover Nook Industrial Park - DE554RD Alfreton		100,00	100,00
UK Insulation Supplies Limited	Blue Bell Close Clover Nook Industrial Park - DE554RD Alfreton		100,00	100,00
Etats-Unis				
Recticel Interiors North America LLC.	5600 Bow Point Drive - MI 48346-3155 Clarkston		100,00	100,00
Recticel Urepp North America Inc.	Metro North Technology Park - Atlantic Boulevard 1653 - MI 48326 Auburn Hills		100,00	100,00
The Soundcoat Company Inc.	Burt Drive 1 PO Box 25990 - NY 11729 Deer Park County of Suffolk		100,00	100,00

(a) Consolidée depuis le 01 janvier 2012

(b) Nouvel établissement

(c) Sortie de la consolidation à partir du 31 décembre 2012

(d) Jusqu'au 30 juin 2011 consolidée selon la méthode proportionnelle

(e) Cession de A.R.T.E. Srl à Orsa Foam s.p.a.

(EM) Consolidée selon la méthode de la mise en équivalence

(GM) Consolidée par intégration globale

(NC) Non-consolidée

2. COENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

		Pourcentage de participation (%)	2012	2011
Autriche				
Eurofoam GmbH	Greinerstrasse 70 - 4550 Kremsmünster		50,00	50,00
Belgique				
s.a. Kingspan Tarec Industrial Insulation	Olympiadenlaan, 2 - 1140 Evere		50,00	50,00
s.a. Proseat	Olympiadenlaan 2 - 1140 Evere		51,00	51,00
République Tchèque				
Proseat Mlada Boleslav s.r.o.	Plazy, 115 - PSC 293 01 Mlada Boleslav		51,00	51,00
France				
Proseat s.a.s.	Avenue de Verdun, 71, 77470 Trilport		51,00	51,00
Allemagne				
Eurofoam Deutschland GmbH Schaumstoffe	Hagenauer Strasse 42 - 65203 Wiesbaden		50,00	50,00
KFM-Schaumstoff GmbH	Rosenauer Strasse, 28 - 96487 Dörflas-Esbach		50,00	50,00
Proseat GmbH & Co. KG	Hessenring 32 - 64546 Mörfelden-Walldorf		51,00	51,00
Proseat Verwaltung GmbH	Hessenring 32 - 64546 Mörfelden-Walldorf		51,00	51,00
Hongrie				
Eurofoam Hungary Kft.	Miskolc 16 - 3792 Sájjobabony		50,00	50,00
Pays-Bas				
Eurofoam B.V.	Spoorstraat 69 - 4041 CL Kesteren		50,00	50,00
Pologne				
Eurofoam Polska Sp. z o.o.	ul Szczawińska 42 - 95-100 Zgierz		50,00	50,00
Proseat Spolka. z o.o.	ul Miedzyzecza, 16 - 43-382 Bielsko-Biala		51,00	51,00
Roumanie				
Eurofoam s.r.l.	Str. Garii nr. 13 Selimbar 2428 - O.P.8 C.P. 802 - Jud. Sibiu		50,00	50,00
Espagne				
Proseat Foam Manufacturing SLU	Carretera Navarcles s/n, Polígono Industrial Santa Ana II - Santpedor (08251 Barcelona)		51,00	51,00
Royaume-Uni				
Kingspan Tarec Industrial Insulation Ltd.	Charlestown Works, Charlestown - SK13 8LE Glossop (Derbyshire)		50,00	50,00
Proseat LLP	Unit A, Stakehill Industrial Estate, Manchester, Lancashire		51,00	51,00

3. ENTREPRISES ASSOCIÉES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

		Pourcentage de participation (%)	2012	2011
Bulgarie				
Eurofoam-BG o.o.d.	Raiko Aleksiev Street 40, block n° 215-3 Izgrev district, Sofia		50,00	49,76
République Tchèque				
B.P.P. spol.s.r.o.	ul. Hájeká 11 – 61800 Brno		25,68	25,68
Eurofoam Bohemia s.r.o.	Osada 144, Chuderice - 418 25 Bilina		50,00	50,00
Eurofoam TP spol.s.r.o.	ul. Hájeká 11 – 61800 Brno		40,00	40,00
Sinfo	Souhradí 84 - 391 43 Mlada Vozice		25,50	25,50
Eurofoam Industry	ul. Hájeká 11 – 61800 Brno		50,00	50,00
Italie				
ARTE srl	Largo Augusto 3 20122 Milano		33,00 (e)	50,00
Orsa Foam s.p.a.	Via A. Colombo, 60 21055 Gorla Minore (VA)		33,00	33,00
Lithuanie				
UAB Litfoam	Radžiūnų Village, Alytus Region		30,00	30,00
Pologne				
Caria Sp. z o.o.	ul Jagiellonska 48 - 34 - 130 Kalwaria Zebrzydowska		25,50	25,50
Eurofoam Gdańsk Sp. z o.o.	ul. Przyrodników 23 - 80-298 Gdańsk		50,00	50,00
Eurofoam Poznań Sp. z o.o.	ul. Gnieźnieńska 4 Janikowo K/Poznań - 62-006 Kobylinica		50,00	50,00
PPHIU Kerko Sp. z o.o.	Nr. 366 - 36-073 Strzelce		25,86	25,86
Roumanie				
Flexi-Mob Trading s.r.l.	Interioara Street, 3 Pol. II, Inc. Federalcoop, Nr. 1, Constanța		25,00	25,00
Russie				
Eurofoam Kaliningrad	Kaliningrad District, Guierwo Region , 238352 Ushakovo		50,00	50,00 (EM)
République Slovaque				
Poly	Dolné Rudiny 1 - SK-01001 Zilina		50,00	50,00
Serbie				
Eurofoam Sunder d.o.o.	Vojvodanska Štr. 127 - 21242 Budisava		50,00	50,00
Ukraine				
Porolon Limited	Grodocka 357 - 290040 - Lviv		47,50	47,50

(a) Consolidée depuis le 01 janvier 2012

(b) Nouvel établissement

(c) Sortie de la consolidation à partir du 31 décembre 2012

(d) Jusqu'au 30 juin 2011 consolidée selon la méthode proportionnelle

(e) Cession de A.R.T.E. Srl à Orsa Foam s.p.a.

(EM) Consolidée selon la méthode de la mise en équivalence

(GM) Consolidée par intégration globale

(NC) Non-consolidée

4. ENTITÉS NON-CONSOLIDÉES

Certaines filiales contrôlées à plus de 50% ne sont pas intégrées dans la consolidation car elles sont (encore) insignifiantes. Dès qu'elles auront pris une certaine ampleur, elles seront toutefois intégrées dans le périmètre de consolidation.

		% shareholding in	2012	2011
Chine				
Recticel Shanghai Ltd	No. 518, Fute North Road, Waigaoqiao Free Trade Zone - 200131 Shanghai	100,00	100,00	
Shenyang Recticel Automotive Parts Co Ltd	No. 12, Hangtian Road, 110043 Shenyang	100,00 (a) (GM)	100,00	
France				
Lebed s.a.s.	Zone d'activité de l'Allmend - Boite postale 34 - 68290 Masevaux	100,00	100,00	
Promousse s.a.s.	Rue des Canonnières 48, 59000 Lille - en liquidation	100,00	100,00	
Grèce				
Teknofoam Hellas	Kosma Etolou Street, 13 - Neo Iraklio - Attica	100,00 (c)	100 (GM)	
Inde				
Recticel India Private Limited	407, Kapadia Chambers, 599 JSS Road, Princess Street, Marine Lines (East) 400002 Mumbai Maharashtra	100 (a) (GM)	100,00	
Japon				
Inorec Japan KK	Imaika-Cho 1-36, Anjo-Shi	50,00	50,00	
Luxembourg				
Recfin S.A.	412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg	100,00	100,00	
Roumanie				
BIOFLEX s.r.l.	Str. Depozitelor NR 58 - 3900 Satu Mare	-	50,00	
Eurofoam s.r.l. Baia Mare	Str. Margeanulin, 5 - 4800 BAIA MARE	50,00	50,00	
Russie				
Proseat LLC, in liquidation	Domodedovskoye shosse 1/1, Podolsky district, Moskow Region, 142116 Selkhoztekhnica	51,00	51,00	
Suède				
Nordflex A.B.	Box 507 - 33200 Gislaved	100,00	100,00	
Suisse				
Prefoam AG, in liquidation	c/o KPMG Private Steinengraben, 5 - 4003 Basel	50,00	50,00	

(a) Consolidée depuis le 01 janvier 2012

(b) Nouvel établissement

(c) Sortie de la consolidation à partir du 31 décembre 2012

(d) Jusqu'au 30 juin 2011 consolidée selon la méthode proportionnelle

(e) Cession de A.R.T.E. Srl à Orsa Foam s.p.a.

(EM) Consolidée selon la méthode de la mise en équivalence

(GM) Consolidée par intégration globale

(NC) Non-consolidée

II.5.7. Participations dans des entreprises associées

La liste des principales participations dans des entreprises associées se trouve dans la note II.5.6.

		en milliers d'EUR	
		31 DEC 2012	31 DEC 2011
Groupe Recticel			
A la fin de l'exercice précédent		12 957	15 451
Mouvements de l'exercice			
Variations du périmètre de consolidation		173	(3 055)
Transferts d'une rubrique vers une autre		485	0
Ecarts de conversion		139	(424)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		711	1 741
Dividendes payés		(681)	(898)
Augmentations de capital		0	142
A la fin de l'exercice		13 784	12 957

Les variations du périmètre de consolidation en 2012 concernent principalement :

- la vente de la participation dans A.R.T.E. srl (Mousse Souple) (EUR 0,2 million), avec un résultat sur cession d'un même montant
- le transfert d'une rubrique à une autre (EUR 0,5 million) suite à la reclassification d'une provision pour risque financier sur la liquidation d'une entreprise associée.

Les chiffres-clés suivants des entreprises associées sont donnés sur une base de 100%.

		en milliers d'EUR						
		31 DEC 2012						
Groupe Recticel		ORSAFOAM S.P.A.	FLEXIMOB	LITFOAM UAB	EUROFOAM SÜNDERI	EUROFOAM M-BG O.O.D.	POLY	BPP SPOL S.R.O.
Total actifs		82 372	299	697	1 338	1 403	1 269	2 405
Obligations et dettes à long terme		6 253	0	0	1 215	1 294	3	0
Obligations et dettes à court terme		44 712	213	677	130	308	974	788
Total obligations et dettes		50 965	213	677	1 346	1 602	977	788
Capitaux propres nets		31 407	86	20	(8)	(199)	292	1 617
Chiffre d'affaires		75 889	505	1 970	1 844	2 897	2 230	3 860
Bénéfice (Perte) de la période		84	7	(26)	(83)	(162)	(9)	343
		EUROFOAM TP SPOL S.R.O.	EUROFOAM BOHEMIA S.R.O.	EUROFOAM INDUSTRY S.R.O.	SINFO	POROLON LTD	CARIA SP.Z.O.O.	EUROFOAM GDANSK SP.Z.O.O.
Total actifs		1 135	2 595	915	1 524	491	1 106	1 673
Obligations et dettes à long terme		0	0	0	28	0	0	295
Obligations et dettes à court terme		353	1 565	440	623	91	749	609
Total obligations et dettes		353	1 565	440	651	91	749	904
Capitaux propres nets		782	1 030	475	873	400	357	769
Chiffre d'affaires		2 699	4 823	2 224	3 343	3 132	3 258	4 328
Bénéfice (Perte) de la période		474	30	341	178	254	(20)	(25)
		EUROFOAM POZNAN	KERKO SP.Z.O.O.	EUROFOAM KALININGRAD				TOTAL
Total actifs		4 005	696	259				104 182
Obligations et dettes à long terme		0	0	6				9 093
Obligations et dettes à court terme		2 932	439	89				55 693
Total obligations et dettes		2 932	439	94				64 786
Capitaux propres nets		1 074	257	165				39 396
Chiffre d'affaires		7 164	2 353	897				123 416
Bénéfice (Perte) de la période		172	19	65				1 642

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	31 DEC 2011						
	ORSAFOAM S.P.A.	A.R.T.E. SRL	FLEXIMOB	LITFOAM UAB	EUROFOAM SÜNDERI	EUROFOAM M-BG O.O.D.	POLY
Total actifs	74 706	4 004	303	724	1 385	1 481	1 256
Obligations et dettes à long terme	1 931	0	0	0	0	791	0
Obligations et dettes à court terme	41 113	4 522	222	678	1 305	727	957
Total obligations et dettes	43 044	4 522	222	678	1 305	1 518	957
Capitaux propres nets	31 662	(518)	81	46	80	(37)	299
Chiffre d'affaires	72 524	1 792	497	2 169	1 811	3 201	2 266
Bénéfice (Perte) de la période	2 255	(617)	16	7	30	(124)	10
		BPP SPOL S.R.O.	EUROFOAM TP SPOL S.R.O.	EUROFOAM BOHEMIA S.R.O.	EUROFOAM INDUSTRY S.R.O.	SINFO	POROLON LTD
Total actifs	2 497	919	2 736	740	1 451	483	1 031
Obligations et dettes à long terme	0	4	39	0	25	0	129
Obligations et dettes à court terme	626	75	1 722	390	587	245	559
Total obligations et dettes	626	79	1 762	390	611	245	687
Capitaux propres nets	1 871	841	975	350	840	238	344
Chiffre d'affaires	3 313	2 894	4 201	2 450	3 075	2 655	3 083
Bénéfice (Perte) de la période	775	668	102	270	162	97	(65)
		EUROFOAM GDANSK SP.Z.O.O.	EUROFOAM POZNAN	KERKO SP.Z.O.O.	EUROFOAM KALININGRAD	JP FOAM MANUFACTURING SP.Z.O.O.	JP FOAM MANUFACTURING S.R.O.
Total actifs	1 640	3 340	714	311	20 448	11 158	131 328
Obligations et dettes à long terme	144	1 369	0	29	605	0	5 064
Obligations et dettes à court terme	771	1 088	496	83	9 165	4 170	69 501
Total obligations et dettes	915	2 456	496	112	9 770	4 170	74 565
Capitaux propres nets	725	884	218	199	10 677	6 988	56 763
Chiffre d'affaires	3 789	6 116	2 066	1 082	16 341	19 002	154 326
Bénéfice (Perte) de la période	(4)	46	(18)	104	1 412	946	6 075

II.5.8. Autres actifs financiers

en milliers d'EUR

Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011			
				Juste valeur nette à la fin de l'exercice précédent	3 399	1 151
Mouvements de l'exercice						
Variations du périmètre de consolidation				(3 233)	(247)	
Augmentations (remboursements) de capital				0	3 392	⁽¹⁾
Cessions				0	(309)	⁽²⁾
Diminution de la juste valeur				0	(59)	
Reprises sur transactions de cession				0	82	
Transferts				0	(502)	
Ecarts de conversion				74	(109)	
Valeur nette à la fin de l'exercice				240	3 399	
Valeur d'acquisition				1 326	4 484	
Amortissements cumulés				(1 086)	(1 085)	
Pertes de valeur cumulées				0	0	
Valeur nette à la fin de l'exercice				240	3 399	
Décaissement sur acquisitions d'actifs financiers				0	(3 831)	
Total acquisitions actifs financiers et mouvements de capital ⁽¹⁾				0	18 700	
Acquisitions reportées dans le besoin en fonds de roulement				0	(22 531)	
Encaissement sur cessions d'actifs financiers				0	5 508	
Total cessions actifs financiers ⁽²⁾				0	309	
Cessions reportées dans le besoins en fonds de roulement				0	(5 199)	

Ce poste contient tous les investissements qui ne sont pas intégrés dans la consolidation. Il s'agit de sociétés non cotées. La juste valeur est égale au coût historique accumulé corrigé des pertes de valeur durables.

Sur **2012** les variations du périmètre de consolidation concernent principalement la consolidation de Recticel India Private Limited (Mousse Souple) et de Shenyang Recticel Automotive Parts Co Ltd (République Populaire de Chine) (Automobile – Interiors).

II.5.9. Participations disponibles à la vente

	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Groupe Recticel		
Valeur d'acquisition	635	189
Réductions de valeur cumulées	(514)	(103)
Juste valeur à la fin de l'exercice précédent	121	86
Mouvements de l'exercice		
Cessions	0	(69)
Reprises de réductions de valeur	0	(406)
Transferts	0	502
Ecarts de conversion	1	8
Juste valeur à la fin de l'exercice	122	121
Valeur d'acquisition	639	635
Réductions de valeur cumulées	(517)	(514)
Juste valeur à la fin de l'exercice	122	121

II.5.10. Créances à plus d'un an

Pour l'exercice 2012

						en milliers d'EUR
Groupe Recticel	PRÊTS	AVANCES & DÉPÔTS	CRÉANCES COMMERCIALES	AUTRES CRÉANCES	TOTAL	
A la fin de l'exercice précédent	8 627	2 448	69	2 519	13 663	
Mouvements de l'exercice						
Variation du périmètre	0	110	0	0	110	
Nouveaux prêts	510	6	14	338	868	
Remboursements	(42)	(152)	0	(1 165)	(1 359)	
Abandonné par le créateur	(921)	0	0	0	(921)	
Transferts vers court terme	(3)	0	0	0	(3)	
Ecarts de conversion	91	(10)	0	(515)	(434)	
A la fin de l'exercice	8 262	2 402	83	1 177	11 924	
Montants amortis à la fin de l'exercice précédent	(4 842)	0	0	(516)	(5 358)	
Mouvements de l'exercice						
Amortissements	621	0	0	0	621	
Ecarts de conversion	(39)	0	0	516	477	
Montants amortis pendant l'exercice	(4 260)	0	0	0	(4 260)	
Valeur nette à la fin de l'exercice	4 002	2 402	83	1 177	7 664	

La valeur comptable de ces créances à long terme s'approche de la juste valeur puisque le taux d'intérêt est un taux variable in ligne avec le marché.

L'exposition maximale au risque de crédit égale aux montants comptables de ces actifs reconnus sur le bilan.

Pour l'exercice 2011

						en milliers d'EUR
Groupe Recticel	PRÊTS	AVANCES & DÉPÔTS	CRÉANCES COMMERCIALES	AUTRES CRÉANCES	TOTAL	
A la fin de l'exercice précédent	8 464	4 951	132	1 039	14 586	
Mouvements de l'exercice						
Variation du périmètre	0	9	0	0	9	
Nouveaux prêts	156	15	0	886	1 057	
Impact actualisation	0	0	0	8	8	
Remboursements	(177)	(1 609)	(58)	(47)	(1 891)	
Transferts vers court terme	(2)	(931)	(5)	118	(820)	
Ecarts de conversion	334	13	0	515	862	
Autres	(148)	0	0	0	(148)	
A la fin de l'exercice	8 262	2 448	69	2 519	13 663	
Montants amortis à la fin de l'exercice précédent	(3 835)	(681)	0	0	(4 516)	
Mouvements de l'exercice						
Amortissements	(621)	0	0	(135)	(756)	
Transferts vers court terme	0	681	0	0	681	
Ecarts de conversion	(386)	0	0	(381)	(767)	
Montants amortis pendant l'exercice	(4 842)	0	0	(516)	(5 358)	
Valeur nette à la fin de l'exercice	3 785	2 448	69	2 003	8 305	

Le poste «Avances et dépôts de trésorerie» constitue un poste important de la rubrique «Créances à plus d'un an». Il se compose comme suit:

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011
Loyer		687	723
Achats de services (eau, électricité, télécommunications, traitement des déchets, etc.)		173	103
Taxes sur la valeur ajoutée		23	26
Containers, stockage et meubles		0	75
Pré-retraites		1 486	1 485
Autres		33	36
Total		2 402	2 448

II.5.11. Stocks

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011
Approvisionnements - Valeur d'acquisition		65 984	65 701
Approvisionnements - Réduction de valeur		(4 108)	(4 106)
Approvisionnements		61 876	61 595
En-cours de fabrication - Valeur d'acquisition		16 254	16 158
En-cours de fabrication - Réduction de valeur		(234)	(293)
En-cours de fabrication		16 020	15 865
Produits finis - Valeur d'acquisition		33 674	32 839
Produits finis - Réduction de valeur		(1 609)	(2 076)
Produits finis		32 065	30 763
Marchandises - Valeur d'acquisition		3 494	4 151
Marchandises - Réduction de valeur		(505)	(297)
Marchandises		2 989	3 854
Acomptes versés - Valeur d'acquisition		324	145
Acomptes versés - Réduction de valeur		0	0
Acomptes versés		324	145
Commandes en cours - Valeur d'acquisition		3 462	3 916
Commandes en cours - Réduction de valeur		(129)	(136)
Commandes en cours		3 333	3 780
Total des stocks et commandes en cours		116 607	116 002
Réduction de valeur des stocks pendant la période		370	(85)

Comme cela a été déjà mentionné sous «Immobilisations incorporelles» et «Immobilisations corporelles», Recticel SA et Recticel International Services SA ont conclu en décembre 2011 un nouvel accord de facilité de crédit commun (club deal) pour un montant total d'EUR 175 millions. Dans le cadre de ce

club deal, Recticel SA et/ou ses filiales ont attribué un mandat sur fonds de commerce (floating charge mandate) en guise de garantie aux banques pour un montant total d'EUR 175 millions augmenté des intérêts et autres charges.

II.5.12. Contrats en cours

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011
Produits des contrats comptabilisés au cours de l'exercice		6 680	1 472
Charges des contrats encourues augmentées des profits comptabilisés et diminuées des pertes comptabilisées		1 920	3 539
Acomptes reçus		0	936

Dans l'activité automobile, Recticel (i) a développé une technologie basée sur le polyuréthane pour la production d'éléments de garniture intérieure et (ii) produit des coussins de sièges moulés en polyuréthane pour l'industrie automobile. Pour une mise en place optimale de ces deux applications, sur la base des spécifications des clients, Recticel assure la fabrication des moules (« moulds ») chez ses propres fournisseurs pendant la phase pré-opérationnelle avant de lancer la production des éléments. A la fin de ce processus de sous-traitance, les moules sont vendus au client.

La fabrication de moules étant considérée comme un contrat à long terme, les revenus et charges de cette activité sont pris en compte en fonction du degré d'avancement des projets.

II.5.13. Crées commerciales et autres créances

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Crées commerciales		
Crées commerciales	124 010	142 516
Réductions de valeur de créances douteuses	(9 470)	(9 606)
Total crées commerciales	114 540	132 910
Autres créances (1)	25 993	29 470
Autres produits dérivés	665	408
Emprunts à leur coût amorti	21 465	9 689
Total actifs financiers(2)	22 130	10 097
Soustotal (1)+(2)	48 123	39 567
Total crées commerciales et autres créances	162 663	172 477

Les **crées commerciales** à la date de clôture **2012** se composent de créances commerciales relatives à la vente de biens et de services pour un montant d'EUR 114,5 millions (2011: EUR 132,9 millions).

Ce montant net d'EUR 114,5 millions se répartit comme suit:

- (i) un montant brut de créances commerciales d'EUR 173,0 millions (2011: EUR 181,3 millions), après déduction des éléments suivants:
 - EUR 7,9 millions de notes de crédit à établir (2011: EUR 7,3 millions);
 - EUR 56,4 millions résultant d'un programme d'affacturage sans recours en Belgique, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (EUR 45,5 millions) et d'un programme d'affacturage pour les créances commerciales dans le secteur Automobile (EUR 10,9 millions);
 - EUR 9,5 millions de réductions de valeur actées pour les montants irrécouvrables estimés des ventes de biens (2011: EUR 9,6 millions), plus
- (ii) EUR 15,4 millions de traites et de factures à établir (2011: EUR 16,1 millions).

Les **crées commerciales** à la date de clôture **2011** se composent de créances commerciales relatives à la vente de biens et de services pour un montant d'EUR 132,9 millions (2010: EUR 141,8 millions).

Ce montant net d'EUR 132,9 millions se répartit comme suit:

- (i) un montant brut de créances commerciales d'EUR 181,3 millions (2010: EUR 187,2 millions), après déduction des éléments suivants:
 - EUR 7,3 millions de notes de crédit à établir (2010: EUR 6,8 millions);
 - EUR 47,6 millions résultant d'un programme d'affacturage sans recours en Belgique, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni (EUR 34,9 millions) et d'un programme d'affacturage pour les créances commerciales dans le secteur Automobile (EUR 12,7 millions);
 - EUR 9,6 millions de réductions de valeur actées pour les montants irrécouvrables estimés des ventes de biens (2010: EUR 11,0 millions), plus
- (ii) EUR 16,1 millions de traites et de factures à établir (2010: EUR 22,4 millions).

En **2012**, les **autres créances**, qui s'élèvent à un montant d'EUR 26,0 millions, se composent essentiellement (i) de la TVA à recevoir (EUR 5,8 millions), (ii) des avances payées à des tiers pour les frais d'exploitation répartis sur plusieurs exercices (EUR 11,8 millions), (iii) d'acomptes, crédits d'impôts et subsides, et des engagements contractuels à l'égard des cocontractants (EUR 8,4 millions).

En **2011**, les **autres créances**, qui s'élèvent à un montant d'EUR 29,5 millions, se composent essentiellement (i) de la TVA à recevoir (EUR 9,0 millions), (ii) des avances payées à des tiers pour les frais d'exploitation répartis sur plusieurs exercices (EUR 10,1 millions), ainsi que (iii) des créances sur des coentreprises (notamment Kingspan Tarec Industrial Insulation et Proseat) et (iv) des engagements contractuels à l'égard des cocontractants (EUR 10,4 millions).

En **2012**, les **autres actifs financiers** (EUR 22,1 millions) se composent essentiellement de créances financières sur les entreprises liées non-consolidées (EUR 4,1 millions), d'une créance d'EUR 17,3 millions (2011: EUR 7,0 millions) correspondant au montant non-tiré des programmes d'affacturage sans recours en Belgique et en Allemagne, qui incluent la quote-part liée à l'engagement continu, et d'un montant d'EUR 0,7 million lié à la revalorisation d'instruments de couverture des intérêts et des taux de change.

En **2011**, les **autres actifs financiers** (EUR 10,1 millions) se composent essentiellement de créances financières sur les entreprises liées non-consolidées (EUR 3,4 millions), d'une créance d'EUR 7,0 millions (2011: EUR 35,2 millions) correspondant au montant non-tiré des programmes d'affacturage sans recours en Belgique et en Allemagne et d'un montant d'EUR 0,5 million lié à la revalorisation d'instruments de couverture des intérêts et des taux de change.

Comme cela a été déjà mentionné plus haut, Recticel SA et Recticel International Services SA ont conclu en décembre 2011 un accord de facilité de crédit commun (club deal) pour un montant total d'EUR 175 millions. Dans le cadre de ce club deal, Recticel SA et/ou ses filiales ont attribué un mandat sur fonds de commerce (floating charge mandate) en guise de garantie aux banques pour un montant total d'EUR 175 millions augmenté des intérêts et autres charges.

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers courants du Groupe se composent de trésorerie et équivalents de trésorerie, de créances commerciales, d'autres créances et d'investissements, ce qui représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit concernant ses d'actifs financiers.

Le risque de crédit du Groupe est principalement relatif à ses créances commerciales. Les montants comptabilisés dans le bilan sont nets des provisions pour créances douteuses estimées par la direction du Groupe sur base de son expérience et de son appréciation du climat économique actuel.

Le profil de risque du portefeuille de créances commerciales a été segmenté par secteur d'activités et s'appuie sur les conditions de vente perçues sur le marché. Il est également balisé par les limites convenues des conditions générales de vente et des conditions particulières. Ces dernières dépendent du degré d'intégration industrielle et commerciale du client ainsi que du niveau de concurrence du marché.

Le portefeuille de créances commerciales dans les secteurs Mousse Souple, Literie et Isolation se compose d'un grand nombre de clients répartis entre plusieurs marchés, dont le risque de crédit est évalué en permanence via les conditions commerciales et financières octroyées aux clients. Par ailleurs, les risques de crédit sur créances commerciales – à l'exception du secteur Automobile – sont généralement couverts par des polices d'assurance-crédit que le Groupe gère et harmonise de manière centralisée. La gestion

des risques de crédit est en outre soutenue par la mise en œuvre de modules logiciels SAP (FSCM) et par l'utilisation des meilleures procédures de recouvrement de créances.

Dans le secteur Automobile, les risques de crédit sont raisonnablement concentrés et le Groupe se fonde sur les cotes de solvabilité telles qu'établies par des agences de notation indépendantes.

En ce qui concerne les ventes, les périodes de crédit moyennes varient entre 45 et 90 jours, selon le secteur.

Dans le but de limiter les risques de crédit, des programmes d'affacturage sans recours, de forteiting et d'escompte ont été mis en place pour un montant total d'EUR 104,1 millions (dont EUR 45,0 millions étaient effectivement utilisés au 31 décembre 2012).

La moyenne des montants dus non couverts des créances échues varie, selon le secteur, entre 1% et 4,5% des ventes totales. Le Groupe estime dès lors qu'il n'existe pas de risque particulier de non-recouvrement, tout en restant vigilant.

Analyse d'ancienneté des **créances commerciales échues**, non provisionnées:

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
30 jours	9 846	10 659
60 jours	8 168	6 649
90 jours	945	956
120 jours	686	668
150 jours	1 265	481
180 jours et plus	1 573	618
Total échu	22 483	20 031
Créance pas encore dues	92 057	112 879
Total créances commerciales	114 540	132 910

Variations des provisions pour **créances commerciales douteuses**:

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
A la fin de l'exercice précédent	(9 606)	(10 983)
Dotations	(2 372)	(1 337)
Reprises	976	2 516
Montants non-récupérables	1 180	37
Reclassification	0	92
Ecarts de conversion	(32)	90
Variations de périmètre	384	(21)
Total	(9 470)	(9 606)

Analyse d'ancienneté des **autres créances échues**, non provisionnées:

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
30 jours	1 160	333
60 jours	82	390
90 jours	34	0
120 jours	110	0
150 jours	87	0
180 jours et plus	387	15
Total échu	1 860	738
Créance pas encore dues	24 133	28 732
Total créances commerciales	25 993	29 470

II.5.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie contiennent la trésorerie du Groupe et les dépôts en banque à court terme avec une échéance initiale à trois mois au plus. La valeur comptable de ces actifs se rapproche de leur juste valeur.

Groupe Recticel			en milliers d'EUR
	31 DEC 2012	31 DEC 2011	
Dépôts bancaires à moins de 3 mois	7 628	8 700	
Liquidités en banques et en caisses	19 380	45 875	
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	27 008	54 575	

II.5.15. Capital social

Groupe Recticel			en milliers d'EUR
	31 DEC 2012	31 DEC 2011	
Actions émises			
28 931 456 actions ordinaires sans valeur nominale	72 329	72 329	
Actions entièrement libérées			
28 931 456 actions sans valeur nominale	72 329	72 329	

II.5.16. Primes d'émission

Groupe Recticel			en milliers d'EUR
	31 DEC 2012	31 DEC 2011	
Bilan au 31 décembre 2011			
Prime d'émission provenant des actions émises en 2012	0	0	
Frais d'émission d'actions en 2012	0	0	
Bilan au 31 décembre 2012	107 013		107 013

II.5.17. Pensions et obligations similaires

Régimes de retraite

Plusieurs sociétés du Groupe ont des régimes à prestations définies et/ou à cotisations définies. Les principaux régimes à prestations définies qui octroient généralement des avantages en matière de retraite sur base de la rémunération et des années de services sont situés en Belgique, en France en Allemagne et au Royaume-Uni.

Pour les régimes financés, les actifs du régime sont investis dans des portefeuilles mixtes d'actions et d'obligations ou des contrats d'assurance.

Les actifs du régime ne contiennent pas d'investissements directs en actions Recticel, des obligations Recticel ou en immeubles utilisés par des sociétés du Groupe.

Afin de pouvoir compenser le déficit dans le financement du plan de pension au Royaume-Uni, Recticel a accepté de payer un montant total de GBP 12 millions, sous forme d'un plan de cotisation pendant la période entre le 1 janvier 2012 et le 31 décembre 2023.

Régime à prestations définies - Provisions pour régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les variations du passif net de l'exercice se détaillent comme suit:

Groupe Recticel			en milliers d'EUR
	31 DEC 2012	31 DEC 2011	
Passif net au 01 janvier			
Charges reprises dans le compte de résultats	(2 718)	4 495	
Utilisations pour les cotisations versées	(5 549)	(4 406)	
Transferts entre rubriques	(3 595)	0	
Variations de périmètre de consolidation	0	0	
Ecarts de conversion	117	72	
Passif net au 31 décembre	22 147	33 892	33 892

Les montants comptabilisés en résultat concernant les régimes à prestations définies se résument comme suit:

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 285	2 091
Charges d'intérêts	4 043	4 389
Rendement attendu des actifs du plan	(2 448)	(2 493)
Charges de pension pour services passés (profit)	128	7
Profits/(pertes) de réduction *	(7 319)	73
Amortissement des pertes actuarielles nettes (profit)	593	428
Charges reprises dans le compte de résultats	(2 718)	4 495

* Pour 2012, la reclassification des régimes belges « allocations de chômage avec complément d'entreprise » a entraîné la constatation d'un gain de compression de 6 991 KEUR et les obligations au titre des prestations concernant les bénéficiaires actuels ont été transférées aux provisions pour indemnités de fin de contrat de travail.

Les montants comptabilisés dans le bilan relatifs aux régimes à prestations définies sont:

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Obligations à prestations définies - régimes financés	85 305	74 665
Juste valeur des actifs du régime	(50 043)	(44 641)
Déficit des régimes financés (surplus)	35 262	30 024
Obligations à prestations définies - régimes non-financés	9 093	15 748
Situation de financement	44 355	45 772
Profits (pertes) des services passés non comptabilisés	(769)	(829)
(Pertes) / Profits actuariels non comptabilisés	(21 439)	(11 051)
Passif net à la date de clôture	22 147	33 892
Court terme	2 937	3 529
Long terme	19 210	30 363

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture (moyennes pondérées) sont:

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Taux d'actualisation	3,68%	4,50%
Rendement attendu des actifs à régime	5,65%	5,74%
Augmentation de pensions futures	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation salariales attendu	3,00%	2,99%

Variations des actifs des plans:

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Valeur réelle des actifs des plans (01 jan)	44 641	44 214
Rendement attendu des actifs des plans	2 448	2 493
Cotisations payées par l'employeur	5 549	4 406
Prestations payées (directement & indirectement)	(3 989)	(4 943)
Profits (pertes) actuariels sur actifs des plans	943	(2 048)
Profits / (pertes) sur règlement des plans	0	(53)
Effets de change	451	572
Juste valeur des actifs du régime (31 déc)	50 043	44 641

Actifs des plans - composition du portefeuille:

Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011
Actions		26,1%	31,6%
Obligations		9,8%	6,6%
Police d'assurances		57,1%	56,4%
Cash		2,2%	0,0%
Autres		4,8%	5,4%

Les rendements tiennent compte de la composition du portefeuille.

Le rendement réel des actifs des plans des exercices du passé s'élève à:

Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011	en milliers d'EUR
Rendement réel des actifs des plans		3 391	445	

Variations dans les obligations à prestations définies:

Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011	en milliers d'EUR
Obligations à prestations définies (01 jan)		90 413	86 137	
Charges de pensions allouées à la période		2 285	2 091	
Charges d'intérêts		4 043	4 389	
Prestations payées (directement & indirectement)		(3 989)	(4 943)	
(Profits) / Pertes actuariels sur obligations de pension		8 222	1 337	
Charges de pensions pour services passés		32	666	
(Profits) sur réductions des plans		(3 490)	(182)	
Profits / (pertes) sur règlement des plans		(177)	182	
Transferts entre comptes		(3 595)	0	
Ecarts de conversion		654	736	
Obligations à prestations définies (31 déc)		90 413	86 137	

Ajustements liés à l'expérience:

Groupe Recticel	31 DEC 2012	31 DEC 2011	31 DEC 2010	31 DEC 2009	31 DEC 2008	en milliers d'EUR
Obligations à prestations définies - tous les plans	94 398	90 413	86 137	78 656	78 779	
Juste valeur des actifs des plans	(50 043)	(44 641)	(44 214)	(36 724)	(31 764)	
Situation du financement	44 355	45 772	41 923	41 932	47 015	
Ajustements liés aux obligations à prestations définies	(88)	(1 229)	1 778	(1 205)	(2 909)	
Ajustements liés aux actifs des plans	943	(2 048)	951	1 530	(9 462)	
Montant des cotisations attendues pour 2013:	4 996					

Régime à cotisations définies

Les cotisations payées au titre des régimes à cotisations définies se résument comme suit:

Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011	en milliers d'EUR
Cotisations payées		5 360	4 915	

En Belgique et en Suisse, les régimes à cotisations définies sont soumis à un rendement garanti minimum. Néanmoins ces plans sont repris dans les régimes à cotisations définies. En ce qui concerne les plans belges, les rendements garantis sont essentiellement indiqués par les compagnies

d'assurances externes. En ce qui concerne les plans suisses, la valeur des actifs du régime (EUR 20,7 millions au 31 décembre 2012) dépasse largement les montants garantis.

II.5.18. Provisions

Pour l'exercice 2012

Groupe Recticel	AVANTAGES PERSONNEL	LITIGES FISCAUX	AUTRES LITIGES	PRODUITS DEFICIENTS	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	REORGANISATION	PROVISIONS POUR CONTRATS DEFICITAIRES	AUTRES RISQUES	RISQUES FINANCIERS SUR VENTES DE FILIALES	TOTAL	en milliers d'EUR
Mouvements de l'exercice											
Rendement escomptés sur actifs	(2 448)	0	0	0	0	0	0	0	0	(2 448)	
Actualisation	4 217	0	0	0	0	0	0	7	0	4 224	
Dotations	4 204	0	3	219	300	2 605	29	169	399	7 928	
Utilisations	(6 930)	0	(52)	(39)	(442)	(8 699)	(1 515)	(64)	0	(17 741)	
Reprises	(8 014)	0	(5)	(602)	(30)	(505)	(151)	(44)	0	(9 351)	
Transferts d'une rubrique à une autre	(8)	0	0	16	0	55	(55)	(71)	479	416	
Ecart de conversion	141	0	0	6	0	7	7	2	0	163	
A la fin de l'exercice	29 577	0	135	1 596	6 006	1 400	580	726	878	40 898	
Provisions non courantes (>1 an)	28 048	0	127	1 544	5 756	277	580	636	878	37 846	
Provisions courantes (<1 an)	1 529	0	8	52	250	1 123	0	90	0	3 052	
Total	29 577	0	135	1 596	6 006	1 400	580	726	878	40 898	

Pour l'exercice 2011

Groupe Recticel	AVANTAGES PERSONNEL	LITIGES FISCAUX	AUTRES LITIGES	PRODUITS DEFICIENTS	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	REORGANISATION	PROVISIONS POUR CONTRATS DEFICITAIRES	AUTRES RISQUES	RISQUES FINANCIERS SUR VENTES DE FILIALES	TOTAL	en milliers d'EUR
Mouvements de l'exercice											
Rendement escomptés sur actifs	(2 493)	0	0	0	0	0	0	0	0	(2 493)	
Actualisation	4 604						180	7	0	4 791	
Dotations	4 070	0	0	353	1	2 966	0	184	0	7 574	
Utilisations	(5 888)	0	(125)	(181)	(476)	(15 557)	(1 779)	0	(300)	(24 306)	
Reprises	(759)	(136)	(57)	(1 358)	0	(2 308)	(591)	(429)	0	(5 638)	
Ecart de conversion	46	(5)	1	(66)	0	46	(4)	(6)	0	12	
A la fin de l'exercice	38 415	0	189	1 996	6 178	7 937	2 265	727	0	57 707	
Provisions non courantes (>1 an)	35 289	0	169	1 949	5 888	2 067	2 164	727	0	48 253	
Provisions courantes (<1 an)	3 126	0	20	47	290	5 870	101	0	0	9 454	
Total	38 415	0	189	1 996	6 178	7 937	2 265	727	0	57 707	

Les **provisions pour produits défectueux** se rapportent principalement aux garanties accordées par la division literie. Ces provisions sont généralement déterminées sur base de 1% du chiffre d'affaires annuel, ce qui correspond à la meilleure estimation par la direction du risque de l'activité compte tenu des 12 mois de garanties. Quand des données historiques sont disponibles, le niveau des provisions est comparé au nombre effectif de garanties et, le cas échéant, le montant de la provision est ajusté.

Les **provisions pour risques environnementaux** couvrent principalement (i) le risque identifié au site Tertre (voir section II.6.11.1) et (ii) les risques de pollution en Belgique et aux Pays-Bas.

Les **provisions pour réorganisation** concernent les soldes ouverts des dépenses attendues concernant (i) les différents plans de restructuration déjà annoncés et supplémentaires au préalable pour la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni; et (ii) les contrats déficitaires en Allemagne, Espagne et aux Etats-Unis.

Les **provisions pour risques financiers** concernent principalement (i) la provision pour risque financier sur la cession de A.R.T.E. srl (Mousse Souple) (EUR 0,3 million) et (ii) la reclassification des risques sur entreprises associées (EUR 0,5 million) (voir II.5.7. Participations dans des entreprises associées).

II.5.19. Dettes financières portant intérêts et autres obligations

II.5.19.1. Obligations financières et dettes à coût amorti

Groupe Recticel	ANNEXES	en milliers d'EUR			
		OBLIGATIONS À LONG TERME - UTILISATIONS		OBLIGATIONS À COURT TERME - UTILISATIONS	
		31 DEC 2012	31 DEC 2011	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Garantie					
Dettes de location-financement		20 850	11 024	3 291	2 161
Etablissements de crédit		73 546	75 176	0	0
Etablissements de crédit - factoring avec recours		0	0	0	0
Traîtes escomptée		0	0	406	0
Total garantie		94 396	86 200	3 697	2 161
Non-garantie					
Emprunts obligataires et similaires		45 023	44 546	0	14 500
Emprunts non courants avec portion à court terme		1 049	4 358	498	840
Autres dettes		2 039	2 111	352	268
Etablissements de crédit à court terme		0	0	23 478	15 924
Etablissements de crédit - forfaiting		0	0	1 219	46
Avances sur comptes courants		0	0	17 077	11 204
Autres dettes financières	II.5.19.2.	0	0	11 519	22 737
Total non-garantie		48 111	51 015	54 143	65 519
Total des obligations financières et dettes à coût amorti		142 507	137 215	57 840	67 680
Groupe Recticel		OBLIGATIONS À LONG TERME - NON-UTILISÉ		OBLIGATIONS À COURT TERME - NON-UTILISÉ	
		31 DEC 2012	31 DEC 2011	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Garantie					
Etablissements de crédit		100 000	100 000	0	0
Etablissements de crédit - factoring avec recours		0	0	0	0
Traîtes escomptées		0	0	300	900
Total garantie		100 000	100 000	300	900
Non-garantie					
Etablissements de crédit		0	0	45 000	47 400
Total non-garantie		0	0	45 000	47 400
Total des obligations et dettes financières à coût amorti		100 000	100 000	45 300	48 300

Fin 2012, les dettes financières brutes portant intérêts du Groupe s'élevaient à EUR 200,3 millions, par rapport à EUR 204,9 millions fin 2011, soit une réduction d'EUR 4,6 millions. Ceci résulte d'une gestion stricte du niveau des investissements et du besoin en fonds de roulement, malgré le financement d'une nouvelle usine Isolation en France et des décaissements substantiels pour frais de restructuration. L'utilisation des programmes de factoring sans recours/affacturage a été au même niveau (EUR 45,0 millions) comparée à 2011.

Fin 2012, le terme moyen pondéré des dettes financières portant intérêts à long terme était de 4,31 ans. Les titres subordonnés et les dettes de location-financement portent un intérêt fixe.

En plus des montants tirés sur le club deal (EUR 75,0 millions), le Groupe dispose au 31 décembre 2012 d'encore EUR 73,1 millions d'engagements à long terme, dont EUR 4,0 millions viendront à

échéance endéans l'année. Le Groupe dispose en outre d'encore EUR 100 millions sous le club deal et d'EUR 95,4 millions de lignes de crédit à court terme non-tirées.

La juste valeur des dettes financières portant intérêts se rapproche de la valeur nominale. Les charges d'intérêt de ces emprunts à taux variable varient de 0,71% à 2,11% par an en EUR et à 1,06% par an en CHF.

À la date de clôture, le total des emprunts étaient, directement ou indirectement (via des swaps de devises), libellés pour 73,1% en EUR, 9,5% en GBP, 4,7% en CHF, 3,9% en SEK, 1,1% en CZK, 2,1% en USD, 1,9% en PLN et 3,7% en d'autres devises.

La majorité des dettes financières portant intérêts du Groupe sont contractées de manière centralisée et gérées par Recticel International Services s.a., qui agit comme banque interne.

En juillet 2011, la coentreprise Eurofoam a conclu un nouveau placement privé d'EUR 40 millions sur 5 ans avec un taux fixe de 4,02%. A la fin de l'exercice, cet engagement s'élevait à EUR 20 millions au bilan. La valeur nette escomptée au 31 décembre 2012 était d'EUR 22,8 millions.

Les utilisations sous le club deal sont soumises à des engagements bancaires basés sur un ratio ajusté d'endettement, un ratio ajusté de couverture d'intérêt et un niveau minimum de capital. Fin 2012, Recticel satisfaisait à tous ses ratios conventionnels bancaires. Sur la base du budget disponible et le plan financier, la direction du Groupe pense être également en mesure de satisfaire aux ratios conventionnels bancaires au cours de l'exercice en cours.

Comme prévu dans le club deal, le dividende maximum autorisé pour être distribué s'élève au maximum de (i) 50% du résultat consolidé (quote-part du Groupe) de l'exercice précédent et (ii) EUR 8,0 millions.

Référence à II.5.22. Risque de liquidité :

(i) Emprunts convertibles

Le montant de l'emprunt obligataire convertible émis en juillet 2007 pour un montant nominal d'EUR 57,5 millions, dont le Groupe a racheté EUR 11,2 millions en 2008, EUR 17,3 millions en 2009 et EUR 1,4 million en 2011. Du solde restant d'EUR 27,7 millions, EUR 25,0 millions ont été repris dans les dettes financières portant intérêts, l'autre partie étant comptabilisée dans un compte des capitaux propres. Cet emprunt a une durée initiale de 10 ans, avec une option de vente pour les investisseurs en 2014. Le coupon porte un intérêt de 5,0% et est payable chaque année.

Cette obligation est convertible en actions. Le prix de conversion initial avait été fixé à EUR 14,34 par action. Ce prix de conversion est sujet à des ajustements en fonction des paiements de dividendes. Le prix de conversion actuel (au 31 décembre 2012) est d'EUR 12,53. Les obligations sont convertibles jusqu'au 16 juillet 2017 en actions ordinaires au prix de conversion en vigueur à ce moment.

II.5.19.2. Autres dettes financières

Les swaps de taux d'intérêt sont les seuls instruments désignés comme couverture de flux de trésorerie.

	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Groupe Recticel		
Swaps de taux d'intérêts	8 192	6 874
Primes pour instruments financiers dérivés	0	1
Charges d'intérêts sur swaps devises	29	75
Trading/economic hedge	260	1 687
Produits dérivés à leur juste valeur	8 481	8 637
Autres dettes financiers	1 637	12 732
Intérêts courrus	1 401	1 368
Total	11 519	22 737

Sauf si le prêt est racheté, converti ou annulé anticipativement, les obligations seront remboursées en espèces le 23 juillet 2017 à un prix équivalent à 100% de la valeur faciale, augmentée des intérêts échus non encore payés. A la fin de l'exercice, cet engagement s'élevait à EUR 25,0 millions au bilan. La valeur nette escomptée au 31 décembre 2012 était d'EUR 30,5 millions. Celle-ci est obtenue en escomptant les flux futurs de l'obligation aux taux d'intérêts relevants dans le marché.

(ii) Dettes de location-financement

L'augmentation de ce poste s'explique par le nouveau contrat de location-financement pour le financement de la nouvelle usine Isolation en France. Comme ce contrat de location-financement d'EUR 13 millions porte un taux variable, la valeur nette escomptée est très similaire à sa valeur nominale. Il y a encore un autre contrat de location-financement majeur, portant un taux fixe, ayant une valeur nette escomptée au 31 décembre 2012 d'EUR 11,0 millions.

(iii) Établissements de crédit – «club deal»

Le 09 décembre 2011, Recticel a conclu un club deal sur cinq ans avec 7 banques européennes en vue d'un nouveau crédit multidevise d'EUR 175 millions. Ce dernier a été utilisé pour refinancer les montants tirés sous le club deal de 2008, qui venait à échéance en février 2013. Ce dernier qui a été remboursé anticipativement afin de sécuriser le financement à long terme en vue des difficultés sur les marchés.

II.5.20. Autres dettes

Groupe Recticel	en milliers d'EUR			
	OBLIGATIONS À LONG TERME		OBLIGATIONS À COURT TERME	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Dettes commerciales	0	64	0	0
Acomptes reçus sur contrats en progression	144	0	6	6
Avances clients	162	162	0	0
Autres dettes	195	127	20	55
Total autres dettes	501	353	26	61

II.5.21. Dettes de location-financement

Groupe Recticel	en milliers d'EUR			
	PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS	VALEUR ACTUELLE DES LOYERS MINIMAUX FUTURS	PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS	VALEUR ACTUELLE DES LOYERS MINIMAUX FUTURS
	31 DEC 2012	31 DEC 2012	31 DEC 2011	31 DEC 2011
Paiements échéant dans l'année	3 912	3 291	2 938	2 161
Entre 1 et 5 ans	16 068	13 006	10 392	8 662
Après 5 ans	8 752	7 844	2 445	2 362
Total des paiements au titre de la location	28 732	24 141	15 775	13 185
Charges financières futures	(4 591)	-	(2 590)	-
Valeur actuelle des obligations en matière de location	24 141	24 141	13 185	13 185
Sous déduction des montants dus endéans les 12 mois	-	(3 291)	-	(2 161)
Montants dus après 12 mois	-	20 850	-	11 024

Les contrats de location-financement conclus par les filiales opérationnelles servent à financer des bâtiments et du matériel pour un montant d'EUR 28,7 millions, avec un coût de financement variant de 1,9 à 9,5% par an.

II.5.22. Instruments financiers et risques financiers

Règles comptables significatives

Les détails relatifs aux règles et méthodes comptables significatives – en ce compris les critères de reconnaissance, la base de détermination et la base sur laquelle les recettes et dépenses sont reconnues et ce, pour chaque catégorie d'actifs, d'obligations financières et d'instruments de capitaux propres – sont exposés à l'annexe II.1.3.

Catégories d'instruments financiers

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	ANNEXES	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Actifs financiers			
Juste valeur via le compte de résultats ("JVCR")			
Primes pour instruments dérivés		9	67
Trading/Couverture économique		665	408
Actifs financiers à leur juste valeur via le compte de résultats (b)		II.5.13.	674
Créances commerciales à long terme (a)	II.5.10.	83	69
Créances commerciales à court terme	II.5.13.	114 540	132 910
Créances commerciales (A)			114 623
Autres créances à long terme (a)	II.5.10.	1 177	2 003
Acomptes en espèces & dépôts (a)	II.5.10.	2 402	2 448
Autres créances (b)	II.5.13.	25 993	29 471
Autres créances (B)			29 572
Prêts aux sociétés associées	II.5.10.	1 349	1 143
Autres prêts	II.5.10.	2 653	2 642
Prêts à long terme (a)			4 002
Créances financières (b)	II.5.13.	21 456	9 621
Prêts (C)			25 458
Trésorerie et équivalents de trésorerie (D)		I.4. & II.5.14.	27 008
Total prêts & créances (A+B+C+D)			196 661
Autres investissements (participations disponibles à la vente)		167	326
Créances à long terme (somme de (a))		I.4. & II.5.10.	7 664
Autres créances (somme de (b))		I.4. & II.5.13.	48 123
Dettes financières			
Swaps de couvertures d'intérêts désigné en relation de couverture de flux de trésorerie		8 192	6 874
Charges d'intérêts sur swaps de devises		29	75
Trading/Couverture économique		260	1 687
Dettes financières à leur juste valeur via le compte de résultats (E)		II.5.19.	289
Dettes financières à long terme à leur coût amorti		I.4. & II.5.19.	142 507
Dettes financières à court terme à leur coût amorti (F)		II.5.19.	49 359
Dettes financières à court terme (E+F)		I.4. & II.5.19.	57 840
			67 680

Mesures de juste valeur reconnues dans le bilan consolidé

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	COTATIONS (NON-AJUSTÉES) DANS DES MARCHÉS ACTIFS	DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES (AUTRES QUE LES COTATIONS DANS DES MARCHÉS ACTIFS)	DONNÉES NON BASÉES SUR DES DONNÉES OBSERVABLES DANS LE MARCHÉ	TOTAL
Trading/Couverture économique	0	665	0	665
Total actifs de couverture	0	665	0	665
Investissements à court terme - brut	0	45	0	45
Total investissements à court terme	0	45	0	45
				0
Swaps d'intérêts	0	8 192	0	8 192
Intérêts de swaps devises	0	29	0	29
Trading/Couverture économique	0	260	0	260
Total passifs de couverture	0	8 481	0	8 481

Gestion des risques financiers

Le Groupe gère un portefeuille d'instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de changes et d'intérêts résultant des activités opérationnelles et financières. La politique du Groupe consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transactions commerciales.

Gestion des risques d'intérêt

Recticel couvre le risque d'intérêt lié aux dettes financières portant intérêts sur une base globale. Les principaux instruments utilisés destinés à convertir une dette à taux variable en une dette à taux fixe sont des Interest Rate Swaps (IRS) ou des Interest Rate Caps (CAPs). Le montant des contrats à taux fixe liés à la dette financière totale portant intérêts est révisé en permanence par le Comité Financier et corrigé lorsque la situation et le moment sont

jugés appropriés. En cette matière, le Comité Financier vise à maintenir une répartition appropriée entre les contrats à taux fixe et flottant en se basant sur une philosophie de répartition raisonnée des risques liés aux taux d'intérêt.

Dans un contrat de swap de taux d'intérêt («IRS»), le Groupe s'engage à payer ou à percevoir la différence entre les intérêts à taux fixe et à taux variable calculés sur un montant nominal. Ce type de contrat permet au Groupe de fixer le taux sur une partie de sa dette à taux variable, afin de se protéger contre le risque d'une hausse des charges d'intérêts sur la dette à taux variable.

La valeur de marché du portefeuille des swaps de taux d'intérêt à la date du bilan est déterminée par l'actualisation des flux financiers futurs du contrat et ce, sur la base des courbes de taux à cette date.

L'actuel portefeuille d'IRS couvre une partie de ces emprunts jusqu'à février 2013 pour un montant d'EUR 75 millions. La partie à effet différé du portefeuille de swaps de taux d'intérêt le couvrira de février 2013 à février 2018 (EUR 57 millions). Le portefeuille total de swaps de taux d'intérêt (EUR 132 millions) relève de la comptabilité de couverture selon les règles de l'IAS 39.

L'échéance moyenne pondérée du portefeuille de swap à effet différé d'intérêts est de 5,0 ans.

Le Groupe a également conclu des options 'cap' sur taux d'intérêts en EUR afin de couvrir le risque de fluctuation de taux d'intérêt.

Pour **2012**

1. Couverture économique de risque (désigné comme à la juste valeur via le compte de résultats)

Groupe Recticel	VALEUR NOMINALE	VALEUR DE MARCHÉ AU 31 DÉC 2012	RECONNUS DANS LE COMpte DE RÉSULTATS 2012		en milliers d'EUR
			RECONNUS DANS LE COMpte DE RÉSULTATS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES		
Aperçu des contrats de "CAP"					
Options "CAP" achetées	0	0	54	(54)	
Options démarrant à terme, options "CAP" achetées	0	0	0	0	
Total contrats CAP	0	0	54	(54)	
 Aperçu des contrats IRS					
			0	0	0
Total des contrats IRS	0	0	0	0	

2. Couverture de risque de taux

Groupe Recticel	VALEUR NOMINALE	VALEUR DE MARCHÉ AU 31 DÉC 2012	RECONNUS DANS LES FONDS PROPRES DE 2012		en milliers d'EUR
			RECONNUS DANS LE COMpte DE RÉSULTATS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES		
Aperçu des contrats IRS					
Interest Rate Swaps (IRS) en EUR	75 000	(492)	2 004	(2 496)	
IRS démarrant dans le futur en EUR	57 000	(7 700)	(3 359)	(4 341)	
Total contrats IRS	132 000	(8 192)	(1 355)	(6 837)	

Une option 'cap' sur taux d'intérêt est un instrument dérivé suite auquel l'acheteur de l'option reçoit à la fin de chaque période un paiement, si le taux d'intérêt de référence dépasse le prix d'exercice convenu. Ceci permet de bénéficier des taux court terme plus bas, tout en étant couvert contre une hausse des taux d'intérêts à court terme.

En 2012 toutes les options «cap» sont venues à échéance.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est estimée à EUR -8,2 millions. La réévaluation du portefeuille de swaps de taux d'intérêt influe directement sur les capitaux propres du Groupe (et pas sur les profits et pertes), car ces instruments bénéficient d'un traitement de comptabilité de couverture basé sur des essais d'efficacité périodiques et sur le fait que ces couvertures correspondent parfaitement aux caractéristiques de la dette sous-jacente.

L'emprunt obligataire convertible (EUR 25,0 millions, partie comptabilisée sous les dettes financières portant intérêts), le placement privé dans la coentreprise Eurofoam (EUR 20,0 millions) et les contrats de location-financement (EUR 28,7 millions) ont été émis à un taux fixe, tandis que la plupart des autres dettes bancaires ont été contractées à un taux variable. Un portefeuille actuel d'instruments dérivés assure une couverture globale pour un montant d'EUR 75,0 millions à la date de clôture, ce qui signifie que les accords à taux fixe représentent 55% de la dette financière totale.

Groupe Recticel		PORTEFEUILLE DES CONTRATS IRS AU 31 DÉC 2012							en milliers d'EUR
DÉBUT	ECHÉANCE	TAUX	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
23/12/08	28/02/13	4,32%	35 000	0	0	0	0	0	0
23/12/08	28/02/13	4,31%	15 000	0	0	0	0	0	0
23/12/11	22/02/13	3,41%	12 500	0	0	0	0	0	0
23/12/11	22/02/13	3,47%	12 500	0	0	0	0	0	0
22/02/13	22/02/18	1,07%	0	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
22/02/13	22/02/18	3,96%	0	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
22/02/13	22/02/18	3,80%	0	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
22/02/13	22/02/18	3,64%	0	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
Taux moyen		3,50%	75 000	57 000	57 000	57 000	57 000	57 000	57 000

Pour 2011

1. Couverture économique de risque (désigné comme à la juste valeur via le compte de résultats)

Groupe Recticel		VALEUR NOMINALE	VALEUR DE MARCHÉ AU 31 DÉC 2011	RECONNU DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS 2011	RECONNU DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS DES ANNÉES PRÉCEDENTES	en milliers d'EUR
Aperçu des contrats de "CAP"						
Options "CAP" achetées		40 000	(54)	(54)	(103)	
Options démarrant à terme, options "CAP" achetées		0	0	0	38	
Total contrats CAP		40 000	(54)	(54)	(65)	
Aperçu des contrats IRS		0	0	0	0	
Total des contrats IRS		0	0	0	0	

2. Couverture de risque de taux

Groupe Recticel		VALEUR NOMINALE	VALEUR DE MARCHÉ AU 31 DÉC 2011	RECONNU DANS LES FONDS PROPRES DE 2011	RECONNU DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS DES ANNÉES PRÉCEDENTES	en milliers d'EUR
Aperçu des contrats IRS						
Interest Rate Swaps (IRS) en EUR		75 000	(2 496)	(1 196)	(1 300)	
IRS démarrant dans le futur en EUR		50 000	(4 341)	(188)	(4 153)	
Total contrats IRS		125 000	(6 837)	(1 384)	(5 453)	

Analyse de sensibilité sur la valeur «marked-to-market» des dérivés sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de taux comme les financements du Groupe sont soit à taux fixe soit à taux variable. Le risque de taux est géré en central par le Groupe en maintenant une répartition appropriée de prêt à taux fixes et de prêts à taux flottants ainsi que par l'utilisation de swap de taux d'intérêt (IRS) et des «interest rate caps» (caps). Les couvertures de taux sont réévaluées régulièrement pour les mettre en phase avec la visibilité du Groupe sur l'évolution des taux sur les marchés financiers et ce, en vue d'une stabilisation des charges d'intérêt au cours des différents cycles économiques.

Impact sur fonds propres

Si les taux d'intérêt avaient augmenté de 100 points de base et que toutes les autres variables étaient restées constantes, le profit de fin d'année 2012 du Groupe n'aurait pas été modifié par la valeur «marked-to-market» des dérivés. Cependant les réserves dans les fonds propres auraient augmenté d'EUR 3,1 millions suite au changement de la valeur «marked-to-market» des swaps d'intérêts conclu afin de couvrir les dettes (EUR 3,5 millions en 2011).

A l'inverse, si les taux d'intérêt avaient diminué de 100 points de base et que toutes les autres variables étaient restées constantes, les réserves dans les fonds propres auraient diminué d'EUR 2,8 millions, suite à la réduction de la valeur «marked-to-market» des swaps d'intérêts conclu afin de couvrir les dettes (EUR 3,5 millions en 2011).

La sensibilité de la valeur «marked-to-market» des dérivés sur taux d'intérêts a diminué en 2012 par rapport à 2011, en raison de la diminution du montant nominal du portefeuille (EUR 75 millions venant à échéance le 22/02/2013).

Impact sur les profits et pertes

Si la courbe de rendement des taux d'intérêt avait enregistré un bond de 100 points de base, et si tous les autres paramètres étaient demeurés inchangés, le bénéfice du Groupe en 2012 aurait connu un recul d'EUR 1,1 million (dettes à taux flottant sans couverture), à comparer avec EUR 0,9 million en 2011.

À l'inverse, si la courbe de rendement des taux d'intérêt avait accusé une baisse de 100 points de base, et si tous les autres paramètres étaient demeurés inchangés, le bénéfice du Groupe

en 2012 aurait progressé d'EUR 1,1 million, à comparer avec EUR 0,9 million en 2011.

Gestion du risque de change

La politique du Groupe est de couvrir les risques de change résultant des activités opérationnelles et financières via Recticel International Services SA (RIS). Cette couverture s'effectue principalement par des contrats de change à terme.

En règle générale le Groupe conclut des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change des paiements et des montants collectés en devises étrangères. Le Groupe conclut aussi des contrats de change à terme, ainsi que des contrats-options, pour gérer le risque associé aux ventes et achats prévus sur toute l'année et pour un pourcentage qui varie en fonction de la certitude des flux.

À la date de clôture, des contrats de change à terme étaient ouverts pour un montant notionnel d'EUR 39,0 millions et une

juste valeur totale d'EUR 0,26 million. Les contrats de swap de taux de change ayant un terme de moins de 12 mois portent sur un montant notionnel d'EUR 60,2 millions et une juste valeur d'EUR 0,15 million. À la date de clôture, il n'y avait plus de contrats d'options sur devises en cours. Recticel n'applique pas la comptabilité de couverture sur les contrats FX (devises), car ils sont tous conclu pour une durée de moins de 1 an.

D'autres couvertures sont aussi prises pour couvrir le risque translationnel lié aux investissements nets en capital effectués en devises étrangères. À la date de clôture, une couverture de ce type était en place en CHF pour couvrir les investissements du groupe pour CHF 8 millions. Dans la mesure où ces investissements et ces couvertures sont par nature long terme, la réévaluation de ces investissements et des couvertures les concernant se fait dans un compte de fonds propres et non dans le compte de résultat.

Aperçu des contrats de change à terme

Groupe Recticel	VALEUR NOMINALE	VALEUR DE MARCHÉ AU 31 DÉC 2012	en milliers d'EUR	
			RECONNU DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS 2012	RECONNU DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS DES ANNÉES PRÉCEDENTES
Contrat d'achat à terme < 6 mois	21 249	281	807	(526)
Contrat d'achat à terme > 6 mois	10 865	24	58	(34)
Contrat de vente à terme < 6 mois	5 780	(37)	224	(261)
Contrat de vente à terme > 6 mois	1 120	(10)	182	(172)
Total contrats de change à terme	39 014	258	1 271	(993)

Aperçu des contrats de swap de taux de change

Groupe Recticel	VALEUR NOMINALE	VALEUR DE MARCHÉ AU 31 DEC 2012	en milliers d'EUR	
			RECONNU DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS 2012	RECONNU DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS DES ANNÉES PRÉCEDENTES
Ventes / Achats	40 587	106	488	(382)
Achats / Ventes	19 632	45	19	26
Total contrats de swap	60 219	151	507	(356)

Analyse de sensibilité au risque de change

Le Groupe est principalement exposé à 5 devises hors zone Euro: USD, CZK, SEK, GBP et CHF.

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation positive ou négative des paires de devises.

L'analyse de sensibilité inclus seulement les montants financiers en devises étrangères reconnus dans le bilan qui sont dus et échus et calcule leurs variations de valeurs de conversion en fonction des hypothèses suivantes (USD et GBP 10%; CZK, CHF et SEK 5%).

L'analyse de sensibilité inclut les emprunts externes aussi bien qu'internes au Groupe où la devise de l'opération est différente de la devise locale du prêteur ainsi que de l'emprunteur. Un nombre positif dans le tableau ci-dessous indique une augmentation du profit lorsque l'EUR se renforce du pourcentage annuel historique, il y aura un impact égal mais de signe opposé si l'EUR s'affaiblit du même pourcentage.

La sensibilité du Groupe aux effets de change a diminué durant 2012 par rapport à 2011 principalement à cause de plus petites positions, excepté en USD à la suite de l'augmentation de la dette commerciale en USD en raison des nouvelles activités en Chine.

Groupe Recticel	EUR/USD		EUR/CHF		EUR/GBP		EUR/CZK		EUR/SEK	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Variation historique moyenne	10%	10%	5%	5%	10%	10%	5%	5%	5%	5%
Gains (pertes) reconnus dans le compte de résultat	1 417	205	20	50	416	2 284	108	889	146	34
Gain (pertes) reconnus dans les capitaux propres	0	0	331	331	0	0	0	0	0	0
Exposition totale nette	9 572	2 058	6 221	7 627	4 163	22 841	2 154	17 779	2 914	688

Risque de liquidité

Malgré la crise sur les marchés financiers qui a commencé pendant l'été 2007, le risque de liquidité du Groupe est bien sous contrôle.

Les sources de financement sont bien diversifiées et la plus grande partie de la dette est irrévocable et conclue à long terme. Cette dette comprend l'obligation convertible d'EUR 57,5 millions conclue en juillet 2007 et échéant en juillet 2017 (avec une option put en 2014) (et dont EUR 11,2 millions ont été rachetés en 2008, EUR 17,3 millions en 2009 et EUR 1,4 million en 2011). Ce montant comprend également le club deal sur 5 ans conclu le 09 décembre 2011 d'un montant d'EUR 175 millions. Par ailleurs, le Groupe dispose encore d'EUR 51,8 millions dans le cadre d'autres crédits à long terme.

Outre ces financements à long terme, le Groupe dispose de sources diversifiées de financement à court terme, y compris des programmes d'affacturage et de forfaiting sans recours.

La structure de financement diversifiée et la disponibilité de lignes de crédits confirmées mais non-utilisées d'EUR 199,1 millions

(2011 : EUR 183,6 millions) garantissent au Groupe la liquidité nécessaire pour assurer l'activité future et faire face à ses engagements financiers à court et moyen terme.

Le club deal est soumis à des engagements bancaires basés sur un ratio ajusté d'endettement, un ratio ajusté de couverture intérêt et un niveau minimum de capital. Fin 2012, Recticel satisfaisait à tous ses ratios conventionnels bancaires. Sur la base du budget 2013, la direction du Groupe pense être également en mesure de satisfaire à ses ratios conventionnels bancaires.

Comme prévu dans le club deal, le dividende maximum autorisé pour être distribué s'élève au plus haut de (i) 50% du résultat consolidé (quote-part du Groupe) de l'exercice précédent et (ii) EUR 8,0 millions.

Le placement privé contracté par le groupe Eurofoam, ainsi que l'emprunt obligataire convertible émis par Recticel ne sont pas soumis à des covenants financiers.

Pour l'exercice 2012

Groupe Recticel	ANNEXES	ECHÉANT DANS L'ANNÉE	ECHÉANT ENTRE 1 ET 5 ANS	ECHÉANT APRÈS 5 ANS	TOTAL LONG TERME	CHARGES FINANCIÈRES FUTURES	VALEUR ACTUELLE DE PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS	en milliers d'EUR
Emprunts obligataires et similaires		2 203	52 410	0	54 613	(9 590)	45 023	
Dettes de location-financement		3 912	16 068	8 753	28 733	(4 593)	24 140	
Etablissements de crédit		2 813	81 000	0	83 813	(8 719)	75 094	
Autres dettes		352	1 420	1 731	3 503	(1 112)	2 391	
Total de dettes financières - long terme	*II.5.19.1.	9 280	150 898	10 484	170 662	(24 014)	146 648*	
Etablissements de crédit		23 478						
Etablissements de crédit - affacturage		1 219						
Traites escomptées		406						
Avances sur comptes courants		17 077						
Autres dettes financières		269						
Comptes à vue & cash pooling		1 368						
Dettes échues - financières à court terme		393						
Revenus échus - financières à court terme		1						
Total de dettes financières - court terme		44 211						
Swaps de taux d'intérêts		492	0	7 700	7 700	0	7 700	
Intérêts de swaps devises		29			0		0	
Trading/Couverture économique		260			0		0	
Instruments dérivés à leur juste valeur		781	0	7 700	7 700	0	7 700	
Total dette financière due endéans l'année		54 272						
Dettes financières à long terme	I.4.		142 507					
Portion de la dettes financières à long terme venant à échéance à court terme (b)			4 141					
Total				146 648				
Dette financière totale - court terme (a)			44 211					
Instruments dérivés à leur juste valeur (b)			8 481					
Portion de la dettes financières à long terme venant à échéance à court terme (c)			4 141					
Charges d'intérêts courues sur dette financière à long terme			1 007					
Total dette financière à court terme	I.4.			57 840				

Pour l'exercice 2011

Groupe Recticel	ANNEXES	ECHÉANT DANS L'ANNÉE	ECHÉANT ENTRE 1 ET 5 ANS	ECHÉANT APRÈS 5 ANS	TOTAL LONG TERME	CHARGES FINANCIÈRES FUTURES	en milliers d'EUR
							VALEUR ACTUELLE DE PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS
Emprunts obligataires et similaires		17 337	28 812	25 238	71 387	(12 341)	59 046
Dettes de location-financement		2 938	10 392	2 445	15 775	(2 590)	13 185
Etablissements de crédit		3 499	89 637	0	93 136	(12 762)	80 374
Autres dettes		234	920	1 854	3 008	(629)	2 379
Total de dettes financières - long terme	*II.5.19.1.	24 008	129 761	29 537	183 306	(28 322)	154 984*
Etablissements de crédit		15 924					
Etablissements de crédit - affacturage		46					
Avances sur comptes courants		11 204					
Autres dettes financières		10 708					
Comptes à vue & cash pooling		2 024					
Dettes échues - financières à court terme		264					
Revenus échus - financières à court terme		1					
Total de dettes financières - court terme		40 171					
Swaps de taux d'intérêts		0	2 496	4 378	6 874	0	6 874
Primes pour instruments financiers dérivés		1					
Intérêts de swaps devises		75					
Trading/economic hedge		1 687					
Instruments dérivés à leur juste valeur		1 763	2 496	4 378	6 874	0	6 874
Total dette financière due endéans l'année			65 942				
Dettes financières à long terme	I.4.		137 215				
Portion de la dettes financières à long terme venant à échéance à court terme (b)			17 769				
Total			154 984				
Dette financière totale - court terme (a)			40 171				
Instruments dérivés à leur juste valeur (b)			8 637				
Portion de la dettes financières à long terme venant à échéance à court terme (c)			17 769				
Charges d'intérêts courues sur dette financière à long terme			1 103				
Total dette financière à court terme	I.4.		67 680				

II.5.23. Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes comprennent principalement des montants relatifs à des achats commerciaux et des frais courants. Afin d'obtenir de meilleures conditions, le Groupe a accepté des délais de paiement plus court pour ces contrats qui offrent des remises substantielles. En conséquence, le niveau des dettes commerciales a diminué par rapport à l'exercice précédent.

Le poste «Autres dettes» concerne essentiellement la reprise de plusieurs provisions opérationnelles.

II.5.24. Regroupement et cessions d'entreprises

En 2012 il n'y avait pas de regroupement ni de cessions d'entreprises.

II.5.25. Gestion de la structure financière**Gestion de la structure financière**

Le Groupe gère sa structure financière via l'optimisation des dettes financières et des capitaux propres afin que, d'une part, les filiales du Groupe puissent opérer selon le principe de continuité et que, d'autre part, la rentabilité pour les actionnaires soit optimisée.

La structure financière du Groupe inclut les dettes financières portant intérêts, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les capitaux propres (intérêts minoritaires inclus).

Les contrats de financement existants sont soumis à une série de conventions financières qui étaient respectées à la fin de l'exercice écoulé.

Endettement

Fin 2012, la dette financière portant intérêts nette du Groupe s'élevait à EUR 172,6 millions (fin 2011: EUR 149,6 millions), principalement expliqué par le financement de la nouvelle usine Isolation en France. Le ratio d'endettement représente 66% des capitaux propres (contre 60% en 2011). Le Groupe entend réduire encore ce ratio d'endettement au cours des prochaines années.

II.6. Divers

II.6.1. Contrats de location simple

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Paiements échéant dans l'année	(25 631)	(26 523)
Entre 1 et 5 ans	(60 343)	(56 069)
Après 5 ans	(37 477)	(25 821)
Loyers minimaux futurs	(123 451)	(108 413)

Les paiements au titre des contrats de location simple concernent les loyers à payer par le Groupe pour certaines constructions industrielles ou de bureaux et pour certains matériels de production, des équipements logistiques et/ou administratifs.

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Contrats de location simple - terrains et constructions	(26 170)	(21 411)
Contrats de location simple - installations et outillage	(3 179)	(3 029)
Contrats de location simple - mobilier	(308)	(1 787)
Contrats de location simple - matériel roulant	(4 954)	(7 831)
Total	(34 611)	(34 058)

Le tableau ci-dessus ne comprend que les paiements au titre des contrats de location simple reconnus pendant l'exercice.

Résumé des options sur actions en circulation au 31 décembre 2012

EMISSION	NOMBRE DE WARRANTS ÉMIS	NOMBRE DE WARRANT NON-EXERCÉS	PRIX D'EXERCICE (EN EUR)	PÉRIODE D'EXERCICE
2006	306 000	306 000	9,65	01/Jan/10 - 21/Déc/17
Mai 2007	48 000	48 000	10,47	01/Jan/11 - 01/Mai/18
Déc 2007	390 000	390 000	9,78	01/Jan/11 - 02/Déc/18
Déc 2008	540 000	540 000	4,29	01/Jan/12 - 23/Déc/14
Déc 2009	584 000	584 000	5,05	01/Jan/13 - 21/Déc/15
Mai 2011	354 500	354 500	7,69	01/Jan/15 - 29/Mai/17
Déc 2011	438 000	438 000	4,03	01/Jan/15 - 21/Déc/17
Déc 2012	326 800	326 800	4,95	01/Jan/16 - 20/Déc/18
Total	2 987 300	2 987 300		

La charge pour paiements fondés sur actions reconnue pour l'exercice s'élève à EUR 0,356 million (2011 : EUR 0,405 million).

Un aperçu plus général de l'évolution en 2012 est présenté ci-dessous.

en unités	2012	2011
Options - fin de l'exercice	3 080 000	2 660 500
Prix d'exercice moyen (pondéré) (en EUR)	6,24	6,40
En circulation en début de l'exercice	2 660 500	1 968 000
Attribuées au cours de l'exercice	326 800	792 500
Echus au cours de l'exercice ⁽¹⁾	0	100 000
Exercées au cours de l'exercice	0	0
En circulation à la fin de l'exercice	2 987 300	2 660 500
Total exerçables à la fin de l'exercice	1 284 000	744 000
Total 'in-the-money' à la fin de l'exercice	1 888 805	978 000
Total exerçables et 'in-the-money' à la fin de l'exercice	540 000	0

⁽¹⁾ Pour 2011: 100.000 options émises en 2002 avec un prix d'exercice d'EUR 9,50.

II.6.2. Autres engagements hors bilan

Groupe Recticel	en milliers d'EUR	
	31 DEC 2012	31 DEC 2011
Montants des garanties constituées ou irrévocablement promises par Recticel SA pour sûreté des dettes ou d'engagements	63 347	63 805

Ces garanties comprennent principalement des garanties parentales et des lettres de confort pour des engagements contractés par des filiales avec des banques (EUR 37,0 millions), des lessors (EUR 16,2 millions), des fournisseurs (EUR 1,4 million), des institutions gouvernementales (EUR 6,7 millions) et d'autres tiers (EUR 2,0 millions).

Comme cela a été déjà mentionné avant, Recticel SA et Recticel International Services SA ont conclu en décembre 2011 un nouvel accord de facilité de crédit commun (club deal) pour un montant total d'EUR 175 millions. Dans le cadre de ce club deal, Recticel SA et/ou ses filiales ont attribué un mandat sur fonds de commerce (floating charge mandate) en guise de garantie aux banques pour un montant total d'EUR 175 millions augmenté des intérêts et autres charges.

II.6.3. Paiements fondés sur des actions

En 1993, le Groupe Recticel a introduit un plan d'options sur actions du Groupe pour les principaux dirigeants. Les plans émis d'avant 2000 (inclus) ont, entre-temps, tous été exercés ou annulés ou sont échus.

Les options non-exercées au 31 décembre 2012 ont un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 6,24 et une échéance moyenne pondérée à 4,21 ans.

Le Groupe applique les dispositions de transition prescrites par IFRS 2 (c.-à-d. application de la norme aux instruments de capitaux propres accordés après le 7 novembre 2002 et non acquis au 1er janvier 2008).

En 2012, aucune option n'a été exercée et une nouvelle série d'options a été émise.

Jusqu'à présent, le Groupe n'a émis aucun droit d'appreciation sur action pour ses dirigeants ou ses employés et n'a lancé aucun plan de rachat des actions.

La valeur théorique des warrants à l'échéance est calculée en appliquant la formule de Black-Scholes et en tenant compte de certaines hypothèses relatives au versement des dividendes (dernier dividende comparé au prix de l'action), le taux d'intérêt (Euribor 5 ans) et la volatilité (données du marché boursier sur l'action Recticel).

II.6.4. Événements survenus après la date de clôture

Automobile-Interiors

Fin janvier 2013, Recticel Automobilsysteme GmbH, une filiale à 100% du Groupe Recticel, a annoncé son intention de restructurer ses activités de production à Rheinbreitbach (Allemagne). Ce plan de restructuration vise à réduire sur le site de Rheinbreitbach sur la période 2014-2015 quelques 150 sur 178 postes de travail. Les provisions nécessaires seront constituées dans les comptes du premier semestre 2013.

Enquête par la Commission Nationale Espagnole de la Concurrence

Début mars 2013, la CNC (Commission Nationale Espagnole de la Concurrence) a annoncé sa décision d'infliger des amendes à dix entreprises présentes sur le marché espagnol, dont Recticel Iberica SL, ainsi qu'à l'association sectorielle nationale, pour avoir constitué un cartel sur le marché de la production de mousse souple de polyuréthane pour l'industrie du confort. Recticel Iberica SL a été exempté du paiement de l'amende grâce au programme de clémence de la CNC.

Transactions avec les coentreprises et entreprises associées

Groupe Recticel	CRÉANCES À COURT TERME	CRÉANCES COMMERCIALES	AUTRES CRÉANCES COURT TERME	DETTES FINANCIÈRES	DETTES COMMERCIALES	en milliers d'EUR	
						VENTES	ACHATS
A.R.T.E. srl	0	0	1 683	0	0	0	0
Caria sp zoo	0	110	0	0	0	1 000	0
Eurofoam Bohemia sro	0	696	0	0	29	1 103	(944)
Eurofoam Deutschland Schaumstoffe GmbH	0	630	0	0	614	8 842	(8 613)
Eurofoam Gdansk	0	126	147	0	0	1 554	0
Eurofoam GmbH	0	218	0	0	64	1 008	(944)
Eurofoam Industry	0	275	0	0	0	1 206	0
Eurofoam Polska	0	76	0	0	327	804	(2 115)
Eurofoam Poznan	552	396	393	0	0	2 352	0
Eurofoam Sunderi	532	35	0	0	0	655	0
Eurofoam TP	0	75	0	0	0	706	0
Group Greiner	0	347	0	0	148	4 000	(1 704)
Group Kingspan	0	0	0	444	0	0	0
Group Woodbridge	0	287	0	0	395	0	(17 348)
Porolon Limited	0	53	0	0	0	1 017	0
Proseat SAS	0	108	0	0	0	2 045	0
Proseat Manufacturing SLU	0	453	0	0	0	5 871	0
Proseat sro	0	421	0	0	0	7 656	0
TOTAL	1 084	4 306	2 223	444	1 577	39 819	(31 668)

Programme de rachat d'actions

Mi-mars 2013 Recticel a mandaté une institution indépendante pour le rachat d'un maximum de 326.800 actions, en couverture du plan d'option de 2012 en faveur du management.

Intention de fermer le site de transformation à Nelson (Royaume-Uni)

En avril 2013, Recticel Limited (UK) a annoncé son intention de rationaliser ses activités de transformation du segment Mousse Souple au Royaume-Uni, en envisageant de fermer de son usine de transformation de mousse à Nelson (Lancashire) avant la fin du 3^e trimestre 2013.

Les activités de ce site sont en cours d'examen afin d'évaluer leur intégration dans l'unité de transformation d'Alfreton (Midlands). Tous les 95 employés du site sont en risque de perdre leur emploi. Au cours de la période de consultation, le Groupe s'engage à collaborer avec les représentants des employés afin de déterminer les mesures sociales d'accompagnement les plus appropriées, y compris le transfert vers d'autres usines de Mousse Souple de Recticel au Royaume-Uni. Le segment Mousse Souple emploie 485 personnes au Royaume-Uni.

Les coûts seront comptabilisés dans le premier semestre 2013.

Autres

Après clôture de l'exercice, diverses irrégularités ayant eu lieu durant la période 2001-2010 ont été constatées dans une filiale du Groupe. Bien que l'enquête ne soit pas encore totalement clôturée, nous pouvons d'ores et déjà confirmer que l'impact de ces irrégularités pour toute la période 2001-2010 se limite à environ EUR 3,6 millions au niveau des revenus, soit moins de 0,02% des revenus du Groupe Recticel sur la même période. Le Groupe prendra les dispositions nécessaires pour régulariser la situation en 2013.

II.6.5. Transactions avec parties liées

Les transactions entre Recticel SA et ses filiales, qui constituent des parties liées, ont été éliminées de la consolidation et ne sont pas incluses dans la présente note. Les transactions avec d'autres parties liées sont détaillées ci-dessous et concernent principalement des transactions commerciales réalisées aux prix du marché. Les tableaux ci-dessous ne mentionnent que les transactions jugées matérielles, c.-à-d. les transactions dépassant le million d'EUR.

Transactions avec des administrateurs et des sociétés liées aux administrateurs

CONTREPARTIE	NATURE TRANSACTION	EN MILLIERS D'EUR
Groupe Sioen	Ventes	194
Groupe Sioen	Achats de biens	1 252

II.6.6. Rémunération du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

Les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction font partie de cette note. Pour de plus amples information, référence est faite à la section «Corporate Governance», dans la première partie du présent rapport annuel.

Rémunération brute des membres du Conseil d'Administration

NOM	ÉMOLUMENTS 2012	JETONS DE PRÉSENCE 2012	COMITÉ D'AUDIT 2012	COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION 2012	RÉMUNÉRATION POUR MISSIONS SPÉCIALES	en EUR
						TOTAL (BRUT)
DAVIGNON Etienne	18 000,00	23 100,00	15 000,00	-	-	56 100,00
OLIVIER CHAPELLE BVBA	9 000,00	11 550,00	-	-	-	20 550,00
PAQUOT Guy	9 000,00	9 900,00	-	-	-	18 900,00
VEAN NV	5 241,76	4 950,00	-	-	-	10 191,76
ANDRÉ BERGEN Comm V	9 000,00	9 900,00	26 250,00	2 500,00	-	47 650,00
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE SERVICES SA	293,48	-	-	-	-	293,48
DE SMEDT Pierre-Alain	9 000,00	8 250,00	-	3 750,00	-	21 000,00
DEBRUYNE Marion	5 315,93	4 950,00	-	2 500,00	-	12 765,93
DOUMIER Vincent	8 706,52	9 900,00	17 500,00	-	-	36 106,52
LOUIS VERBEKE BVBA	3 684,07	6 600,00		2 500,00	-	12 784,07
MERCKX Ingrid	5 315,93	4 950,00	-	-	-	10 265,93
REVAM BVBA	5 315,93	4 950,00	10 000,00	-	-	20 265,93
SOGELAM NV	3 684,07	6 600,00	-	2 500,00	-	12 784,07
VANDEPOEL Wilfried	3 684,07	6 600,00	7 500,00	-	-	17 784,07
VAN CRAEN Patrick	5 315,93	4 950,00	-	-	-	10 265,93
VAN DOORSLAER Tonny	9 000,00	11 550,00	15 000,00	-	-	35 550,00
ZOETE Jacqueline	9 000,00	6 600,00	-	-	-	15 600,00

D'avril 2010 à mai 2012, Vean SA n'a pas été rémunérée pour son mandat d'administrateur, mais elle recevait toutefois une indemnité sur base de son contrat de management. Durant cette période, VEAN SA a perçu une indemnité d'EUR 66 666,67 par mois ou EUR 333.333,35 pour l'exercice 2012. Avec date d'effet du 1 juin

2012, le contrat de management s'est terminé. Par conséquent, le mandat d'administrateur de Vean SA est maintenant rémunéré en ligne avec la structure de rémunération des administrateurs susmentionnée.

Rémunération brute des membres du Comité de Direction

COÛT TOTAL À LA SOCIÉTÉ	OLIVIER CHAPELLE SPRL REPRÉSENTÉE PAR OLIVIER CHAPELLE	AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION	TOTAL		en EUR	
			2012	2011		
Nombre de personnes	1	1	12	12	13	13
Rémunération de base	486 000	442 000	2 795 429	2 842 930	3 281 429	3 284 930
Rémunération variable	280 000	280 000	796 284	614 857	1 076 284	894 857
Sous-total	766 000	722 000	3 591 713	3 457 787	4 357 713	4 179 787
Pensions	0	0	139 840	101 125	139 840	101 125
Autres avantages	88 453	95 654	242 288	214 924	330 741	310 578
Total	854 453	817 654	3 973 840	3 773 836	4 828 293	4 591 490

II.6.7. Coentreprises

La quote-part des coentreprises dans les états financiers consolidés se détaille comme suit:

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011
ACTIFS			
Immobilisations incorporelles		1 884	2 191
Goodwill		9 890	9 876
Immobilisations corporelles		51 724	50 713
Autres participations		4	4
Participations disponibles à la vente		10	10
Créances non courantes		1 682	1 494
Impôts différés		198	300
Actifs immobilisés		65 392	64 588
Stocks et commandes en cours		25 579	24 544
Créances commerciales		38 567	43 063
Autres créances		6 684	5 673
Impôts sur le résultat à récupérer		609	791
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 476	7 224
Actifs circulants		79 915	81 295
TOTAL DES ACTIFS		145 307	145 883
PASSIFS			
Réserves associées aux instruments de couverture et aux écarts de conversion		(9 356)	(10 563)
Réserves consolidées		65 967	70 972
Capitaux propres, intérêts minoritaires inclus		56 611	60 409
Pensions et obligations similaires		5 978	6 016
Provisions		358	648
Impôts différés		1 289	2 507
Dettes financières portant intérêts		40 577	44 300
Dettes non courantes		48 202	53 471
Pensions et obligations similaires		125	163
Provisions		268	404
Dettes financières portant intérêts		14 916	7 327
Dettes commerciales		19 943	19 075
Dettes d'impôts		210	141
Autres dettes		5 032	4 893
Dettes courantes		40 494	32 003
TOTAL DES PASSIFS		145 307	145 883

Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011
COMPTE DE RÉSULTATS			
Chiffre d'affaires		312 256	317 291
Coûts de distribution		(11 345)	(10 891)
Coûts des ventes		(244 568)	(250 390)
Marge brute		56 343	56 010
Charges générales et administratives		(15 703)	(14 499)
Charges commerciales et de marketing		(8 674)	(8 588)
Frais de recherche et de développement		(1 665)	(2 306)
Autres produits (charges) d'exploitation		(21 270)	(19 636)
EBIT		9 031	10 981
Produits d'intérêts		140	117
Charges d'intérêts		(2 708)	(2 919)
Autres produits (charges) financiers		(615)	(1 362)
Résultat financier		(3 183)	(4 164)
Résultat de l'exercice avant impôts		5 848	6 817
Impôts sur le résultat		(591)	(1 979)
Résultat de l'exercice après impôts		5 257	4 838

II.6.8. Taux de change

Groupe Recticel		COURS DE CLÔTURE		COURS MOYEN	
		2012	2011	2012	2011
Lev bulgare	BGN	0,511300	0,511300	0,511300	0,511300
Franc suisse	CHF	0,828363	0,822639	0,829686	0,811290
Yuan Renminbi	CNY	0,121644	0,122567	0,123377	0,111161
Couronne tchèque	CZK	0,039760	0,038779	0,039763	0,040667
Livre Sterling	GBP	1,225340	1,197175	1,233242	1,152227
Forint	HUF	0,003421	0,003179	0,003457	0,003579
Rupee indien	INR	0,013782	0,014553	0,014578	0,015412
Yen	JPY	0,008802	0,009980	0,009757	0,009012
Litas lithuanien	LTL	0,289620	0,289620	0,289620	0,289620
Dirham morocain	MAD	0,089574	0,089870	0,089919	0,088695
Lei moldave	MDL	0,062546	0,065584	0,063827	0,061256
Couronne norvégienne	NOK	0,136086	0,128966	0,133778	0,128314
Zloty polonais	PLN	0,245459	0,224316	0,238964	0,242682
Leu roumain (nouveau)	RON	0,224997	0,231305	0,224250	0,235900
Dinar serbe	RSD	0,008904	0,009337	0,008806	0,009794
Rouble russe	RUB	0,024796	0,023943	0,025046	0,024459
Couronne suédoise	SEK	0,116523	0,112208	0,114889	0,110744
Lira turque (nouveau)	TRY	0,424610	0,409299	0,432238	0,427750
Hryvnia ukrainien	UAH	0,094161	0,095745	0,095667	0,089597
US Dollar	USD	0,757920	0,772857	0,778338	0,718414

II.6.9. Personnel

Groupe Recticel	2012			2011		
	CONSOLIDATION INTÉGRALE	CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE	TOTAL	CONSOLIDATION INTÉGRALE	CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE	TOTAL
Comité de direction	12	0	12	12	0	12
Employés	1 853	518	2 371	1 880	596	2 476
Ouvriers	4 079	1 592	5 671	4 689	1 528	6 217
Effectif moyen du personnel occupé	5 944	2 110	8 054	6 581	2 124	8 705
Effectif moyen du personnel occupé en Belgique	1 113	87	1 200	1 238	82	1 320
Rémunération et charges sociales (en milliers d'EUR)	(253 827)	(66 041)	(319 868)	(267 578)	(65 927)	(333 505)

II.6.10. Services d'audit et autres services fournis par le commissaire

Détail des honoraires pour les services d'audit et les services supplémentaires fournis au Groupe par le commissaire et les sociétés professionnellement liées au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Groupe Recticel		DELOITTE	AUTRES
Honoraires d'audit		873	503
Autres missions légales		2	28
Conseils fiscaux		563	19
Autres services rendus en relation l'assurance des rapports financiers		577	86
Total des honoraires pour 2012		2 015	636

Dans le tableau ci-dessus les honoraires des coentreprises sont inclus à 100%.

II.6.11. Actifs et passifs éventuels

I. TERTRE

- La société Carbochim, qui a été intégrée progressivement à Recticel au cours des années '80 et au début des années '90, était propriétaire du site industriel de Tertre, qui abritait notamment plusieurs activités carbochimiques depuis 1928. Ces activités ont été progressivement désinvesties et sont actuellement exercées par des sociétés différentes, dont Yara et Erachem (groupe Eramet). La société Finapal, une filiale de Recticel, est demeurée propriétaire de certaines parcelles du site, essentiellement d'anciennes décharges et des bassins de décantation qui ont été asséchés.

En 1986, Recticel a vendu sa division « engrais », qui comprenait les activités sur le site de Tertre, à Kemira, ensuite reprise par Yara. Dans le cadre de l'accord, Recticel s'est engagée à mettre un ancien bassin de décantation (l'*« étang Valcke »*) en conformité avec la réglementation environnementale. Il n'a pas encore été possible de remplir cette obligation en raison du lien indissociable avec la situation de l'ensemble du site de Tertre au regard de l'environnement, et par conséquent une provision a été constituée pour couvrir les coûts d'endiguement. En juillet 2003, Yara a lancé une action en justice contre Recticel en vertu de cette obligation afin de protéger ses droits. Un accord de règlement a été négocié et signé par les parties au cours de l'année 2011, mettant ainsi un terme au litige.

En vertu de cet accord de règlement, Yara et Recticel s'engagent à élaborer conjointement un plan de remise en état couvrant quatre foyers pollués sur le site de Tertre, parmi lesquels l'*« étang Valcke »* et un site de décharge appartenant à Finapal, et à partager tous les coûts y afférents.

Les parties ont soumis le plan à l'approbation des autorités wallonnes en juillet 2012; après de nouveaux amendements, il a été soumis à nouveau pour approbation en décembre 2012.

- Suite à la vente de Sadacem au groupe français Comilog, qui fait aujourd'hui partie du groupe Eramet, Recticel a entrepris de partager les coûts d'assainissement d'une ancienne décharge industrielle située sur le site d'Erachem. L'exécution de cet assainissement a été étudiée avec Erachem et une provision a été constituée dans les comptes du Groupe Recticel. Le plan envisagé, qui couvre à la fois la décharge d'Erachem et un bassin de décantation de Finapal, a été soumis à « l'Office Wallon des Déchets » en avril 2009 et a été approuvé par l'administration. La mise en œuvre du plan devrait commencer en 2013 et s'achever en 2014. Un appel d'offres a été lancé au premier semestre 2012 et le projet a été attribué à l'un des soumissionnaires en automne 2012; le contrat final a été signé au premier trimestre 2013.

II. INSPECTION PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Les 27 et 28 juillet 2010, des fonctionnaires de la Commission européenne et diverses autorités nationales de la concurrence ont effectué des inspections inopinées dans les bâtiments administratifs de Recticel à Bruxelles, Wetteren et Alfreton ainsi que dans les bâtiments administratifs d'Eurofoam à Kremsmünster, en Autriche. Ces inspections avaient pour but de réunir des renseignements concernant un comportement prétendument illégal censé avoir eu lieu dans le secteur européen de la mousse de polyuréthane.

Des enquêtes ont également été menées aux États-Unis dans le cadre d'une enquête coordonnée. Il convient de noter que le Groupe Recticel n'a pas exercé d'activités dans le secteur de la mousse aux États-Unis depuis décembre 1991 et qu'il n'a ni reçu la visite, ni été contacté par les autorités de la concurrence sur place. Aux États-Unis, les activités du Groupe sont limitées à la transformation de mousse spécialisée (applications acoustiques) et aux intérieurs automobiles. Recticel n'avait eu aucune indication suggérant que ces enquêtes de concurrence étaient ciblées sur ces domaines d'activités.

Recticel a décidé à l'époque de coopérer avec la Commission européenne. Dans l'intervalle, la Commission a autorisé Recticel à communiquer le fait que cette coopération s'inscrit dans le cadre du Programme de clémence, décrit dans la « Communication de la Commission sur l'immunité d'amendes et la réduction de leur montant dans les affaires portant sur des ententes », publiée au Journal officiel C 298, 8.12.2006, p. 17.

Fin décembre 2011, la Commission a adressé une demande d'informations à la Société, à laquelle il a été répondu en temps utile. D'autres questions ont été posées dans le courant et après la fin du premier semestre de 2012, concernant les activités de mousse souple de Recticel et des réponses y ont été apportées.

À ce jour, Recticel n'a reçu aucune objection formelle de la Commission européenne.

L'exposition potentielle du Groupe est résumée comme suit :

Au niveau européen, si la Commission n'a donné à Recticel aucune indication formelle concernant ses conclusions, elle progresse néanmoins dans son enquête. À ce stade, le Groupe n'est pas en mesure de prévoir quelle sera la position de la Commission dans cette affaire et, donc, d'évaluer les éventuelles conséquences financières.

Aux niveaux nationaux, en général, les autorités nationales ne prendront pas en charge un dossier traité par la Commission. Recticel sait que les autorités nationales espagnoles et portugaises ont ouvert des enquêtes dans le secteur de la mousse de polyuréthane en février 2011. Recticel a reçu une demande d'informations émanant des autorités espagnoles, mais ces dernières n'ont pas visité les locaux de Recticel en Espagne. Le 6 mars 2013, la CNC, c.-à-d. la Commission nationale espagnole de la concurrence, a annoncé sa décision d'infliger des amendes à dix entreprises présentes sur le marché espagnol, notamment Recticel Iberica SL, ainsi qu'à l'association sectorielle nationale, pour avoir constitué un cartel sur le marché de la production de mousse souple de polyuréthane pour l'industrie du confort. Recticel Iberica SL a été exemptée du paiement de l'amende grâce au programme de clémence de la CNC.

III. INSPECTION PAR L'OFFICE FÉDÉRAL DES CARTELS (Allemagne)

Le 4 août 2011, l'Office fédéral des cartels allemand a lancé une enquête dans le secteur des fabricants de matelas et de sommiers à lattes en Allemagne. L'enquête portait notamment sur Recticel Schlafkomfort GmbH, filiale literie allemande de Recticel installée à Bochum.

Les représentants de l'Office fédéral des cartels ont demandé certaines informations, qui leur ont été transmises. Recticel Schlafkomfort GmbH coopère à l'enquête de l'Office fédéral des cartels.

À ce jour, Recticel Schlafkomfort GmbH n'a reçu aucune demande d'information complémentaire, ni aucune objection formelle de l'Office fédéral des cartels.

À ce stade, le Groupe n'est pas en mesure de prévoir quelle sera la position de l'Office fédéral des cartels dans cette affaire et, donc, d'évaluer les éventuelles conséquences financières.

IV. LITIGE ACH

Le 12 octobre 2010, Recticel Automobilsysteme GmbH et Recticel Interiors North America Inc., filiales de Recticel, ont déposé plainte contre Automotive Components Holdings, LLC (« ACH »), pour la violation présumée d'un brevet de Recticel, couvrant une technologie exclusive de pulvérisation en deux tons (le « Brevet »).

La violation présumée a eu lieu dans le cadre de la production des tableaux de bord et portières de la Ford D 258 Taurus.

ACH, son successeur Faurecia Interior Systems Saline, LLC et sa société mère Ford Motor Company ont fini par conclure un accord à l'amiable avec les entreprises du Groupe Recticel, en vertu duquel ces dernières ont reçu dommages-intérêts s'élevant à 2 350 000 USD en janvier 2013 et ont accepté d'octroyer à Ford Motor Company une sous-licence non exclusive du Brevet, pour l'achèvement de l'actuel programme Taurus D258. Toutes les procédures juridiques existantes concernant ce dossier sont annulées. Cette compensation a été reconnue dans le compte de résultats de 2012.

III. Recticel sa - informations générales

Recticel SA

Adresse: Avenue des Olympiades, 2
B-1140 Bruxelles (Evere)

Créée: le 19 juin 1896 pour trente ans, avant une prolongation à durée indéterminée

Objet: La société a pour objet le développement, la fabrication, la transformation, le commerce, l'achat, la vente et le transport, pour son compte ou pour compte de tiers, de toutes matières plastiques, de polymères, polyuréthanes et autres composés synthétiques, de matières naturelles, de produits métallurgiques, chimiques ou autres, utilisés par les particuliers ou par l'industrie, le commerce et le transport, notamment dans l'ameublement, le confort, la literie, l'isolation, le bâtiment, l'automobile, la chimie, la pétrochimie ainsi que les produits accessoires ou nécessaires à leur fabrication ou pouvant en résulter ou en dériver.

Elle peut accomplir son objet totalement ou partiellement soit directement, soit indirectement au travers de filiales, d'associations, de participations dans d'autres sociétés, partenariats ou associations.

A cet effet, elle peut faire toutes les opérations industrielles, immobilières, financières ou commerciales qui se rattachent, directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet, ou qui seraient de nature à favoriser, développer ou faciliter son industrie ou son commerce ou celui des sociétés, partenariats ou associations dans lesquelles elle détient une participation ou un intérêt; elle peut notamment développer, céder, acquérir, mettre ou prendre en location, et exploiter tous biens mobiliers et immobiliers et toutes propriétés intellectuelles.

Forme juridique: société anonyme

Inscrite au Registre du Commerce de Bruxelles

Numéro d'entreprise: 405 666 668

Capital souscrit: 72.328.640 EUR

Type et nombre d'actions: au 31 décembre 2012 il n'y avait encore qu'un seul type d'actions, notamment des actions ordinaires (28.931.456)

Partie restant à verser du capital souscrit: 0 action/EUR 0.

Nature des actions partiellement souscrites: néant.

Pourcentage des actions intégralement souscrites: 100%.
Les actions ont toutes été entièrement souscrites.

Les comptes annuels sont établis après répartition, suivant le schéma institué par l'arrêté royal du 8 octobre 1976 sur les comptes annuels des entreprises, modifié par l'arrêté royal du 6 novembre 1987.

Ces comptes comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe prévue par la législation. Ils sont présentés ci-après, dans un schéma abrégé.

Conformément à la législation, le rapport de gestion et les comptes annuels de Recticel S.A., ainsi que le rapport des Commissaires seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ceux-ci sont disponibles sur demande à adresser à:

Recticel SA
Corporate Communications
Avenue des Olympiades, 2
B-1140 Bruxelles (Evere)

Tél.: +32 (0)2 775 18 11
Fax: +32 (0)2 775 19 90
E-mail: desmedt.michel@recticel.com

Les commentaires qui suivent les comptes se rapportent à la situation financière de la société, telle qu'elle résulte du bilan. Les résultats sont également commentés dans le texte du rapport de gestion qui précède.

Les Commissaires ont délivré une opinion sans réserve avec paragraphe explicatif sur les comptes annuels statutaires de Recticel S.A.

Les comptes statutaires de Recticel SA, ainsi que les rapports statutaires au Conseil d'Administration est librement disponible sur le site web de la société (www.recticel.com).

IV. Recticel sa - comptes statutaires

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011
ASSETS			
ACTIFS IMMOBILISES			
I.	Frais d'établissement	0	0
II.	Immobilisations incorporelles	22 967	13 709
III.	Immobilisations corporelles	56 909	55 493
IV.	Immobilisations financières	587 097	589 760
ACTIFS CIRCULANTS		98 009	96 682
V.	Créances à plus d'un an	12 703	11 721
VI.	Stocks et commandes en cours	27 288	26 068
VII.	Créances à un an au plus	55 349	56 684
VIII.	Dépôts de trésorerie	0	0
IX.	Avoirs liquides	599	320
X.	Comptes de régularisation	2 069	1 889
TOTAL ACTIFS		764 982	755 645
PASSIFS			
I.	Capital	72 329	72 329
II.	Primes d'émission	107 013	107 013
III.	Plus-values de réévaluation	2 551	2 551
IV.	Réserves	9 138	9 138
V.	Bénéfices (Pertes) reportés	69 519	66 983
VI.	Subsides en capital	97	134
VII.	A.Provisions pour risques et charges	9 861	17 798
	B. Impôts différés	0	0
VIII.	Dettes à plus d'un an	69 541	71 165
IX.	Dettes à un an au plus	420 103	401 726
X.	Comptes de régularisation	4 830	6 808
TOTAL PASSIFS		764 982	755 645

		en milliers d'EUR	
Groupe Recticel		31 DEC 2012	31 DEC 2011
COMPTES DE RÉSULTATS			
I. Ventes et prestations			
II.	Coûts des ventes et prestations	(340 464)	(367 734)
III. Résultat d'exploitation		34 599	28 219
IV.	Produits financiers	3 442	19 994
V.	Charges financières	(25 277)	(21 110)
VI. Résultat courant avant impôts		12 763	27 103
VII.	Produits exceptionnels	4 493	54 003
VIII.	Charges exceptionnelles	(6 619)	(69 068)
IX. Résultat de l'exercice avant impôts		10 637	12 038
X.	Impôts sur le résultat	0	0
XI. Résultat de l'exercice après impôts		10 637	12 038
XII.	Transferts aux réserves immunisées	0	0
XIII. Résultat de l'exercice à affecter		10 637	12 038

Les comptes statutaires de Recticel SA, ainsi que les rapports statutaires au Conseil d'Administration est librement disponible sur le site web de la société (www.recticel.com).

Affectation du résultat

L'Assemblée annuelle décide de l'affectation des montants susceptibles d'être distribués, sur proposition du Conseil d'administration.

En élaborant sa proposition à cet égard, le Conseil s'efforce de trouver le juste équilibre entre la garantie d'un dividende stable

aux actionnaires, d'une part, et le maintien de possibilités d'investissement et d'autofinancement suffisantes, d'autre part, cela afin de ne pas hypothéquer la croissance de l'entreprise à plus long terme.

Le Conseil d'Administration a décidé de présenter à l'Assemblée générale la proposition d'affectation du résultat comme suit:

Groupe Recticel		en EUR
Bénéfice de l'exercice		10 637 260,88
Bénéfice reporté de l'année précédente	+	66 982 738,02
Résultat à affecter	=	77 619 998,90
Dividende brut ⁽¹⁾	-	8 390 122,24
Bénéfice à reporter	=	69 229 876,66

⁽¹⁾ Dividend brut par action d'EUR 0,29, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier d'EUR 0,2175 par action ordinaire.

V. Déclaration des responsables

MM. Etienne Davignon (Président du Conseil d'Administration), Olivier Chapelle (Chief Executive Officer) et Jean-Pierre Mellen (Chief Financial Officer) déclarent que:

- Les présents états financiers, qui ont été rédigés conformément aux normes en vigueur pour les états financiers, donnent une image fidèle des moyens, de la situation financière et des résultats de Recticel et des entreprises intégrées dans le périmètre de consolidation.
- Le rapport relatif aux douze mois de l'exercice s'achevant le 31 décembre 2012 donne un aperçu fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise ainsi que de la position de Recticel et des entreprises intégrées dans le périmètre de consolidation ainsi que des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

VI. Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2012

Deloitte.

Deloitte Reviseurs d'Entreprises
Berkenlaan 8b
1831 Diegem
Belgium
Tél. + 32 2 800 20 00
Fax + 32 2 800 20 01
www.deloitte.be

Recticel SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2012

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve avec paragraphes d'observation

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Recticel SA (la «société») et de ses filiales (conjointement le «groupe»), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturée le 31 décembre 2012, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 701.388 (000) EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 17.564 (000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Deloitte.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Recticel SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur :

- La note II.6.11. des états financiers consolidés et le rapport de gestion du conseil d'administration, dans lesquels il est mentionné que le groupe est soumis à une inspection de la direction générale de la concurrence de la Commission Européenne et que le groupe coopère avec la Commission Européenne dans le cadre du Programme de Clémence, tel que défini dans la «Communication de la Commission sur l'immunité d'amendes et réduction de leur montant dans les affaires portant sur des ententes». En outre, le groupe est soumis à une inspection du Bureau Fédéral Allemand des Ententes «Bundeskartellamt» dans le cadre d'une investigation dans le secteur des producteurs et vendeurs de matelas en Allemagne. A ce stade, le groupe n'est pas en mesure de prévoir la position future de la Commission et du Bureau Fédéral Allemand des Ententes dans ces dossiers et, par conséquent, ne peut évaluer les conséquences financières éventuelles. Aucune provision n'a été reconnue dans les états financiers consolidés.
- La note II.6.4. des états financiers consolidés et le rapport de gestion du conseil d'administration, dans lesquels est décrite l'incertitude relative au résultat final d'une enquête non encore finalisée sur des irrégularités découvertes dans une filiale du groupe. Aucune provision n'a été reconnue dans les états financiers consolidés.

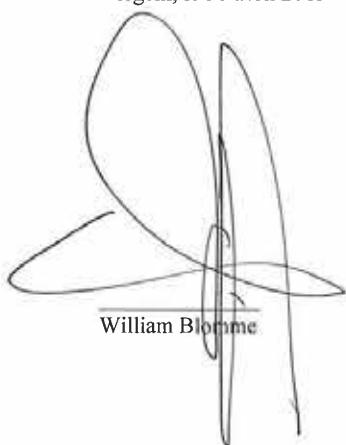
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 30 avril 2013



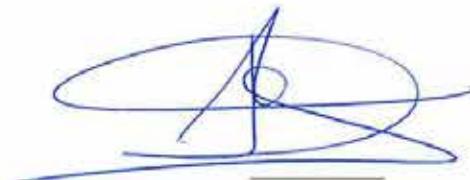
William Blomme

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par



Kurt Dehoorne

VII. Comparatif des états financiers consolidés (2003-2012)

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	31 DEC 2012	31 DEC 2011	31 DEC 2010	31 DEC 2009	31 DEC 2008	31 DEC 2007	31 DEC 2006	31 DEC 2005	31 DEC 2004	31 DEC 2003
ACTIFS										
Immobilisations incorporelles	13 031	12 580	13 307	14 301	20 104	19 779	18 838	21 039	25 069	23 881
Goodwill	35 003	34 688	34 365	33 311	39 164	37 555	43 616	43 626	42 307	42 197
Immobilisations corporelles	270 904	255 347	270 979	286 789	336 560	349 381	342 262	381 136	408 294	373 716
Immeubles de placements	4 452	3 331	896	896	896	896	896	11 466	10 894	10 227
Participations mise en équivalence	13 784	12 957	15 451	15 697	13 626	11 078	9 175	6 749	4 804	4 193
Autres participations	240	3 399	1 151	1 999	11 446	2 565	3 335	3 300	3 433	2 806
Participations disponibles à la vente	122	121	86	85	197	77	357	356	3 038	5 698
Créances non courantes	7 664	8 305	10 070	9 605	5 005	5 024	5 164	11 586	3 674	3 913
Impôts différés	45 520	50 290	55 739	43 365	52 020	56 367	67 158	64 714	63 302	59 306
Actifs immobilisés	390 720	381 018	402 044	406 048	479 018	482 722	490 801	543 972	564 815	525 937
Stocks et commandes en cours	116 607	116 002	113 671	105 827	120 035	127 852	129 913	118 916	120 138	108 538
Créances commerciales	114 540	132 910	141 783	142 104	170 117	175 496	183 963	179 282	192 253	188 915
Autres créances	48 123	39 567	62 285	58 016	60 095	61 825	88 333	77 558	79 884	44 982
Impôts sur le résultats à récupérer	4 345	3 847	3 552	4 367	1 130	1 315	1 032	661	855	2 165
Autres placements	45	205	181	156	293	411	531	483	595	863
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 008	54 575	53 938	41 388	68 151	41 049	24 723	25 626	26 468	24 096
Actifs circulants	310 668	347 106	375 410	351 858	419 821	407 948	428 495	402 526	420 193	369 559
Total de l'actif	701 388	728 124	777 454	757 906	898 839	890 670	919 296	946 498	985 008	895 496

en milliers d'EUR

Groupe Recticel	31 DEC 2012	31 DEC 2011	31 DEC 2010	31 DEC 2009	31 DEC 2008	31 DEC 2007	31 DEC 2006	31 DEC 2005	31 DEC 2004	31 DEC 2003
PASSIFS										
Capital	72 329	72 329	72 329	72 329	72 329	72 329	71 572	70 833	70 833	70 833
Primes d'émission	107 013	107 013	107 013	107 013	107 013	107 013	104 929	103 437	103 437	103 437
Capital social	179 342	179 342	179 342	179 342	179 342	179 342	176 501	174 270	174 270	174 270
Résultats non distribués	95 010	85 191	75 179	67 582	51 222	47 453	25 492	47 429	80 739	81 795
Réserves associées aux instruments de couverture et aux écarts de conversion	(13 728)	(15 739)	(12 853)	(21 395)	(19 951)	(10 964)	(11 793)	(10 292)	(11 223)	(14 467)
Capitaux propres avant intérêts minoritaires	260 624	248 794	241 668	225 529	210 613	215 831	190 200	211 407	243 786	241 598
Intérêts minoritaires	0	0	0	429	23 090	32 491	38 203	39 828	37 565	30 066
Capitaux propres, intérêts minoritaires inclus	260 624	248 794	241 668	225 958	233 703	248 322	228 403	251 235	281 351	271 664
Pensions et obligations similaires	28 048	35 289	34 988	37 209	40 155	45 235	48 365	45 218	40 459	38 322
Provisions	9 798	12 964	24 452	23 008	17 893	17 681	21 957	14 540	12 298	17 965
Impôts différés	8 554	9 134	8 800	8 187	9 429	9 549	7 408	6 792	4 934	5 742
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	89 014	97 495	49 614	49 464	49 327	35
Emprunts obligataires et similaires	45 023	44 546	39 780	39 368	14 500	15 040	14 869	14 500	0	0
Dettes location-financements	20 850	11 024	13 285	15 986	19 346	21 214	23 424	29 913	12 674	14 571
Etablissements de crédits	74 595	79 534	111 977	128 200	140 161	22 085	137 601	177 547	230 988	231 364
Autres emprunts	2 039	2 111	2 082	2 201	5 123	5 794	2 214	2 302	2 540	2 690
Dettes financières portant intérêts	142 507	137 215	167 124	185 755	268 144	161 628	227 722	273 726	295 529	248 660
Autres dettes	501	353	510	359	1 782	462	3 938	1 159	984	7 694
Obligations et dettes à long terme	189 408	194 955	235 874	254 518	337 403	234 555	309 390	341 435	354 204	318 383
Pensions et obligations similaires	1 529	3 126	3 846	3 893	4 674	4 083	4 529	4 073	6 362	6 804
Dettes financières portant intérêts	1 523	6 328	14 480	8 312	8 516	5 443	5 202	3 833	7 798	7 733
Dettes financières	57 840	67 680	45 691	47 740	68 872	150 765	99 474	69 878	66 276	83 041
Dettes commerciales	104 980	119 274	141 887	114 208	146 993	160 443	173 134	179 611	166 900	125 397
Dettes d'impôts	2 281	3 974	7 542	4 712	3 389	9 659	5 212	1 063	947	1 316
Autres dettes	83 203	83 993	86 466	98 565	95 289	77 400	93 952	95 370	101 170	81 158
Obligations et dettes à court terme	251 356	284 375	299 912	277 430	327 733	407 793	381 503	353 828	349 453	305 449
Total du passif	701 388	728 124	777 454	757 906	898 839	890 670	919 296	946 498	985 008	895 496

Groupe Reticel	en milliers d'EUR									
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
COMPTE DE RÉSULTATS										
Chiffre d'affaires	1 319 488	1 378 122	1 348 430	1 276 662	1 555 450	1 611 788	1 474 422	1 391 558	1 276 319	1 180 773
Coûts de distribution	(65 838)	(65 182)	(64 768)	(62 061)	(74 528)	(76 777)	(68 668)	(63 782)	(63 442)	(58 986)
Coûts des ventes	(1 042 700)	(1 101 628)	(1 066 780)	(982 511)	(1 260 090)	(1 279 997)	(1 170 165)	(1 140 184)	(1 002 560)	(927 416)
Marge brute	210 950	211 312	216 882	232 090	220 832	255 014	235 589	187 592	210 317	194 371
Charges générales et administratives	(83 711)	(85 059)	(80 367)	(82 166)	(90 587)	(88 537)	(88 826)	(89 722)	(85 121)	(76 883)
Charges commerciales et de marketing	(74 792)	(73 836)	(74 331)	(81 040)	(88 077)	(89 454)	(87 070)	(75 845)	(75 084)	(73 809)
Frais de recherche et de développement	(14 899)	(14 820)	(15 794)	(13 941)	(17 006)	(17 936)	(18 224)	(16 362)	(18 055)	(17 750)
Pertes de valeur	(1 555)	(5 260)	(10 800)	(10 362)	(12 280)	(1 400)	(32 042)	(11 912)	-	-
Autres produits (charges) opérationnels	3 033	8 363	(10 075)	31	26 367	5 561	5 537	15 893	(799)	(13 475)
Résultat des sociétés associées	711	1 741	935	1 608	1 899	(24)	1 013	1 538	611	623
Résultat des participations	0	(406)	1 164	7	265	2 013	312	(2 291)	684	502
EBIT	39 737	42 035	27 614	46 227	41 413	65 237	16 289	8 891	32 553	13 579
Produits et charges d'intérêts	(11 889)	(13 270)	(11 770)	(16 919)	(24 414)	(25 181)	(25 441)	(25 199)	(19 351)	(13 976)
Autres produits et charges financiers (-ières)	(2 450)	(3 414)	(5 325)	3 125	(2 022)	(3 566)	479	(2 735)	(2 180)	(3 964)
Résultat financier	(14 339)	(16 684)	(17 095)	(13 794)	(26 436)	(28 747)	(24 962)	(27 934)	(21 531)	(17 940)
Résultat de la période avant impôts	25 398	25 351	10 519	32 433	14 977	36 490	(8 673)	(19 043)	11 022	(4 361)
Impôts sur le résultat	(7 834)	(7 933)	4 108	(12 396)	(10 378)	(14 325)	(10 380)	(6 244)	196	(2 753)
Résultat de la période après impôts	17 564	17 418	14 627	20 037	4 599	22 165	(19 053)	(25 287)	11 218	(7 114)
dont quote-part des intérêts minoritaires	0	0	(188)	703	6 949	(626)	(2 179)	(2 587)	(5 851)	(2 943)
dont quote-part du Groupe	17 564	17 418	14 439	20 740	11 548	21 539	(21 232)	(27 874)	5 367	(10 057)

VIII. Gestion de valeur et de risque

Le Conseil d'Administration, assisté dans sa tâche par le Comité d'Audit, détermine la politique du Groupe en matière de gestion des risques, en tenant compte de l'importance des risques d'entreprise généraux qu'il est prêt à accepter.

Entreprendre et diriger impliquent de traiter des incertitudes externes et internes. Ces incertitudes induisent qu'en permanence et à tous les niveaux, des décisions impliquant intrinsèquement des risques potentiels sont prises. C'est pour cette raison et aussi parce qu'une entreprise doit pouvoir réaliser ses objectifs qu'il est important de décrire, évaluer, quantifier et hiérarchiser aussi précisément que possible les différents risques d'entreprise. Un système adapté et adéquat de gestion des risques, qui peut en outre s'appuyer sur des mécanismes de contrôle performants et des meilleures pratiques (best practices), doit permettre d'éviter les éventuels effets néfastes des risques potentiels sur l'entreprise et sur sa valeur ou, du moins, de les maîtriser ou de les réduire.

En 2008, le Comité de management a établi une liste reprenant les principaux risques d'entreprise auxquels le Groupe Recticel est confronté dans le cadre de ses activités.

En 2010, il a été décidé de revoir cette liste pour ensuite définir les processus à mettre en place pour contrôler et limiter les risques ainsi identifiés.

A cet effet, un consultant externe spécialisé en la matière a été engagé pour assister le Comité de management et piloter le travail d'analyse et de définition des risques.

C'est finalement dans le courant de l'année 2011 que le travail d'analyse a pu être parachevé et que la nouvelle liste des risques d'entreprise du Groupe Recticel a pu être arrêté par le Comité de management et ensuite approuvé par le Conseil d'Administration.

Il en ressort aujourd'hui une liste de 16 risques majeurs pour lesquels des groupes de travail spécifiques ont été constitués afin, dans un premier temps, d'établir un plan d'actions adéquat et spécifique pour chaque risque identifié et, dans un second temps, pour en assurer la mise en œuvre et le contrôle.

Il y a lieu cependant de préciser que cette sélection n'est aucunement une liste exhaustive de tous les risques identifiés durant le processus d'analyse. Il s'agit avant tout de donner une certaine priorité au traitement de certains risques sans pour autant négliger ou d'écartertous les autres risques qui restent également soumis à une supervision et à un contrôle permanent.

En outre, peuvent toujours survenir des risques que l'entreprise n'a pas encore pu totalement déterminer et qui, pour le moment, sont considérés comme ayant peu d'influence mais qui, par la suite, pourraient avoir un impact sur les résultats de l'entreprise. Les systèmes de gestion des risques du Groupe essaient d'identifier à temps les risques internes et externes. L'effet de certains de ces risques est amorti et limité par les dispositions des conditions

commerciales générales de Recticel (General Terms and Conditions (of Trade) - GTC), qui sont disponibles sur le site web du Groupe (www.recticel.com).

Cette liste de risques majeurs fera par ailleurs l'objet dès 2013 d'une nouvelle révision approfondie selon une méthodologie clairement définie.

FACTEURS DE RISQUE

Les éléments abordés ci-après sont les facteurs de risque les plus pertinents pour le Groupe Recticel, tel que définis lors du processus d'analyse décrit ci-dessus.

1. Prix et source des matières premières

En tant que fabricant et transformateur de polyuréthane, le Groupe est sensible aux fluctuations des prix des matières premières chimiques. Il s'agit là essentiellement de polyols et d'isocyanates (TDI et MDI). Bien que ces matières de base soient des dérivés du pétrole, leurs prix connaissent une évolution très différente de celle des produits pétroliers sur le marché mondial. L'une des principales raisons de cette différence est que les polyols et les isocyanates se situent nettement plus en aval dans la chaîne de valeur de la transformation du pétrole. Un excès de volatilité des prix des matières premières ou leur raréfaction ou leur pénurie peut avoir un effet négatif sur les résultats et la situation financière de Recticel.

Les matières premières chimiques représentent en moyenne près de 40% du prix de revient. Pour certaines applications, en Mousse Souple et en Isolation, cette part peut même être supérieure.

Ces matières premières sont achetées sur le marché ouvert. Il n'existe aucune possibilité de se couvrir financièrement contre les variations de prix de matières premières.

L'achat de matières premières chimiques est centralisé et le département central compétent négocie les contrats d'approvisionnement.

2. Conformité aux lois et règlements. Obligations contractuelles

Le défaut de conformité des activités du Groupe aux divers lois et règlements qui les gouvernent, est de nature à avoir un impact négatif sur les activités du Groupe et la mise en cause de sa responsabilité.

Ces activités sont en particulier soumises aux divers lois et règlements environnementaux susceptibles de l'exposer à des frais importants de mise en conformité ou à des procédures judiciaires.

Par ailleurs, le Groupe peut encourir d'autres frais importants suite au non-respect de ses obligations contractuelles ou aussi dans le cas où les dispositions contractuelles négociées et en place s'avéreraient insuffisantes voire inadéquates.

3. Réputation, communication, phobie de l'industrie chimique

La réputation du Groupe Recticel en sa qualité de fournisseur de produits fiables et éthiques pourrait être entachée lors d'événements ou d'accidents totalement indépendants de sa volonté ou également en conséquence de ses propres actes. Il peut en être de même en cas de vague de méfiance du public vis-à-vis des produits chimiques et de leur danger inhérent pouvant affecter l'industrie chimique dans son ensemble, et Recticel en particulier, ainsi que dans le cas d'une communication inadéquate ou malheureuse.

4. Concurrence et nouveaux acteurs

Il existe un risque pour le chiffre d'affaires et les parts de marché du Groupe Recticel non seulement lors de l'arrivée de nouveaux acteurs clairement en compétition avec Recticel mais également dans le chef de la concurrence actuelle qui peuvent à tout moment lancer sur le marché des produits neufs ou révolutionnaires remettant en question la position concurrentielle de Recticel.

5. Interruption d'activité

Il s'agit de tout risque d'interruption des activités de production ou de distribution suite à un incident, un accident ou tout autre événement inattendu dans une ou plusieurs implantations.

6. Structure et concentration des activités en déséquilibre

Une concentration trop importante des activités sur certains clients, sur certaines technologies, voir sur certains marchés ou secteurs géographiques est considérée comme un risque non-négligeable pouvant avoir des conséquences néfastes ou contraires au développement des activités du Groupe ou à la réalisation des objectifs stratégiques.

7. Evaluation des projets et investissements

Le danger réside dans une évaluation erronée ou insuffisante d'un projet d'investissement ou autre par rapport à son alignement stratégique et son retour financier ainsi que le niveau de risque y associé.

Cette évaluation se fait aujourd'hui sur la base des directives Groupes en matière d'investissement et de leur analyse.

8. Sécurité - Santé - Environnement

En raison de la nature de ses activités, le Groupe Recticel s'expose aux risques environnementaux. Le Groupe utilise des produits (chimiques et autres) potentiellement dangereux dans le cadre de ses activités de développement et de ses processus de fabrication. Des pollutions ne sont jamais exclues. Le Groupe s'en prévient par des politiques industrielles adaptées. Des scénarios décrivant avec précision le modus operandi pour faire face à ce type de crise et en gérer les conséquences ont été distribuées dans toute l'organisation.

Il va sans dire que la manipulation de ces mêmes produits représente un risque pour la santé du personnel, des clients ou de tout autre visiteur, en particulier en cas de non-respect des règles de sécurité édictées par Recticel.

9. Défaut du produit

Recticel produit et vend à la fois des produits semi-finis et des produits finis de consommation durables (LITERIE et ISOLATION). Dans les deux cas, le Groupe s'expose à d'éventuelles plaintes en responsabilité du produit. Recticel tente de compenser ou de limiter ces risques par le biais des garanties sur produits prévues dans les conditions de vente et à travers l'application d'un système strict de contrôle qualité. Pour se protéger contre les effets néfastes de la responsabilité du produit, le Groupe a souscrit des polices d'assurance générales et spécifiques aux produits.

10. Efficacité et capacité

En matière d'efficacité, le risque réside dans le maintien ou l'amélioration des activités du point de vue des équipements et des technologies dans les sites de production et dans le contrôle et l'optimisation des coûts et de la compétitivité pour les services internes.

En matière de capacité, il s'agit de rencontrer les besoins de nos clients tout en répartissant de manière optimale les coûts fixes sur nos diverses entités et en maîtrisant coûts unitaires et marges.

11. Mesure de la performance

Tout manquement ou toute erreur dans la sélection, la mesure et le 'reporting' des indicateurs de performance financiers et non-financiers peut avoir des conséquences néfastes sur l'exécution et le suivi des plans stratégiques du Groupe.

12. Gestion des talents

Il s'agit pour le Groupe d'adapter ses ressources humaines aux besoins liés au plan stratégique du Groupe. Il convient à cet effet de mettre en place une Gestion de la Performance, un Plan de Succession et des Styles de Leadership adaptés en vue de la réalisation des objectifs.

13. Fiscalité

Cela concerne dans un premier temps le risque lié à la conformité aux lois et dispositions fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe Recticel est présent et actif.

Dans un second temps, il s'agit de planifier correctement et précisément les conséquences fiscales liées à la fluctuation des résultats opérationnels et à la réorganisation structurelle ou contractuelle des activités du Groupe.

14. Propriété intellectuelle

Recticel possède de nombreux brevets et a introduit toute une série de demandes pour de nouveaux brevets relatifs à de multiples produits et systèmes logiciels. Par ailleurs, le Groupe est titulaire de nombreuses marques dans plusieurs pays. Recticel se réfère à une combinaison de droits de brevet, d'auteur et de marque et aux lois sur les marques commerciales et les secrets industriels, les procédures de confidentialité, les secrets commerciaux, les dispositions contractuelles et les accords de licence pour définir et protéger les droits de propriété.

D'un autre côté, le Groupe met tout en œuvre, notamment par un système de veille technologique, pour respecter scrupuleusement les droits de propriété intellectuelle des tiers. Bien que Recticel soit persuadé que ses produits ne violent pas les droits de propriété intellectuelle de tiers, il ne peut exclure que des actions ne soient intentées à l'avenir pour de telles violations.

15. Risques ICT (information, communication et technologie)

Aujourd'hui, la très grande majorité des opérations et méthodes de Recticel sont menées et suivies par des systèmes centraux de traitement de l'information. Le risque se définit comme la rupture ou le défaut de fiabilité de ces systèmes.

16. Risques liés aux coentreprises et aux entreprises associées

Bien qu'au sein du Groupe, tout soit mis en œuvre pour identifier et gérer les différents risques potentiels d'une seule et même manière (mais adaptée en fonction de la nature du risque), ce n'est pas toujours possible ou imposable. Dans le cas des coentreprises et des entreprises associées ainsi que dans les coopérations à moyen et long termes, il peut y avoir des visions divergentes avec l'autre partenaire, si bien qu'un traitement similaire à celui adopté par le Groupe peut être limité, voire rendu impossible. Les approches différentes de ces risques peuvent avoir des conséquences différentes de celles que le Groupe aurait subies ou accepté de subir.

CONTROLE DES RISQUES

Les risques opérationnels ou industriels sont le plus souvent couverts par des contrats d'assurance gérés centralement. Les conditions de ces contrats sont réexaminées régulièrement. Recticel possède deux filiales de réassurance, dont la principale tâche consiste à réassurer au sein du Groupe le risque propre lié aux franchises que les polices d'assurance extérieures mettent à charge du Groupe.

Les risques et incertitudes pour lesquels les provisions ont été constituées conformément aux règles IFRS sont expliqués sous la rubrique II.5.18. de la partie financière du rapport annuel. Il s'agit plus précisément de provisions pour litiges, garanties sur produits, risques environnementaux et charges de réorganisation.

Le département d'audit interne de Recticel participe à la mise en œuvre des procédures de contrôle au sens large et veille à leur respect. Par ailleurs, il joue un rôle important dans le contrôle permanent des risques d'entreprise et collabore à la réflexion fondamentale sur ces risques au sein du Groupe.

Chiffres-Clés

Groupe Recticel	2008	2009	2010	2011	en millions d'EUR 2012
Compte de résultats consolidé					
Chiffre d'affaires	1 555,5	1 276,7	1 348,4	1 378,1	1 319,5
Marge brute	220,8	232,1	216,9	211,3	211,0
REBITDA	86,8	106,9	104,0	88,6	90,7
EBITDA	108,8	102,3	83,5	88,8	81,1
REBIT	31,7	61,2	58,9	47,1	50,8
EBIT	41,4	46,2	27,6	42,0	39,7
Résultat financier	(26,4)	(13,8)	(17,1)	(16,7)	(14,3)
Résultat de la période avant impôts	15,0	32,4	10,5	25,3	25,4
Impôts sur le résultat	(10,4)	(12,4)	4,1	(7,9)	(7,8)
Résultat de la période après impôts	4,6	20,0	14,6	17,4	17,6
dont Résultat de la période (quote-part du Groupe)	11,5	20,7	14,4	17,4	17,6
Ratios de rentabilité					
Marge brute / Chiffre d'affaires	14,2%	18,2%	16,1%	15,3%	16,0%
REBITDA / Chiffre d'affaires	5,6%	8,4%	7,7%	6,4%	6,9%
EBITDA / Chiffre d'affaires	7,0%	8,0%	6,2%	6,4%	6,1%
REBIT / Chiffre d'affaires	2,0%	4,8%	4,4%	3,4%	3,9%
EBIT / Chiffre d'affaires	2,7%	3,6%	2,0%	3,0%	3,0%
Résultat de la période (quote-part du Groupe) / Chiffre d'affaires	0,7%	1,6%	1,1%	1,3%	1,3%
ROE = Résultat de la période (quote-part du Groupe) / Capitaux propres avant intérêts minoritaires ⁽¹⁾	5,4%	9,4%	6,3%	7,1%	6,9%
ROCE = Rendement sur (moyenne) capitaux employés	7,5%	10,1%	6,4%	10,3%	9,7%
Croissance annuelle					
Chiffre d'affaires	-3,5%	-17,9%	5,6%	2,2%	-4,3%
REBITDA	-29,7%	23,1%	-2,7%	-14,8%	2,3%
EBITDA	-10,8%	-6,0%	-18,3%	6,3%	-8,6%
REBIT	-53,3%	93,1%	-3,7%	-20,0%	7,8%
EBIT	-36,5%	11,6%	-40,3%	52,2%	-5,5%
Résultat de la période (quote-part du Groupe)	-46,4%	79,6%	-30,4%	20,7%	0,8%
en millions d'EUR					
Bilan consolidé					
Actifs immobilisés	479,0	406,0	402,0	381,0	390,7
Actifs circulants	419,8	351,9	375,4	347,1	310,7
TOTAL ACTIFS	898,8	757,9	777,5	728,1	701,4
Capitaux propres	233,7	226,0	241,7	248,8	260,6
Obligations et dettes long terme	337,4	254,5	235,9	195,0	189,4
Obligations et dettes court terme	327,7	277,4	299,9	284,4	251,4
TOTAL PASSIFS	898,8	757,9	777,5	728,1	701,4
Fonds de roulement net	105,7	92,8	85,4	85,1	93,2
Capitalisation boursière (31 décembre)	118,0	145,5	229,4	131,9	152,5
Intérêts minoritaires	23,1	0,4	0,0	0,0	0,0
Dette financière nette	261,1	189,7	157,6	149,6	172,6
VALEUR DE L'ENTREPRISE	402,2	335,7	387,0	281,5	325,1
Moyenne des capitaux employé (capital employed)	514,5	458,9	422,5	408,9	410,1
Ratios structure financière					
Dette financière nette / Total capitaux propres (intérêts minoritaires inclus)	112%	84%	112%	84%	66%
Total capitaux propres (intérêts minoritaires inclus) / Total actifs	26%	30%	26%	30%	37%
Current ratio	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2
Ratios de valorisation					
Price / Earnings (Capitalisation boursière (31 déc) / Résultat de l'exercice (quote-part du Groupe)	10,2	7,0	15,9	7,6	8,7
Valeur de l'entreprise / EBITDA	3,7	3,3	4,6	3,2	4,0
Price / Book value (=Capitalisation boursière / Valeur comptable (quote-part du Groupe))	0,56	0,65	0,95	0,53	0,59

en millions d'EUR								
Groupe Recticel	2008	2009	2010	2011	2012			
Chiffre d'affaires par segment								
Mousse Souple	645,6	570,6	602,7	596,2	588,3			
Literie	349,5	312,6	293,3	292,2	276,5			
Isolation	156,4	166,5	187,4	223,1	220,7			
Automobile	474,2	289,4	324,9	324,8	289,7			
Eliminations	(70,3)	(62,4)	(59,9)	(58,1)	(55,7)			
Total chiffre d'affaires	1 555,5	1 276,7	1 348,4	1 378,1	1 319,5			
en millions d'EUR								
EBITDA par segment								
Mousse Souple	31,2	45,1	22,2	22,6	24,3			
en % du chiffre d'affaires	4,8%	7,9%	3,7%	3,8%	4,1%			
Literie	16,9	41,1	17,3	16,6	12,8			
en % du chiffre d'affaires	4,8%	13,1%	5,9%	5,7%	4,6%			
Isolation	27,3	40,3	35,5	39,5	36,1			
en % du chiffre d'affaires	17,4%	24,2%	18,9%	17,7%	16,4%			
Automobile	50,1	(6,9)	26,9	24,4	22,5			
en % du chiffre d'affaires	10,6%	-2,4%	8,3%	7,5%	7,8%			
Corporate	(16,7)	(17,3)	(18,3)	(14,3)	(14,5)			
Total EBITDA	108,8	102,3	83,5	88,8	81,1			
en % du chiffre d'affaires	7,0%	8,0%	6,2%	6,4%	6,1%			
en millions d'EUR								
EBIT par segment								
Mousse Souple	14,5	25,8	1,2	7,5	9,8			
en % du chiffre d'affaires	2,2%	4,5%	0,2%	1,3%	1,7%			
Literie	9,1	33,8	11,5	10,9	7,3			
en % du chiffre d'affaires	2,6%	10,8%	3,9%	3,7%	2,6%			
Isolation	24,5	37,2	32,1	35,8	32,1			
en % du chiffre d'affaires	15,7%	22,3%	17,2%	16,1%	14,6%			
Automobile	9,7	(32,2)	1,6	2,8	5,9			
en % du chiffre d'affaires	2,0%	-11,1%	0,5%	0,8%	2,0%			
Corporate	(16,4)	(18,3)	(18,8)	(15,0)	(15,3)			
Total EBIT	41,4	46,2	27,6	42,0	39,7			
en % du chiffre d'affaires	2,7%	3,6%	2,0%	3,0%	3,0%			
en millions d'EUR								
Investissements versus dépréciations								
Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles	48,7	24,1	35,2	33,4	52,3			
Dépréciations (hors amortissements sur écarts issus de la consolidation)	67,4	56,1	55,9	46,2	41,4			
Investissements / Chiffre d'affaires	3,1%	1,9%	2,6%	2,4%	4,0%			
Information par action								
Nombre d'actions (31 décembre)	28 931 456	28 931 456	28 931 456	28 931 456	28 931 456			
Moyenne pondérée nombre d'actions émises (avant effet de dilution)	28 931 456	28 931 456	28 931 456	28 931 456	28 931 456			
Moyenne pondérée nombre d'actions émises (après effet de dilution)	29 172 611	28 931 456	29 329 026	33 769 050	33 990 837			
en EUR								
REBITDA	3,00	3,69	3,60	3,06	3,13			
EBITDA	3,76	3,54	2,89	3,07	2,80			
REBIT	1,10	2,11	2,04	1,63	1,76			
EBIT	1,43	1,60	0,95	1,45	1,37			
Résultat de la période (quote-part du Groupe) - Base ⁽¹⁾	0,40	0,72	0,50	0,60	0,61			
Résultat de la période (quote-part du Groupe) - Dilué	0,40	0,72	0,49	0,55	0,55			
Dividende brut	0,17	0,25	0,27	0,28	0,29			
Ratio de distribution	43%	35%	54%	46%	48%			
Valeur comptable nette (quote-part du Groupe)	7,28	7,80	8,35	8,60	9,01			
Price / Earnings ratio ⁽²⁾	10,2	7,0	15,9	7,6	8,7			
(1) Calculé sur la moyenne pondérée nombre d'actions (avant effet de dilution)			(2) Sur base du cours de l'action au 31 décembre. Earnings = Résultat de la période (quote-part du Groupe) par action					
en EUR								
Cours de l'action								
au 31 décembre	4,08	5,03	7,93	4,56	5,27			
cours le plus bas	4,08	1,95	5,04	3,78	4,26			
cours le plus élevé	9,96	6,00	8,64	8,20	6,25			
volume moyen journalier en unités	23 530	31 981	68 246	36 840	19 748			

Colophon

Recticel N.V./S.A.

2, avenue des Olympiades

B - 1140 Bruxelles

T. +32 (0)2 775 18 11

F. +32 (0)2 775 19 90

External Communications**& Investor Relations Manager**

Michel De Smedt

T. + 32 (0)2 775 18 09

F. + 32 (0)2 775 19 91

desmedt.michel@recticel.com

Dit verslag is beschikbaar in het Nederlands, het Frans en het Engels.

Ce rapport est disponible en français, néerlandais et anglais.

This report is available in English, French and Dutch.

Vous pouvez également télécharger ce Rapport Annuel de www.recticel.com

Concept & Prepress: Lemon - Carlos Pavez

Coordination générale: Michel De Smedt

Merci à tous les collègues qui ont contribué à la réalisation de ce Rapport Annuel.



Isolation



EUROFLOOR®

EUROWALL®

POWERDECK®

POWERROOF®

POWERWALL®



Literie



lattoflex®



SCHLARAFFIA



superba
Schweizer Bettdecken



Mousse Souple

Body Foams

**comfort
BULTEX®**
supports life

Dryfeel

**foam
for
care**

POLYGROW



SOUNDOAT

TryOn®



Automobile

